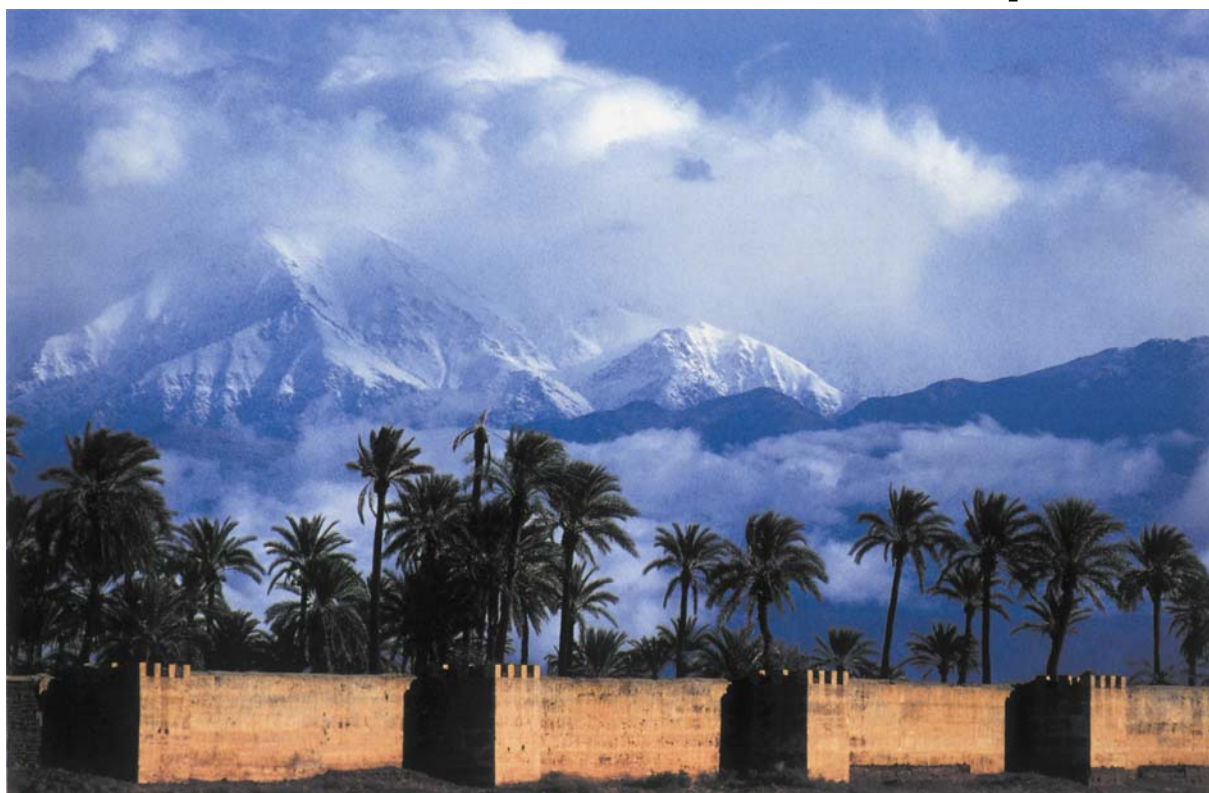


STRATEGIE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES OASIS AU MAROC

Stratégie de Développement et Plan d'Actions Troisième phase



SOMMAIRES

Pages

PRESENTATION	04
INTRODUCTION	07
UN MODELE DE DEVELOPPEMENT POUR LES OASIS	09
I. RAPPEL DU DIAGNOSTIC	10
1. La pénurie d'eau	10
2. Le Gâchis organise de l'eau	10
3. La perfusion des revenus	11
4. Le surpeuplement massif	13
5. L'étouffement de l'économie productive	13
6. La perspective de la mort lente	14
II. LA POSTURE DE L'AMENAGEMENT	15
1. L'inversion posturale	15
2. Le fil directeur, la récupération maximale de l'eau	16
3. L'utilisation de l'eau et le devenir de l'agriculture	16
4. L'argent des mandats comme « amortisseur de choc »	17
5. Mutations de société : les retraités	18
III. LE MODELE O.U.R.H.I.	19
1. Pourquoi un modèle ?	19
2. A quoi sert le modèle ?	19
3. Objectifs et paramètres	21
4. L'architecture et les étapes de la construction	21
5. Les résultats	28
IV. ANALYSE REGIONALE	30
1. Les onze bassins élémentaires	30
2. Les quatre régions	36
3. Profil sociétal et perspective de développement	38
Conclusion	41
LES MODELES DE DEVELOPPEMENT PAR BASSIN	42
MODELE OURHUI DU BASSIN DE FIGUIG	43
MODELE OURHUI DU BASSIN DE GUIR	45
MODELE OURHUI DU BASSIN DU ZIZ-TAFILALET	47
MODELE OURHUI DU BASSIN DU MAIDER	49
MODELE OURHUI DU BASSIN DE GOULMIMA	51
MODELE OURHUI DU BASSIN DU DRAA SUPERIEUR	53
MODELE OURHUI DU BASSIN DU DRAA MOYEN	55
MODELE OURHUI DU BASSIN DE FOUM ZGUID-TAZENAKHT	57
MODELE OURHI DU BASSIN D'ASSA-TATA	58
MODELE OURHUI DU BASSIN DE TAFRAOUT-IGHERM	60
MODELE OURHUI DU BASSIN DE GUELMIM	62
L'EAU	64
INTRODUCTION	65
I. LES IDEES DIRECTRICES DE LA DEMARCHE	66
1. Instaurer une approche globale et cohérente sur l'eau	66
2. La nécessité d'une intervention publique forte	67

3. Instaurer le principe que l'économie de l'eau est un gisement considérable	68
II. OPTIONS STRATEGIQUES ET PLAN D'ACTION	70
1. Des études techniques pour une meilleure connaissance de la ressource	70
2. Application de la loi 10-95 sur l'eau	71
3. Des campagnes de formation, d'information et de sensibilisation	74
4. Moderniser le dispositif hydraulique et les pratiques d'irrigation	74
5. Faire payer l'eau, instaurer une police de l'eau	75
6. Un nouveau système d'exploitation	77
7. Mobiliser la coopération internationale	78
Conclusion	79
AGRICULTURE ET MONDE RURAL	80
INTRODUCTION : POUR UEN STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU MONDE RURAL DANS LES OASIS DU SUD MAROCAIN	81
1. Réduire la pression démographique	83
2. Mettre en place progressivement une agriculture-paysagère	84
3. Assurer le relais de l'état dans la gestion des ressources : la création des groupements de développement agricole	85
4. Diversifier l'économie et promouvoir l'emploi	86
5. Améliorer le cadre de vie et réduire la pauvreté : impliquer les structures associatives et créer des centres ruraux intégrés	86
6. Réhabiliter la femme dans son rôle d'acteur économique	88
7. Reformuler les dispositifs d'aide et de soutien (un projet national des oasis avec un financement international)	89
TOURISME	95
1. Orientations stratégiques générales	96
2. Produit touristique à développer	97
3. Actions de promotion et de communication	103
4. Actions institutionnelles	103
5. Formation et qualité	105
6. Artisanat	106
7. Ksours et Kasbahs	106
8. Orientations par bassins	107
HABITAT ET PATRIMOINE	114
I. CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	115
1. Situation de l'habitat dans les oasis	115
2. Les Ksour et les Kasbah	116
3. Les réseaux de desserte des logements	116
II. PLAN D' ACTIONS	117
1. Requalification de l'habitat et des zones urbaines	117
2. Actions concernant les Ksour et Kasbah et la restauration des monuments anciens	125
3. Actions au niveau socio-culturel	129
POLITIQUE URBAINE	132
I. CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	133
A. Spécificités et mutations des villes oasiennes	133
B. Problèmes et défis des villes oasiennes	135
C. La notion de stratégie urbaine dans les oasis	136
D. Problématiques et enjeux	138

II. PROPOSITIONS ET PLAN D' ACTIONS	139
A. La promotion des villes moyennes	139
B. L'encadrement du monde rural par l'appui au développement des petites villes	140
C. Equipements publics structurants : de nouvelles localisations en fonction de la hiérarchie urbaine	142
D. Généralisation des équipements de base : infrastructures, équipements et services à caractère communal	145
E. Mesures en matière de routes et transports	147
F. Mesures en matière d'urbanisme	147
ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	152
INTRODUCTION	153
1. La protection des écosystèmes	154
2. Instauration d'un cadre institutionnel et réglementaire approprié	155
3. Programme de formation, d'information et d'éducation	155
4. Un livre blanc sur l'état de l'environnement dans les oasis	156
5. Développement de la lutte contre la désertification, l'ensablement et l'érosion	156
6. Réduction de la pression énergétique sur les écosystèmes	157
7. Amélioration de la collecte des eaux de pluie	158
8. Protection des ressources en eau	159
9. Amélioration de l'environnement urbain	160
10. Application des prescriptions de la stratégie nationale pour la protection de l'environnement et de l'étude « réserve de biosphère des oasis du Sud Marocain »	161
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET D'APPUI	166
INTRODUCTION	167
1. Renforcer la cohérence horizontale des programmes de développement	168
2. Décentraliser et renforcer les capacités de gestion du développement	169
3. Mener de pair planification socio-économique et aménagement du territoire	170
4. Intégrer le concept de « pays » dans les politiques de développement	170
5. Mettre en place de nouveaux outils de planification	171
6. Mettre en place de nouvelles institutions d'appui	173
7. Promouvoir de nouveaux outils d'analyse et d'aide à la décision	178
CONCLUSION : LES CHANTIERS STRATEGIQUES	188
1. La rationalisation de la gestion des ressources et la nécessaire reconversion de l'agriculture	188
2. Le développement d'un nouveau créneau : le tourisme saharien, accompagné des secteurs tertiaires	189
3. La valorisation des ressources humaines	190
4. L'articulation régionale par le transport et les communications	190
5. La mise à niveau des villes et la promotion d'une politique urbaine	191
6. Le développement durable, un concept majeur pour la sauvegarde de l'environnement	192
7. La nécessaire redéfinition des cadres de références : pour de nouvelles méthodes de planification, de nouvelles institutions d'appui et de nouveaux outils d'analyse et d'aide à la décision	194
Récapitulatif des principales mesures du Plan d'actions	195

PRESENTATION

Ce document correspond au rapport de la Phase 3 de l'étude «**Stratégie d'Aménagement et de Développement des Oasis**», initiée par la Direction de l'Aménagement du Territoire et élaborée par le bureau d'études DIRASSET.

Cette phase intitulée « **Stratégie de développement et Programme d'action** » est une réponse aux différentes problématiques soulevées lors de l'élaboration du Bilan-Diagnostic (Phase 1) et de la réalisation de l'Enquête (Phase 2). Elle trace les grandes lignes d'une politique intégrée pour la sauvegarde et le développement des espaces oasiens et offre aux décideurs des choix qui couvrent les aspects sociaux, économiques, techniques et institutionnels.

L'objectif de cette stratégie est multiple, mais tourne autour d'un axe central qui est la recherche des moyens les plus efficaces pour mieux gérer et économiser les ressources en eau. C'est la priorité absolue ; il s'agit donc de ne pas se tromper d'objectif, même si les besoins et les problèmes sont énormes par ailleurs. Devant les pénuries et les gâchis constatés, la composante hydrique est la plus importante, puisqu'il s'agit de parer ni plus ou moins au déclin des oasis. En même temps, ces espaces doivent être dotés de nouvelles institutions plus efficaces, qui soient en mesure de mener à terme les différentes composantes de cette stratégie.

Les oasis ont également besoin d'une nouvelle politique agricole et d'un secteur touristique performant et s'intégrant au contexte oasien pour diversifier leur base économique. Une politique urbaine qui répond aux besoins de mise à niveau des agglomérations et de dotation en équipements et en infrastructures est également nécessaire pour des espaces qui vont bientôt accueillir 60% de la population dans une décennie. Le défi est audacieux et difficile mais à la portée, si l'on change les méthodes de travail et les conceptions de développement.

Toutefois, le problème des oasis est d'abord politique. Cette stratégie offre un projet de développement clair, des axes d'interventions hiérarchisés et spatialisés et un support réglementaire et institutionnel pour encadrer les interventions et promouvoir le développement.

Le rapport de Phase III est structuré de la manière suivante :

- **Partie 1 : Le modèle de développement des oasis** : il s'agit de savoir quelle est la meilleure utilisation de la ressource hydrique, quelle est la meilleure répartition des quantités disponibles, comment procéder à l'optimisation de la ressource et comment identifier les seuils pour ne pas rompre les déséquilibres. Un modèle est proposé pour tester la cohérence entre les quantités disponibles et les dotations entre les différents secteurs. Pour la première fois, en partant des potentialités hydriques des bassins, on peut fixer les utilisations optimales de la ressource selon un modèle de développement à promouvoir.

- **Partie 2 : L'eau** : l'objectif de cette partie est de mettre en place une approche globale et cohérente sur l'eau. Elle part du fait qu'une meilleure gestion de l'eau ne peut se départir d'une connaissance fine et objective de la ressource. Partout, il faut actualiser les données et particulièrement celles relatives aux rapports des barrages et aux nappes profondes. Il faudrait également se décider à appliquer, les prescriptions de la loi 10-95 sur l'eau, moderniser le dispositif hydraulique et les pratiques d'irrigation, mener des campagnes de sensibilisation, d'information et de formation et mettre en place un système pour une participation financière des usagers.
- **Partie 3 : L'agriculture et le Monde Rural** : l'alternative est de développer le secteur agricole, le maintenir ou le reconvertir dans un contexte de déficit hydrique. Plusieurs mesures sont avancées : réduction de la pression démographique, mise en place une nouvelle agriculture de type « paysager » en fonction des ressources et des besoins, création de groupements pour le développement agricole pour assurer le relais de l'Etat en matière de gestion des ressources, diversification de l'économie agricole et promotion de l'emploi, amélioration du cadre de vie et réduction de la pauvreté, réhabilitation de la femme dans son rôle d'acteur économique et, enfin, réforme des dispositifs d'aide et de soutien.
- **Partie 4 : Le Tourisme** : Son développement s'insère dans le cadre d'une stratégie pour la diversification de l'économie oasienne. Le tourisme est la seule activité qui puisse prendre le relais de l'agriculture dans les revenus des ménages. Des précautions sont néanmoins à prendre ; le développement de ce secteur doit s'inscrire dans un souci de durabilité et ne pas perturber les équilibres des écosystèmes. La stratégie de développement du secteur touristique dans les oasis peut être déclinées en trois étapes : (i) améliorer le produit exploité actuellement, (ii) mettre en valeur les potentialités non encore exploitées, (iii) rendre autonome le produit touristique oasien
- **Partie 5 : L'Habitat et le Patrimoine** : l'habitat oasien est un patrimoine en perdition pour des raisons diverses amplement exposées au niveau des phases précédentes de l'étude. Ce chapitre pose les problèmes de la requalification de l'habitat et des zones urbaines, la disponibilité du foncier, la dotation en équipements et en infrastructures, les mitages des terres agricoles, la production des logements et leur financement et la restauration des Ksours et des Kasbah. Un plan d'actions pour chaque thème est proposé.
- **Partie 6 : La Politique Urbaine** : une politique de développement urbain ambitieuse doit être mise en place pour répondre aux problèmes et aux défis que posent les villes oasiennes. Cette politique est basée sur la promotion des villes moyennes, l'encadrement du monde rural par l'appui au développement des petites villes, la généralisation des équipements de base, la mise en place des infrastructures en fonction de la hiérarchie urbaine.
- **Partie 7 : L'environnement et le Développement Durable** : le diagnostic environnemental a amplement souligné les phénomènes et les signes de dégradation de l'environnement (désertification, épuisement et salinisation des

ressources hydriques, pollution, etc). Pour pallier ces phénomènes, la stratégie de protection de l'environnement dans les oasis, préconise la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire approprié à cet espace, l'élaboration d'un livre blanc sur l'environnement, le développement des énergies renouvelables, l'amélioration des techniques pour la collecte des eaux de pluies et la protection des ressources hydrauliques et la lutte contre la désertification et l'ensablement.

- **Partie 8 : Les mesures d'accompagnement et d'appui** : la mise en œuvre de la stratégie d'aménagement et de développement des oasis suppose la mise en place d'une panoplie d'actions d'accompagnement et de soutien. Ces actions sont regroupées autour de trois thèmes essentiels : les méthodes de gestion et de décentralisation, les institutions d'appui et les outils d'analyse et d'aide à la décision.

INTRODUCTION

La phase III de l'étude «Stratégie d'Aménagement et de Développement des Oasis au Maroc» est destinée à la définition des orientations stratégiques en matière de développement et à l'établissement d'un programme d'action.

La phase I (Analyse-Diagnostic/Typologie) et la phase II (Enquête/Identification des problématiques) ont particulièrement mis en exergue les principales problématiques de l'espace oasien et déjà esquissé quelques pistes au niveau des orientations stratégiques.

L'eau est l'élément central de cette problématique. Dans ce contexte précis, elle conditionne le développement économique et social des oasis. Le bilan et l'enquête le confirment, cette ressource est de plus en plus rare mais en même temps de plus en plus sollicitée et de plus en plus objet de gâchis et de pertes de toutes sortes.

Le constat est particulièrement préoccupant, partout les équilibres du système oasien sont rompus. La pression démographique s'accroît et les besoins augmentent. L'effet est pervers; il risque d'hypothéquer pour des générations un patrimoine fondamental pour la survie des sociétés oasiennes, mais aussi un patrimoine au point de vue géostratégique et mondial et au point de vue culturel.

L'hypothèse de voir disparaître les oasis est de mise, si le rythme d'exploitation des ressources hydriques se maintient à ce niveau.

Les choses se compliquent davantage lorsqu'on constate que l'économie oasienne est au bord de l'étouffement car faiblement diversifiée. L'agriculture est la principale activité de ces espaces; partout où l'équipe d'étude est passée le secteur est en souffrance et parfois à l'agonie (Ternata, Fezouata, M'Hamid,...), même si des poches de relative prospérité persistent (Dadès, M'Goun, Guir).

Le tourisme faiblement représenté (sauf à Ouarzazate) est localisé dans des endroits confinés comme la vallée du Ziz et la vallée du Draà. Pour le reste, il demeure embryonnaire.

Le bilan et l'enquête ont également confirmé que l'habitat traditionnel (Ksour et Kasbah) est en perdition. L'état de dégradation et d'abandon constaté au cours de notre enquête (de Figuig à Tafraout) est particulièrement affligeant. Un patrimoine est en voie de disparition à cause de la précarité économique de ses occupants et la difficulté d'entretenir des structures fragiles qui demandent un entretien régulier.

La sécheresse qui dure depuis 5 ans a davantage compliqué la donne. L'environnement est encore plus fragilisé par des pratiques prédatrices des ressources. Le constat est là : désertification, disparition du couvert végétal, salinisation des sols, érosion,...

Le bilan fait donc état d'une situation particulièrement grave, il faudrait agir d'urgence. Comme il a été maintes fois répété, le problème actuel des oasis s'explique par la rupture des équilibres entre des ressources en régression et des besoins sans cesse croissants. L'eau dans ce système est la clé de voûte, il faudrait répondre à

une série de questions fondamentales : **quelle est la meilleure utilisation de l'eau ? comment utiliser les quantités disponibles ? quelle quantité affecter à telle activité ? et comment procéder pour en optimiser l'utilisation ?.**

Avec les oasis, même si les choses sont complexes, la problématique est réduite à savoir **quelle est la meilleure utilisation de l'eau ?.**

Pour répondre à ces questions, l'étude propose un modèle d'optimisation de l'utilisation de la ressource hydraulique (OURHI), un outil pour tester la cohérence des dotations d'eau entre les différents secteurs en fonction des interrelations qui structurent la région. Le modèle a permis de poser les grands problèmes des oasis et d'affiner les orientations stratégiques et le plan d'actions. Il constitue un cadre de référence concernant les disponibilités en eau et les utilisations possibles en fonction des potentialités de chaque bassin.

En effet, l'enquête a révélé que si la situation générale est critique, le constat par bassins oasiens n'est pas partout le même. La relative prospérité de la vallée du Dadès contraste avec les marges sahariennes pauvres de M'Hamid et Taouz ; le Draà n'est pas le Ziz et le Noun n'est pas le Guir ; à chaque bassin, sa spécificité et à l'intérieur de chaque bassin des nuances peuvent être distinguées; à titre d'exemple, la situation est très contrastée entre l'amont du Ziz à Er-Rich et l'aval du cours d'eau. Partout on est confronté à des situations très diversifiées qu'il faudrait cerner.

Justement, en se basant sur les caractéristiques de chaque bassin, le modèle OURHI fixe les limites à ne pas franchir en matière de dotation des ressources hydriques, fixe une «capacité de charge», un seuil et propose un projet de développement.

La structure du rapport de la phase III traduit cette démarche. En premier, on exposera le modèle OURHI, son architecture, ses indicateurs, ses chiffres-clés, son impact régional et le projet de développement qu'il suggère.

Ce projet de développement est décliné par grands domaines : eau, agriculture et monde rural, tourisme, habitat et villes, environnement et développement durable. Chaque grand thème analysé fera l'objet d'un plan d'actions détaillé.

UN MODELE DE DEVELOPPEMENT POUR LES OASIS :

Une nouvelle posture de l'Aménagement du Territoire et une
optimisation de l'utilisation des ressources hydrauliques

I. RAPPEL DU DIAGNOSTIC

1. LA PENURIE D'EAU

Elle ne résulte pas directement du fait que nous soyons en milieu désertique. Elle provient du fait que les oasis ont été construites à une époque où il y avait six fois moins d'habitants qu'aujourd'hui et où il y avait un ajustement quasi automatique entre la capacité du milieu et le peuplement; il y avait des pénuries occasionnelles sévères mais l'équilibre global entre population et ressources était respecté, grâce à une forte cohésion sociale, à une discipline collective rigoureuse et à des techniques très élaborées d'utilisation de l'eau., le tout dans le contexte de l'ancien régime économique et démographique.

Cet équilibre a été rompu par la multiplication de la population dans le contexte de la modernité ; les structures traditionnelles ont été subverties par l'économie monétaire. Il y a eu coïncidence entre l'accroissement massif des besoins en eau déterminée par la démographie et l'abandon des disciplines collectives qui étaient à la base du fonctionnement traditionnel.

Aujourd'hui la pénurie d'eau dans les oasis est en voie d'aggravation rapide du fait de leur situation en aval des bassins de réception montagnards ; le cas du Ziz est exemplaire puisque la zone oasienne dépend entièrement des lâchers du barrage Hassan Eddakhil, lequel est alimenté par la région d'Errich, en amont. Or ces espaces d'amont connaissent aujourd'hui une multiplication des pompages qui conduit inéluctablement à la réduction des apports au barrage. Il semble que l'on ait pas encore pris conscience du fait que les pompages d'Errich tuaient le Tafilalt.

2. LE GACHIS ORGANISE DE L'EAU

Le grand paradoxe de la zone est que le contexte de pénurie a déclenché un processus, non pas d'économie, mais tout au contraire de gâchis croissant de la ressource. Plus grave encore, le gâchis résulte de la conjonction des actions de l'ensemble des intervenants : l'Etat, les utilisateurs avec les formes traditionnelles d'utilisation de l'eau et les Offices qui avalisent et pérennisent une situation de fait.

La responsabilité de l'Etat est particulièrement importante. En effet, pour faire face à la croissance des besoins et au démantèlement des structures traditionnelles, l'Etat a dû se substituer aux jema'a et prendre en mains la question de l'eau. Mais c'était une question insoluble, compte tenu de l'effet de ciseau entre une population croissante et une ressource, au mieux stable voire en régression. L'écart s'est d'ailleurs creusé au cours des dernières décennies sous l'effet conjugué de la sécheresse et de la multiplication anarchique des pompages, elle-même subventionnée par l'Etat.

On en est arrivé à une situation intenable pour les services de l'Etat, qui n'étaient pas en mesure de fournir les quantités annoncées. Le choix qui a été fait a consisté pour l'Etat, à se dégager de la pression des utilisateurs en abandonnant le processus traditionnel d'alimentation à l'aide de seguias hiérarchisées qui démarrent dès le niveau des barrages, pour passer au système des lâchers périodiques, d'un montant ajusté à l'état de la retenue. On aboutit ainsi à cette situation étrange des vallées équipées en seguias de gros gabarit et à l'état neuf, mais inutilisées, tandis que les exploitants recourent au pompage dans la nappe alluviale alimentée par les lâchers du barrage. Ce système présente de grands avantages au plan politique; il évite les contestations; chacun est invité à résoudre ses problèmes avec sa pompe.

Evidemment cela déclenche une course aux pompes et à l'accroissement de puissance des pompes, qui conduit à une situation combinant le gâchis et l'anarchie. Le résultat le plus clair est que, dans bien des cas, la quantité d'eau qui arrive sur la parcelle représente 20% du cubage des lâchers. C'est l'organisation du gâchis. Les oasis constituent ainsi le cas extrême du théorème de l'hydraulique qui dit que plus la pénurie est prononcée, plus le gâchis est important.

Et c'est ainsi que l'on aboutit à une crise prononcée de la principale ressource économique, la palmeraie. Le manque d'eau a une double conséquence :

- l'affaiblissement des arbres et la prolifération du bayoud ;
- le développement de la culture céréalière qui occupe plus de la moitié des terres agricoles, dans des conditions notoirement anti-économiques.

Le principal reproche que l'on peut faire aux services de l'Etat est d'avoir encouragé et subventionné la prolifération des pompes incontrôlées qui débouche, à un terme relativement rapproché, sur la mort des oasis. La sécheresse n'est pas la principale responsable du drame ; c'est la façon dont on a réagi à la sécheresse qui est en cause. Le pompage individuel (sans compteur évidemment) est la plus mauvaise solution et on en mesure les effets ; à l'aval des vallées, la palmeraie est morte et chacun sait que le mécanisme remonte. Plusieurs oasis comme celle du Ferkla ont été tuées par les pompes. A ce rythme-là, d'ici dix à quinze ans, on pourra organiser le circuit touristique des anciennes oasis.

3. LA PERFUSION DES REVENUS

On ne pourrait rien comprendre à cet espace qui voit sa population continuer à croître, à un rythme proche de la moyenne nationale (1,84% entre les deux derniers recensements, contre 2,06 au plan national) alors que sa base économique est en pleine décomposition, si on ne faisait pas intervenir la perfusion économique, déterminée par le mécanisme migratoire.

En effet une des principales sources de revenus de la population oasienne est constituée par les mandats envoyés régulièrement par les émigrés, et en particulier par les jeunes hommes qui laissent la famille au pays pour aller chercher un salaire ailleurs. L'argent des mandats contribue largement au maintien des populations sur place; il finance la plus grande part des constructions et malheureusement, des pompes.

L'enquête a montré que le montant des mandats envoyés dans la zone était de l'ordre de 2100 millions Dh. En principe on devrait pouvoir comparer ce chiffre au montant des revenus régionaux estimés à partir des PIB nationaux et régionaux (cf. SNAT). Le montant théorique des revenus régionaux est de 8862 millions Dh ; la part des mandats serait donc de 19 %. Mais la réalité est différente ; les revenus théoriques issus des activités économiques régionales sont, pour une bonne part des revenus d'autoconsommation, des revenus non monétaires. Si on estime que la part des revenus monétaires est de la moitié, on aboutit à la conclusion que le tiers de l'argent qui circule dans la zone provient des mandats.

En tout état de cause, les 2100 millions de Dh qui arrivent par la poste ou la banque concernent une population dont le revenu théorique global (monétaire et non-monétaire) est de 6900 Dh par personne et par an. Les mandats apportent donc les revenus de plus de 300.000 personnes que nous appelons des «équivalents-mandatés», car il n'y a qu'une petite minorité qui vit uniquement de l'argent des mandats. En général les revenus sont mixtes, les mandats venant en complément d'une activité locale, et ce, dans des proportions très variables. L'hypothèse la plus simple et la plus raisonnable consiste à envisager une situation moyenne ou l'apport de ressources se partage moitié/moitié entre l'activité locale et l'apport extérieur. Cela concernerait alors six cent mille personnes. Comme la population actuelle est d'un peu moins de 1.600.000 (dans la fourchette 1,5/1,6 million), cela voudrait dire que la population de l'espace oasien se partage en deux :

- un peu moins d'un million ayant une activité et des revenus locaux ;
- un peu plus de 600.000 dépendant plus ou moins des mandats et en tout cas, ne pouvant se maintenir dans la zone que grâce à cet apport extérieur.

Les mandats permettent une rétention de population qui représente près de 40 % de la population totale.

Ces chiffres concernent la moyenne des espaces oasiens ; comme on peut l'imaginer, les situations locales sont très contrastées. Le mouvement d'émigration est plus ou moins prononcé selon les zones et il y a une assez bonne corrélation entre l'ampleur des sorties et la pénurie d'eau ; les taux de départ sont beaucoup plus élevés dans le bassin du Ziz ou la région de Guelmim-Taфраout que dans la moyenne vallée du Draa. Le cas de Figuig est caricatural dans la mesure où l'apport extérieur constitue l'essentiel des revenus.

L'apport des mandats recouvre en fait un double phénomène, puisqu'il y a deux émigrations régionales, vers l'étranger (Europe) ou vers les autres régions du Maroc. L'enquête a montré que ces deux courants évoluaient différemment ; l'apport d'argent de l'étranger à une tendance à la baisse, alors que l'apport intérieur augmente. Globalement les deux évolutions se compensent, mais avec des différentiels locaux liés à la composition des mouvements migratoires.

4. LE SURPEUPLEMENT MASSIF

Si, au plan social, on peut se réjouir de voir entrer plus de deux milliards de Dh dans une région pauvre, cela n'en pose pas moins des problèmes redoutables. Est-ce que ce mode de développement est durable ? Quelles en sont les conséquences ?

Sur les 600.000 personnes pour qui les mandats sont un complément de revenus, une grande partie aurait dû quitter la région, si elles n'avaient pas eu cet appoint. On a donc affaire à une variété particulière de surpeuplement ; si les espaces oasiens présentent les taux de surpeuplement rural les plus élevés du pays, c'est en fait parce qu'il y a cumul de deux variétés de surpeuplement ; comme dans la plupart des régions, on a le surpeuplement simple des micro-exploitations agricoles surchargées de population et apportant des revenus très insuffisants. Et en plus on a ce surpeuplement particulier lié aux migrations et au maintien sur place d'une population qui n'a pas de base économique locale.

Ce surpeuplement par les mandats a des effets pervers importants, surtout en milieu désertique. De nombreuses parcelles sont en fait abandonnées, à la fois du fait des blocages de l'indivision, mais aussi parce que de nombreuses familles ne comptent plus sur le travail de la terre pour assurer leur subsistance. Le manque d'eau et la maladie du palmier ne sont pas perçus par ces populations comme une remise en cause fondamentale. Les mandats occultent le processus de dégradation de la palmeraie.

Dans d'autres cas, ils contribuent à accélérer sa mort ; ainsi lorsque l'argent de l'immigration sert à financer l'installation de nouvelles exploitations, installées en périphérie de l'oasis et fonctionnant par pompage. Entendons nous bien ; ce constat ne constitue pas une mise en accusation. Si les mécanismes pervers sont aussi graves, cela n'est pas imputable aux acteurs sociaux eux-mêmes, mais avant tout à l'incapacité dont les pouvoirs publics font preuve en matière de régulation de ces milieux.

5. L'ETOUFFEMENT DE L'ECONOMIE PRODUCTIVE

Au cœur du drame des oasis – car c'est bien d'un drame qu'il s'agit – il y a ce mécanisme pervers qui fait que l'apport d'argent frais, au lieu de contribuer à développer la capacité productive de la région, aboutit plus souvent au résultat inverse. On n'a pas été en mesure de canaliser ce flux d'argent dans une bonne direction.

L'agriculture oasienne est en déclin prononcé. Le revenu de la palmeraie est dérisoire ; la plus grande part de la production de dattes est destinée à l'alimentation du bétail. Mais cette crise agricole ne se traduit pas seulement par la réduction de l'économie actuelle ; elle conduit aussi à la destruction des bases mêmes du développement futur ; en effet l'avenir des oasis est en grande partie liée à la mise en valeur de leur potentiel touristique qui est tout à fait remarquable ; mais ce potentiel dépend de paysages dont les éléments les plus marquants sont menacés de

disparition, qu'il s'agisse des ksars ou des coulées vertes des palmeraies. Que restera-t-il de tout cela dans quinze ans ?

6. LA PERSPECTIVE DE LA MORT LENTE

Le mécanisme actuellement à l'œuvre dans les espaces oasiens est un mécanisme mortifère. Nous avons affaire à un milieu d'une extrême fragilité ; c'est un espace construit par l'homme au cours des millénaires malgré l'hostilité de la nature, au prix d'un travail et d'une discipline de tous les instants.

Aujourd'hui ces milieux sont à la dérive ; ils sont travaillés par des contradictions qui ne sont pas maîtrisées. L'action des pouvoirs publics est en décalage avec les enjeux historiques d'un espace situé aux marges de l'œkoumène et dont l'existence même ne peut être assurée que par la clairvoyance de l'action humaine. L'aménagement du territoire est donc le premier concerné.

II. LA POSTURE DE L'AMENAGEMENT

1. L'INVERSION POSTURALE

Aborder un tel espace en termes d'aménagement du territoire impose aux aménageurs un véritable renversement de posture. La démarche habituelle de l'aménagement relève d'une posture des besoins. On s'intéresse avant tout à la population, à ses besoins en emplois, en revenus et en équipements et on en tire les conséquences en matière de développement économique et d'utilisation de l'espace; on prend en compte les contraintes naturelles pour ajuster les propositions. L'exercice se joue à l'intérieur d'un triangle conceptuel : besoins sociaux - impératifs économiques - contraintes naturelles, où les besoins jouent le rôle directeur. Cette posture que l'on pourrait qualifier d'humaniste ne peut pas s'appliquer à un espace désertique. Ce milieu fonctionne sous la contrainte inéluctable de son potentiel hydraulique. La quantité d'eau effectivement disponible constitue une limite absolue que l'on aurait jamais dû franchir, mais cette limite a été transgressée, d'où l'état de crise structurelle où l'on se trouve aujourd'hui.

Il nous faut passer d'une posture du primat des besoins à une posture du primat des capacités. C'est un exercice difficile et douloureux; difficile parce qu'il oblige à reconsidérer tous les raisonnements auxquels nous sommes accoutumés ; douloureux parce qu'il conduit à des conclusions que l'on aurait tenues habituellement pour inacceptables, comme par exemple l'idée qu'il faut diminuer la population, parce que le milieu impose des limites au peuplement, parce que c'est le milieu physique qui dicte les capacités de peuplement.

Nous sommes dans le désert; le discours sur le développement durable prend une autre dimension. Les données naturelles constituent une contrainte absolue et l'exercice d'aménagement du territoire consiste essentiellement à caler l'économie et la population sur les quantités d'eau effectivement disponibles. C'est un aménagement hydraulique dont le fil directeur est l'utilisation et la répartition optimale du potentiel.

Il y a quelque chose de choquant à accepter le primat de la nature dans un monde qui se définit précisément par la maîtrise de la nature. Mais il faut accepter d'être choqué, parce que nous sommes non seulement aux marges de l'œkoumène, mais aux limites des capacités humaines. Il n'est pas question de transférer de l'eau en provenance d'autres régions, ni d'en produire artificiellement.

2. LE FIL DIRECTEUR, LA RECUPERATION MAXIMALE DE L'EAU

Dans un contexte de pénurie, la première exigence est évidemment de maximiser la récupération de l'eau, ce qui passe avant tout par la lutte contre les gâchis qui sont considérables. Le système d'irrigation adopté est le plus mauvais qui soit.

La première règle doit être de comptabiliser l'eau à partir des quantités effectivement disponibles pour les utilisateurs. L'eau d'irrigation se mesure en tête de parcelle ou de périmètre et non pas à partir des capacités théoriques des retenues. Il en va de même pour l'eau potable. Le grand problème aujourd'hui se pose en aval des barrages. Comment minimiser les pertes entre la sortie de barrage et la parcelle ou le robinet ?

3. L'UTILISATION DE L'EAU ET LE DEVENIR DE L'AGRICULTURE

Le problème de la répartition de l'eau entre les secteurs est relativement simple : trois secteurs sont à prendre à compte, l'irrigation agricole, le tourisme et l'alimentation en eau potable des populations. Il n'y a pas d'autre secteur, et en particulier de consommation industrielle. Dans ces conditions, la part de l'irrigation approche les 90%.

Les deux bases de la future économie régionale sont l'agriculture et le tourisme, étant entendu que le tourisme ne peut se développer que si l'agriculture sauvegarde ses paysages et en particulier les palmeraies. Mais il n'y a pas de problème majeur d'affectation de la ressource hydraulique entre ces deux activités, puisque la demande du tourisme reste marginale, à condition évidemment de ne pas se lancer dans des opérations de type golf qui constitueraient un vrai gâchis dans ce contexte.

Le gabarit des opérations touristiques ne dépend pas de la capacité hydraulique, mais du potentiel proprement touristique de chaque zone. Par contre l'agriculture est directement déterminée par la disponibilité en eau d'irrigation. Les dotations actuelles sont très insuffisantes et on sait que cela conduit à la fois à la dégradation des palmiers (bayoud) et à la destruction de nombreux espaces oasiens.

Si on veut maintenir le paysage de ces régions, il faut mettre en œuvre deux séries d'orientation :

A. L'économie d'eau en cours de transfert et sur la parcelle

Ces problèmes sont bien connus des spécialistes et des utilisateurs. On sait les traiter. Un programme est en cours pour passer à l'irrigation localisée, mais, pour des raisons multiples, il ne touche pratiquement pas les oasis. Actuellement, lorsque les parcelles sont destinées aux cultures les plus exigeantes (luzerne, safran) on atteint des consommations allant jusqu'à quatorze ou quinze mille m³ à l'hectare. Il est techniquement possible d'avoir une irrigation efficace avec des apports inférieurs de moitié, de l'ordre de 6500 m³/ha. Mais cela suppose un travail considérable, compte tenu de la taille des exploitations, de l'imbrication des statuts, de la complexité sociétale...

B. Une nouvelle conception de l'agriculture oasienne

A supposer que l'on parvienne à réduire tous les gâchis, à minimiser les pertes et à optimiser l'irrigation de toutes les parcelles, on sera encore loin du compte et l'on n'aura pas de quoi irriguer la surface actuellement occupée par les palmiers. En tout état de cause, il n'y aura pas suffisamment d'eau pour servir 6500 m³/ha sur la surface actuelle. Autrement dit, on ne peut pas sauvegarder les paysages dans ces conditions.

Le principe de la sauvegarde paysagère que nous considérons comme une règle de base conduit à l'idée qu'il faut distinguer deux types d'agriculture irriguée :

- une agriculture de pleine irrigation, avec deux ou trois niveaux de culture et une dotation annuelle qui devra passer à 6500 m³, grâce à la mise en œuvre des techniques les plus performantes ;
- une agriculture à dotation réduite (2000 m³ par an) qui sera surtout destinée à maintenir les palmeraies, sans autre culture sur la parcelle (sauf une culture dérobée modeste). Il s'agit clairement d'une agriculture paysagère qui devra être subsidiée par le budget de l'Etat au titre de la solidarité nationale et de la sauvegarde des espaces oasiens. Cela suppose un financement relativement modeste de plusieurs dizaines de millions de Dh, mais cela suppose surtout une révolution culturelle pour faire accepter le concept même d'agriculture paysagère.

Le cœur de la problématique de l'affectation de la ressource hydraulique –et donc de l'aménagement du territoire– consistera dans le partage entre ces deux types d'agriculture. Ajoutons que dans certains cas, la dotation basse de 2000 m³/ha pourra être appliquée à des surfaces qui ne relèvent pas de palmeraie et à utilisation céréalière ou autre.

4. L'ARGENT DES MANDATS COMME "AMORTISSEUR DE CHOC"

On a vu toute l'ambiguïté qui s'attachait à la question du financement des revenus par les mandats des émigrés. Socialement bénéfique, il est porteur d'effets induits dangereux et parfois pervers.

La première question qui se pose est celle de la perspective. Comment les montants vont-ils évoluer sur les vingt ans qui viennent? est-ce que les immigrés de l'extérieur vont maintenir leurs envois aussi longtemps après leur départ? Les pronostics sont délicats, mais on possède déjà un certain nombre d'indices qui permettent d'envisager l'avenir. Les apports de l'émigration étrangère diminuent d'environ 3% par an, mais cette baisse est compensée par la hausse des apports de l'émigration intérieure. On peut raisonnablement faire l'hypothèse du maintien de cette tendance sur le long terme, ce qui conduit à envisager une baisse légère du bilan, mais l'apport extérieur resterait un élément déterminant de l'équilibre régional, susceptible d'amortir l'effet des mutations déterminées par le processus d'assainissement économique.

Le schéma auquel on aboutit consiste à concevoir une période de mutation qui durerait le temps d'une génération, avec une profonde transformation du fonc-

tionnement économique (assainissement de l'agriculture + développement du tourisme) mais qui s'accompagnerait d'un maintien (ou d'une baisse légère) de la population, grâce à l'apport du financement extérieur.

5. MUTATIONS DE SOCIETE : LES RETRAITES

Il est une catégorie de la population dont on a guère eu à tenir compte jusqu'ici dans les études d'aménagement du territoire, les retraités. Il est probable qu'à l'avenir, il faudra s'intéresser à eux, au moins au plan régional. On connaît déjà le rôle des retraités-caravaniers venus d'Europe qui sillonnent la région Agadir-Essaouira durant l'hiver. Mais on aura surtout un développement de la catégorie des retraités nationaux, compte tenu de l'évolution démographique du pays.

Or l'expérience internationale montre que les régions touristiques sont systématiquement des régions qui attirent une population de retraités-résidents qui jouent un rôle économique très important en créant une activité pérenne qui atténue les à-coups d'une activité saisonnière. On pourrait même dire qu'une véritable région touristique a besoin d'une population retraitée. Cela s'applique aux régions oasiennes, ou du moins aux oasis à vocation touristique prononcée.

C'est pourquoi nous avons introduit ce paramètre dans la prospective régionale.

III. LE MODELE O.U.R.H.I.

1. POURQUOI UN MODELE ?

La modélisation est une méthode qui est passée de mode en matière d'aménagement du territoire ; il est vrai que les modèles que l'on a tenté de produire, il y a de cela vingt ou trente ans, prétendaient assurer la traduction mathématique de situations complexes, avec une multitude de paramètres, dont certains ne se prêtaient pas au chiffrage. Les résultats n'étaient pas convaincants.

Avec les oasis, nous avons affaire à un problème complètement différent. La problématique est réduite à sa plus simple expression : quelle est la meilleure utilisation de l'eau ? Tout tourne autour d'un seul chiffre : la disponibilité en eau. C'est pourquoi la modélisation est non seulement possible, mais nécessaire. **Aménager les oasis, c'est avant tout dire précisément comment on compte utiliser les litres/seconde disponibles, en disant combien de litres on affecte à telle ou telle activité, et comment on compte procéder pour en optimiser l'utilisation.**

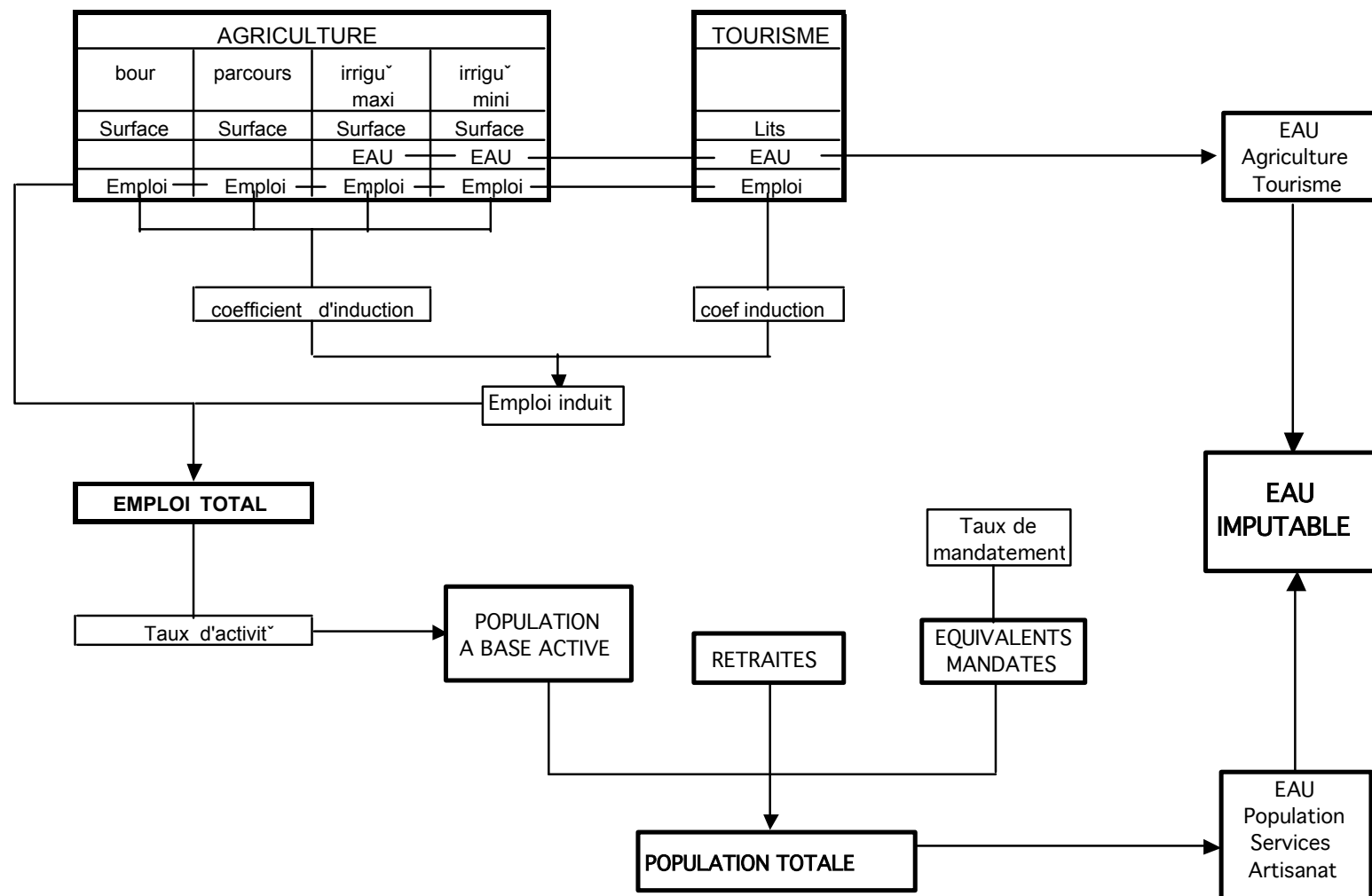
2. A QUOI SERT LE MODELE ?

Le terme même de modèle prête constamment à la confusion. Il ne s'agit pas de fixer une image idéale ou un objectif. **Le modèle n'est ni plus ni moins qu'un test de cohérence**; et c'est déjà beaucoup. Il vise à mettre en évidence les interrelations qui structurent la région et à rappeler en permanence les limites que l'on ne doit pas franchir.

Le modèle sert avant tout à poser les problèmes et à fixer le cadre à l'intérieur duquel on devra trouver les solutions. C'est un outil de réflexion qui permet de vérifier la cohérence des propositions, avec la contrainte déterminante et avec les paramètres majeurs de l'espace considéré.

Le modèle est évidemment tributaire de l'état des connaissances au moment de son élaboration ; celle-ci est insuffisante, en particulier pour le chiffre-clef, la disponibilité en eau. Les choses doivent s'améliorer au cours des prochaines années et on pourra caler le modèle avec plus d'assurance qu'aujourd'hui. Pour l'instant, il faut considérer les résultats obtenus comme des approximations réalistes, suffisantes pour poser les grands problèmes qui nous intéressent, mais qui appelleront ultérieurement des précisions.

ARCHITECTURE DU MODELE OURHI



3. OBJECTIFS ET PARAMETRES

L'objectif du modèle est d'optimiser l'utilisation de la ressource hydraulique effectivement disponible. Le paramètre-clef est la quantité d'eau mise à la disposition des utilisateurs, ce que nous avons appelé l'eau «en tête de périmètre». Le problème de l'aménagement du territoire est d'abord d'imputer cette quantité disponible aux différentes catégories d'utilisateurs, puis de proposer les mesures pour maximiser l'efficacité de ces dotations C'est pourquoi on l'a appelé modèle d'«Optimisation de l'Utilisation de la Ressource Hydraulique Imputable» (**O.U.R.H.I.**)

Le modèle combine les données hydrauliques, économiques à travers l'emploi, et démographiques en précisant les différentes catégories de population. Il s'agit d'obtenir le maximum d'emplois, en :

- respectant la dotation hydraulique globale ;
- sauvegardant les paysages et en particulier la palmeraie ;
- mettant en valeur le potentiel touristique de la zone ;

4. L'ARCHITECTURE ET LES ETAPES DE LA CONSTRUCTION

L'architecture du modèle s'appuie sur la théorie de la base économique qui distingue des activités de base et des activités induites. Ici la situation est simple puisque l'on ne compte que deux activités basiques, l'agriculture et le tourisme.

Pour l'agriculture, on a distingué quatre sous-secteurs, l'agriculture non-irriguée (bour et épandage des crues), l'élevage extensif de parcours, l'irrigué intensif en pleine exploitation et l'irrigué à faible dotation qui correspond pour l'essentiel à l'agriculture paysagère précédemment définie. Pour les sec et les parcours, les surfaces sont celles qui existent actuellement (source recensement général de l'agriculture) ; pour les deux types de surface irriguée, on procède à une division des surfaces irriguées actuelles en fonction de la quantité d'eau disponible. A partir de là, on peut déduire l'emploi nécessaire, à l'aide de coefficients de travail à l'hectare et des quantités d'eau nécessaires, en fonction des dotations effectuées. Pour le tourisme, l'étude a déterminé les potentiels des zones mesurées en lits. Connaissant le ratio d'emploi par lit et la consommation d'eau par lit, on en déduit l'emploi et les besoins en eau correspondants.

On applique à l'emploi basique agricole total un coefficient d'induction spécifique et un autre à l'emploi basique du tourisme ; cela permet de déterminer le total de l'emploi induit. La somme des emplois basiques et des emplois induits nous donne l'emploi total.

Connaissant le taux d'activité de la population, on peut en déduire le montant de la population à base active, c'est-à-dire celle qui vit à partir d'un salaire ou d'un résultat d'entreprise. On détermine ensuite le montant de la population retraitée et on calcule le montant des mandatés ou plutôt des équivalents-mandatés. Ce dernier calcul est rendu possible grâce aux résultats de l'enquête qui nous ont donné le montant des transferts par zones, ce qui nous permet de calculer le taux

de mandatement caractéristique de chaque sous-bassin et partant, le nombre de personnes concernées.

La somme (population à base active + retraités + équivalents-mandatés) constitue la population totale. On applique à cette population le ratio de consommation d'eau potable; on y ajoute un second coefficient pour couvrir les activités artisanales et de services et l'on obtient le montant des besoins en eau pour la population dans son ensemble et pour les activités induites. Il suffit de sommer le montant de l'eau consommée par les activités basiques qui a été calculé précédemment avec ce dernier montant pour obtenir le chiffre-clef, le montant de l'eau imputable de la zone considérée.

Le modèle nous donne les trois indicateurs majeurs : emploi total, population totale, besoins en eau. La donnée stratégique est le chiffre de l'eau imputable qui représente la contrainte absolue ; la variable qui permet d'ajuster le modèle est le partage entre les deux types d'irrigation, pleine et réduite.

Le tableau 1 présente les résultats pour les onze bassins considérés. Pour des raisons évidentes, on s'est calé sur les configurations hydrographiques. Nous partons des sous-bassins définis au début de l'étude (Rapport de phase I - page 10), en procédant à quelques regroupements :

- 1- Figuig : idem
- 2- Guir : idem
- 3- Ziz-Tafilalt : Errachidia + Arfoud, soit la vallée du Ziz en aval du barrage Hassan Eddakhil
- 4- Maider : Alnif + Tazarine
- 5- Goulmima – Tinejad : idem
- 6- Draa supérieur : Ouarzazate + Dades
- 7- Draa moyen : Agdz + Zagora, soit la vallée du Draa en aval du barrage de Mansour Eddahbi
- 8- Foug Zguid - Taznakht : idem
- 9- Assa-Tata-Akka = Assa + Tata-Akka
- 10- Tafraout : idem
- 11- Guelmim : idem

Pour chacun de ces onze espaces, on a rassemblé trente neuf informations combinées de façon à constituer le modèle :

- 1 : Superficie cultivée non-irriguée : culture en sec et sur les épandages de crues (source = RGA)
- 2 : L'emploi correspondant à ces espaces est obtenu en appliquant aux surfaces un ratio de 0,12 emploi par hectare, correspondant aux normes actuelles du travail agricole
- 3 : Superficie vouée au parcours extensif
- 4 : Emploi correspondant obtenu avec un ratio de 0,002 emploi par hectare (ou 500 ha pour un emploi)
- 5 : Surfaces proprement oasiennes ou palmeraie en pleine exploitation à plusieurs niveaux

- 6 : Emploi correspondant avec un ratio de 1,5 emploi à l'hectare
- 7 : Quantité d'eau nécessaire à raison de 6500 m³ à l'hectare, ce qui implique un effort de rationalisation de grande ampleur en matière d'utilisation de l'eau
- 8 : Surfaces vouées à une irrigation à dotation minimale : il peut s'agir soit de palmeraies en culture paysagère (sans autre culture sur la parcelle), soit de cultures diverses, et en particulier céréalières, en dehors des palmeraies.
- 9 : Emploi correspondant avec un ratio de 0,5 emploi à l'hectare cultivé
- 10 : Quantité nécessaire en tête de parcelle à raison de 2000 m³ à l'hectare
- 11 : Total des surfaces irriguées = 5 + 8
- 12 : Surface actuelle des palmeraies en ha
- 13 : Surface de l'agriculture paysagère 13 = 12 – 5
- 14 Part de l'agriculture paysagère dans le total irrigué 14 = 13 / 11
- 15 : Total des emplois en culture irriguée = 6 + 9
- 16 : Total de l'eau nécessaire en m³ par an = 7 + 10
- 17 : idem en litres / seconde
- 18 : Total de l'emploi agricole, sec et irrigué = 2 + 4 + 12
- 19 : Nombre de lits prévus pour le tourisme (source : Première phase de l'étude)
- 20 : Eau nécessaire pour ces lits touristiques à raison de 76 m³ par lit et par an, correspondant à une consommation journalière de 400 litres pendant 190 jours.
- 21 : idem en litres / seconde
- 22 : Emploi direct du tourisme à raison de 0,6 emploi par lit
- 23 : Emploi induit par l'agriculture à raison de 0,8 emploi induit par emploi agricole de base
- 24 : Emploi induit par les activités touristiques avec un coefficient d'induction de 1,5 soit 1,5 emploi induit par emploi de base. C'est un ratio élevé qui suppose un développement des activités artisanales. Celui-ci ne s'effectuera pas spontanément et il supposera une intervention des pouvoirs publics.
- 25 : Total de l'emploi induit : 20 + 21
- 26 : TOTAL DE L'EMPLOI : 15 + 19 + 22
- 27 : Taux d'activité en 1994 = nombre d'emplois totaux rapporté à la population totale (source = RGPH 1994)
- 28 : Taux d'activité en fin de période : il s'agit là de faire une prévision concernant l'évolution de la société sur les vingt-cinq ans à venir. On a considéré qu'il y aurait une hausse du taux d'activité, en particulier du fait de l'emploi féminin, mais dans une proportion assez modeste, sans modification radicale des comportements. On a donc opté pour un accroissement de 12 % de ce taux, soit pour la zone entière un passage de 0,26 à 0,29.
- 29 : La population à base active regroupe la population des ménages organisés autour d'un (ou le cas échéant plusieurs) actif, quel que soit leur statut. Elle est obtenue en divisant l'emploi total par le taux d'activité final.
- 30 : Les retraités seront une composante de la population régionale d'ici une génération. On a estimé cette population en appliquant un ratio allant de 0,05 à 0,10 à la population précédente (population à base active). Le ratio a été

modulé selon les entités spatiales en fonction du poids du tourisme. Ces montants sont inspirés de l'expérience internationale.

31 : Le coefficient de mandatement, pose le délicat problème du poids de l'argent d'origine extérieure dans l'économie et la vie de la région. On a vu précédemment que l'argent des mandats faisait vivre l'équivalent de 300.000 personnes dans l'ensemble de la zone. On a considéré que ce chiffre ne baisserait que très légèrement et se situerait autour de 280.000 en fin de période de transition.

Reste à répartir ce montant entre les onze entités considérées ; Connaissant le montant des mandements par entité, on a calculé un ratio de mandat par rapport à la population totale que l'on a calé sur le niveau 1 pour l'ensemble de la zone ; cela nous donne des coefficients de mandatement qui vont de 0,47 pour le Draa moyen à 1,29 pour le Draa supérieur. Un seul cas sort de l'épure, celui de Figuig ; le montant des mandats y est tellement élevé que l'on ne peut pas appliquer directement la méthode et il a fallu ajuster le coefficient, en le fixant à 2.

32 : Le coefficient de mandatement permet de répartir le montant total fixé au préalable ; on obtient ainsi le nombre d'équivalents-mandatés par sous-bassin.

33 : LA POPULATION TOTALE en fin de période est égale à la somme : Population à base active + retraités + équivalents-mandatés.

34 : Rappel de la population en 1994

35 : Evolution de 1994 à la fin de la période de transition en pourcentage
 $= (30 - 31) * 100 / 31$.

36 : Rappel du taux de croissance annuel de la période inter censitaire 1982-94

37 : Taux de croissance annuel de la période de transition

38 : Consommation d'eau de la population et des activités induites : soit 43,8 m³ par an et par habitant. Cela correspond à une consommation journalière de 120 litres par habitant qui est elle même la somme de deux consommations différentes : 100 l/jour pour les personnes et 20 l/jour pour les activités artisanales et de services publics ou privés.

39 : idem en litres / seconde

40 : Total de l'eau utilisée : Eau agricole + eau du tourisme + eau des personnes et des activités induites 37 = 14 + 18 + 36

41 : TOTAL DE L'EAU IMPUTEE : idem en litres / seconde

42 : Nombre d'habitants pour 1 litre/seconde : c'est le coefficient de mise en valeur de l'eau disponible ; il est proportionnel à la rareté de l'eau. Le ratio minimum concerne le Draa moyen qui est le mieux loti (62 habitants par l/s) et le maximum dans le Ziz en aval du barrage (158 habitants par l/s) où la situation est la plus tendue.

La logique du modèle consiste à caler le dispositif sur le chiffre-clef, celui de la ligne 38, le montant de l'eau effectivement disponible dans la zone considérée.

L'évaluation du potentiel hydraulique :

C'est l'opération décisive en cette affaire ; elle est très délicate à mener compte tenu de l'état des connaissances. On rappelle que notre objectif est de quantifier l'eau imputable, celle que l'on mesure en tête de parcelle ou au niveau du compteur. Il ne s'agit pas d'un calcul d'hydraulique mais d'aménagement du territoire.

Nous avons voulu procéder de la manière la plus rigoureuse possible, en nous calant sur des données sûres. A cet effet, nous avons pris comme territoires de référence les bassins situés en aval des deux grands barrages où la situation est claire, puisque toute l'eau imputable provient des retenues et que l'on en connaît le montant exact.

L'eau imputable à l'aval du barrage de Mansour Eddahbi

Le calcul se décompose de la façon suivante, à partir des restitutions au barrage :

1 - restitution moyenne annuelle sur une période de vingt ans = 323 millions de m³

2 - réduction de 16 % de ce montant pour tenir compte, moins des effets de l'assèchement climatique que du développement anarchique des pompages en amont qui diminuent substantiellement l'apport aux barrages. La prévision de restitution est donc égale aux cinq sixièmes de la restitution moyenne annuelle de la période passée.

$$323 * 5 / 6 = 268 \text{ millions de m}^3$$

3 - arrivée en tête de périmètre ou aux compteurs de la moitié de l'eau restituée, soit $268 / 2 = 134$ millions de m³ ou 4500 litres/seconde. Il s'agit là d'une hypothèse très optimiste puisqu'actuellement le taux d'efficience n'est que de 20 %.

Autrement dit, nous faisons l'hypothèse d'un changement radical dans le système hydraulique, permettant une élévation massive du rendement. Cette hypothèse est crédible puisque le système actuel (les lâchers dans le lit, associés aux pompages) est le plus inefficace qui soit. Mais le passage de la situation actuelle à la situation projetée suppose des mutations techniques et socio-politiques de grande ampleur, ce qui rend le changement très difficile.

L'eau imputable à l'aval du barrage de Hassan Eddakhil

Le principe est le même, mais le calcul est un peu plus complexe. La moyenne des restitutions sur vingt ans est de 90 millions de m³. On prévoit une restitution future de 5/6 de ce montant ; ce qui est très optimiste et suppose que des mesures drastiques soient appliquées, afin de faire cesser la prolifération des pompages en amont du barrage.

$$90 * 5/6 = 75 \text{ millions de m}^3$$

On applique le même coefficient d'efficience de la distribution de 50 % (avec les mêmes remarques concernant la mise en œuvre) pour aboutir à un montant de 37,5 millions de m³, soit 1,19 m³/seconde.

Pour tenir compte des fuites au barrage, on est passé à 1,3 m³/s et enfin on a considéré de façon très optimiste la possibilité d'apports latéraux du Rhéris ; ce qui nous amène à l'hypothèse maximale de 1,5 m³/s ou 1500 litres/seconde.

Le potentiel des autres bassins

En dehors des deux bassins dominés par un barrage, les situations sont très variables et parfois difficiles à apprécier.

A Figuig, les choses sont simples, puisque tout dépend d'une source dont on connaît le débit ; on a fait l'hypothèse que l'on pourrait stabiliser ce débit à 150 litres/seconde, **ce qui suppose une fois de plus une politique rigoureuse d'arrêt des pompages dans la région environnante.** Si les pouvoirs publics ne sont pas en mesure de mettre en œuvre une telle politique, il est inutile de dissenter sur l'aménagement de Figuig, sauf à faire une prévision pour la date de l'extinction définitive (d'ici une douzaine d'années).

Pour les autres bassins, on a procédé au cas par cas. Ainsi pour le Maider, on a considéré que l'on pouvait tabler sur un montant égal à la capacité de renouvellement des quatre aquifères du Msissi, du Fezzou, de l'Haissa et du Taghbalt, soit 16 millions de m³ par an ou 500 l/s. C'est une fois de plus une vision optimiste qui suppose des travaux pour renforcer la recharge des aquifères. De manière générale, les chiffres avancés pour le potentiel hydraulique ne sont pas garantis par la nature mais des hypothèses supposant une forte intervention publique pour faire cesser les pompages et améliorer l'infiltration.

Pour les bassins dépourvus de toute information crédible en matière hydraulique, on a procédé par comparaison avec les espaces géographiquement comparables.

5. LES RESULTATS

Le tableau 2 (ci-après) propose le bilan global de la modélisation. Il est construit sur cinq colonnes :

1 = total du Maroc : plus de 710.000 km²

2 = Maroc hors provinces sahariennes ; on a mis les provinces sahariennes de côté puisque la question traitée ici est celle des capacités hydrauliques. Or au Sahara proprement dit, ces capacités sont par définition même nulles pour des superficies considérables. La comparaison avec ces espaces n'aurait aucun sens. Le Maroc non désertique et la zone des oasis (qui est un désert bénéficiant d'un apport d'eau venu des montagnes voisines) couvrent 372.000 km²

3 = l'espace oasien proprement dit , soit 107.000 km²

4 = part de l'espace oasien dans le total du Maroc humide et oasien

5 = rapport entre le ratio de la zone des oasis et celui du Maroc humide et oasien.

Tab.2 : Bilan Global

		Maroc total	Maroc hors- Sahara	Région oasienne	%	Rapport
		1	2	3	% 3/2	R = 3/2
a	Surface en km ²	710 850	372 000	107 324	28,9	
b	Eau : millions de m ³ /an disponibles	5 550	5 500	459	8,3	
c	Eau disponible en m ³ /km ²	7 808	14 785	4 277		0,29
d	Eau disponible en litres/seconde	175 989	174 404	14 555	8,3	
e	Population 2025	40 000 000	39 300 000	1 367 000	3,5	
f	Eau utilisée par habitant en m ³ /an	139	140	336		2,40
g	Densité de population (habitants/km ²)	56	106	13	12,1	
h	Habitants par litre/seconde	227	225	94		0,42
g = c/f	Densité = Apport d'eau disponible au km ² /Eau utilisée par habitant					

Résultats :

- L'espace oasien occupe 28,9 % de l'espace humide et assimilé
- L'espace oasien dispose d'un volume d'eau disponible de l'ordre de 460 millions de m³ par an, soit 8,3 du total
- Par km², l'espace oasien bénéficie d'un apport d'eau naturel qui lui fournit 4277 m³ disponibles, alors que le montant équivalent pour le Maroc humide

est de 14785. Le niveau pour l'espace oasien est égal à 0,29 fois le niveau général.

- d. Le débit disponible dans l'espace oasien est de 14,5 m³ / seconde
- e. La perspective de population d'ici une génération est de 1.367.000 pour l'espace oasien contre 39,3 millions pour le Maroc humide et subside, soit une part de 3,5%.

Autrement dit les oasis n'accueilleront que 3,5% de la population alors qu'elles bénéficient de 8,3% de l'eau disponible. Ce paradoxe tient au fait que l'économie oasienne est une grande consommatrice d'eau. La principale activité économique reste l'agriculture irriguée, alors que l'économie du pays est beaucoup plus diversifiée et comporte des secteurs très importants faiblement consommateurs.

- f. Le système socio-économique oasien a besoin de 336 m³ par habitant, soit 2,4 fois plus que la moyenne du pays, qui se contente de 140 m³.
- g. La densité de population d'un espace est égale à la quantité d'eau disponible au km² divisée par le nombre de m³ consommés par habitant(f)

Densité globale du Maroc humide : $14785 / 140 = 106$

Densité de l'espace oasien : $4277 / 336 = 13$

Avec une dotation trois fois inférieure et une consommation 2,4 fois supérieure, on aboutit forcément à une densité de peuplement neuf fois inférieure.

- h. Avec un litre/seconde, le système socio-économique du Maroc humide fait vivre 225 habitants ; celui des oasis 94. Cette sur-consommation relative de l'eau en système oasien est un fait structurel inévitable, mais qui pose des problèmes aujourd'hui redoutables.

IV. ANALYSE REGIONALE

1. LES ONZE BASSINS ELEMENTAIRES

A. Figuig

C'est un cas extrême à tous points de vue, par sa position géographique et par sa situation socio-économique. Depuis un siècle, la population est stabilisée à 15000 habitants, le surplus étant systématiquement absorbé par une immigration intense et très structurée. En retour, le montant des mandats est considérable et constitue la quasi-totalité des revenus.

L'oasis est en état de déshérence sous l'effet combiné du manque d'eau et de la désaffection des propriétaires absents. La situation ne cesse de s'aggraver et le débit de la source est passé bien en dessous de 200 l/s, tandis que les pompages se multiplient dans les périphéries.

La perspective est désormais celle de «la dernière ligne droite». La question est d'ailleurs de savoir s'il est encore temps pour tenter un redressement ou si déjà le sort en est jeté. En fait le choix reste ouvert ; il y a encore une possibilité qui consisterait à stopper le développement des pompages et même à en supprimer un certain nombre, à restructurer l'oasis de façon à la remettre en exploitation et en état, à mettre en place les infrastructures permettant d'engager un développement touristique de qualité, à développer une agriculture paysagère sur la moitié de la palmeraie, etc..

Il faut reconnaître que tout cela fait beaucoup, que c'est une tâche ardue et qui suppose en amont une volonté politique très forte, qui ne s'est jamais manifestée jusqu'ici. Avec Figuig, il n'est pas seulement question d'un lieu, aussi intéressant soit-il, mais aussi d'un pan de l'histoire du pays. Peut-on imaginer que cela soit rayé de la carte.

B. Le Guir

C'est une petite région de montagne et de piémont, centrée sur Boudnib qui comptait 55.000 habitants en 1994. Son potentiel touristique est limité, mais elle semble avoir assez d'eau pour maintenir ses activités traditionnelles. Le nombre d'habitants prévisible par litre/seconde, est exactement dans la moyenne de l'ensemble oasien, 93 ; les problèmes qui s'y posent sont les problèmes classiques du milieu aride.

C. Le Ziz-Tafilalt

Il s'agit de la vallée du Ziz en aval du barrage, d'Errachidia à Rissani. L'ensemble compte près de 300 000 habitants mais c'est ici que le manque d'eau est le plus flagrant et que les risques sont les plus importants. Même dans l'hypo-

thèse la plus optimiste, il n'y aura jamais assez d'eau pour maintenir une pleine exploitation de la palmeraie (qui est déjà en bien piteux état dans toute la partie aval). Il faut envisager une agriculture paysagère sur plus du tiers de la superficie actuelle de la palmeraie.

Mais dans le même temps, c'est la région qui présente le plus fort potentiel touristique ; à elle seule elle représente 40% du potentiel total de l'espace oasien. La mise en valeur de ce potentiel permettrait de maintenir sur place une population qui, sans cela, serait vouée à une émigration massive. C'est la seule région où l'emploi touristique devrait dépasser nettement l'emploi agricole. Par son poids démographique, son prestige historique et par l'ampleur de la mutation qui doit y être conduite, ce bassin est incontestablement le plus important de toute la zone d'étude.

En termes d'aménagement, il faut insister sur deux points :

- Tout ce que l'on peut dire à propos du Ziz est tributaire de ce qui se passe en amont ; **sans un coup d'arrêt net au développement des pompages en amont du barrage, il n'y aura plus de Tafilalet**. Chacun peut comprendre ce que cela signifie du point de vue historique et culturel.
- Le développement du tourisme n'est envisageable que si le paysage de palmeraie est sauvegardé, d'où l'importance décisive de l'agriculture paysagère.
- C'est ici que l'on a prévu le plus fort développement de la population de retraités, mais cela suppose que des mesures soient prises pour impulser ce processus.

D. Le Maider

Contrairement au Guir, le Maider est une zone en état de pénurie et où il n'y a pas de grande perspective touristique. . Un tiers de la palmeraie devra être traité en agriculture paysagère.

C'est le bassin qui devrait connaître la plus grande déperdition de population au cours de la prochaine période, plus du tiers du montant de 1994. Le taux d'évolution annuelle serait de -1,8, soit le record négatif de l'ensemble. Cette baisse prononcée s'explique aussi par la faiblesse des mandaterments extérieurs.

E. Le bassin de Goulmima-Tinejdad

C'est l'inverse du cas précédent. En principe, il y a assez d'eau pour maintenir toute la palmeraie en état de fonctionnement normal, sous réserve évidemment de modifier profondément les systèmes d'irrigation pour exploiter pleinement l'oasis avec 6500 m³/ha (mais cela est vrai partout) et sous réserve de savoir exploiter correctement la ressource pour éviter des "accidents", tel que celui du Ferkla. Le tourisme aura une place assez modeste, mais une agriculture modernisée devrait permettre de maintenir la plus large part de la population, le recul du peuplement par rapport à 1994 étant limité à 6,3%. La aussi, la part des mandats est réduite.

F. Le Draa supérieur

C'est la zone la plus peuplée (330 000 habitants), avec Ouarzazate et la vallée du Dades. Elle a une dotation en eau assez moyenne et un potentiel touristique relativement important (14 000 lits). Il devrait y avoir assez d'eau pour entretenir normalement la palmeraie. Cela ne suffira pas à maintenir une population qui devrait baisser de 13% par rapport à 1994.

Si on laisse de côté le cas très particulier de Figuig, c'est la zone où les mandats jouent le rôle le plus important ; le coefficient de mandatement est de 1,29. et les mandats continueront à fournir près de 30% des revenus. C'est cette importance des mandats qui permet de limiter la baisse de la population, qui sans cela serait nettement plus élevée.

G. Le Draa moyen

Nous sommes ici en aval de Mansour Eddabhi, avec Agdz et Zagora. Il y avait 220 000 habitants en 1994 ; c'est donc une des trois entités lourdes de l'ensemble. La dotation en eau est la plus forte et de loin, trois fois plus importante que celle du Ziz. C'est ce qui permet d'envisager un développement significatif, avec un accroissement de population de près de 20% sur la période (soit 0,75% par an). Bien que le tourisme ne soit pas négligeable, avec 8000 lits, sa place restera modeste par rapport à celle de l'agriculture.

L'essentiel, dans cette zone, consistera dans la refonte du système d'irrigation ; le développement n'est possible qu'à la condition expresse d'en finir avec les gâchis d'eau, ce qui ne sera pas une mince affaire.

H. Foug Zguid - Taznakht

Bien que la situation soit différente, nous sommes dans un cas de figure assez proche de celui du Maider : environ 60000 habitants, une dotation en eau insuffisante, un potentiel touristique limité. La palmeraie actuelle est beaucoup trop vaste pour les capacités hydrauliques et l'essentiel devra être traité en agriculture paysagère.

La population baisserait de 18 % pendant la période, soit au rythme de 0,8% par an.

I. Assa-Tata-Akka

Il n'est pas surprenant d'y trouver une situation très proche de celle de Foug-Zguid. C'est un espace de plus de 90.000 habitants en 1994 et qui devrait en perdre environ 16% sur la période. Cette perte est limitée grâce au potentiel touristique de 3000 lits, ce qui est significatif.

Comme à Foug-Zguid, on a des coefficients de mandatement élevés qui traduisent l'importance de l'émigration et qui contribuent aussi au maintien du peuplement.

J. Taфраout-Igherm

Cette petite entité a la même dotation en eau que celle de Tata-Assa-Akka, mais pour une population moindre, de 65 000 habitants. Le surpeuplement y est nettement moins prononcé et la plus grande part de la palmeraie pourrait être irriguée pleinement. On peut y envisager une stabilité du peuplement.

K. Guelmim

C'est, après le Ziz, l'entité la plus touchée par le manque d'eau. Elle comptait plus de cent cinquante mille habitants en 1994 et devrait connaître une baisse modérée à l'avenir. En effet, la palmeraie est très réduite et il est clair qu'elle ne constitue pas la base première de l'économie locale. Il y aura assez d'eau pour l'irriguer normalement dans sa totalité. C'est une unité qui est en fait déjà bien adaptée à la sécheresse, ce qui explique la relative stabilité du peuplement (- 9% sur la période)

Il y a donc une grande variété des situations. Alors que la baisse moyenne sur l'ensemble de la zone est de 4,8%, les taux vont de -36 pour le Maider à + 20 pour le Draa moyen.

L'agriculture paysagère devrait concerner un peu plus de 11000 hectares, soit environ 20% de la surface de la palmeraie ; cela concernera surtout Fom Zguid et le Ziz-Tafilalt.

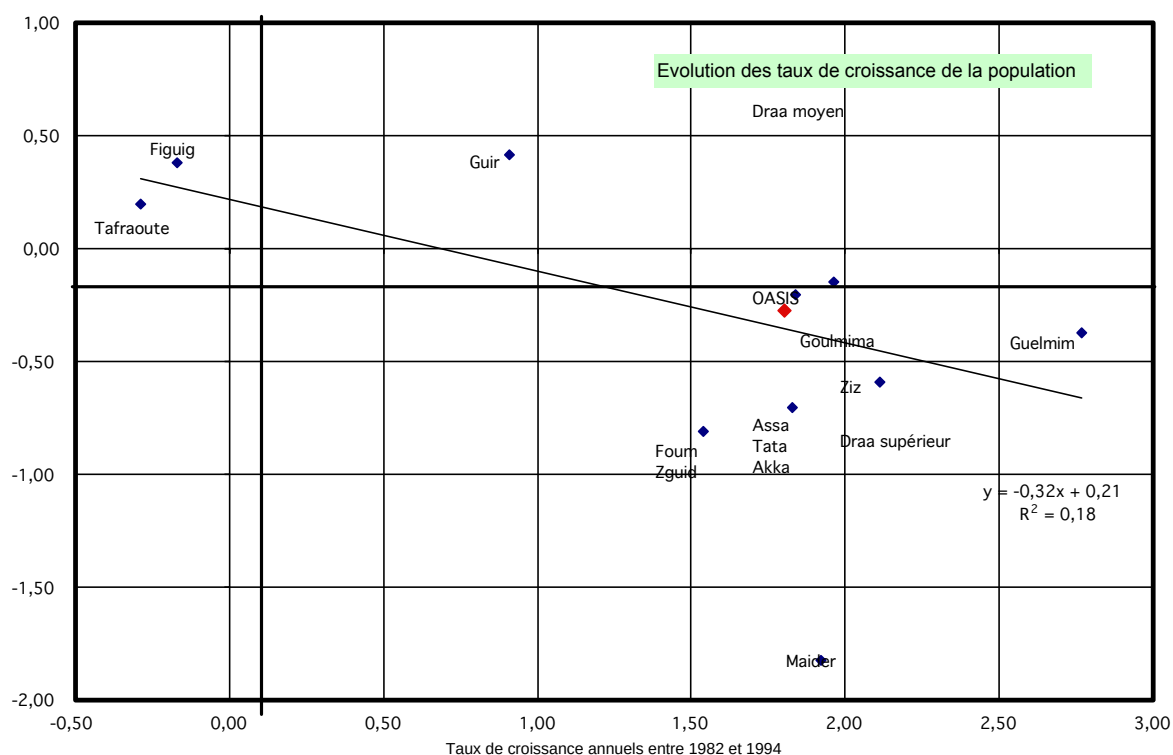
Conclusion

Les grandes variables qui déterminent le profil de chaque entité sont avant tout la dotation hydraulique, mais aussi le niveau du surpeuplement, le poids des revenus de l'émigration et le potentiel touristique de la zone. En fonction de la pondération de ces différents facteurs, chaque entité se distingue, les deux plus remarquables étant celles du Ziz et du Draa moyen, qui sont parfaitement typées.

Le Ziz est le plus touché par la pénurie, mais peut compenser par le tourisme et garder presque toute sa population, avec l'aide des mandats et l'appoint des retraités ; le Draa moyen au contraire bénéficie d'une bonne dotation et peut envisager un accroissement de population. Le Draa supérieur devrait connaître une diminution assez sensible.

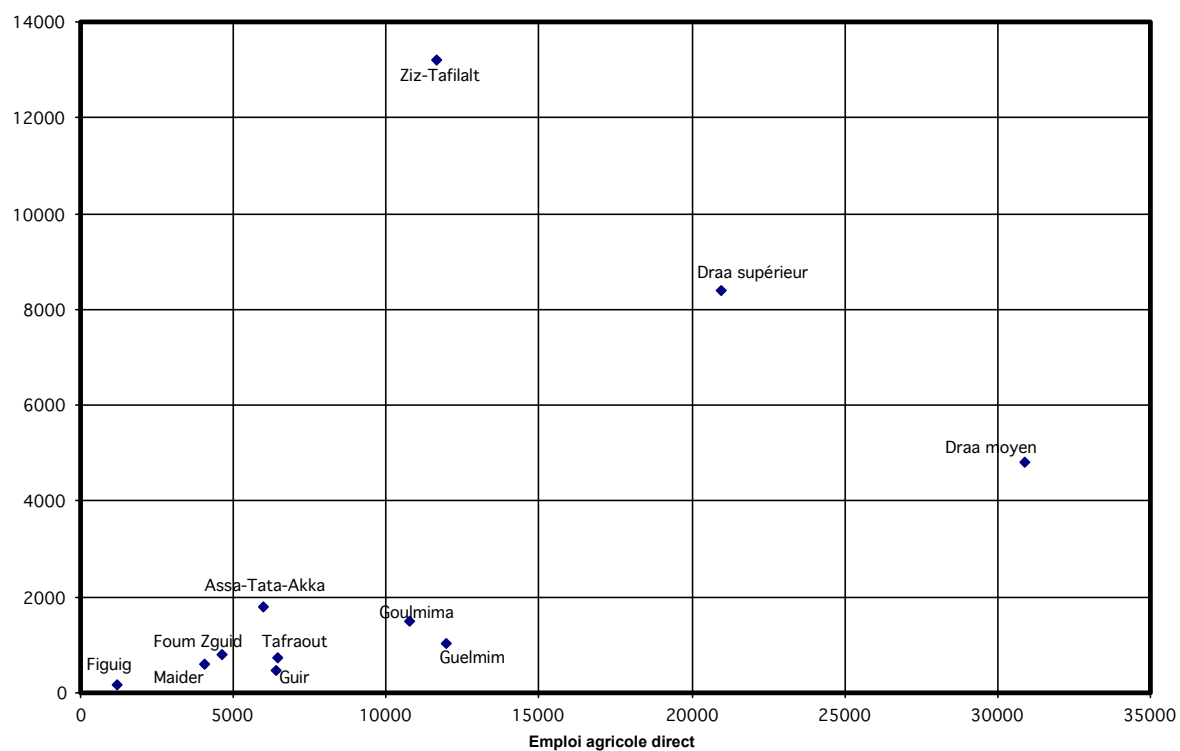
Le graphique 2 présente la corrélation des taux d'évolution de la population au cours de la période inter censitaire 1982-94 avec les taux de la période de transition envisagée. Il faut d'abord noter que la corrélation est médiocre ($R^2 = 0,18$) ; elle doit donc être interprétée avec prudence ; mais par ailleurs on note surtout qu'il s'agit d'une corrélation négative. Ce sont les zones en plus forte croissance dans la période précédente qui devraient connaître les baisses les plus prononcées, en particulier pour le Maider et l'unité de Guelmim. Cette donnée est assez importante et inquiétante puisqu'elle tend à prouver que le surpeuplement par accumulation de population sans rapport avec les véritables capacités du milieu s'est poursuivi et se poursuit actuellement. Cela souligne donc les difficultés auxquelles il faut s'attendre pour mettre en œuvre des politiques de

développement durable, c'est-à-dire de mise en adéquation du peuplement avec les potentiels locaux.



Le graphique 3 corréle le niveau de l'emploi direct agricole avec celui du tourisme. Il met en évidence le rôle déterminant des trois bassins du Ziz (aval d'Hassan Eddakhil), du Draa supérieur (Ouarzazate-Dades) et du Draa moyen (aval de Mansour Eddabhi) et le contraste entre ces trois entités, la dominante touristique pour le premier, la dominante agricole pour le troisième et la position intermédiaire du deuxième. Le contraste entre les bassins devrait aller en s'accroissant, ce qui posera le problème du développement des complémentarités entre le Ziz et le Draa.

L'emploi de base dans l'agriculture et le tourisme



2. LES QUATRE REGIONS

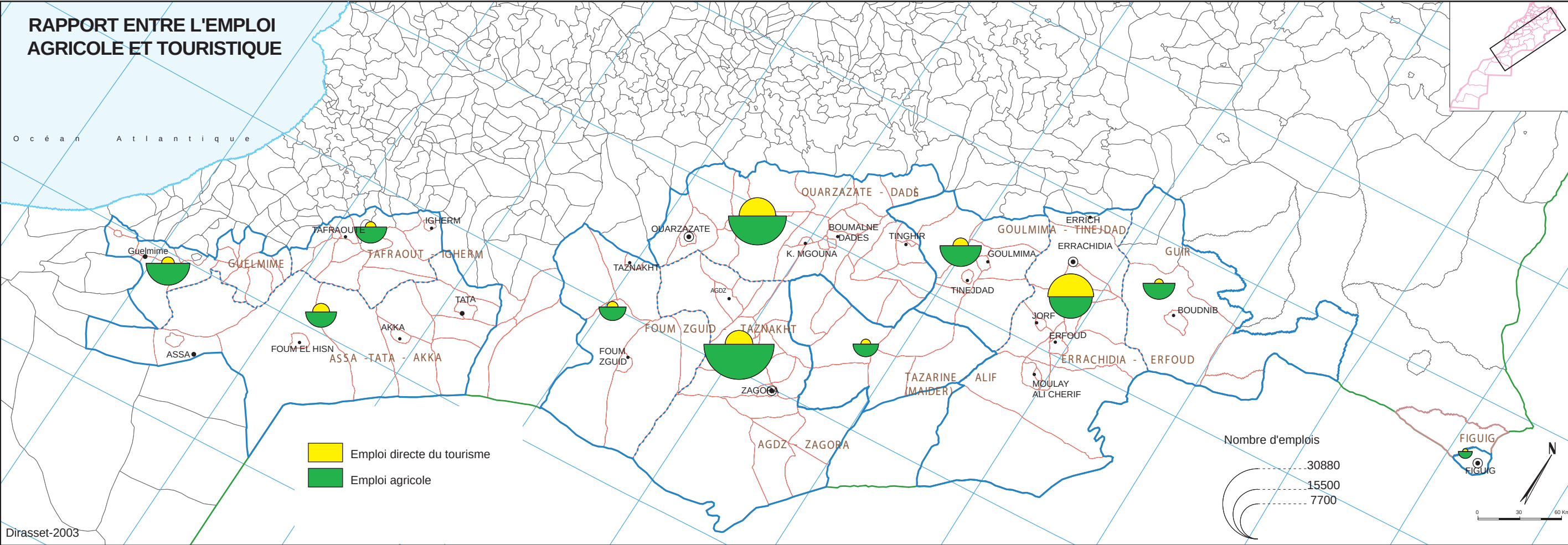
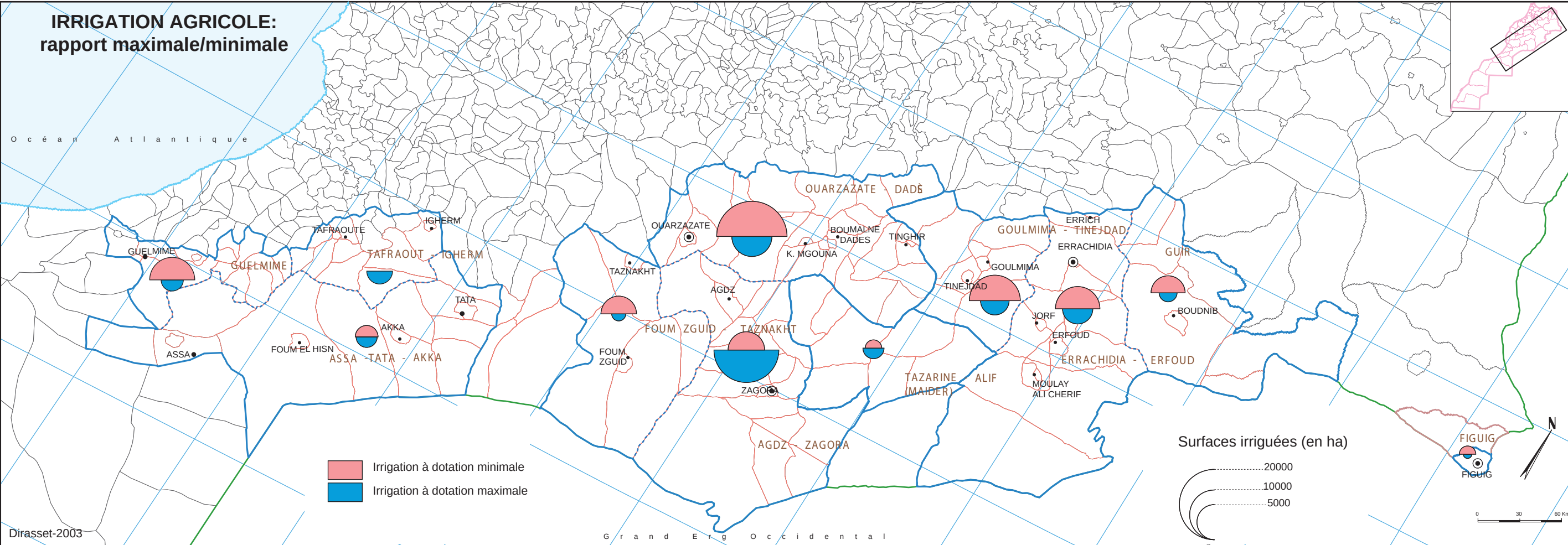
Le résumé de la situation dans le cadre des quatre grands régions nous fournit une vision assez synthétique de la situation. En fait on peut laisser de côté la mini-région de Figuig, déjà prise en compte au cours du chapitre précédent en tant que sous-bassin ; il reste donc trois régions, le bassin du Ziz (plus de 500000 hts en 1994) bassin du Draa (environ 600000 hts) et Région de Guelmim-Taфраout-Tata, (plus de 300000 hts) que l'on appellera ici région de Guelmim.

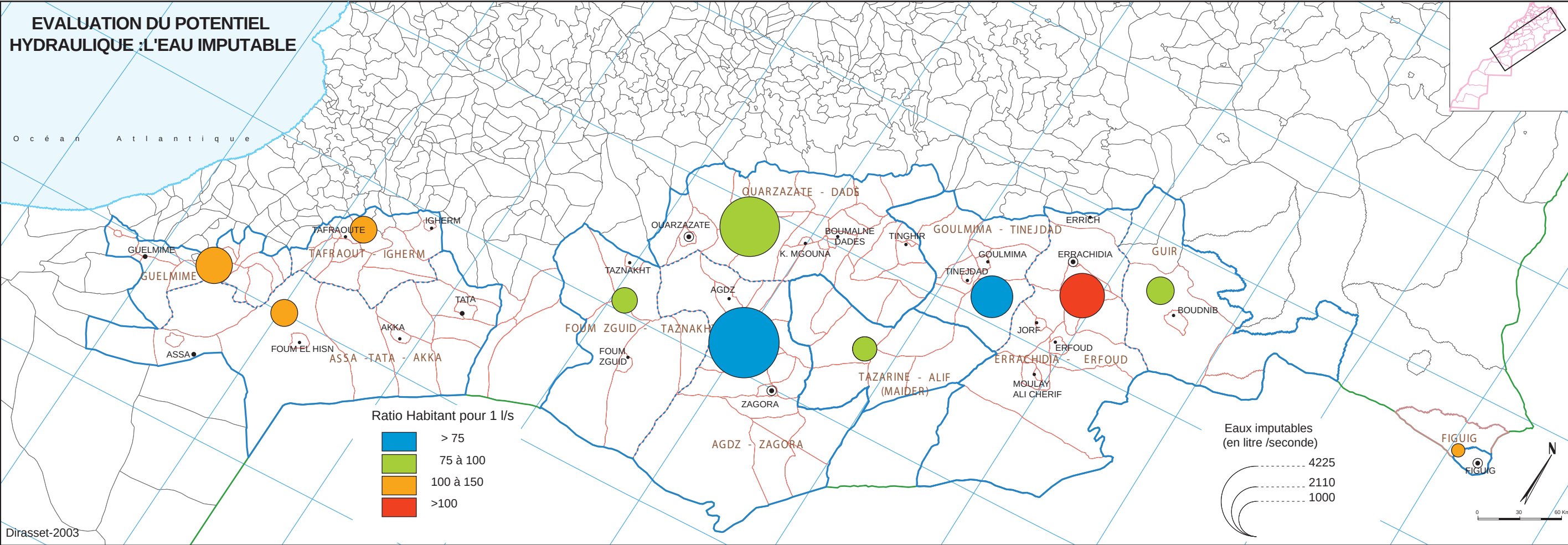
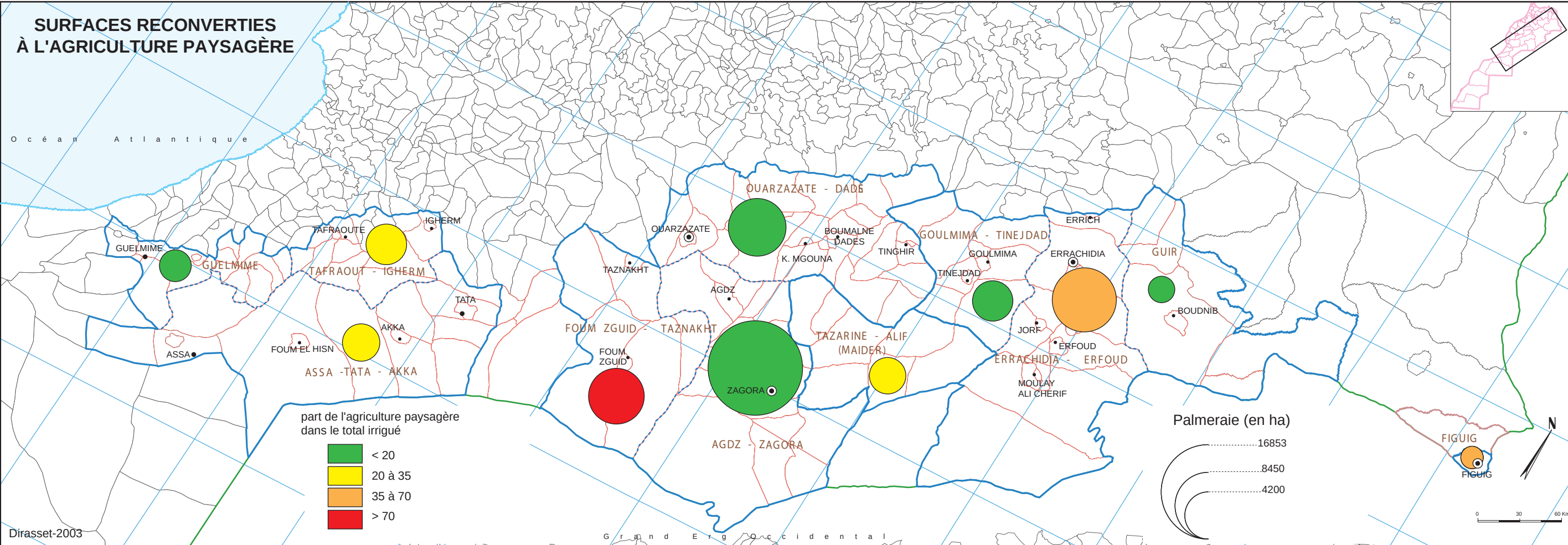
C'est le bassin du Draa qui maintient le mieux sa population (-4% sur la période, ce qui est une quasi-stabilité). Il le doit à une combinaison de facteurs : une assez bonne dotation en eau avec 7778 litres/seconde, soit plus de la moitié de la dotation globale de l'ensemble oasien, un bon potentiel touristique (23300 lits). Le coefficient de mandatement est moyen et on envisage une forte proportion de retraités.

Le bassin du Ziz connaît la plus forte baisse de la population (-14,5% sur la période), malgré un fort potentiel touristique; la faiblesse de la dotation hydraulique est en cause.

Le cas de la région de Guelmim n'en est que plus remarquable puisqu'elle se situe en position intermédiaire en termes d'évolution de la population (-10,1%) ; la baisse est moindre que dans le bassin du Ziz alors que la dotation en eau en encore plus faible et que tourisme est beaucoup plus réduit. L'explication tient à deux facteurs :

- le rôle des mandats extérieurs dans la région de Guelmim, beaucoup plus élevé que dans le Ziz ;
- l'importance de l'agriculture en bour (et en épandage des crues) qui distingue complètement cette zone des espaces proprement oasiens ; l'agriculture en sec participe largement à l'équilibre de cette zone, alors qu'elle est quasi-inexistante dans les deux autres bassins.





3. PROFIL SOCIÉTAL ET PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT

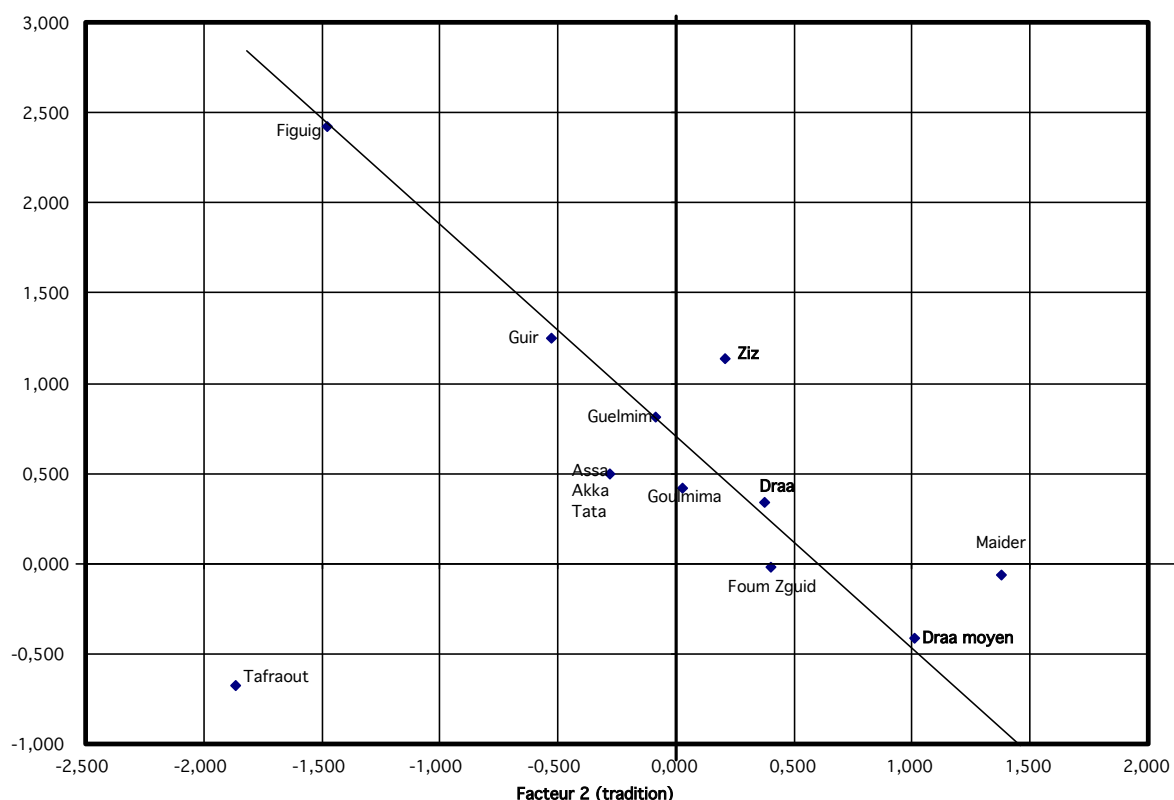
En conclusion de la phase I, nous avons présenté deux cartes de synthèse en matière sociétale. La première regroupait les trois grands indicateurs concernant la place des femmes : Indice Synthétique de Fécondité, Age au premier mariage et Taux de scolarisation des filles. La seconde était le produit d'une analyse factorielle rassemblant tous les indicateurs régionaux et qui faisait ressortir la part dominante des deux premiers facteurs, avec plus de la moitié de la variance : le facteur 1 dit de modernisation/urbanisation et le facteur 2 dit de traditionnalité.

Comment s'articulent ces données de base avec les résultats et les propositions résultant du modèle OURHI ? De la réponse à cette question dépend pour une bonne part la factibilité du projet.

Le graphique 4 reprend les données de l'analyse factorielle des sociétés oasiennes (Conclusion du rapport de phase I) dans le cadre des onze entités du modèle OURHI ; il croise le score du facteur 1 (urbanité-modernité) avec celui du facteur 2 (tradition). Sauf Tafraout, tous les bassins s'alignent bien sur une droite de corrélation logiquement négative, avec Figuig en position extrême. Pour le reste on distingue trois cas :

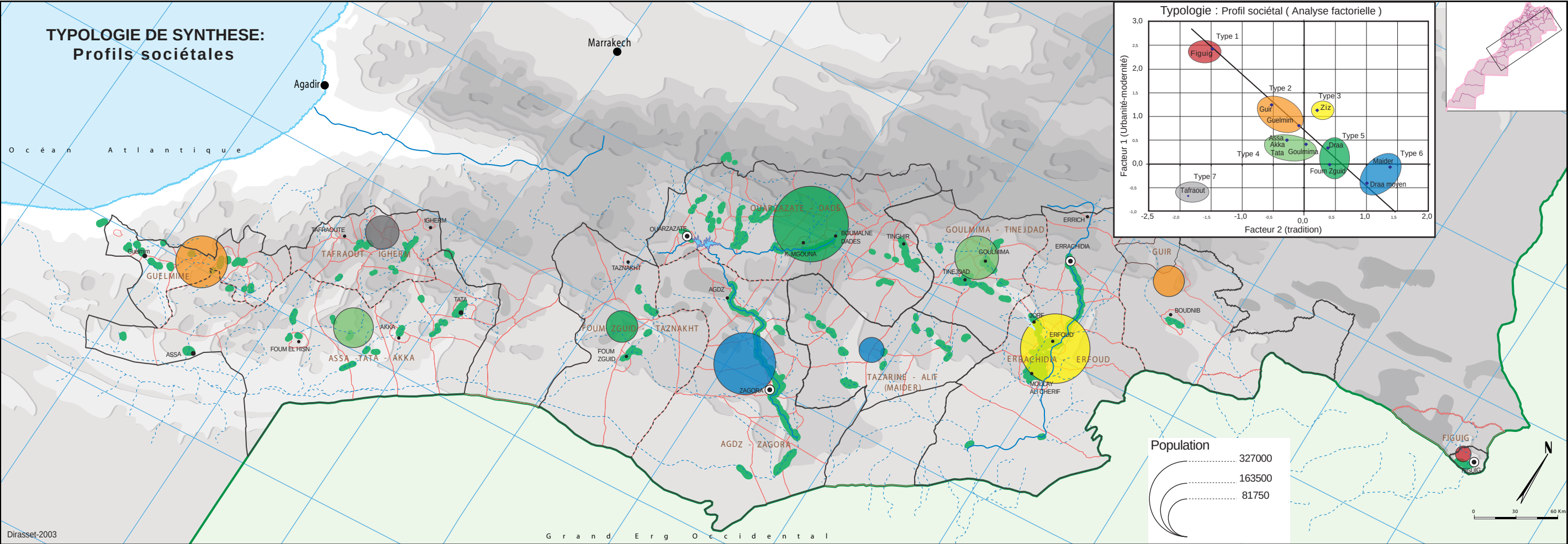
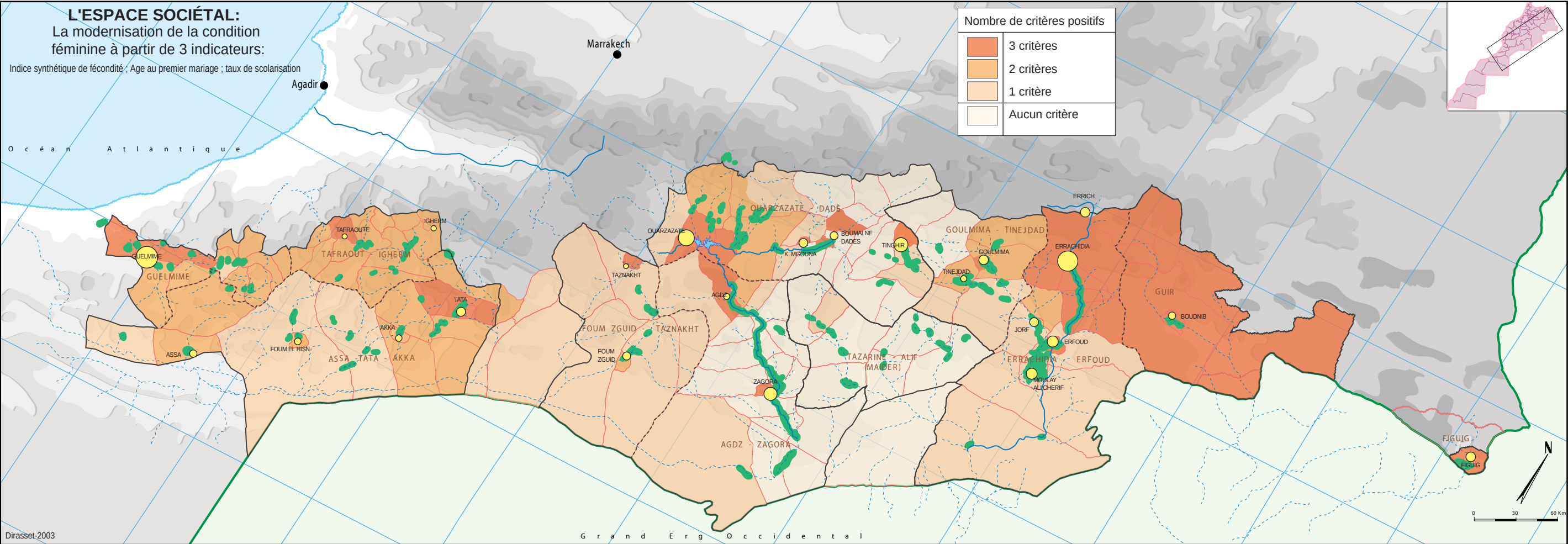
- espaces relativement "modernisés" = Ziz, Guir, Guelmim
- espaces intermédiaires = Draa supérieur, Goulmima, Akka-Tata, Foum Zguid
- espaces à connotation "traditionnelle" = Draa moyen, Maider.

Profil sociétal : Analyse factorielle



Les trois régions déterminantes se répartissent dans les trois catégories et selon un ordre parfaitement cohérent avec celui qui résulte du modèle OURHI. En effet la comparaison entre les graphiques 3 (répartition de l'emploi de base selon le modèle) et 4 (profil sociétal) permet de constater que le Ziz-Tafilalt est le bassin qui doit connaître la mutation socio-économique la plus profonde et en même temps le mieux placé des trois sur l'axe de la modernité. Symétriquement le Draa moyen est celui qui reste le plus agricole et celui qui reste le plus marqué par la tradition. Ce caractère traditionnel peut même être un atout pour la conduite de la mutation dans la mesure où il faudra s'appuyer sur les structures traditionnelles pour la mener à bien. Le Draa supérieur enfin est en position intermédiaire sur les deux graphiques.

Il y a donc une très bonne corrélation entre les profils sociétaux des bassins et le projet de développement proposé. Ceci constitue un atout majeur pour assurer la factibilité du projet.



CONCLUSION

L'analyse qui est présentée ici, en appui sur le modèle OURHI, propose une démarche de développement associant un projet touristique ambitieux, une refonte complète du système hydraulique, l'invention d'une nouvelle agriculture que l'on a appelé l'agriculture paysagère. C'est un programme difficile et coûteux ; il suppose une action déterminée pendant des décennies, parce qu'il suscitera des résistances à tous les niveaux. On pourra trouver vingt bonnes raisons d'y renoncer.

En face de cela, il n'y a qu'un seul argument en faveur de l'option présentée ; c'est qu'il s'agit de l'option de la dernière chance. Nous répétons que les oasis sont sur la voie de la disparition. Au rythme actuel, il reste quinze ans d'espérance de vie globale ; et beaucoup moins dans plusieurs cas.

Il y a un choix fondamental à opérer : **“veut-on garder les oasis?”** ; c'est un choix avant tout politique ; mais c'est aussi un choix de société. Il renvoie en dernière instance à l'idée que l'on se fait du Maroc.

LES MODELES DE DEVELOPPEMENT PAR BASSIN :

MODELE OURHUI DU BASSIN DE FIGUIG

Il s'agit d'une dépression de 800 m à 1000 m d'altitude dominée par quelques reliefs collinaires, qui forme la cuvette de Figuig. Celle-ci s'individualise par la présence d'un système hydro-agricole oasien traditionnel à l'Est du Tafilelt. Sa situation excentrée et assez singulière par rapport à l'ensemble des bassins oasiens, ce qui permet de la distinguer facilement. Les autres facteurs de distinction ne font que renforcer ce constat, ils se rejoignent pour fonder l'unicité de cette unité oasienne tels que :

- La concentration humaine autour de Figuig avec une densité moyenne de 45 habitants par km², alors que le peuplement est très faible tout autour ;
- L'existence d'une oasis de taille moyenne et de petits jardins irrigués ;
- La spécificité des ressources hydrauliques artésiennes liées à la topographie particulière de ce bassin, qui a dicté la disposition des palmeraies, des Ksours et des principales "seguias" utilisées pour la conduite des eaux vers les jardins.

Le potentiel de développement de Figuig en fonction des ressources en eau :

- Situation actuelle : population : 14.245 habitants en 1994, 957 ha de palmeraie,
- Perspectives (2025) : 15.368 habitants, population active 9.040, emploi induit (tourisme et agriculture) 1.240, emploi total (2.632)
- Le projet de développement : reconverter 48% de la palmeraie en agriculture paysagère (667 ha), irrigation à dotation minimale 1.100ha, irrigation à dotation maximale 290ha, dotation de l'agriculture en eau 129,5l/sec, dotation du tourisme en eau 0,7l/sec, consommation AEP 21,7l/sec, total eau utilisée 152l/sec

MODELE OURHUI DU BASSIN DU GUIR

Il est localisé à l'Est du bassin versant du Ziz. La nature de l'occupation du sol (dominée par la céréaliculture), l'importance de l'élevage ovin et bovin, font qu'il s'agit d'un système extensif tout à fait différent des autres systèmes oasiens dans le Tafilalet.

Ses spécificités sont aussi fondées sur la faiblesse du potentiel hydraulique. Celui-ci se limite aux eaux de surfaces mobilisées au Sud du Jebel Bou Arous et Bou Dahar. le peuplement est très faible (moins de 10 habitants / km²).

Le potentiel de développement du Guir en fonction des ressources en eau :

- Situation actuelle : population : 55.166 habitants en 1994, 1.322 ha de palmeraie.
- Perspectives (2025) : 60.409 habitants, population active 45.557, emploi induit (tourisme et agriculture) 5.856, emploi total 12.756.
- Le projet de développement : reconvertir 0,4% de la palmeraie en agriculture paysagère (22 ha), irrigation à dotation minimale 4.700ha, irrigation à dotation maximale 1.300ha, dotation de l'agriculture en eau 566l/sec, dotation du tourisme en eau 01,93l/sec, consommation AEP 83,9 l/sec, total eau utilisée 652l/sec

Le Modèle OURHI (Optimisation de l'Utilisation de la Ressource Hydrique Intégrale)

GUIR Potentiel hydraulique = 0,652 m3/sec

Guir = 55 166 hts (1994)

Palmeraie = 1 322 ha

	agri -sec	agri-sec	Elev-parc	Elev-parc	Irrig-max	irrig-max	Eau	irrig-min	irrig-min	irrig-min	Irrig-total	Irrig-total	Irrig-total	Irrig-total	
AGRICULTURE	ha	emploi	ha	emploi	ha	emploi	1000 m3	ha	emploi	Eau	ha	emploi	EAU	EAU-l/s	
coef		0,12		0,002		1,5	6,5		0,5	2,0			m3	32	
	11000	1320	400000	800	1300	1950	8450	4700	2350	9400	6000	4300	17850	566,0	

Palmeraie	Agri culture	paysager
ha	pays agère	/ Irrigué
		%
1322	22	0,4

	tourisme			conso eau	Conso EAU	
TOURISME	LITS			0,4*190	l/s	
coef				76		
	800			61	1,93	

EMPLOI	Induit	Induit			
INDUIT	agricole	tourisme			
coef	0,80	1,50			
	5136	720			

		Taux	Taux	Population	Retraités	Mandatés	Population		Conso EAU	Conso AEP	
POPULATION		activité	activité	base active	0,10*Base	0,3*base	totale		0,12*365	l/s	
coef		1994	2025		0,05	0,92			43,8		
		0,25	0,28	45557	2278	12574	60409		2646	83,9	

BILAN	20557	652
-------	-------	-----

MODELE OURHUI DU BASSIN DU ZIZ-TAFILALET

Il correspond au bassin versant de la grande vallée de l'Ouest du Ziz. Les facteurs physiques, sociétaux et économiques constituent les éléments essentiels pour distinguer cet ensemble à la fois orographique, social et à forte identité historique.

Les systèmes orographiques et hydrologiques ont en effet conditionné l'implantation des oasis, la répartition des Ksours et des villages et ce, à partir des confins du Sahara au Sud, jusqu'aux oasis de montagne au fur et à mesure que l'on remonte vers le Haut Atlas.

Une première zone peut être distinguée, elle correspond au Haut Ziz. En effet, les facteurs physiques, hydrologiques, humains et économiques se conjuguent pour distinguer cette unité qui s'organise autour de Errachidia. C'est un espace modernisé, ayant accompli sa transition sociétale (faible ISF <4, important taux de scolarisation >50%, et recul d'âge au premier mariage des filles > 22 ans...). La mobilisation des eaux de surfaces a été réalisée grâce à la construction de plusieurs barrages et de retenues intermédiaires. Les zones de cultures se situent dans la vallée du Ziz, de part et d'autre de l'oued ; le niveau d'intensification est assez élevé.

La deuxième zone correspond au Tafilalet. La discontinuité des palmeraies entre Errteb et Erfoud, le découpage administratif communal, la prise en compte des facteurs sociétaux (caractère traditionnel de la société avec une taille moyenne de 7,5 personnes par ménages) sont les facteurs déterminants de ce sous-bassin de celui de Errachidia. Le peuplement et les oasis s'organisent le long du Ziz, marquant une forte concentration autour de Jorf, Erfoud, Errissani et Moulay Ali Chérif. Les cultures sont pratiquées sur les terrasses alluviales à proximité des oueds ; le reste du territoire est consacré aux pâturages.

Le potentiel de développement du Ziz-Tafilalet en fonction des ressources en eau :

- Situation actuelle : population : 276.785 habitants en 1994, 7.747 ha de palmeraie.
- Perspectives (2025) : 265.047 habitants, population active 192.621, emploi induit (tourisme et agriculture) 29.104, emploi total 53.934.
- Le projet de développement : reconvertir 34,6% de la palmeraie en agriculture paysagère (4047 ha), irrigation à dotation minimale 8.000 ha, irrigation à dotation maximale 3.700 ha, dotation de l'agriculture en eau 1270 l/sec, dotation du tourisme en eau 53,02 l/sec, consommation AEP 368,1 l/sec, total eau utilisée 1691 l/sec

Le Modèle OURHI (Optimisation de l'Utilisation de la Ressource Hydrique Intégrale)

Ziz-Tafilalt Potentiel hydraulique = 1,691 m3/sec

Ziz-Tafilalt : 276785 hab (1994)

Palmeraie = 7747 ha

	agri -sec	agri-sec	Elev-parc	Elev-parc	Irrig-max	irrig-max	Eau	irrig-min	irrig-min	irrig-min	Irrig-total	Irrig-total	Irrig-total	Irrig-total	EMPLOI
AGRICULTURE	ha	emploi	ha	emploi	ha	emploi	1000 m3	ha	emploi	Eau	ha	emploi	EAU	EAU-I/s	AGRICOLE
coef		0,12		0,002		1,5	6,5		0,5	2,0			m3	32	TOTAL
	4000	480	800000	1600	3700	5550	24050	8000	4000	16000	11700	9550	40050	1270,0	11630

Palmeraie	Agri culture	paysager
ha	pays agère	/ Irrigué
		%
7747	4047	34,6

	tourisme			conso eau	Conso EAU	EMPLOI
TOURISME	LITS			0,4*190	l/s	TOURISME
coef				76		0,6
	22000			1672	53,02	13200

EMPLOI	Induit	Induit			EMPLOI
INDUIT	agricole	tourisme			INDUIT
coef	0,80	1,50			
	9304	19800			29104

		Taux	Taux	Population	Retraités	Mandatés	Population		Conso EAU	Conso AEP	EMPLOI
POPULATION		activité	activité	base active	0,10*Base	0,3*base	totale		0,12*365	l/s	TOTAL
coef		1994	2025		0,10	0,92			43,8		
		0,25	0,28	192621	19262	53164	265047		11609	368,1	53934

BILAN		53331	1691
-------	--	-------	------

Le Modèle OURHI (Optimisation de l'Utilisation de la Ressource Hydrique Intégrale)

Fm Zguid-Tazenakht Potentiel hydraulique = 0,558 m3/sec

Fm Zguid-Tazenakht = 57 444 hts (1994)

Palmeraie = 5 854 ha

	agri -sec	agri-sec	Elev-parc	Elev-parc	Irrig-max	irrig-max	Eau	irrig-min	irrig-min	irrig-min	Irrig-total	Irrig-total	Irrig-total	Irrig-total	
AGRICULTURE	ha	emploi	ha	emploi	ha	emploi	1000 m3	ha	emploi	Eau	ha	emploi	EAU	EAU-l/s	
coef		0,12		0,002		1,5	6,5		0,5	2,0			m3	32	
	3800	456	200000	400	800	1200	5200	5100	2550	10200	5900	3750	15400	488,3	

Palmeraie	Agri culture	paysager
ha	pays agère	/ Irrigué
		%
5854	5054	85,7

	tourisme			conso eau	Conso EAU	
TOURISME	LITS			0,4*190	l/s	
coef				76		
	1300			99	3,13	

EMPLOI	Induit	Induit			
INDUIT	agricole	tourisme			
coef	0,80	1,50			
	3685	1170			

		Taux	Taux	Population	Retraités	Mandatés	Population		Conso EAU	Conso AEP	
POPULATION		activité	activité	base active	0,10*Base	0,3*base	totale		0,12*365	I/s	
coef		1994	2025		0,05	1,20			43,8		
		0,27	0,30	33865	1693	12191	47750		2091	66,3	

BILAN	17590	558
-------	-------	-----

MODELE OURHI DU BASSIN DU MAIDER

Il correspond à la zone d'épandage de l'Oued Maider. Ce sous-bassin est au Sud-Ouest du bassin versant du Ziz entre le Jebel El Mrakib au Sud et le Jebel Ougnat au Nord, (ce dernier constitue la ligne de partage des eaux entre le Maider et le Ghéris). Cette délimitation naturelle est renforcée par une concentration du peuplement autour des principaux groupements humains : M'ssici, Alnif, Boudib, Aït Zegane... Ce secteur se distingue aussi par la faiblesse des densités et de l'occupation agricole du sol, compte tenu de la médiocrité des ressources hydrauliques : le potentiel hydraulique est inférieur à $0,5 \text{ m}^3/\text{s}$ (contre $1,492 \text{ m}^3/\text{s}$ pour Goulmima-Tinejdad). La pression sur le milieu est forte et se manifeste par des taux de croissance démographique assez élevés.

Le potentiel de développement du Maïder en fonction des ressources en eau :

- Situation actuelle : population : 68.066 habitants en 1994, 2.512 ha de palmeraie.
- Perspectives (2025) : 43.736 habitants, population active 35.820, emploi induit (tourisme et agriculture) 4.156, emploi total 8.826.
- Le projet de développement : reconvertir 24,6% de la palmeraie en agriculture paysagère (712 ha), irrigation à dotation minimale 1.100 ha, irrigation à dotation maximale 1.800 ha, dotation de l'agriculture en eau 440,8 l/sec, dotation du tourisme en eau 2,41 l/sec, consommation AEP 60,7 l/sec, total eau utilisée 504 l/sec

Le Modèle OURHI (Optimisation de l'Utilisation de la Ressource Hydrique Intégrale)

MAIDER Potentiel hydraulique = 0,504 m3/sec

Maider = 68 066 hts (1994)

Palmeraie = 2 512 ha

	agri -sec	agri-sec	Elev-parc	Elev-parc	Irrig-max	irrig-max	Eau	irrig-min	irrig-min	irrig-min	Irrig-total	Irrig-total	Irrig-total	Irrig-total	
AGRICULTURE	ha	emploi	ha	emploi	ha	emploi	1000 m3	ha	emploi	Eau	ha	emploi	EAU	EAU-l/s	
coef		0,12		0,002		1,5	6,5		0,5	2,0			m3	32	
	3500	420	200000	400	1800	2700	11700	1100	550	2200	2900	3250	13900	440,8	

Palmeraie	Agri culture	paysager	
ha	pays agère	/ Irrigué	
		%	
2512	712	24,6	

	tourisme			conso eau	Conso EAU	
TOURISME	LITS			0,4*190	l/s	
coef				76		
	1000			76	2,41	

EMPLOI	Induit	Induit			
INDUIT	agricole	tourisme			
coef	0,80	1,50			
	3256	900			

		Taux	Taux	Population	Retraités	Mandatés	Population		Conso EAU	Conso AEP	
POPULATION		activité	activité	base active	0,10*Base	0,3*base	totale		0,12*365	l/s	
coef		1994	2025		0,05	0,57			43,8		
		0,22	0,25	35820	1791	6125	43736		1916	60,7	

BILAN									15892	504	
--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	-------	-----	--

MODELE OURHI DU BASSIN DE GOULMIMA

Il se développe sur le versant Ouest du Haut Ziz et correspond au bassin de l'Oued Ghéris, compte tenu du peuplement, de la répartition des palmeraies, des caractéristiques des Ksours (Oasis de montagnes).

Les eaux sont constituées essentiellement des ressources superficielles en provenance du Haut Atlas.

Le potentiel de développement de Goulmima en fonction des ressources en eau :

- Situation actuelle : population : 108.668 habitants en 1994, 3.082 ha de palmeraie.
- Perspectives (2025) : 100.968 habitants, population active 82.693, emploi induit (tourisme et agriculture) 10.874, emploi total 23.154.
- Le projet de développement : irrigation à dotation minimale 10.500 ha, irrigation à dotation maximale 3.300 ha, dotation de l'agriculture en eau 1346,1 l/sec, dotation du tourisme en eau 6,02 l/sec, consommation AEP 140,2 l/sec, total eau utilisée 1492 l/sec

Le Modèle OURHI (Optimisation de l'Utilisation de la Ressource Hydrique Intégrale)

Goulmima = 108 668 hts (1994)

Palmeraie = 3 082 ha

GOULMIMA

Potentiel hydraulique = 1,492 m³/sec

	agri -sec	agri-sec	Elev-parc	Elev-parc	Irrig-max	irrig-max	Eau	irrig-min	irrig-min	irrig-min	Irrig-total	Irrig-total	Irrig-total	Irrig-total	
AGRICULTURE	ha	emploi	ha	emploi	ha	emploi	1000 m3	ha	emploi	Eau	ha	emploi	EAU	EAU-l/s	
coef		0,12		0,002		1,5	6,5		0,5	2,0			m3	32	
	1500	180	200000	400	3300	4950	21450	10500	5250	21000	13800	10200	42450	1346,1	

Palmeraie	Agri culture	paysager
ha	pays agère	/ Irrigué
		%
3082	-218	-1,6

	tourisme			conso eau	Conso EAU	
TOURISME	LITS			0,4*190	l/s	
coef				76		
	2500			190	6,02	

EMPLOI	Induit	Induit			
INDUIT	agricole	tourisme			
coef	0,80	1,50			
	8624	2250			

		Taux	Taux	Population	Retraités	Mandatés	Population		Conso EAU	Conso AEP	
POPULATION		activité	activité	base active	0,10*Base	0,3*base	totale		0,12*365	l/s	
coef		1994	2025		0,05	0,57			43,8		
		0,25	0,28	82693	4135	14140	100968		4422	140,2	

BILAN		47062	1492
-------	--	-------	------

MODELE OURHI DU BASSIN DU DRAA SUPERIEUR

Il s'agit d'un couloir entre Ouarzazate et Tinghir, situé à plus de 1 200 m d'altitude et disposé selon une direction Est-Ouest. Il est dominé du Nord au Sud par les franges orientales de l'Anti-Atlas et les franges méridionales du Haut-Atlas central, avec le Jebel Azourki (3 685 m) et le Mgoun (4 071 m). Cet ensemble correspond à une dépression Sud-atlasique : c'est une suite de hauts plateaux et de vallées encaissées riches en alluvions et traversées par un réseau d'oueds dense. Les ressources hydrologiques sont parmi les plus importantes du périmètre d'étude, avec 3,029 m³/sec. Le paysage naturel dont dispose cette zone, offre des atouts touristiques incontestables (oasis de montagnes, beaux sites, présence de plusieurs Kasbahs, présence de plusieurs localités importantes telles que Skoura, Kalaât Mgouna, Boumalne Dadès...).

Les palmeraies se développent le long de la vallée, mais occupent aussi les affluents Nord dans les zones de piémont.

Le potentiel de développement du Draà Supérieur en fonction des ressources en eau :

- Situation actuelle : population : 326.993 habitants en 1994, 6.280 ha de palmeraie.
- Perspectives (2025) : 278.522 habitants, population active 187.305, emploi induit (tourisme et agriculture) 29.373, emploi total 58.739.
- Le projet de développement : irrigation à dotation minimale 20.000 ha, irrigation à dotation maximale 6.500 ha, dotation de l'agriculture en eau 2608,1 l/sec, dotation du tourisme en eau 33,74 l/sec, consommation AEP 386,8 l/sec, total eau utilisée 3029 l/sec

Le Modèle OURHI (Optimisation de l'Utilisation de la Ressource Hydrique Intégrale)

Draa supérieur Potentiel hydraulique = 3,029 m3/sec

Draa supérieur = 326 993 hts (1994)
Palmeraie = 6280 ha

	agri -sec	agri-sec	Elev-parc	Elev-parc	Irrig-max	irrig-max	Eau	irrig-min	irrig-min	irrig-min	Irrig-total	Irrig-total	Irrig-total	Irrig-total	
AGRICULTURE	ha	emploi	ha	emploi	ha	emploi	1000 m3	ha	emploi	Eau	ha	emploi	EAU	EAU-l/s	
coef		0,12		0,002		1,5	6,5		0,5	2,0			m3	32	
	1800	216	500000	1000	6500	9750	42250	20000	10000	40000	26500	19750	82250	2608,1	

Palmeraie	Agri culture	paysager
ha	pays agère	/ Irrigué
		%
6280	-220	-0,8

	tourisme			conso eau	Conso EAU	
TOURISME	LITS			0,4*190	l/s	
coef				76		
	14000			1064	33,74	

EMPLOI	Induit	Induit			
INDUIT	agricole	tourisme			
coef	0,80	1,50			
	16773	12600			

		Taux	Taux	Population	Retraités	Mandatés	Population		Conso EAU	Conso AEP	
POPULATION		activité	activité	base active	0,10*Base	0,3*base	totale		0,12*365	l/s	
coef		1994	2025		0,10	1,29			43,8		
		0,28	0,31	187305	18730	72487	278522		12199	386,8	

BILAN									95513	3029	
--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	-------	------	--

MODELE OURHI DU BASSIN DU DRAA MOYEN

Il est constitué par un ensemble vaste, formé par l'oued Draâ, ses affluents et leur bassin versant. Le Jebel Saghro représente la ligne de partage des eaux entre le Draâ moyen et le Draâ supérieur, alors que les étendues sableuses de Mhamid constituent sa limite aval. Il s'agit d'une zone de transition et de contraste entre le milieu désertique et les zones non sahariennes.

Cet ensemble constitue un très vieux creuset de peuplement ; il est aussi un véritable carrefour ethnique. La disposition des oasis correspond à un chapelet de 6 palmeraies de largeurs variables. Celles-ci se développent sur une suite de terrasses alluviales basses et étroites le long de l'oued.

Le potentiel de développement du Draâ moyen en fonction des ressources en eau :

- Situation actuelle : population : 218.500 habitants en 1994, 16.853 ha de palmeraie.
- Perspectives (2025) : 256.673 habitants, population active 215.510, emploi induit (tourisme et agriculture) 31.904, emploi total 67.584.
- Le projet de développement : irrigation à dotation minimale 5.400 ha, irrigation à dotation maximale 17.000 ha, dotation de l'agriculture en eau 3846,4 l/sec, dotation du tourisme en eau 19,28 l/sec, consommation AEP 356,5 l/sec, total eau utilisée 4222 l/sec

Le Modèle OURHI (Optimisation de l'Utilisation de la Ressource Hydrique Intégrale)

DRAA Moyen Potentiel hydraulique = 4,222 m3/sec

Draa Moyen = 218 500 hts (1994)

Palmeraie = 16 853 ha

	agri -sec	agri-sec	Elev-parc	Elev-parc	Irrig-max	irrig-max	Eau	irrig-min	irrig-min	irrig-min	Irrig-total	Irrig-total	Irrig-total	Irrig-total
AGRICULTURE	ha	emploi	ha	emploi	ha	emploi	1000 m3	ha	emploi	Eau	ha	emploi	EAU	EAU-l/s
coef		0,12		0,002		1,5	6,5		0,5	2,0			m3	32
	9000	1080	800000	1600	17000	25500	110500	5400	2700	10800	22400	28200	121300	3846,4

Palmeraie	Agri culture	paysager
ha	pays agère	/ Irrigué
		%
16853	-147	-0,7

	tourisme			conso eau	Conso EAU
TOURISME	LITS			0,4*190	l/s
coef				76	
	8000			608	19,28

EMPLOI	Induit	Induit		
INDUIT	agricole	tourisme		
coef	0,80	1,50		
	24704	7200		

		Taux	Taux	Population	Retraités	Mandatés	Population		Conso EAU	Conso AEP
POPULATION		activité	activité	base active	0,10*Base	0,3*base	totale		0,12*365	l/s
coef		1994	2025		0,05	0,47			43,8	
		0,28	0,31	215510	10776	30387	256673		11242	356,5

BILAN									133150	4222
--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--------	-------------

MODELE OURHI DU BASSIN DE FOUM ZGUID-TAZENAKHT

Il correspond au bas Draa, où le cours d'eau se perd dans le désert ; son régime est indépendant du Draâ moyen. Il est alimenté par les oueds du versant Sud du Jebel Bani dont principalement oued Zguid. La dégradation des conditions climatiques et hydrologiques marque sévèrement cette zone ; elle influence non seulement le paysage mais aussi le peuplement et la discontinuité des oasis.

Néanmoins, ce sous-bassin présente des caractéristiques sociétales assez contrastées, regroupant à la fois tradition et modernité, en plus des mouvements migratoires modestes, ce qui le distingue bien du Draâ moyen et supérieur.

Le potentiel de développement de Fom Zguid-Tazenakht en fonction des ressources en eau :

- Situation actuelle : population : 57.444 habitants en 1994, 5.854 ha de palmeraie.
- Perspectives (2025) : 47.750 habitants, population active 33.865, emploi induit (tourisme et agriculture) 4.855, emploi total 10.241.
- Le projet de développement : reconverter 85,7% de la palmeraie en agriculture paysagère (5.054 ha), irrigation à dotation minimale 5.100 ha, irrigation à dotation maximale 800 ha, dotation de l'agriculture en eau 488,3 l/sec, dotation du tourisme en eau 3,13 l/sec, consommation AEP 66,3 l/sec, total eau utilisée 558 l/sec

Le Modèle OURHI (Optimisation de l'Utilisation de la Ressource Hydrique Intégrale)

FIGUIG Potentiel hydraulique = 0,152 m3/sec

Figuig = 14245 hts (1

Palmeraie = 957 ha

	agri -sec	agri-sec	Elev-parc	Elev-parc	Irrig-max	irrig-max	Eau	irrig-min	irrig-min	irrig-min	Irrig-total	Irrig-total	Irrig-total	Irrig-total	
AGRICULTURE	ha	emploi	ha	emploi	ha	emploi	1000 m3	ha	emploi	Eau	ha	emploi	EAU	EAU-l/s	
coef		0,12		0,002		1,5	6,5		0,5	2,0			m3	32	
	229	27	100000	200	290	435	1885	1100	550	2200	1390	985	4085	129,5	

Palmeraie	Agri culture	paysager
ha	pays agère	/ Irrigué
		%
957	667	48,0

	tourisme			conso eau	Conso EAU	
TOURISME	LITS			0,4*190	l/s	
coef				76		
	300			23	0,72	

EMPLOI	Induit	Induit			
INDUIT	agricole	tourisme			
coef	0,80	1,50			
	970	270			

		Taux	Taux	Population	Retraités	Mandatés	Population		Conso EAU	Conso AEP	
POPULATION		activité	activité	base active	0,10*Base	0,3*base	totale		0,12*365	I/s	
coef		1994	2025		0,10	2,00			43,8		
		0,26	0,29	9040	904	5424	15368		673	21,3	

BILAN		4781	152
-------	--	------	-----

MODELE OURHI DU BASSIN D'ASSA-TATA

Il correspond au versant Sud de l'anti-Atlas, qui est marqué par un paysage typiquement saharien (sol rocailleux, climat aride, régime hydrique intermittent...). Il est constitué de glacis et des terrasses entaillées par un réseau hydrographique dense qui se jette dans le bas Draâ. On note l'importance des activités pastorales et les vastes étendues des oasis dans la province de Tata. Le peuplement est généralement faible, il est concentré autour des principales oasis du sous-bassin (Assa, Akka et Tata).

Le potentiel de développement d'Assa-Tata en fonction des ressources en eau :

- Situation actuelle : population : 90.936 habitants en 1994, 2.638 ha de palmeraie.
- Perspectives (2025) : 74.052 habitants, population active 54.450, emploi induit (tourisme et agriculture) 7.476, emploi total 15.246.
- Le projet de développement : reconverter 21,5% de la palmeraie en agriculture paysagère (838 ha), irrigation à dotation minimale 2.100 ha, irrigation à dotation maximale 1.800 ha, dotation de l'agriculture en eau 504,28 l/sec, dotation du tourisme en eau 7,23 l/sec, consommation AEP 102,9 l/sec, total eau utilisée 614 l/sec

Le Modèle OURHI (Optimisation de l'Utilisation de la Ressource Hydrique Intégrale)

Assa-Tata-FeH = 90 936 hts (1994)

Palmeraie = 2 638 ha

Assa-Tata-FeH	Potentiel hydraulique = 0,614 m3/sec
----------------------	--------------------------------------

	agri -sec	agri-sec	Elev-parc	Elev-parc	Irrig-max	irrig-max	Eau	irrig-min	irrig-min	irrig-min	Irrig-total	Irrig-total	Irrig-total	Irrig-total	
AGRICULTURE	ha	emploi	ha	emploi	ha	emploi	1000 m3	ha	emploi	Eau	ha	emploi	EAU	EAU-l/s	
coef		0,12		0,002		1,5	6,5		0,5	2,0			m3	32	
	8500	1020	600000	1200	1800	2700	11700	2100	1050	4200	3900	3750	15900	504,2	

Palmeraie	Agri culture	paysager
ha	pays agère	/ Irrigué
		%
2638	838	21,5

	tourisme			conso eau	Conso EAU	
TOURISME	LITS			0,4*190	l/s	
coef				76		
	3000			228	7,23	

EMPLOI	Induit	Induit			
INDUIT	agricole	tourisme			
coef	0,80	1,50			
	4776	2700			

		Taux	Taux	Population	Retraités	Mandatés	Population		Conso EAU	Conso AEP	
POPULATION		activité	activité	base active	0,10*Base	0,3*base	totale		0,12*365	l/s	
coef		1994	2025		0,05	1,20			43,8		
		0,25	0,28	54450	0	19602	74052		3243	102,9	

BILAN	19371	614
-------	-------	-----

MODELE OURHI DU BASSIN DE TAFRAOUT-IGHERM

C'est le cœur de l'anti-Atlas et le foyer historique du pays soussi. Densités élevées, ressources limitées, attachement légendaire à la terre, une agriculture étagée largement répandue, homogénéité ethnique et une forte émigration sont les principales caractéristiques de ce bassin.

Les conditions climatiques difficiles ont conduit les habitants à mobiliser avec beaucoup d'adresse et d'ingéniosité les ressources en eaux disponibles pour les acheminer jusqu'à la parcelle. Ce système a permis de mettre en place une agriculture où domine l'amandier.

Deux villes dominent ce bassin : Igberh (4.558 habitants) et Tafraout (3.949 habitants).

Le potentiel de développement de Tafraout-Igberh en fonction des ressources en eau :

- Situation actuelle : population : 64.643 habitants en 1994, 3.111 ha de palmeraie.
- Perspectives (2025) : 67.230 habitants, population active 50.022, emploi induit (tourisme et agriculture) 6.256, emploi total 13.446.
- Le projet de développement : reconverter 24,4% de la palmeraie en agriculture paysagère (611 ha), irrigation à dotation minimale 0 ha, irrigation à dotation maximale 2.500 ha, dotation de l'agriculture en eau 515,3 l/sec, dotation du tourisme en eau 2,89 l/sec, consommation AEP 93,4 l/sec, total eau utilisée 612 l/sec

Le Modèle OURHI (Optimisation de l'Utilisation de la Ressource Hydrique Intégrale)

TAFRAOUT-IGHERM Potentiel hydraulique = 0,612 m3/sec

TAFRAOUT-IGHERM = 64 643 hts (1994)

Palmeraie/arboriculture = 3111 ha

	agri -sec	agri-sec	Elev-parc	Elev-parc	Irrig-max	irrig-max	Eau	irrig-min	irrig-min	irrig-min	Irrig-total	Irrig-total	Irrig-total	Irrig-total	
AGRICULTURE	ha	emploi	ha	emploi	ha	emploi	1000 m3	ha	emploi	Eau	ha	emploi	EAU	EAU-l/s	
coef		0,12		0,002		1,5	6,5		0,5	2,0			m3	32	
	21000	2520	100000	200	2500	3750	16250	0	0	0	2500	3750	16250	515,3	

Palmeraie/ arboric.	Agriculture	paysager
ha	paysagère	/ Irrigué
		%
3111	611	24,4

	tourisme			conso eau	Conso EAU	
TOURISME	LITS			0,4*190	l/s	
coef				76		
	1200			91	2,89	

EMPLOI	Induit	Induit			
INDUIT	agricole	tourisme			
coef	0,80	1,50			
	5176	1080			

		Taux	Taux	Population	Retraités	Mandatés	Population		Conso EAU	Conso AEP	
POPULATION		activité	activité	base active	0,10*Base	0,3*base	totale		0,12*365	l/s	
coef		1994	2025		0,05	0,98			43,8		
		0,24	0,27	50022	2501	14707	67230		2945	93,4	

BILAN									19286	612	
-------	--	--	--	--	--	--	--	--	-------	------------	--

MODELE OURHI DU BASSIN DE GUELMIM

Il s'agit d'une dépression topographique drainée par l'oued Noun creusée dans le versant Sud de l'Anti-Atlas. Le bassin a toujours été une zone de passage où trois activités prédominaient : l'agriculture, l'élevage et le commerce. Guelmim (72.000 habitants) est le principal centre urbain de la région. Elle accueille l'essentiel des nomades qui ont été sédentarisés et convertis au commerce.

Le potentiel de développement de Guelmim en fonction des ressources en eau :

- Situation actuelle : population : 154.224 habitants en 1994, 1.915 ha de palmeraie.
- Perspectives (2025) : 137.784 habitants, population active 97.719, emploi induit (tourisme et agriculture) 11.098, emploi total 24.078.
- Le projet de développement : irrigation à dotation minimale 2.000 ha, irrigation à dotation maximale 8.200 ha, dotation de l'agriculture en eau 932,3 l/sec, dotation du tourisme en eau 4,10 l/sec, consommation AEP 191,4 l/sec, total eau utilisée 1.128 l/sec

Le Modèle OURHI (Optimisation de l'Utilisation de la Ressource Hydrique Intégrale)

Guelmim = 14245 hts (1994)

Palmeraie = 1 915 ha

GUELMIM

Potentiel hydraulique = 1,128 m³/sec

	agri -sec	agri-sec	Elev-parc	Elev-parc	Irrig-max	irrig-max	Eau	irrig-min	irrig-min	irrig-min	Irrig-total	Irrig-total	Irrig-total	Irrig-total	
AGRICULTURE	ha	emploi	ha	emploi	ha	emploi	1000 m3	ha	emploi	Eau	ha	emploi	EAU	EAU-l/s	
coef		0,12		0,002		1,5	6,5		0,5	2,0			m3	32	
	38000	4560	150000	300	2000	3000	13000	8200	4100	16400	10200	7100	29400	932,3	

Palmeraie	Agri culture	paysager
ha	pays agère	/ Irrigué
		%
1915	-85	-0,8

	tourisme			conso eau	Conso EAU	
TOURISME	LITS			0,4*190	l/s	
coef				76		
	1700			129	4,10	

EMPLOI	Induit	Induit			
INDUIT	agricole	tourisme			
coef	0,80	1,50			
	9568	1530			

		Taux	Taux	Population	Retraités	Mandatés	Population		Conso EAU	Conso AEP	
POPULATION		activité	activité	base active	0,10*Base	0,3*base	totale		0,12*365	I/s	
coef		1994	2025		0,05	1,20			43,8		
		0,22	0,25	97719	4886	35179	137784		6035	191,4	

BILAN		35564	1128
-------	--	-------	------

L'EAU

INTRODUCTION

La plupart des oasis agonisent. Le mot n'est pas trop fort, il représente une réalité qu'il convient (enfin) d'apprécier et de mesurer avec justesse. Si la situation perdure, la disparition des oasis est annoncée, à plus ou moins long terme selon les espaces considérés. Les causes naturelles, la sécheresse en particulier, ne sont pas les seules en cause : l'action humaine est largement partie prenante dans ce processus. Il convient de prendre conscience que le Maroc est en train de perdre – dans l'indifférence générale ? – un élément de son patrimoine territorial et naturel.

Plus grave que la sécheresse, la «mal traitance» et le gâchis de la ressource précipitent l'agonie des oasis et accélèrent le déclin de ces espaces dont les répercussions sociales se font sentir.

La situation est donc critique, il est en ce sens urgent de procéder à une mise à plat sans concession des manières de faire, défaillantes. C'est la structure même du système qui est en cause : il s'agit ainsi de procéder à une reconfiguration des structures, des mentalités et des comportements, et non de s'attendre à des miracles technologiques. Le problème de fond est en partie d'ordre technique mais surtout socio-politique. C'est au fond du processus que nous nous intéressons ici, dans l'idée de «prendre de la hauteur» par rapport à notre objet d'étude et de mettre à plat les dysfonctionnements lourds.

La question la plus brûlante en matière hydraulique est celle des oasis ; mais c'est également une question d'aménagement du territoire puisque c'est l'existence même de ces régions qui est en cause. Cela suppose une action très forte qui pose d'emblée le problème en termes de sauvetage et non de sauvegarde.

Il est exclu de se substituer aux services techniques compétents en la matière qui connaissent parfaitement les problèmes, qui ont été par ailleurs relevés par le SNAT. Le diagnostic a confirmé avec force cet état des lieux alarmant sur l'eau. La crise hydrique se généralise en une crise d'ensemble des oasis : à toute situation de crise doit être engagée une volonté forte.

Nos intentions relèvent d'une volonté de cibler les piliers et les bases d'un programme d'action. La nécessité repose maintenant sur des actes forts et sur une intervention globale et sans faille de la part des décideurs publics. C'est là que se situe l'enjeu primordial.

Le principe d'économie de l'eau constitue la pierre angulaire, le socle sur lequel repose ce plan d'action. Il s'agit pour l'irrigation oasienne de rompre avec les pratiques peu efficaces.

I. LES IDEES DIRECTRICES DE LA DEMARCHE

Les fondements stratégiques de notre approche pour le développement des oasis sont guidés par trois axes directeurs :

- une pensée globale sur l'eau et les oasis ;
- la nécessité d'une intervention publique ;
- le principe de l'économie de l'eau comme approche structurante dans la stratégie d'ensemble .

1. INSTAURER UNE APPROCHE GLOBALE ET COHERENTE SUR L'EAU

«La réhabilitation des oasis suppose une action globale qui prenne de front l'ensemble des problèmes posés» explique le SNAT dans sa proposition relative à la sauvegarde des oasis.

L'eau est au cœur des problèmes oasiens, mais elle s'inscrit surtout dans un écheveau d'interférences sectorielles, sociales et spatiales; la principale difficulté tient justement au caractère multisectoriel de l'opération. L'eau n'est pas seulement un problème technique, il est aussi une conséquence sociale, la résultante d'un mode de fonctionnement difficile à moderniser car les modes traditionnels perdurent. Cela concerne l'agriculture et l'aménagement rural ainsi que l'hydraulique, tout comme la formation (la formation aux méthodes d'économie d'eau notamment dans les filières agricoles). La problématique se situe à la charnière de la sphère socio-économique et de la sphère écologique.

Il s'agit de rompre avec le principe sectoriel. Tous les Ministères sont concernés et leur coopération est indispensable au lancement d'un projet d'ensemble dont le seul objectif se trouve dans le sauvetage des oasis. C'est dans cette capacité de mobiliser une logique globale que réside l'obstacle principal. L'obligation de coordination coule de source.

Il s'agira de procéder à des ajustements permanents dans tous les domaines et à toutes les échelles. La seule démarche efficace consiste à rechercher, avec les intéressés eux-mêmes les compromis acceptables par tous, permettant d'avancer progressivement vers l'atténuation des tensions. Cette action multiforme et complexe devra s'effectuer aux trois échelles, nationale, régionale et locale : cela correspond à l'approche engagée par l'Aménagement du Territoire, telle qu'elle ressort de la Charte nationale et du SNAT. Il faudra déployer cette démarche aux différentes échelles, jusqu'au niveau des territoires locaux.

A côté de cette démarche, il est nécessaire de considérer l'espace oasien comme spécifique dans la mesure où le problème de l'eau est ici une nécessité territoriale vitale. La gestion de l'eau se rapporte en quelque sorte à une gestion de la pérennité territoriale.

2. LA NECESSITE D'UNE INTERVENTION PUBLIQUE FORTE

Non seulement l'Etat n'est pas très présent dans la gestion de la distribution de l'eau, mais il s'est retiré du contrôle de la situation, ce qui est plus dommageable dans le sens où cela a conduit à des utilisations anarchiques et totalement dépourvues de rationalité.

Les pouvoirs publics ne sont pas étrangers à cette situation d'irresponsabilité généralisée, alors que le contexte de pénurie et d'assèchement climatique nécessite, au contraire, une discipline renforcée. Son engagement est, en ce sens, plus que nécessaire : elle est primordiale pour assurer la survie des oasis.

Dans une optique de «communication», il est nécessaire que les décideurs se lancent dans une campagne de sensibilisation sur la ressource en eau afin de lui donner une valeur. Valoriser l'eau passe par l'aspect éducationnel de son (bon) usage.

Au niveau national, une vaste démarche est actuellement véhiculée par la mise en place du **Plan National de l'Eau** (PNE)¹, document référence sur un horizon d'au moins vingt ans. Partant du constat que le stress hydrique se généralise, ce document, en cours d'élaboration, vise le rapprochement de l'offre à la demande. Il entend procéder à une planification des ressources en eau et poursuivre la logique de la gestion décentralisée de l'eau.

¹ MATEE, Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau, Projet de gestion des ressources en eau. Etude du Plan national de l'Eau. Rapport pour la concertation, Groupement Nexant-Maroc développement, mars 2003.

3. INSTAURER LE PRINCIPE QUE L'ECONOMIE DE L'EAU EST UN GISEMENT CONSIDERABLE

Le principal gisement disponible est celui de la lutte contre les gâchis. Le SNAT a mis en lumière cette idée, plusieurs acteurs ont fait de même lors de l'enquête menée sur le terrain. Dans l'exposé des motifs de la loi 10-95 sur l'eau, l'Etat place au niveau le plus haut la préoccupation de gestion rationnelle des ressources en eau. **Le gisement d'eau, c'est l'économie d'eau et la rigueur dans l'utilisation de la ressource.**

Le concept fait ainsi cause commune et passe dans toutes les sphères décisionnelles. Là n'est pas le défi majeur. La difficulté tient dans sa mise en forme et surtout sa mise en œuvre : un vaste chantier doit s'ouvrir, qui touche aussi aux mentalités.

Dans le domaine de l'économie de l'eau, tout est à faire et cela ne peut pas résulter simplement d'une action coercitive de l'Etat ; la clef se trouve dans la participation des intéressés.

C'est l'augmentation de l'efficacité de l'irrigation qui offre le plus de possibilités en matière de mobilisation hydrique. L'idée de base veut que si l'on augmente l'efficacité de l'irrigation de X %, alors Y hectares de cultures supplémentaires peuvent bénéficier d'un apport en eau. Le fil directeur sera l'optimisation de l'utilisation de chaque m³ d'eau utilisé.

La principale réserve d'eau réside indéniablement dans la réduction des gâchis, mais ceux-ci sont profondément inscrits dans les comportements sociaux et même dans les démarches des acteurs économiques. La tâche est ici particulièrement rude : il s'agit de passer d'une situation de gâchis généralisé à une situation de gestion économe généralisée ou du moins largement répandue. Le redressement de la situation exigera beaucoup d'efforts et de discipline qui devra immanquablement se manifester dans une action très ferme de la part de l'Etat.

Tout cela n'est pas nouveau : de nombreux rapports relatifs à la gestion de l'eau et au développement hydro-agricole au Maroc ont soulevé ces problèmes et émis des propositions basées sur le concept d'économie de l'eau. Nous allons cependant plus loin en affirmant que c'est un impératif et la seule voie possible, d'autant plus dans les espaces oasiens.

L'économie de l'eau : un concept largement répandu au Maroc

Les différents rapports relatifs à l'eau soulignent tous, dans leurs propositions, le souci d'économiser l'eau. Un rapport a même été commandé sur le thème de la « Gestion de l'économie de l'eau »². Dans son introduction, il explique qu'« **une politique volontariste visant l'économie de l'eau et son usage efficient et productif devrait constituer dorénavant la base de la politique de l'eau** ».

Ses actions et mesures se répartissent selon trois axes :

- la valorisation des ressources en eau mobilisées dans le cadre d'une politique hydraulique harmonieuse
- l'amélioration des performances des systèmes d'irrigation pour limiter les pertes d'eau
- l'amélioration de la valorisation de l'eau en recherchant une plus grande productivité de l'eau

Le problème réside, dans le cadre d'une étude sur les oasis, dans l'aspect général de ce type d'études qui, évidemment, traitent des problèmes de l'eau à l'échelle nationale. Or, les oasis relèvent de problématiques bien spécifiques.

² Conseil supérieur de l'eau et du climat, *Gestion de l'économie de l'eau*, 9^{ème} session, 19-20 mars 2001.

II. OPTIONS STRATEGIQUES ET PLAN D'ACTION

Le passage de la volonté et de la stratégie affichées aux actes doit s'opérer d'une manière progressive, mais à partir d'une action forte et fondatrice d'un mouvement d'ensemble, par le lancement d'une politique sur le long terme. La situation critique dans laquelle se trouvent les oasis nécessite d'opter pour des mesures «ambitieuses», profondes et, d'une manière plus générale, en rupture avec le discours habituel -qui tend à minimiser la situation -.

1. DES ETUDES TECHNIQUES POUR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE LA RESSOURCE

A. Meilleure connaissance globale

La plupart des discours relatifs à l'eau ont été produits avant 1980 sur la base de séries pluviométriques qui ont été bouleversées à partir de cette date. Cela concerne la programmation des barrages et des périmètres irrigués et, d'une manière générale, la conception même de la politique de l'eau. Les nouvelles séries, incluant les deux dernières décennies, conduisent à des révisions à la baisse des quantités mobilisables qui varient de 35 à 50%.

Force est de constater que les politiques de l'eau ont été conçues à une «autre époque» et elles sont mises en porte-à-faux complet par la nouvelle donne, qui est la baisse massive des volumes mobilisables.

L'**actualisation** des données chiffrées est donc une nécessité : *«Le bilan des nappes repose sur des approximations, parfois grossières. L'importance stratégique de ces nappes et la nécessité de leur gestion éclairée rendent impérative la réalisation d'études rigoureuses, visant une meilleure connaissance des entrées et des sorties»* souligne le SNAT.

Plusieurs voies semblent particulièrement importantes à approfondir :

- * Les possibilités de mobiliser les nappes profondes doivent être conduites par le lancement d'une campagne de prospection. On peut en mesurer les difficultés lorsque l'on envisage cette prospection sur 50 000 km² au minimum.
- * La question de la salinité est de plus en plus sensible dans les oasis. L'absence d'un contrôle plus strict et de mesures de drainages anti-sel interdit toute possibilité de développement des ressources souterraines exploitées à l'heure actuelle. C'est pourquoi il est important de connaître avec précision ce phénomène et surtout ses causes.

- * Bilan technique pour se pencher sur l'efficacité de la logique des lâchers. La possibilité de mettre en place un système de canaux modernes depuis les barrages jusqu'aux périmètres irrigués doit être étudiée pour éviter les pertes par infiltration et évaporation.

B. Un Livre blanc sur l'eau

La sortie d'un «Livre blanc sur l'eau dans les espaces oasiens» apparaît comme une étape décisive pour montrer l'ampleur des problèmes et diagnostiquer les raisons du gaspillage. Cet audit devra aussi comporter un volet aménagement assez important dans la mesure où une étude purement technique limiterait l'impact du bilan à des raisons d'infrastructures.

Ce document s'inscrirait dans la continuité de cette étude, mais sous un angle centré sur la question de l'eau, les pratiques de distribution et d'utilisation. Il s'agirait d'effectuer un bilan critique du dispositif hydraulique et d'en tirer des enseignements sous forme de propositions concrètes. Il devra aborder de front les questions cruciales et émettre un avis : la politique des grands aménagements hydrauliques n'a-t-elle pas atteint ses limites dans le cas des oasis ? Quelle approche adopter ? Quels dispositifs financiers instaurer pour inciter à l'économie de l'eau ?, etc..

Le problème de l'efficacité des lâchers serait aussi abordé et analysé, tout comme la possibilité de mettre en place un vaste programme oasien d'économie de l'eau. Les «solutions» et les propositions seraient les idées directrices de ce Livre Blanc, lequel s'inscrirait dans la logique du Plan National de l'Eau.

Cette étude ne doit surtout pas conduire à «techniciser» les problèmes relatifs à l'eau, ce qui occulterait par là même la dimension essentielle des problèmes, celle des pratiques sociales. La situation impose d'engager aujourd'hui une autre logique de gestion de la ressource, d'économie et de responsabilité – d'économie par la responsabilité plus précisément –. Cela implique une autre approche de la question dans laquelle l'aménagement du territoire doit exprimer un point de vue et formuler une vision – sur une base territoriale bien entendu –.

2. APPLICATION DE LA LOI 10-95 SUR L'EAU

L'affaire de l'eau est à la fois cruciale pour l'avenir du pays et exemplaire de la problématique politique du Maroc. Compte tenu de la gravité de la situation, il est impossible de conduire une politique de l'eau efficace sur une base consensuelle. Trop d'intervenants et de groupes (sociaux et économiques) ont intérêt à ce que les choses continuent au rythme actuel. La question de l'eau touche à la structure même de la société. Il faut beaucoup de courage et d'habileté pour affronter une telle situation.

La Loi sur l'Eau a fixé un cadre d'intervention, mais son application reste, dans les faits, assez limitée, nous y reviendrons. La loi propose une approche par la demande et non plus par l'offre, mais cela suppose que la demande soit organisée et responsabilisée. C'est un vaste programme.

A. La situation actuelle

Pendant une trentaine d'années, la politique de l'eau a été pour l'essentiel une politique des barrages : le mot d'ordre «un barrage par an» était le corollaire de celui «du million d'hectares irrigués». Cette politique a eu des effets positifs dont nous bénéficions aujourd'hui ; elle a assuré avec vingt ans d'avance la sécurité de l'alimentation en eau potable.

Mais surtout, cette politique a atteint ses limites naturelles à partir du moment où l'essentiel est réalisé et où il s'avère que la vraie question aujourd'hui n'est plus de créer de nouvelles capacités mais d'utiliser plus rationnellement celles qui existent. La sécheresse n'a fait qu'accentuer le besoin de réorientation de la politique hydraulique.

B. Loi sur l'eau 10-95

a. Les principes de cette loi

Le problème a commencé à être posé au début des années 1990, à l'initiative de plusieurs intervenants, la Banque Mondiale en particulier. Cela a débouché sur l'adoption, en 1995, de la «Loi sur l'eau n° 10-95», marquant un tournant stratégique avec le passage d'une politique dite de l'offre à une politique dite de la demande. La notion de politique de la demande signifie que l'on fait appel à la responsabilité des acteurs et à leur participation financière ; celle-ci ne couvrant pas forcément l'ensemble des coûts, mais au minimum les coûts de fonctionnement (et une part, à déterminer, de l'investissement).

C'est dans cette optique que repose la création des Agences de bassin qui relèvent à la fois d'une logique « hydraulique » en s'inscrivant territorialement dans le cadre du bassin hydrographique et d'une logique économique, en plaçant les consommateurs d'eau dans le Conseil d'Administration afin qu'ils participent directement à la décision et au financement. Les agences se voient confier des missions multiples, en particulier en matière d'économie d'eau et de lutte contre les pollutions ; elles se voient attribuer des ressources qui doivent leur permettre de financer ces missions.

b. Les problèmes de son application

La loi 10-95 constitue une avancée importante et elle comporte toute une série d'éléments positifs, nécessaires à une bonne politique de l'eau. Mais elle n'est même pas appliquée dans ses aspects les plus élémentaires.

Toutefois, quelles que soient les insuffisances de la loi 10-95, l'urgence est à sa mise en application, au minimum dans sa dimension financière. Les agences ne commenceront à exister que lorsque les rentrées financières seront effectuées. Pour certaines de ces rentrées, il suffit de prendre un décret ; pour d'autres c'est certainement plus complexe et il faut que le Ministère chargé de l'eau mette au point une démarche incitative qui montre aux acteurs qu'ils ont eux-mêmes intérêt à respecter la loi.

Dans son exposé des motifs, la Loi 10-95 pose sept principes de base; le septième est «la prévision de sanctions et la création d'une police de l'eau...». A ce jour, la police de l'eau n'a pas été créée.

C. L'administration de l'eau

Les Services de l'Hydraulique du Maroc ont une réputation justifiée de compétence. Ils se trouvent aujourd'hui dans une situation difficile et contradictoire; d'un côté, on leur dit qu'il faut changer, qu'il faut passer en agence, modifier leur statut, et de l'autre, ils sont bien placés pour apprécier toute la difficulté dans l'application de la loi qui les concerne. La création d'un Ministère de l'eau les interpelle aussi de façon contradictoire : il y a la perte des liens avec leur maison traditionnelle, l'Equipement, et il y a en face l'espoir que le domaine de l'eau soit pris en charge sérieusement par un ministère qui lui est spécialement consacré.

Le domaine où il faut un changement, c'est tout simplement l'application de la loi, et en premier lieu les rentrées financières. Il est crucial que ce problème soit réglé rapidement ; c'est la condition pour entraîner les services. Il y a une fenêtre qui est ouverte ; elle ne le sera pas pendant des années, mais pendant deux ans. L'échéance est en 2005. Si on n'a pas vraiment commencé à appliquer la loi en 2005, c'est qu'elle ne le sera probablement jamais.

3. DES CAMPAGNES DE FORMATION, D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

Afin de garantir la bonne marche du processus, il est nécessaire d'infléchir la pensée selon laquelle l'eau est une denrée inépuisable. Ce changement (ou nouvelle orientation) des mentalités doit se faire sous l'angle de la responsabilisation des acteurs.

Il est difficile (et illusoire) d'exiger des usagers de l'eau de s'investir dans des techniques et des pratiques efficaces. C'est pourquoi un programme, vaste et structuré, doit être lancé au profit des exploitants de l'espace oasien.

Il semble opportun d'organiser **des campagnes de formation, d'information et de sensibilisation** sous forme de « séminaires » (gratuits) ou ateliers se déroulant sur 3 jours avec sorties sur le terrain. L'idée que sous-tend cet encadrement est d'**inciter**

les agriculteurs à adopter des techniques d'irrigation économes en eau et de créer des conditions favorables pour l'**appropriation** des techniques modernes. L'intérêt de ce dispositif réside aussi dans l'échange des pratiques entre irrigants et la mise en réseau de l'information.

Il s'agirait de **présenter les mécanismes financiers** d'aides proposés par l'Etat comme les subventions accordées pour la mise en place de systèmes d'irrigation localisée. Ces ateliers pourraient être organisés par les **ORMVA** qui semblent être les acteurs les mieux placés pour engager ce processus. Il est aussi important de mobiliser les AUEA qui constituent des intermédiaires entre l'appareil public et les usagers ; ces associations permettront le renforcement de la concertation.

4. MODERNISER LE DISPOSITIF HYDRAULIQUE ET LES PRATIQUES D'IRRIGATION

- L'arrêt des pompages en amont et le contrôle des créations désordonnées des puits équipés de motopompes qui menacent d'épuisement certaines nappes.
- Le contrôle rigoureux de l'utilisation de l'eau disponible et une action vigoureuse pour l'économie d'eau. Cela impliquera un changement du système d'irrigation.
- Le développement de techniques d'irrigation moins soumises à l'évaporation et l'infiltration

A. Contrôler les pompages

Les **pompages privés échappent entièrement à tout contrôle**, donnant lieu à une surexploitation préoccupante. Ils doivent faire l'objet d'une réglementation stricte, impliquant :

- autorisation pour tous les pompages (révision du § 26 de la Loi sur l'eau 10-95) ;
- compteur sur toutes les pompes (pour application du § 37) ;
- redevance sur tous les prélèvements (§ 37) ;
- contrôle strict sur les entreprises de forage et sanctions dissuasives pour tout forage ou surcreusement non-autorisé (lacune de la loi) ;
- définition des périmètres de sauvegarde et d'interdiction (§ 49).

B. Le problème des canaux-passoires

Nous avons déjà montré que la plus grande partie des eaux s'infiltre dans des canaux dépourvus de revêtement, s'échappe par des fuites de conduites ou s'évapore avant d'arriver sur les parcelles cultivées. Même si une partie des eaux «perdues» revient dans les cours d'eau ou dans la nappe, d'où on peut la récu-

pérer, la qualité de l'eau en invariablement dégradée par toutes sortes de produits et les sels qu'entraîne le ruissellement.

On ne peut donc que souscrire à une réhabilitation/modernisation des équipements d'irrigation vétustes, aussi bien en ce qui concerne la grande hydraulique que la petite et moyenne hydraulique.

C'est ainsi qu'il semble opportun de lancer une évaluation des différents systèmes d'irrigation afin d'en relever les faiblesses et surtout d'élaborer un cahier des charges présentant les alternatives possibles d'amélioration. Cela peut se faire dans le cadre du Livre Blanc déjà évoqué plus haut. Ce document devra engager une réflexion afin de « repenser » le système de redistribution de l'eau.

5. FAIRE PAYER L'EAU, INSTAURER UNE POLICE DE L'EAU

A. Participation financière des usagers

Nous reprenons ici l'une des propositions du SNAT en matière de gestion de l'eau. Les usagers de l'eau n'ont pas de raison de chercher les économies lorsque l'eau est gratuite. L'objectif de faire payer l'eau est d'inciter les usagers à ne plus gaspiller la ressource et, ainsi, les responsabiliser. C'est en premier lieu la taxation des eaux de pompage qui est visée ici.

«Alors que le rôle de l'ancienne tarification fut simplement de recouvrer une partie des investissements consentis, la nouvelle politique de tarification de l'eau d'irrigation accorde une importance toute particulière à la valorisation de l'eau, de manière à ce que le prix de l'eau d'irrigation détermine dorénavant le niveau optimal de son utilisation. La nouvelle tarification prend aussi en compte les considérations d'équité entre usagers, de viabilité financière et d'impact sur les revenus des agriculteurs. Le processus de libéralisation inachevé, le lien entre contraintes structurelles des exploitations et leur productivité, et l'existence de surcoûts découlant d'options d'aménagement différenciées, la puissance du lobby des irrigants bénéficiaires font que l'application intégrale des principes mentionnés rencontre d'énormes difficultés, ce qui explique l'hésitation des pouvoirs public» selon le SNAT.

Le **problème majeur est d'ordre social** car il convient de trouver un juste milieu entre la participation financière et les impératifs sociaux. Il ne faut pas plomber les revenus des exploitants, mais fixer des montants incitatifs, l'incitation correspondant à une bonne gestion de l'eau.

La **tarification de l'eau d'irrigation** a été régie jusqu'à tout récemment par les dispositions du Code des Investissements Agricoles (CIA), dont le postulat de base est que les redevances paient les frais d'exploitation et d'entretien, et assurent le renouvellement. Ces dispositions, envisagées dans un contexte de relative abondance, n'ont pas été appliquées pour diverses raisons. L'absence

d'une logique de valorisation de la ressource en eau dans les dispositions du CIA ainsi que le contexte de stress hydrique auquel s'ajoute de vives tensions qui s'exercent sur la demande en eau exprimée, ont rendu impérative la formulation d'une nouvelle tarification de l'eau d'irrigation.

Plusieurs études techniques ont abordé le problème de tarification à travers l'amélioration de l'exploitation des systèmes d'irrigation et de drainage dans les ORMVA.

De toutes ces études, se dégagent trois solutions envisageables :

* Solution 1 : Procéder à la tarification après expropriation totale des droits de l'eau. Cette solution nécessite le recensement, l'évaluation et la définition des compensations pour chaque ayant droit. Elle requiert également la traduction de ces compensations en durée de livraison gratuite d'eau et la garantie de mettre à la disposition des agriculteurs des quantités d'eau jusqu'à l'exploitation.

Dans le cadre de cette solution, l'Office ne pourra commencer à recouvrir les redevances qu'après une période de 20 à 30 années de gratuité.

* Solution 2 : Partager les ressources disponibles. Cette solution consiste à partager la ressource annuelle disponible dans la retenue en deux parts : une première part fixe considérée comme un droit d'eau reconnu aux usagers et une deuxième part variable annuellement faisant l'objet d'une tarification. Pour cette solution, il faudrait recenser les droits collectifs de l'eau au niveau de chaque unité hydraulique de base (séguia, AUEA, canal secondaire...).

* Solution 3 : Transférer la quasi-totalité des droits. Dans ce cas, toute la ressource, sauf celle réservée aux besoins en eau potable, est restituée aux ayant-droits sous forme de droits d'eau collectifs par unités hydrauliques de base. Ces droits sont cessibles et peuvent faire l'objet de transaction.

La solution 1 est à notre avis à écarter car elle ne fera que perpétuer le gâchis, puisque pour une longue période (20 à 30 ans), on est sûr de la gratuité de la ressource. En outre, l'identification des ayant-droits et de leur droit peut s'avérer une opération lourde et porteuse de conflits difficiles à résoudre.

La solution 3 suggère que l'Etat se désengage totalement des opérations de gestion de l'eau à l'intérieur des périmètres, mais en même temps ne résout en rien les problèmes d'utilisation des ressources, car les programmes de fourniture d'eau à partir du barrage ne vont pas fondamentalement évoluer et les procédures de lâcher également.

La solution 2 a l'avantage de mettre en place progressivement une politique de gestion des systèmes d'irrigation basée sur un partage de l'allocation des droits d'eau entre les groupements d'usagers et les offices et qui associe étroitement les usagers aux prises de décision. Ce qui est important c'est que les offices gardent le pouvoir de décision sur les politiques de gestion et d'exploitation.

B. Police de l'eau

Le temps est venu d'instaurer une véritable «discipline de l'eau», et ce, en lui donnant une valeur financière. Il ne suffit pas de le dire et de décréter cet état; il appartient d'en montrer la nécessité et surtout de l'appliquer. La politique tarifaire ne peut être efficace que si elle est accompagnée de mesures efficaces pour assurer le recouvrement effectif et dans des délais raisonnables.

Inspecteurs

C'est ainsi qu'il semble opportun pour les pouvoirs publics de mettre en place une véritable police de l'eau qui se baserait sur un dispositif de contraventions qu'appliqueraient (scrupuleusement) des inspecteurs dans un objectif de dissuasion.

La police de l'eau est une fonction d'Etat qui doit être assurée par une administration, la Direction de l'Hydraulique. Un corps de police en tenue devrait être mis en place.

6. UN NOUVEAU SYSTEME D'EXPLOITATION

Le postulat est simple : il s'agit d'économiser l'eau mais sa mise en œuvre est problématique. L'économie d'eau peut se réaliser en trois endroits : à l'amont du barrage, c'est-à-dire dans le bassin versant, entre le barrage et les exploitations et au niveau des exploitations.

A l'amont du barrage, des opérations de conservation des eaux et des sols sont déjà en cours et sont bien maîtrisées par les services concernés. Ce qui nous importe c'est d'améliorer les performances et d'atténuer les pertes au niveau du transport et dans la distribution.

Avec le système actuel, lâcher dans le lit des oueds, 50% de la quantité d'eau est perdue au cours de son acheminement entre le barrage et les périmètres irrigués. Les chiffres sont éloquentes pour le périmètre du Draâ : avec 287 millions de m³ mobilisés, seulement 157 millions de m³ sont fournis en tête de périmètre, soit 45,3% de perte. Pour le Ziz, sur une quantité de 118,5 millions de m³, seulement 62 millions de m³ arrivent en tête de périmètre, c'est-à-dire 47,7% de perte.

Dans le contexte actuel de déficit hydrique, on ne peut plus se permettre de tel gâchis. Il faudrait bannir les lâchers et les remplacer par un système moderne de transfert de l'eau par pipeline jusqu'à la tête du périmètre irrigué. L'eau est ensuite prise en charge par des AUEA qui la répartissent en fonction des droits de chacun. Cette eau acheminée par de grands tuyaux peut être stockée dans les bassins existants ou dans d'autres qui seront créés pour l'occasion en respectant la répartition socio-ethnique existante dans l'oasis. Par la suite, l'eau est distribuée dans les parcelles par le biais des seguias.

A ce niveau, nous abordons les pertes qui se font lors de la distribution et qui peuvent atteindre là aussi 50%. Nous préconisons que les seguias principales soient systématiquement bétonnées et couvertes de dalles en ciment pour éviter

les infiltrations et l'évaporation. Les seguias secondaires doivent être remplacées par des tuyaux. Egalement la submersion des parcelles doit être proscrite et remplacée par d'autres techniques comme l'irrigation localisée, où on choisit les spéculations à irriguer, ou le système de goutte à goutte.

Les expériences menées au sein des parcelles pilotes ont démontré qu'on pouvait réaliser des économies d'eau pouvant atteindre 45% par rapport aux pratiques existantes et des gains de productivité assez appréciable de l'ordre de 40% pour le maraîchage et de 20% pour les plantations.

7. MOBILISER LA COOPERATION INTERNATIONALE

Il s'agit de **mobiliser des fonds internationaux** en se basant sur l'idée que les oasis sont en dangers (dégradation d'un patrimoine naturel et social). Différents bailleurs de fonds sont prêts et disposés à s'engager pour peu que des projets crédibles voient le jour et, surtout, que l'Etat s'engage avec force et fermeté dans cette voie.

Faire appel aux contributions étrangères, dans une optique d'appui et de source de financement, doit s'apparenter à une véritable stratégie, dans la mesure où les fonds dégagés peuvent être conséquents, tout comme le lancement d'un mouvement d'ensemble.

Axer des projets sur l'économie de l'eau, à titre d'exemple, est une démarche qui ne peut que s'inscrire dans les objectifs de la Banque Mondiale qui engage, depuis plusieurs années, des aides dans de multiples projets de ce type.

D'autres bailleurs de fonds, comme l'USAID (Agence Américaine de Développement International) qui finance une opération de développement du goutte-à-goutte au Kenya (projet PNRA de Kari), sont aussi mobilisables sur ce thème de l'économie de l'eau dans les oasis marocaines.

AGRICULTURE ET MONDE RURAL

INTRODUCTION : POUR UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU MONDE RURAL DANS LES OASIS DU SUD MAROCAIN

Le document «Stratégie 2020 de Développement Rural» a bien cadré la problématique du développement des oasis et a bien su poser les problèmes qui caractérisent cette région : *«La situation de ces zones (...oasiennes et frontalières) est marquée par les phénomènes de désertification et de dévitalisation économique qui s'accroissent. Bien sûr ces zones souffrent d'handicaps climatiques et géographiques importants. Ces handicaps ont été aggravés par leur marginalisation. Bien que plusieurs initiatives ont été prises dans ces zones, elles n'ont pas eu l'envergure nécessaire pour contribuer à une véritable insertion de cette partie stratégique du territoire dans l'économie nationale. Trop sectorielles et fragmentées les interventions n'ont pas toujours coïncidé avec les besoins réels locaux (...). C'est tout un cheminement inverse de cette logique qui permettra de réhabiliter ces zones dans leur rôle économique, culturel et historique, ainsi que dans leur rôle de barrière territoriale stratégique et écologique. Pour cela, il faut une politique ambitieuse de développement (...) reposant sur une solidarité nationale et concrétisée par des programmes spéciaux¹ adaptés à leurs situations bien particulières ».*

Le ton est donné et les limites sont tracées, c'est un projet ambitieux qu'il faut pour ces espaces marginalisés, en s'appuyant sur les atouts et en dépassant les contraintes.

L'enquête a révélé l'ampleur de la tâche. En même temps que proposer un projet politique, il faudrait mettre en place un projet de société tout en changeant de démarche et d'approche.

La définition des axes ou des actions d'une stratégie, nécessite une connaissance profonde des potentiels de l'espace oasien. La phase 1 et la Phase 2 ont permis de capitaliser une panoplie d'informations, dans chaque bassin et sous-bassin qui permet de définir les composantes de cette stratégie. En effet, sans cette connaissance profonde et objective, le risque majeur serait de se lancer dans des programmes d'investissement et d'assistance ambitieux, souvent dispendieux, dont l'utilité pourrait s'avérer nulle, voire négative.

Les propositions qui sont exposées ci-après et que nous regroupant sous le terme «stratégie de développement rural des espaces oasiens» ont pour objectif de corriger les déséquilibres qui affectent cet espace, de modifier les tendances et les évolutions négatives, d'atténuer la paupérisation de la population, la dépravation des ressources naturelles et l'instabilité sociale.

Le Plan d'actions expose les mesures et les projets essentiels à la mise en œuvre de la stratégie de développement préconisée pour le développement du monde rural et de l'agriculture dans les espaces oasiens. Il résulte des enquêtes, interviews et discussions réalisées lors de cette phase auprès des acteurs locaux. Il s'agit d'un programme d'actions préliminaire où on a sélectionné, les actions les plus pertinentes qui répondent aux problématiques dégagées lors des Phases 1 et 2. En fait, la mise en place d'une stratégie de développement du monde rural oasien exige la mise en place d'un processus continu de suivi et d'évaluation : Un

¹ Voir Annexe : Stratégie 2020 : Les Programmes Spéciaux

Observatoire du Monde rural et de l'Agriculture. C'est à lui qu'incombera par la suite la mise en place d'un programme annuel de réalisation des projets et de mise à jour des besoins au fur et à mesure des actions réalisées.

Les principales actions sont regroupées autour de 7 grandes mesures.

1. REDUIRE LA PRESSION DEMOGRAPHIQUE

L'évolution démographique de la population oasienne au rythme soutenu de 1,76% dans un contexte de pénurie hydrique, peut induire rapidement de sérieux risques, et des dérapages si des mesures ne sont pas mises en place rapidement.

La stratégie rurale 2020, lance timidement l'option «....*certaines zones pré-sahariennes, étant probablement conduites à ne trouver un certain équilibre économique qu'avec une population plus réduite* ». Après la réalisation de l'enquête de la phase 2, on peut affirmer que c'est **La Condition** pour éviter le «désastre» dans certaines régions de l'espace oasien.

Le surpompage et l'exploitation anarchique des ressources hydriques s'expliquent en grande partie par l'importance des besoins pour faire face à une population nombreuse. Les crises se vérifient là où l'équilibre entre population et ressources est rompu. L'idéal est de trouver le seuil « Population-Ressources » (voir plus loin modèle OURHI) qui assurerait l'équilibre et la survie du modèle oasien.

Les chiffres des densités humaines rapportés à la SAU et les zones de crises hydriques identifiées par l'enquête sont éloquentes. Plus les densités augmentent, plus le déficit hydrique est important.

Le diagnostic de la Phase 1, a bien indiqué que rapportés à la SAU, les chiffres des densités se rapprochent plus de la réalité et nous renseignent sur la charge démographique considérable sur le milieu.

Sur cette base, les densités atteignent **615 hab/km², elles sont de 876 hab/km² au Draà, 858 hab/km² dans le Ziz et 800 hab/km² à Figuig**. Dans le pays du Dadès-Mgoun, les densités atteignent 1662 hab/km², à Goulmima-Tinejdad 1153 hab/km² et 1757 hab/km² à Errachidia.

L'espace oasien est donc densément peuplé et les milieux fortement sollicités.

- La réduction de la pression démographique se fait d'une manière naturelle par le biais de l'émigration. On connaît l'importance de ce phénomène dans l'espace oasien et ses impacts économiques. Il faudrait, néanmoins anticiper, organiser et accompagner cette émigration et l'encourager dans certaines régions sinistrées.

Il faudrait être prudent et ne pas tomber dans certains scénarios extrêmes. A titre d'exemple, dans les périphéries du pays de Tafilalet (Taouz, Bleida, N'Kob, Tazarine), dans le Rheris (Jorf), dans le pays du Bani-Ouarkiz (Foum Zguid, Foum Al Hisn), face à la pénurie d'eau, le scénario de l'exode définitif vers les villes relais comme Errachidia, Ouarzazate, Zagora et Erfoud est entrain de se vérifier. Au terme de ce processus, s'il n'y a pas un abandon des parcelles, il y'a sûrement une gestion peu efficace avec un futur incertain et l'on peut aboutir à un désengagement progressif des populations et des activités agricoles et des intérêts de la région. Certains seront tentés de dire que c'est une façon de réduire la pression démographique et donc les besoins, mais on oublie que ce processus aboutit à long terme à l'abandon des oasis et à la disparition d'un patrimoine unique en son genre, ce qui est totalement à l'opposé des objectifs de cette stratégie.

- La réduction de la pression démographique se fait également par une politique franche de contrôle des naissances, une politique de « planning familiale ».

Il n'est pas normal qu'au début du 21^{ème} siècle, certaines régions oasiennes présentent des comportements démographiques dignes des pays les moins avancés. Si on prend l'ISF pour illustrer cette situation, il atteint 4,8 en milieu rural, la moyenne régionale étant de 4. Le Draà est l'espace par excellence des ISF élevés comme à Tilmi (8,8), Aït El Fersi (8,5) et Ouaklim (7,5).

Réduire la pression démographique

Une population plus réduite est nécessaire pour soulager la pression sur les ressources hydriques et réduire les besoins. Cette option implique (i) l'encouragement et l'accompagnement des migrations vers les endroits où les ressources le permettent à l'intérieur des espaces oasiens ou à l'extérieur et (ii) la mise en place d'une politique de contrôle des naissances

2. METTRE EN PLACE PROGRESSIVEMENT UNE AGRICULTURE-PAYSAGERE

L'agriculture dans les espaces oasiens est avant tout une agriculture destinée dans sa grande partie à l'autoconsommation. On est hors contexte d'une agriculture moderne² pour laquelle il faut raisonner en terme de paramètres de productivité, de mécanisation, de coût de main d'œuvre, de valeur ajoutée, etc...

L'agriculture dans les oasis est **une agriculture sociale** qui permet d'équilibrer les revenus et d'atténuer les phénomènes de pauvreté. Maintenir artificiellement cette agriculture par des subventions systématiques alors qu'elle ne sera jamais concurrentielle serait entrer dans une mécanique irréversible et se ferait au dépens d'autres régions où l'agriculture est une activité rentable (Souss, Massa, Tadla, Loukoss, etc...).

Cette option ne signifie pas que toute l'agriculture oasienne serait traitée d'une manière homogène. L'enquête a permis d'identifier des espaces où l'agriculture demeure une activité encore importante grâce à un potentiel hydrique malgré tout signifiant : le pays du Tafilalt, le pays de la vallée du Draà, le pays du Guir, le pays du Dadès-Mgoun ; on a pris l'option d'intégrer Figuig dans ces espaces puisque seule l'agriculture maintient encore les populations sur ces espaces frontaliers. Ces espaces représentent les « **poids lourds agricoles** » des espaces oasiens. C'est dans ces espaces que les efforts de maintien, de développement et de modernisation de l'agriculture actuelle doivent se concentrer. C'est encore dans ces espaces que l'on doit garantir une dotation minimale de 6500m³/ha pour permettre **une agriculture de pleine irrigation**. C'est le premier type d'agriculture à promouvoir.

² Le Directeur d'une CMVD dans la zone d'étude refuse de parler d'agriculture dans ces contrées, mais plutôt de vergers. Il affirme que « l'Etat se trompe de « malade » et de « médicaments », tout simplement de stratégie pour traiter les problèmes de ce secteur ; je trouve aberrant de parler de filières, de rendements, de modernisation et de mécanisation ; il faut venir ici et voir ces paysages agricoles pour se rendre compte que le discours officiel est complètement hors sujet »

Le deuxième type est une agriculture à dotation réduite (2000m³/Ha/an) dont l'objectif est de maintenir en vie les palmiers avec des cultures modestes en dérobée. **Il s'agit de promouvoir une agriculture paysagère.**

Vers une agriculture paysagère

L'espace oasien fonctionne sous la contrainte de son potentiel hydrique. Les quantités d'eau disponibles conditionnent son développement. Ce constat nous oblige de passer d'une posture du primat des besoins à une posture du primat des capacités. En d'autres termes, actuellement c'est la nature qui dicte ses conditions. Sous cette pression, il faudrait maintenir la pleine irrigation là où la ressource et passer à une agriculture à dotation réduite là où la ressource est rare.

3. ASSURER LE RELAIS DE L'ETAT DANS LA GESTION DES RESSOURCES : LA CREATION DES GROUPEMENTS DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Le Ministère de l'Agriculture a pris l'initiative louable de généraliser et d'optimiser les usages et les économies en matière d'utilisation de la ressource en mettant en place des structures à intérêt collectifs.

Néanmoins, devant le constat de pénurie et de crise confirmé par l'enquête, il faudrait développer là où cela s'avère socialement et techniquement possible l'implantation d'organisations associatives capables de prendre le relais de l'Etat dans la gestion (exploitation, entretien et maintenance) des infrastructures créées sur fonds publics.

Un texte réglementaire devrait voir le jour pour créer et organiser des **groupements de développement agricole**. Le choix de ce type de structures va dans le sens d'une responsabilisation à l'échelle géographique d'unités solidaires, au lieu d'un émiettement des attributions sur des bases locales très étroites, parfois ethniques et tribales. L'unité géographique des « Pays » pourrait être la base territoriale pour la mise en place de telles structures.

Assurer le relais de l'Etat dans la gestion des ressources

Cette action est importante pour répondre à l'impératif du développement durable et la rationalisation de la gestion des ressources naturelles et d'assurer sur le long terme l'exploitation et l'entretien des aménagements hydrauliques et forestiers et de conservation par les bénéficiaires de ces investissements publics. Pour la concrétisation de cette option, il faudrait :

- augmenter et diversifier l'intervention du secteur associatif spécialisé
- transformer les systèmes d'aide en rémunération de services selon des conventions d'exploitation et d'entretien
- associer dès le départ les populations bénéficiaires à la conception et à l'étendue des aménagements
- mettre en place des groupements de développement agricoles

4. DIVERSIFIER L'ECONOMIE ET PROMOUVOIR L'EMPLOI

La politique actuelle a souvent conduit au maintien de systèmes peu compétitifs, peu intensifiés et faiblement générateurs d'emploi. En effet, l'appui de l'Etat n'a pas été orienté vers la recherche de l'amélioration de l'emploi

L'enquête a confirmé l'existence de gisements de postes d'emploi additionnels que l'on peut développer. De réelles opportunités existent :

- L'agriculture irriguée dans certaines régions peut être, dans un premier stade, à la base du développement d'unités de tri de conditionnement et de stockage comme à Tinghir pour les pommes et par la suite de petites unités de transformation. La proximité des approvisionnements et le traitement rapide des produits fragiles et périssables peut favoriser l'implantation sur place. La tendance existe et des promoteurs commencent à se manifester,
- le développement de l'élevage bovin, laitier et d'embouche est un autre facteur de création d'industries agroalimentaires. Il faudrait promouvoir la race locale et mettre en place un produit « d'origine contrôlée »,
- l'encouragement des industries traitant des produits annexes de la foresterie comme les essences et le miel, peut également créer des postes d'emploi,
- les services à l'agriculture est un autre créneau à développer. Ce sont des prestations à caractère commercial liées à l'agriculture (intrants et équipements) qui peuvent être fournis par des sociétés ou des coopératives,
- le tourisme : les tourisms verts, de chasse, de randonnée, d'altitude et de découverte destinés tant à la clientèle locale qu'étrangère peuvent être à l'origine de création de postes d'emploi permanents et saisonniers

Diversifier l'économie et promouvoir l'emploi

A côté des aléas climatiques et de la rareté des ressources hydriques, l'espace oasien souffre de la prédominance d'un secteur agricole archaïque et non compétitif qui accentue la précarité économique et développe la pauvreté. Pour atténuer la dépendance des oasis, il est suggéré de rechercher d'autres filières pour créer des emplois. Le tourisme, l'agro-alimentaire et les services à l'agriculture peuvent être des créneaux porteurs et créateurs d'emploi.

5. AMELIORER LE CADRE DE VIE ET REDUIRE LA PAUVRETE : IMPLIQUER LES STRUCTURES ASSOCIATIVES ET CREER DES CENTRES RURAUX INTEGRES

A. Impliquer les associations

En dépit des efforts déployés, le milieu rural oasien est encore largement sous-équipé en infrastructures de base et présente vis-à-vis des villes des signes de retard tangible en matière de services sociaux.

L'électrification, la téléphonie et les pistes rurales, financées et gérées par des opérateurs publics ne pose pas de problèmes à long terme, il n'en est pas de même pour l'alimentation potable. Dans certains bourgs, la majorité des raccordements

appartiennent et sont gérés par l'ONEP. Ailleurs, la gestion est confiée à des associations à intérêt collectif dont la viabilité financière pose problème. Dans certains lieux, on a enregistré une désaffection parfois rapide des adhérents ; dans ce cas les recettes de vente enregistrent une baisse brutale et, dans plusieurs cas, la gestion du système a été abandonnée. L'organisation de la participation des communautés à la gestion des réseaux doit faire l'objet de nouvelles réflexions, à propos de la taille de ces associations pour leur donner le maximum de chance en matière d'autonomie de gestion et pourquoi pas les renforcer en multipliant leurs ressources (exploitation forestière, contrat de maintenance, coopératives de service, etc...).

B. Les centres ruraux intégrés

La stratégie rurale 2020, considère que « le moteur complémentaire d'une dynamisation du développement rural sera celui d'une politique de la petite ville et du bourg rural ».

La création des centres ruraux favoriserait l'équipement en infrastructure d'espaces marginalisés, réhabiliterait l'habitat rural, développerait les activités de construction, de services et de production locale. Ils seraient à l'origine d'une dynamisation de l'économie locale et pourraient polariser et structurer leur espace.

La constitution de noyaux « , ' urbains-ruraux » peut susciter une demande de produits agricoles de proximité, qui elle-même permettrait la création de nouveaux services en amont et à l'aval de l'agriculture.

Néanmoins, pour la pérennité de ces structures, il faudrait coupler ces projets à des projets productifs créateurs de postes d'emploi et de richesses pour stabiliser la population et dynamiser l'économie locale.

Ces centres viseront à rattraper les retards économiques en stimulant l'épanouissement des populations par des actions de restructuration, d'assistance et d'encouragement. Le centre rural doit fonctionner pour dynamiser et développer sa micro-région, il doit également se trouver dans un espace qui bénéficie d'une situation et d'un environnement économique favorable ; il ne s'agit pas d'intervenir dans les espaces les plus pauvres, mais plutôt dans des zones possédant déjà un embryon de vie économique et sociale.

Les premières urgences en matière de développement rural devraient, s'orienter vers un effort de regroupement des populations rurales dans des sites susceptibles de dynamiser et de polariser leur espace. Les contraintes de cette approche sont aussi nombreuses : il s'agit à partir d'une analyse sociologique des traditions locales, d'opérer dans des régions où le « regroupement » peut être stimulé et l'entraide encouragée. Là où ce « minimum social » existe, il faut que les potentialités techniques (infrastructure, équipement) et économiques suivent.

Les centres ruraux s'insèrent donc dans un projet plus vaste qui vise la promotion d'actions de développement socio-économique. Ces actions sont aussi nombreuses que variées :

- actions de restructuration économique : le développement de l'agriculture, la consolidation de l'emploi et la promotion d'activités autres que l'agriculture

- actions de développement social et amélioration du niveau de vie : la dotation de ces centres d'un équipement minimal (centre de santé de base, poste,...)
- actions de développement des infrastructures de base (électrification, eau potable, pistes rurales)
- actions de développement de l'habitat et du logement (construction de logements, réhabilitation de l'existant.

Il est également important que ces villages ruraux soient l'occasion pour initier des **programmes pilotes** comme la recherche de nouvelles techniques d'irrigation (techniques de collecte des eaux de pluie, l'agriculture par ruissellement), le développement des énergies renouvelables (le biogaz, le chauffage solaire, les moulin à vent), la construction en matériaux locaux, l'encouragement de l'autoconstruction.

Améliorer le cadre de vie et réduire la pauvreté

Il faudrait renforcer les actions de l'Etat comme le Programme Nationale de Construction des Routes Rurales, le Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales, le Programme d'Electrification Rurale Globale et tous les autres programmes dont la finalité est de développer le monde rural et réduire la pauvreté. Dans le même sens, nous proposons de renforcer les structures associatives pour prendre en charge ces programmes en leur assurant une autonomie de gestion et de regrouper les populations dispersées dans des centres ruraux intégrés.

6. REHABILITER LA FEMME DANS SON RÔLE D'ACTEUR ECONOMIQUE

La femme ne constitue pas encore une catégorie de « décideurs » à part entière et cette limitation inhibe le dynamisme global de la société rurale (Stratégie Rurale 2020, page 63).

Même si ce constat est général et concerne le monde rural de tout le Maroc, il est encore plus vrai dans les espaces oasiens. Les programmes de développement actuels ont opté pour le cloisonnement et réservent dans leurs rubriques des composantes « spécial Femmes ». Le résultat, c'est la marginalisation de la femme, sa faible intégration au développement et à terme une fracture entre hommes et femmes. La femme est considérée mineure dans plusieurs aspects de la vie économique et sociale ; dans l'exploitation, auprès des administrateurs, auprès des organismes de crédits et au niveau de la scolarisation.

La phase 1 a montré l'ampleur des aspects sociaux archaïques à travers l'âge au premier mariage des filles, l'indice synthétique de fécondité et le taux de scolarisation féminine.

L'option stratégique consiste à intégrer la femme rurale dans le processus de développement en **modernisant le statut personnel de la femme rurale**³.

Réhabiliter la femme dans son rôle d'acteur économique

Sur une population de 1.422.246 habitants (1994), 50,8% sont des femmes soit 722.539. Une bonne partie est marginalisée. Dans certains bassins oasiens, la femme est le véritable acteur économique, c'est elle qui gère la parcelle agricole, qui vend et négocie sa production, malheureusement sous le contrôle attentif d'un tuteur mâle. Il est temps maintenant d'intégrer la femme dans la vie sociale et économique des oasis. Cette réhabilitation, dans une société fondamentalement traditionaliste ne peut se faire que par étapes. L'Etat devrait se consacrer à la première par la mise en place d'un code de statut personnel moderne.

7. REFORMER LES DISPOSITIFS D'AIDE ET DE SOUTIEN (UN PROJET NATIONAL DES OASIS AVEC UN FINANCEMENT INTERNATIONAL)

C'est vrai que le Maroc a signé des accords de libres échanges avec la CE et il faut les respecter. Mais il faudrait en même temps accompagner les changements en continuant les systèmes d'aides et de soutiens pour permettre une adaptation graduelle de l'agriculture. Il est, également, important de **moduler le système d'aide et de soutien en fonction des sensibilités et des risques de chaque région**.

La région oasienne doit être la première à bénéficier de ces mesures pour maintenir son agriculture et sauvegarder son patrimoine. En effet, les risques de l'insertion de l'agriculture oasienne dans ce courant d'évolution pourraient aboutir à une désertification des oasis si on optait de laisser libres les échanges sans protection et sans assistance.

Dés aujourd'hui, il faut anticiper le mouvement, des **Sociétés d'Investissement pour le Développement Rural** (SIDER) peuvent être initiées pour soutenir les petits projets de développement, des **Zones Franches Rurales** (ZFR), peuvent également être créées pour que ces régions puissent bénéficier d'exonération fiscale.

Les pistes sont nombreuses ; des ateliers, des séminaires et des conférences internationales peuvent poser les problèmes, animer le débat et proposer des solutions en échangeant les expériences et les projets.

Réformer le dispositif d'aides et de soutien est un choix éminemment politique, qui nécessite la mobilisation de ressources importantes pour répondre à ces besoins.

Dans un contexte de restriction budgétaire, c'est plutôt vers le soutien de la communauté internationale qu'il faudrait se tourner. La mise en place d'un

³ Sa majesté le Roi a entériné au mois d'Octobre la version moderniste de la Moudawana, devenue le code de la famille. Les principaux apports de ce texte sont l'égalité au sein de la cellule familiale, la majorité reconnue de la femme mariée, l'unicité de l'âge du mariage (18 ans), la restriction sévère de la polygamie, l'introduction du divorce judiciaire, le rééquilibrage des relations conjugales, l'équité dans l'héritage, ...

véritable « Projet National des Oasis », différents bailleurs de fonds (BIRD, BAD, AFD, USAID, JICA, KFW, etc.) peuvent s'engager, à condition bien sûr de présenter un projet crédible, avec la garantie d'un engagement ferme des autorités.

Annexe : Stratégie 2020 : les programmes spéciaux dans les zones de montagne, les zones frontalières et les zones oasiennes

Les programmes spéciaux s'articulent en particulier autour de :

- Une agriculture spécialisée (plantations, agriculture, élevage adapté, production de semences, plantes médicinales etc...) avec le maximum de valorisation locale des productions végétales et animales (valorisation des produits des terroirs). Cette agriculture devra s'inscrire dans la perspective d'un développement durable visant la sauvegarde du patrimoine productif la conservation des ressources naturelles et la protection de l'environnement.
- La création d'opportunités économiques à même de renforcer la poly-activité des groupes familiaux et de valoriser les apports financiers des migrants notamment par le développement d'activités artisanales, touristiques, commerciales et de loisirs.
- L'amélioration de l'accès aux services publics et sociaux (routes, eau potable, électrification, santé...) dans le cadre d'un aménagement du territoire garantissant l'équilibre économico-démographique nécessaire pour, la sauvegarde de ces zones à écologie fragile.

La définition de ces programmes spéciaux s'est heurtée d'emblée à deux difficultés majeures.

La première difficulté est liée à la délimitation territoriale des zones de montagne, frontalières et oasiennes. Cette difficulté réside dans la multitude de critères de délimitation pouvant être avancés (données démographiques, bio-physiques, conditions de production et de vie, niveaux de revenus ...). Dans l'attente d'une étude approfondie à programmer au démarrage du Plan, il a été procédé, d'une façon préliminaire, aux regroupements régionaux et provinciaux suivants :

ZONES	REGION ADMINISTRATIVE	PROVINCES
ZONES DE MONTAGNE		
KIF	TANGER-TETOUAN	Cheichaouen
	AL HOCEIMA-TAZA-TATOUANTE	Al Houceima
		Taza
		Taounate
MOYENS ATLAS	GHARB-CHARRADA-BNI HSEN	Sidi Kacem
	FES-BOULEMANE	Boulemane
	MEKNES-TAFILALET	Ifrane
		Khénifra
HAUT ATLAS	MARRAKECH-TENSIFT	El Haouz
	EL HAOUZ	Chichaoua
		Essaouira
	TADLA-AZILAL	Azilal
ANTI ATLAS	SOUSS-MASSA-DRAA	Ouarzazate
		Chtouka Ait
		Baha
		Taroudant
		Tiznit
ZONES FRONTALIERES ORIENTAL		Berkane
		Jerrada
		Oujda-Angad
ZONES OASIENNES	ORIENTAL	Figuig
	MEKENES-TAFILALET	Errachidia
	SOUSS-MASSA-DRAA	Zagora
	GUELMIM-ES SMARA	Tata

La seconde difficulté réside dans la grande dispersion des actions sectorielles envisagées dans ces zones sans une spatialisation précise. La fragmentation des actions et leur multitude dénote certainement de l'intérêt que portent les différents secteurs à ces zones mais aussi du manque d'une stratégie spécifique et fédératrice. Aussi, a-t-il été jugé utile et pragmatique de procéder dans un premier temps à un inventaire de toutes les actions sectorielles envisagées et d'œuvrer à leur mise en cohérence et à leur intégration spatiale et temporelle au fur et à mesure de leur programmation durant la période du Plan.

Cette option bien qu'imparfaite constitue malgré tout une avancée dans la mesure où elle a permis de disposer, pour la première fois, d'une banque de projets spécifiques pour ces zones.

Les programmes spéciaux, initiés au niveau de la sous-commission du développement rural, ont été adoptés par la sous-commission du développement agricole. Ainsi, les programmes sectoriels d'aménagement de l'espace agricole, d'infrastructures et des services de base et de diversification de l'activité économique ont été complétés par des programmes agricoles touchant des aspects de la formation, de la promotion de l'emploi et du transfert des technologies ainsi que par des programmes spécifiques à ces zones : arboriculture fruitière et aménagements environnementaux dans les zones de montagne et restructuration et développement des palmeraies dans les zones frontalières et oasiennes.

Le nombre de projets ou actions identifiés dans les 23 provinces s'élève à 12.893 :

- 105 projets en cours d'exécution avec une enveloppe budgétaire de 470 millions de Dh ;
- 4.522 projets disposent d'un financement avec une enveloppe budgétaire de 5 milliards de Dh ;
- 8266 projets ne disposent pas de financement d'un montant estimé de 13,4 milliards de Dh.

LES MECANISMES INSTITUTIONNELS

Au plan des dispositifs institutionnels et participatifs, les stratégies de développement rural doivent être fondées sur une nouvelle conception du rôle de l'Etat dans le milieu rural, notamment dans le cadre de la décentralisation, et sur le principe fondamental d'une responsabilisation des acteurs au niveau local.

Des mécanismes institutionnels adéquats doivent être mis en place ou renforcés, pour permettre le développement de la concertation, de la coordination et du partenariat, entre départements ministériels et entre ceux-ci et les collectivités locales, les organisations professionnelles et les ONG.

L'institution du Conseil et du Comité Interministériels Permanents du Développement Rural Constitue un grand acquis pour le renforcement de la coordination, de l'intégration des actions et la mobilisation de financements pour le monde rural.

Ces instances interministérielles pourraient promouvoir le renforcement des instruments de l'interministérialité par des réformes également concertées et coordonnées dans l'organisation des services locaux et pourquoi ne par favoriser la mutualisation des moyens entre services déconcentrés opérant dans une même aire géographique.

Au niveau local, il convient de renforcer les capacités de financement et de gestion des Communes Rurales, notamment, dans le cadre du développement de partenariats.

Le rôle de la société civile en matière de développement rural, notamment à travers des partenariats avec des ONG, est à encourager.

A cette fin, les mesures institutionnelles suivantes sont proposées :

1/ Donner des prolongements régionaux et locaux au Conseil et au Comité Interministériels Permanents du Développement Rural par le biais de la création de comités permanents au niveau régional et provincial. Ces comités seront chargés de :

- proposer des stratégies de développement rural intégré au niveau régional et provincial ;
- préparer, d'une façon coordonnée et concertée, des propositions de programmes de développement rural intégré ;
- œuvrer pour la mobilisation des ressources financières et humaines locales au profit du développement rural ;
- assurer le suivi et l'évaluation de programmes de développement rural intégré en relation avec les services concernés.

Ces comités doivent présenter au Comité Interministériel Permanent du Développement Rural, les rapports de leurs travaux de préparation, du suivi et de l'évaluation des programmes.

Les comités régionaux seront également chargés de la préparation des plans directeurs régionaux de développement rural.

Parallèlement à ces comités, il sera constitué des comités locaux de développement rural, à l'instar des comités de mise en valeur agricole tels que définis par le code des investissements agricoles et la loi 33/94 relative aux périmètres de mise en valeur en bour.

Les associations des bénéficiaires seront représentées au sein des comités locaux pour jouer pleinement leur rôle en matière de définition des priorités au niveau local et de participation à la conception, la réalisation et la gestion des projets.

Dans le but de donner un rôle aux organisations non gouvernementales dans l'encadrement des populations et dans la participation aux programmes locaux de développement rural, il est proposé de donner la qualité de membre permanent à ces organisations au sein de ces comités et à tous les niveaux pour encourager leur participation et créer des unions et des fédérations pour coordonner les interventions des ONG.

Il est proposé également d'œuvrer pour la représentativité des organisations professionnelles à tous les niveaux de coordination des programmes de développement rural.

2/ Créer un Centre d'Etudes et de Recherches sur le Monde Rural chargé de :

- constituer une base de données sur le monde rural ;
- développer un réseau d'observatoires du monde rural ;
- chercher des méthodologies d'intervention dans le monde rural qui tiennent compte des spécificités de chaque zone et présenter des expertises dans ce domaine ;
- préparer des études sur l'adaptation des choix techniques et technologiques dans le domaine des équipements pour répondre aux besoins et aux exigences des populations rurales ;
- se pencher sur les problèmes de la sécheresse et présenter des analyses prospectives d'impacts des changements climatiques sur la production agricole et le développement rural et sur l'économie nationale d'une manière générale ; et développer les instruments appropriés de lutte contre les effets de sécheresse ;
- œuvrer pour la préservation et la valorisation des savoirs, des expériences et des techniques développées localement.

3/ Développer le rôle de l'ingénierie nationale en tant que partenaire actif dans le processus du développement rural et encourager, par des mesures incitatives, le développement de structures de proximité nécessaires à l'appui technique aux communes rurales et aux services techniques

provinciaux. Ces structures de proximité peuvent également jouer le rôle d'intermédiation entre le niveau local et provincial et les espaces de mobilisation et de créativité des populations rurales.

4/ Mettre en place un cadre mutuel entre les différents secteurs chargés du développement rural pour une utilisation commune des moyens disponibles visant l'optimisation de la mobilisation des ressources. A ce sujet, il est proposé pour ce qui est des projets intégrés, de confier la réalisation de ces projets à des directions techniques temporaires et indépendantes sur le plan technique. Ces directions auront la responsabilité de la gestion des projets et seront composées d'un staff technique pluridisciplinaire.

5/ Consolider le principe de la décentralisation et de la déconcentration dans le cadre de la loi sur la Région en donnant un nouveau rôle à l'Etat en matière de mobilisation, de normalisation et de contrôle, tout en le dispensant des fonctions qui peuvent être transférées au niveau régional, provincial et communal particulièrement les responsabilités de services publics et du développement ainsi que les attributions de proximité nécessaires aux populations.

6/ Activer et renforcer les mécanismes de partenariat institutionnel dans un cadre contractuel entre les différents acteurs dans les domaines de programmation et d'exécution des projets de développement rural.

4/ Communiquer et informer les différents acteurs sur le contenu des politiques et des dispositions qui seront prises dans le domaine du développement rural en vue d'unifier les concepts et de clarifier les stratégies.

8/ Adopter et développer une pédagogie et une approche spécifiques pour la formation et la formation continue des cadres des différents secteurs qui travaillent dans le monde rural pour leur permettre de comprendre et d'appliquer les stratégies du développement rural et les approfondir.

9/ Mettre en place des mécanismes de solidarité sociale pour limiter l'exclusion et la marginalisation que connaissent les zones rurales, à travers le développement d'activités qui visent l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations rurales, la création de l'emploi et l'intégration des jeunes ruraux.

10/ Mettre en place les mécanismes d'intermédiation par les bureaux d'études locaux, les ONG, les services provinciaux et les collectivités locales pour informer et orienter les populations rurales.

TOURISME

1. ORIENTATIONS STRATEGIQUES GENERALES

Les potentialités de l'ensemble des régions oasiennes présentent de nombreuses spécificités. Celles-ci sont susceptibles de répondre aux besoins et aux tendances de la demande touristique : besoin d'individualité, recherche de calme et d'air, d'authenticité et de simplicité, désir d'aventure et de liberté, de découverte des traditions locales...

Il est possible de valoriser les particularités de la région en mobilisant les composantes du patrimoine culturel, mais en jouant aussi sur un registre adapté aux visiteurs à la recherche de l'insolite, sur un fond de passé et de curiosités naturelles.

Les projets touristiques impulsent les villes-supports comme pôles de croissance. A leur tour, ceux-ci rayonnent, par les effets qu'ils émettent, sur l'ensemble de la région. Le tourisme multiplie la création d'emplois et de revenus dans les domaines directement liés à l'activité elle-même, mais aussi dans les domaines connexes comme l'agriculture, le bâtiment, les services, l'artisanat, etc..

Selon l'hypothèse de 60 000 lits à l'horizon 2020, les emplois créés sont estimés à environ 30 000 emplois directs et plus de 100 000 emplois indirects.

La clientèle ciblée est désireuse de partager le mode de vie des locaux et sensible aux économies d'eau et au respect des exigences du milieu aride. De ce fait, il est recommandé de soutenir les actions suivantes :

- Les projets touristiques devront être réalisés dans un souci de durabilité et de préservation de l'environnement, avec des équipements et des animations peu consommateurs d'eau.
- Préserver le charme de ces zones et l'écosystème, par des équipements adaptés (énergie solaire, éoliennes, etc.). Des périmètres de protection devront être généralisés sur les vallées et les oasis, afin de soumettre les nouvelles constructions à des servitudes et de garantir leur intégration dans le site récepteur.
- Diversifier les zones et les circuits touristiques eu égard à la fragilité de l'écosystème ; création de nouvelles bretelles qui permettront à la fois la découverte de zones encore méconnues par les touristes et à la fois de répartir les touristes ainsi que les retombées économiques sur l'ensemble de la région (éviter le développement déséquilibré entre les différentes villes et villages oasiens).
- Préparer une charte du tourisme oasien, qui sera un guide de comportement éthique (et non une mesure législative à caractère obligatoire), associant la problématique tourisme oasien/développement local/ développement durable.

Récapitulatif des potentialités en lits dans l'ensemble des régions oasiennes (horizon 2020)

<i>Bassins</i>	<i>Existant (classés + non classés)</i>	<i>Potentiel (classés)</i>
Bassin du Ziz	4700 lits + 750 camping	21 500 à 22 000 lits + 1250 camping
Bassin du Drâa	6567 lits + 1600 camping	21 700 à 22 200 lits + 1600 camping
Bassin Guelmim-Tata	817 lits + 680 camping	3900 lits + 600 camping
Total	12 084 + 3030 camping	47 100 à 48 400 lits + 3450 camping
Total général	59 200 à 60 500 + 6480 camping	

La stratégie à mener s'articulera selon les phases suivantes :

- A court terme, le but à viser concerne l'amélioration du produit exploité actuellement, par son encadrement et son organisation afin d'améliorer sa rentabilisation. A cet effet, d'autres circuits touristiques seront à étudier, ainsi que le prolongement de la durée du séjour et l'enrichissement du produit par toute mesure à même de le rendre plus attractif.
- A moyen terme, l'objectif à scruter, sera davantage la mise en valeur progressive de potentialités non encore exploitées. Cela suppose que soit connu le comportement futur de la demande et que soit admis un haut degré d'intégration entre le produit exploité actuellement et ceux à prévoir. L'effort d'investissements requis pour cette mutation sera d'autant plus important afin que les conditions de réussite soient réunies.
- A plus long terme, rendre autonome le produit touristique oasien : une fois l'offre organisée et enrichie il faudra la faire connaître et convaincre les opérateurs de la programmer en tant que destination autonome (séjours complets, liaisons aériennes directes...).

Cette vision stratégique appelle (comme actions de soutien ou d'accompagnement) des mesures législatives d'ordre général. Celles-ci sont relatives à la promotion de l'investissement et à des incitations pour l'acquisition des terrains. Enfin, cette vision stratégique implique un degré de professionnalisme prononcé de la part des promoteurs.

2. PRODUIT TOURISTIQUE A DEVELOPPER

A. Orientation et définition du produit

- Améliorer l'offre touristique régionale tout en la diversifiant et en essayant de définir plus clairement aux consommateurs un produit spécifique et typique, compte tenu des potentialités spécifiques locales.
- Mettre en œuvre une politique d'animation : créer et organiser l'animation qui a pour rôle de créer une ambiance propre à la région et de la rendre vivante.
- Définir une stratégie touristique régionale claire, à travers des orientations et des objectifs connus de tous ; tous les projets devront converger vers cette stratégie pour être acceptés.
- Encourager les investissements privés pour l'amélioration et l'enrichissement de la capacité d'accueil disponible.
- Analyser et respecter les capacités de charges des sites, surtout en ce qui concerne les unités d'hébergement, afin de préserver l'environnement et d'assurer la qualité de l'expérience touristique des visiteurs.
- Les structures d'hébergement doivent être adaptées au type de tourisme à développer et respecter le paysage et l'environnement en général.
- Promouvoir le patrimoine culturel et naturel de la région oasienne pour un tourisme national et international qui répond aux attentes des nouvelles

générations de touristes, tout en garantissant la durabilité des ressources, le respect des modes de vie et des traditions des populations locales.

- Diversifier le produit, améliorer sa rentabilité et renforcer sa compétitivité.
- Mieux connaître et mieux cibler la demande par des études de marchés et d'opportunités. Les promoteurs de projets devraient élaborer une stratégie pour la promotion et la commercialisation de leur produit.
- Encourager les initiatives locales par des projets pilotes (la démonstration par l'exemple).
- Développer les services annexes (aires de repos, restaurants, centres d'artisanat et d'information). Les restaurants doivent être étudiés selon les nécessités des parcours ; ils pourraient être situés dans des jolis sites, mais à l'écart des monuments, près des routes principales, mais pas sur la route-même, bien signalés et bien aménagés (sanitaires, parking etc..) dans une palmeraie ou dans un site avec vues en essayant de s'intégrer le mieux possible au cadre local.
- Diversifier le programme d'animations et d'échanges en proposant aux touristes des stages d'artisanat, de chant et de danse folkloriques et en organisant à plus grande échelle des festivals et des manifestations à thèmes; exemples : foire de l'art et de l'artisanat africains, festival des musiques et folklores du Sud, festival du cinéma et des arts populaires.

B. L'éco-tourisme

Le développement des oasis doit se traduire non seulement par l'amélioration des conditions de vie des populations locales, mais aussi assurer l'attractivité territoriale nécessaire à l'auto-développement et l'appel de capitaux nationaux et étrangers. Dans ce sens, les actions envisagées doivent viser une viabilité optimale du potentiel de ces espaces, à la recherche de création de nouvelles richesses, dans la limite du respect de leur équilibre écologique.

L'éco-tourisme dans le contexte de l'aménagement et du développement durable :

Le développement de l'éco-tourisme offre à ces régions l'opportunité de concrétiser une dynamique économique et sociale effective, et ceci, dans le cadre du développement durable et équilibré de ces zones fragiles, car il permettra :

- D'offrir aux touristes étrangers et nationaux, attirés par ces espaces singuliers des conditions de voyage et de découverte dans un cadre familial (rencontrer les autochtones, partager leur propre vie, connaître leurs coutumes, leurs traditions et leurs difficultés).
- De contribuer à la création d'emplois pour cette région et contribuer à la formation pour leur permettre d'offrir des prestations de qualité.
- D'établir des relations culturelles entre les locaux et les touristes.
- D'intégrer la variable environnementale comme élément essentiel et incontournable à prendre en charge.

Le tourisme et l'environnement ne sont plus perçus comme deux réalités divergentes, vu que l'environnement est, de nos jours, un des facteurs déterminants de la qualité du produit.

De ce fait, l'éco-tourisme doit être envisagé comme l'instrument d'une gestion efficace des ressources touristiques, conciliant le développement économique avec le respect des valeurs environnementales, sociales et culturelles des espaces oasiens.

Les politiques pour l'aménagement et le développement touristique au niveau des régions oasiennes devraient s'appuyer sur deux types d'interventions à mener simultanément :

- des politiques de traitements "curatifs" opérationnelles à court terme, visant la réhabilitation, la restauration, et la requalification des espaces, des monuments et des équilibres écologiques dégradés ;
- des politiques d'anticipation structurelle pour le long terme, visant le développement d'un tourisme soutenable et durable. Les actions pour sa mise en valeur doivent ainsi répondre à trois objectifs : "être économiquement viable, écologiquement durable et socialement acceptable".

Seulement une telle démarche doit s'appuyer sur les mesures d'accompagnement suivantes garantissant sa réussite :

* **Aménager la nature tout en la préservant** : les structures d'hébergement doivent respecter et s'intégrer dans le paysage et l'environnement en général. Il est hautement souhaitable de préserver le charme de cette zone et le milieu naturel par des équipements adaptés. Le mode de construction et l'architecture traditionnelle de la région devraient être maintenus pour plusieurs raisons :

- la disponibilité des matériaux sur place, ce qui élimine les coûts de transport ;
- assurer l'intégration des nouvelles constructions en évitant les "fausses notes" et l'agressivité pour le regard.

* Il faudrait **mettre en place les équipements adéquats, organiser l'offre sportive et récréative** de manière professionnelle, en veillant à la mise en place de mesures de sécurité de haut niveau (infrastructures, services de surveillance, d'aide et d'intervention,...)

- le développement de certaines disciplines comme l'alpinisme, l'escalade, le deltaplane, la chasse..., peuvent participer au renforcement de la rentabilité des investissements... Il faudrait aussi prévoir des facilités de location, d'entretien et de réparation de matériels et d'outils nécessaires à la pratique de ces activités ;
- les excursions : mettre en place des circuits agréés avec des pistes de découverte balisées et favoriser l'émergence de services **spécialisés** pouvant assumer la promotion et l'exploitation de ce segment.

* **Bien connaître la clientèle potentielle**

- l'éco-tourisme est considéré comme une niche du marché en croissance constante ;

- la clientèle cible du marché de l'écotourisme a entre 30 et 59 ans, un haut niveau d'études et une moyenne de revenus élevée. Les écotouristes sont des amoureux de la nature, mais leurs attentes incluent aussi un désir général de changement et une forte motivation pour découvrir la culture et expérimenter le style de vie des populations locales. Les activités sportives font également partie de leurs attentes.
- ils voyagent par petits groupes et sont prêts à payer plus cher leur voyage. Ils exigent une restauration de qualité.

Quant aux éco-tours opérateurs, ils basent leurs activités sur un fort engagement envers la conservation de la nature et la participation des communautés locales.

* **Maîtriser le facteur humain** : Le capital humain est le garant de la réussite. Il faudra alors encourager les populations à être de véritables acteurs du développement touristique, en mettant en œuvre des dynamiques d'accompagnement de micro-projets locaux (artisanat, gastronomie, activité agricole (bio), etc..

Les nouveaux emplois exigent de nouvelles qualifications donc l'adaptation des formations : guides, moniteurs sportifs...

* **Une nouvelle approche systémique** : Il s'agit d'envisager une dynamique de développement global, au sein duquel devrait s'inscrire la promotion de l'écotourisme. Celui-ci ne peut s'accommoder des interventions sectorielles habituellement cloisonnées, mais requiert la synergie et la convergence, seules à même de garantir la pérennité de tels projets.

Le principe de planification par objectifs serait mieux à même d'assurer l'intégration et la coordination des actions des divers intervenants. Il pourra faciliter le suivi et la détermination des impacts économiques, la protection et valorisation de l'environnement naturel, culturel et social. A titre d'exemple, on peut citer comme opérations de planification par objectifs, la réhabilitation du système ksourien, la restauration des palmeraies, la requalification urbaine, la lutte contre les pollutions...

La promotion d'une citoyenneté active pourra être impulsée en suscitant l'intérêt des populations locales, des associations écologiques et d'autres partenaires aux problèmes d'environnement et en les impliquant dans le développement durable, à travers les programmes d'éducation et de sensibilisation.

* **Encadrement juridique et institutionnel** : le rôle de l'Etat est évident et primordial. Il aura à prévoir et à définir un dispositif législatif, réglementaire et institutionnel pour garantir l'aboutissement du processus.

Une loi relative au Sud pourra fixer les droits et les obligations des divers intervenants dans le cadre du développement durable et de la mise en valeur des différents espaces. Elle définira les dispositions particulières relatives à la protection de l'environnement et des ressources.

Un observatoire des zones fragiles (oasis et désert) aura pour mission de concevoir et gérer l'information liée à connaissance des milieux, d'établir les outils d'aide à la décision, d'impulser le partenariat, de promouvoir des techniques, études et recherches relatives à la valorisation des milieux et à la connaissance anthropologique et enfin, de développer la coopération à l'échelon international.

C. Les différentes niches du tourisme oasien

a. Tourisme du désert

Perçus comme un lieu de liberté, les espaces désertiques exercent une fascination auprès des citadins à la recherche d'authenticité. Pour assurer la satisfaction de la demande de ce segment, il conviendrait de :

- s'assurer que les équipements (développés ou à développer) correspondent à l'image véhiculée (tourisme d'aventure, tourisme de grands espaces...) ;
- valoriser l'accueil chez l'habitant par la réhabilitation et l'aménagement de chambres d'hôtes et gîtes de charme ;
- réglementer les bivouacs ;
- former des guides du désert.

b. Tourisme de circuits

Etant donné qu'aucun centre touristique de la région ne justifie à lui seul plusieurs nuitées (notamment à cause du manque d'aménagements et d'animations), programmer un circuit combinant plusieurs localités peut présenter une solution pour augmenter la durée de séjour et favoriser l'émergence d'un tourisme plus autonome. Ce segment est le plus développé actuellement ; toutefois, il devrait s'adapter à la région. Pour ce faire, il est proposé de :

- multiplier les circuits à thème ;
- favoriser les petits groupes (intégration plus aisée dans les oasis) ;
- s'attarder plus longuement dans les sites intéressants (laisser aux touristes du temps pour la flânerie.) ;
- multiplier les pauses.

c. Tourisme de montagne

S'appuyant sur l'existence de paysages somptueux, de sommets et de gorges impressionnants, ce segment devient de plus en plus organisé. Différents produits peuvent être offerts : randonnées pédestres et équestres, rafting, kayak ou canyoning, deltaplane ou parapente, pêche selon la saison, avec la possibilité de se faire accompagner par un guide officiel spécialisé en montagne.

d. Tourisme sportif (rallyes, escalades, VTT, chasse ...)

- Il faudrait mettre en place les équipements adéquats, organiser l'offre sportive et récréative de manière professionnelle en veillant à la mise en place de mesures de sécurité de haut niveau (infrastructures, services de surveillance d'aide et d'intervention,...) ;
- Il faudrait aussi prévoir des facilités de location, d'entretien et de réparation de matériels et d'outils nécessaires à la pratique de ces activités.

e. Tourisme culturel (ksours, festivals, moussem, stage artisanat,...)

La demande de tourisme culturel suppose "l'exploration" de la plus grande richesse de la région : son passé tel qu'il se manifeste dans son patrimoine architectural et ses traditions...

Il est certain que la variété des ensembles bâtis et des sites rupestres confère à la région une dimension historique et culturelle qu'il s'agira de préserver et de promouvoir, par une animation sous diverses formes (artistique, culturelle, tourisme de recherche...). Cependant, ces sites ne sont pas valorisés et dans leur état actuel, ils sont difficilement exploitables. Les actions à prendre en considération en matière d'aménagement touristique en vue de développer ce segment peuvent être énumérées comme suit :

- la réhabilitation et la revalorisation du patrimoine de la région ;
- la valorisation des sites rupestres ;
- l'organisation de circuits culturels et de visites animées par des guides conférenciers ;
- la remise à niveau et la promotion de particularités régionales : artisanat, arts culinaires, arts populaires ;
- une bonne communication autour des sites, manifestations et festivals de la région ;
- le respect des traditions et des valeurs morales.

f. Tourisme cinématographique

Instaurer une interface légale vis-à-vis des producteurs de films pour lutter contre les courtiers qui menacent la bonne image du secteur dans la région (création d'une société de gestion de l'activité cinématographique).

g. Tourisme de cure

L'aménagement de stations thermales sur les sites des sources pouvant accueillir une clientèle nationale et internationale, peut constituer un nouvel attrait pour la région. D'autant plus que l'on peut enrichir le produit thermal avec des idées spécifiques à la région comme les bains de sable ou encore des recettes pour les soins de la peau à base d'huile d'Argan, d'eau de rose, de masques d'argile...

Tous ces segments sont très porteurs. Néanmoins, ils ne peuvent véritablement se développer que par le biais de campagnes marketing successives. Celles-ci auront pour but de faire connaître l'ensemble de ses segments au niveau international et de leur donner un label spécifique.

En un mot, il n'y aura pas de tourisme rigoureux dans le Sud, sans une suite de campagnes marketing continues et efficaces.

3. ACTIONS DE PROMOTION ET DE COMMUNICATION

Le tourisme en milieu oasien est une activité qui doit, peut-être plus qu'ailleurs, s'appuyer sur une approche marketing rigoureuse et un effort de communication important. En effet, les initiatives locales dispersées ne sont pas en mesure de promouvoir la destination sur les marchés émetteurs ou de positionner le tourisme oasien en faisant la promotion de l'image et des produits adéquats.

Le tourisme est appelé à être en veille de qualité (qualité de service et des structures) et se positionner par rapport à la concurrence :

- Renforcer les aspects de promotion et de marketing du produit touristique régional, une action globale et soutenue doit être engagée dans ce sens avec la participation de tous les intervenants du secteur ;
- Améliorer l'information et la communication par l'élaboration de brochures thématiques, d'un guide de la région oasienne et des cartes présentant les sites à visiter et les différents circuits ;
- Création d'un Pays d'Accueil Oasien ;
- Promotion d'un produit autonome et complet ;
- Encourager le tourisme intérieur qui peut couvrir les périodes creuses du tourisme international et développer l'unité nationale ;
- Cibler avec soin les messages véhiculés par les moyens de communication. Les textes de promotion doivent susciter la curiosité et l'intérêt d'une clientèle, certes motivée par le produit Maroc, mais fortement sollicitée par d'autres offres concurrentes ;
- un groupement pourrait être envisagé par les promoteurs, afin de créer une dynamique spécifique centrée sur une identité oasienne à définir en commun : style de décoration, standards de services, concept d'une maison oasienne, meilleure connaissance du marché, mobilisation promotionnelle plus forte...

4. ACTIONS INSTITUTIONNELLES

A. Mesures d'ordre foncier

L'élaboration de Schéma d'Aménagement Touristique pour les sites destinés à des développements futurs. La Stratégie foncière exige une planification méthodique pour de la Stratégie "Produit" pour définir l'ordre de priorité dans l'aménagement et le lancement de nouveaux sites. Elle permettra l'imbrication des différentes tranches de développement sans oublier les besoins globaux d'investissement en infrastructures à la charge de l'Etat et leurs programmations dans le temps.

Amélioration des conditions de la planification et de réservation des terrains pour le développement futur, et ce par **la mise en place d'une agence foncière** qui s'occupera principalement de la constitution de réserves foncières étendues partout où des sites potentiels sont encore inexploités ou inaccessibles. L'Agence Foncière Touristique pourrait alors procéder à toutes acquisitions amiables, ou bénéficier de tous transferts de biens immobiliers faisant partie des domaines

publics ou privés de l'Etat, même en dehors des zones touristiques dès lors qu'ils sont de nature à faciliter les opérations d'échange, d'aménagement et d'équipement des zones touristiques.

Organiser les espaces d'expansion attractifs aux investisseurs privés, nationaux et internationaux et l'établissement d'une carte des zones d'investissements touristiques. (Cf action en cours de réalisation par la Direction des Aménagements et des Investissements)

B. Mesures d'ordre financier

- Le désendettement des sociétés viables ;
- L'aide au financement de la rénovation et de la mise à niveau de certains établissements ;
- Assurer une assistance pour l'étude technico-économique des projets ;
- S'assurer de la solidité de l'étude financière chaque projet avant sa réalisation (car chaque échec est porteur d'image négative de l'investissement dans la région).

C. Mesures d'ordre fiscal

Pour encourager les investissements touristiques dans la région oasienne, il serait souhaitable de :

- Adapter le code des investissements touristiques aux réalités du secteur dans cette zone désertique afin d'inciter d'avantage les investisseurs ;
- Simplifier les taxes et aligner les taux sur ceux de la concurrence ;
- Prévoir des mesures pour alléger la fiscalité pendant les premières années d'exploitation ;
- Réaffecter une part des ressources à la localité ;
- Réserver une partie des recettes à préserver l'environnement.

D. Aménagements, infrastructures et équipements

L'Etat et les Autorités Locales doivent définir une stratégie et des priorités quant à l'aménagement de ces régions qui peut favoriser le développement d'activités touristiques :

- Infrastructures adaptées aux produits touristiques qui seront développés (Eco-tourisme), à savoir :
 - désenclaver les zones,
 - améliorer la qualité et la sécurité des routes,
 - amélioration des pistes qui doivent garder autant que possible un caractère sportif et aventureux pour les distinguer des classiques circuits d'autocars.
- Définir et contrôler les projets de construction et d'habitat afin de respecter leur intégration dans l'environnement, réduire les impacts négatifs et renforcer l'homogénéisation et les traditions – élaboration de cahier des charges.

“Il faut lutter contre l'enlaidissement du paysage, les constructions qui ne respectent pas la tradition du pisé”.

- Protéger et réhabiliter le patrimoine naturel et les parcs naturels qui pourraient être d'un grand intérêt pour le développement de l'éco-tourisme.
 - mise en valeur des sites rupestres,
 - sauvegarde des palmeraies en luttant contre les maladies et en mettant au point des programmes de réhabilitation pour les plus menacées,
 - identifier et préserver le patrimoine culturel, architectural et naturel de la région comme une priorité vis-à-vis de toute menace prédatrice,
 - classement des villages traditionnels qui représentent un intérêt d'un point de vue esthétique et architectural comme patrimoine culturel qu'il convient de sauvegarder.
- Améliorer le système d'information pour des visiteurs qui souhaiteraient parcourir plus librement cette région ;
- Amélioration de l'information conjoncturelle et économique sur le tourisme (lois, programme, études de marché, débouchés).

5. FORMATION ET QUALITE

A. Amélioration de la formation dans le secteur touristique

- La généralisation des formations continues et des stages ;
- Le renforcement des filières d'éducation et de formation aux métiers du tourisme (création de filière de spécialisation)
- La qualification des personnes et les formations nécessaires pour adapter les compétences à une demande évolutive.
- Consolider la formation en matière de langues étrangères.

B. Amélioration de la qualité hôtelière

- Le classement : définition de la classification hôtelière dans le cadre d'une approche globale, révision de celle en vigueur et mise en place d'un organe de contrôle permanent ;
- Amélioration des systèmes de réservation et tarification ;
- Pour garantir un tourisme de qualité, il conviendrait de définir ces critères de qualité (l'accueil, l'organisation, la propreté, etc) ;
- Créer des labels et des normes (sur les infrastructures, l'élimination des déchets, la consommation et l'eau...) et les compléter de mesures éducatives et sensibilisation, afin de développer un tourisme de qualité ;
- En vue de motiver le personnel du secteur et d'obtenir son adhésion, les professionnels devront mettre en place un système de motivation du personnel.

C. Professionnalisation des métiers

- Attribution de Licence et Label Qualité après Analyse du Projet (Cahier des Charges, Analyse Financière), Etude d'Impact (Aspects Environnementaux, Régional et Social), Programme de Formation et de Suivi ;
- Convention Collective, Déclaration du Personnel, Formation du Personnel ;
- Création de Syndicat de Professionnels visant à améliorer la concertation et la coordination.

6. ARTISANAT

Le développement de l'artisanat dans les oasis passera par des mesures telles que :

- Etudier les savoir-faire locaux traditionnels, menacés de disparitions sans avoir été étudiés ;
- Sauvegarder la spécificité régionale de chaque produit ;
- La promotion et l'encadrement du secteur ;
- La levée des contraintes à l'amélioration de la productivité ;
- L'organisation des artisans en coopératives et associations professionnelles ;
- La recherche et la diversification des marchés d'écoulement ;
- Création de villages d'artisans ;
- La mise en place d'un système de brevet pour favoriser la création et la qualité des produits artisanaux.

7. KSOURS ET KASBAHS

- Il faudrait maintenir les permanences architecturales et les repères identitaires de ces systèmes traditionnels qui sont de ce fait, porteurs d'une vraie richesse à la faveur de l'écotourisme. La rénovation des Kasbahs du Sud contribuerait à améliorer l'image de marque de la région de même que leur disparition constituerait un appauvrissement irréversible. Il serait souhaitable de mettre en place des mesures juridiques permettant de classer les monuments les plus importants et d'intervenir en faisant appel à l'intérêt public pour sauver ce patrimoine (et ce, même en cas de refus du propriétaire d'effectuer les travaux de rénovation).
- La protection d'une Kasbah nécessite qu'elle soit occupée et entretenue en permanence, il convient d'assurer une telle occupation à chaque édifice encore viable. Plusieurs configurations sont possibles :
 - Conserver le bâtiment pour l'habitat familial ou collectif, à condition que les propriétaires soient intéressés et disposent de moyens propres,
 - Lui donner une affectation nouvelle, conforme à sa structure originelle, restaurée ou aménagée.
- Les petites peuvent abriter un centre artisanal, un centre culturel, un musée (costumes, bijoux, tapis, etc..), des maisons de thé avec des chambres à louer.

- Les plus grandes peuvent être aménagées en petits hôtels ou salles des fêtes pour des manifestations, expositions, spectacles...
- Un petit nombre parmi les plus importantes Kasbahs, choisi selon des critères de taille, des possibilités de transformations et de l'environnement immédiat, et des possibilités peuvent être aménagées avec raffinement, mais au plus près des traditions, avec un style et un service de haut standing. Cet aménagement en "Gîtes de Charme" peut leur permettre de faire partie d'une chaîne en collaboration avec les grands palaces du pays.

8. ORIENTATIONS PAR BASSINS

A. Bassin de Figuig

a. Situation actuelle

Une des plus anciennes oasis, Figuig a joué par le passé un rôle important du fait du commerce caravanier. C'est la ville la plus orientale du Maroc. Elle est bordée par la frontière avec l'Algérie est accessible par la RN32 jusqu'à Bouarfa puis par la RN 19.

Les ressources actuelles sont les revenus de l'émigration, l'agriculture, l'artisanat et le tourisme, secteur d'avenir, comme l'a qualifié le Maire de la ville.

* CONTRAINTES OU POINTS FAIBLES :

- zone enclavée, frontalière (fermeture de la frontière), climat aride ;
- population à taux de croissance stagnant ; une forte émigration (en particulier des jeunes) ;
- forte dépendance économique et administrative par rapport à Oujda. Faiblesse ou absence de la représentation des services déconcentrés de l'Etat (direction de l'environnement, tourisme...). Méconnaissances des procédures administratives. Non prise en compte de l'oasis de Figuig dans les programmes nationaux (programme biosphère etc.) ;
- lourdeur des procédures administratives, financières et législatives ;
- absence de conservation foncière : les problèmes fonciers représentent un obstacle majeur pour tout projet ;
- faiblesse des infrastructures routières, d'hébergement et d'assainissement entre autres ;
- absence d'une politique régionale d'encouragement à l'investissement dans la région ;
- secteur artisanal dégradé ;
- manque d'animation ; absence de folklore local ;
- investissements "sentimentaux" : faible esprit d'entreprise, absence de prise en compte de la rentabilité des projets..., la plupart des investissements se font dans les constructions de maisons individuelles.

b. Atouts et vocations

- un taux de scolarisation élevé, autant pour les garçons que pour les filles ;
- une société organisée et structurée ;
- un patrimoine architectural intéressant ;
- diversité et richesse du patrimoine naturel ;
- une région encore loin des nuisances et pollutions...
- un sable chargé en cristaux (bains de sable) permettant le tourisme de cure : thérapie sableuse (en cas de développement, d'organisation et de communication autour de ce segment) ;
- une ouverture sur l'Afrique subsaharienne et sur le tourisme frontalier et de passage, en cas d'ouverture des frontières ;
- la volonté et la créativité des figuiguis.

c. Capacité d'accueil

Actuelle : 16 lits + 30 lits (non fonctionnels parce que pas encore équipés)

Potentielle :

d. Orientation stratégique de développement

Le développement du tourisme à Figuig dépendra de :

- la réelle volonté de développer le tourisme dans cette région,
- la réhabilitation et la revalorisation du patrimoine de la région,
- la remise à niveau et la mise en valeur de particularités régionales : artisanat, art culinaire, arts populaires...
- une bonne communication afin de faire connaître la région.

Le tourisme à Figuig ne peut être envisagé comme une activité rapidement rentable. Il ne pourra connaître un réel essor qu'avec le désenclavement de la région et l'ouverture de la frontière.

*** PRINCIPAUX BESOINS :**

- Créer des avantages dans le but d'attirer et d'encourager l'investissement dans la région.
- Faire connaître la région (publicité, plan de communication).
- Accès à l'information (lois, programme, études de marché, débouchés, associations et complémentarités...).
- Financement et montage de dossiers : accompagnement et orientation, aide à l'obtention des subventions et crédits.
- Formation : technique, gestion, marketing, artisanat.

B. Bassin du Ziz

a. Situation actuelle

Le bassin du Ziz est traversé d'Ouest en Est par la RN32 et du Nord au Sud par la RN21 longeant la vallée du Ziz de la ville de Rich jusqu'à Erfoud et Rissani. Au

cours de ces cinq dernières années, les investissements touristiques ont connu un grand essor, grâce :

- d'une part aux efforts déployés par les autorités locales en coordination avec la délégation régionale du tourisme et les services concernés ;
- d'autre part, la mise en pratique rapide du décret N° 2-02-186 du 05 mars 2002, ayant pour but l'allégement de la procédure d'octroi du classement technique, tout en évitant aux investisseurs le double examen de leur dossier au niveau local et central. L'amélioration de la capacité hôtelière (essentiellement à Erfoud et Merzouga) devrait permettre d'allonger la durée de séjour dans cette zone où le touriste ne reste guère plus d'une nuit en moyenne.

Mais malgré cette dynamique positive, le bassin du Ziz connaît encore plusieurs freins à son développement : les mentalités locales encore traditionnelles, son éloignement des pôles touristiques majeurs de Marrakech et Agadir, l'essoufflement de celui de Fès/Meknes, sa forte dépendance de Ouarzazate...

b. Atouts et vocations

- Des paysages variés : montagne, oasis, dunes, désert, belles palmeraies...
- Un riche passé historique et une position de carrefour entre les villes impériales et le grand sud)
- Diversité des coutumes, folklores riches issus des civilisations du grand Tafilalet
- Nombreuses manifestations et moussems renommés
- Riche patrimoine architectural et urbanistique (nombreux Ksours et Kasbahs).
- Gravures rupestres (Taous)

Les produits touristiques de la région sont :

- Tourisme oasien et du désert (profitant seulement à deux centres : Erfoud et Merzouga) tourisme culturel (à mieux exploiter)
- Tourisme de montagne (alpinisme, randonnées pédestres et équestres, chasse, pêche...etc..)
- Thermalisme et cures de bains de sable (dune de Merzouga, Hammat My Ali Chérif, My Hachem).

c. Capacité d'accueil potentielle

<i>Sous-bassins ou sites</i>	<i>Existant (classés + non classés)</i>	<i>Potentiel (classés)</i>
Errachidia	746	3500-3600
Vallée du Ziz	58	2800-3000 (+ 300 camping)
Source Bleue Meski	200 (camping)	1700-1800
Rich	197	1200
Aoufouss	-	1500
R'Teb	-	1000
Erfoud	1921 + 300 (camping)	3000 (+ 200 camping)
Merzouga	820	2200 (+ 250 camping)
Rissani	106	1600 (+ 200 camping)
Goulmima-Tinejdad	45 + 250 (camping)	3000-3100 (+ 300 camping)
Total	4700 + 750 (camping)	21 500 à 22 000 (+ 1250 camping)
Total général	26 200 à 26 700 lits (+ 2000 camping)	

d. Orientation stratégique de développement

Le développement du secteur touristique est étroitement lié à la qualité du paysage de Merzouga et de l'Erg Chebbi. Ceux-ci commencent à se dégrader du fait de la prolifération anarchique des auberges et campings, tout autour de ce site unique. Sa mise sous protection est donc devenue un impératif urgent pour l'ensemble de la zone.

Le désenclavement aérien de la région devrait améliorer sa fréquentation et impulser un tourisme de cours séjour et de week-end.

L'ensemble des orientations stratégiques du bassin est présenté ci-avant.

C. Bassin du Drâa

a. Situation actuelle

Le bassin du Drâa, dont la capitale régionale est traversée d'Ouest en Est par la route nationale 32, inclut la vallée du Dades jusqu'à Errachidia en passant par Tineghir. L'accès au Sud du bassin se fait par la RN 31 qui longe la vallée du Drâa, reliant Ouarzazate à Zagora puis à M'hamid. Le bassin du Drâa constitue le pôle dominant et privilégié de la région, avec 73% de la capacité hôtelière classée de la région et plus de 80% des nuitées (2000).

Ouarzazate commence à connaître une clientèle qui vient directement par voie aérienne (3% de la clientèle); mais cela demeure insuffisant et cette région reste tributaire des zones émettrices d'Agadir et Marrakech.

b. Atouts et vocations

- Des paysages variés : montagne, oasis, gorges, dunes, désert, palmeraies...
- Diversité des coutumes, folklores riches (civilisations du Dades, du Drâa et du Souss)
- Nombreuses manifestations et moussems renommés
- Un riche patrimoine architectural et urbanistique (nombreuses Kasbahs).

Les produits touristiques de la région sont :

- le tourisme de circuit (le plus commercialisé actuellement) ;
- le tourisme oasien et du désert (Zagora, M'Hamid...) ;
- le tourisme culturel (à mieux exploiter) ;
- le tourisme de montagne (alpinisme, randonnées pédestres et équestres, chasse, pêche...) ;
- le tourisme cinématographique (à mieux organiser et encadrer).

c. Capacité d'accueil potentielle

Les potentialités en lits dans le bassin du Drâa (horizon 2020)

<i>Sous-bassins ou sites</i>	<i>Existant (classés + non classés)</i>	<i>Potentiel (classés)</i>
Ouerzazate		1200
Tifouloute		4200-4400
Ben Haddou		1900-2000
Barrage Mansour Eddahbi		1000
Skoura		1600-1700
Kalaat M'gouna		1800-1900
Gorges du Dades		1800
Tineghir		1500
Agdz		2200
Zagora		2700
Foum Zgoud		2000
Total	6567 + 1600 (camping)	21 700 – 22 200 (+ 1600 camping)
Total général	28 267 à 28 767 (+ 1600 camping)	

Le bassin du Draâ sera confirmé dans son rôle de pôle touristique majeur de la région sub-saharienne et du Sud-Est marocain. Toutefois, il conviendra de diversifier et d'affiner le produit touristique dans le bassin, en offrant des segments plus spécifiques en matière de :

- tourisme saharien et éco-tourisme ;
- tourisme culturel ;
- activités cinématographiques.

D. Bassin de Guelmim-Tata

a. Situation actuelle

Le bassin de Guelmim-Tata, bordant l'Atlantique, est relié au bassin du Drâa par la route nationale 32, qui traverse l'Anti-Atlas par le Jbel Siroua et la ville de Taroudant. Ce bassin est à cheval sur l'Anti-Atlas, avec une face Sud donnant sur le Sahara et une face Nord donnant sur la plaine du Souss et sur l'Atlantique. L'accès aux autres villes du sous-bassin se fait par des routes secondaires en antenne. Une route en bon état relie Guelmim à Tata par le Sud. Les activités économiques essentielles de cette région sont l'agriculture, l'élevage, le secteur minier et la pêche; l'industrie est presque inexistante. Ce bassin est actuellement sous-équipé en infrastructures et mise beaucoup sur la croissance du secteur touristique pour assurer le développement économique de la région. Malgré les multiples potentialités locales, le tourisme de la région ne peut actuellement prétendre sortir du cadre restreint d'un produit qui complète et diversifie, celui offert par Agadir.

* LES CONTRAINTES :

- Définition du produit encore peu claire
- Longueur des trajets d'accès.
- Problèmes fonciers.
- Dégradation de l'habitat traditionnel.

- Non respect du style architectural traditionnel par les nouvelles constructions.
- Manque d'animation et de manifestations culturelles d'ampleur.
- Région encore peu attractive pour les investisseurs.
- Région militaire et frontalière au sud.

b. Atouts et vocations

Cette région dispose de plusieurs atouts lui permettant de se situer parmi les régions à vocation touristique :

- Des paysages variés : montagne, oasis, désert, mer.
- Une région encore loin des nuisances et pollutions...
- Immenses palmeraies.
- Agadir et villages fortifiés.
- Des sites rupestres les plus importants au Maroc
- Coutumes très variées, folklores riches.

Dans ce sens, plusieurs produits méritent d'être développés :

- L'écotourisme : réserve de Tata, lac Iriki, projet de parc du Bas-Drâa...
- Le tourisme d'aventure
- Le tourisme culturel : archéologie, sites rupestres, patrimoine architectural
- Le tourisme itinérant : itinéraires des caravanes de l'or à développer
- Le tourisme thermal : à exploiter

c. Capacité d'accueil

Les potentialités en lits dans le bassin de Guelmim-Tata (horizon 2020)

Sous-bassins ou sites	Existant (classés + non classés)	Potentiel (classés)
Guelmim	505 lits + 200 campings	1000
Tata-Akka	6 hôtels + 260 campings	1000
Assa	3 hôtels + 120 campings	900
Tafraout-Igherm	3 hôtels + 100 campings	1000
Total	817 + 680 camping	3900 + 600 camping
Total général	4717 + 1280 camping	

d. Orientations stratégiques de développement

Le bassin de Guelmim devrait connaître une progression rapide de ses activités touristiques, notamment par la réalisation du projet de 25.000 lits de "Plage Blanche", d'où la nécessité de préparer la région pour cette mutation :

- Réalisation d'une étude qui définira les grandes orientations du développement touristique futur.
- Définition, organisation et positionnement des produits de la région.
- Développement de la capacité d'hébergement (réflexion sur un mode d'hébergement adapté au produit)

- Amélioration des pistes qui doivent garder, autant que possible, un caractère susceptible de s'adapter aux activités sportives et d'aventures, et ce, afin de les distinguer des classiques circuits d'autocars.
- Réhabilitation du lac Iriki.
- Mise en valeur des sites rupestres.
- Elaboration (en même temps que pour les trois autres bassins) d'un nouveau code des investissements touristiques adapté aux réalités du secteur dans cette zone désertique, afin d'inciter davantage les investisseurs.
- Sauvegarde des palmeraies en luttant contre les maladies et en mettant au point des programmes de réhabilitation pour les plus menacées.
- Incitations au respect du cadre architectural de la région.
- Classement des villages traditionnels (surtout ceux qui représentent un intérêt d'un point de vue esthétique et architectural) comme patrimoines culturels qu'il convient de sauvegarder.
- Mise en œuvre d'une politique d'animation : créer et organiser l'animation qui a pour rôle de rendre vivante et créer une ambiance propre à la région.
- Désenclavement de la région ; réalisation d'un aéroport en relation avec le projet de Plage Blanche.
- Un effort devra être fait pour développer le tourisme intérieur qui reste négligeable dans cette région.

HABITAT ET PATRIMOINE

I. CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

1. SITUATION DE L'HABITAT DANS LES OASIS

- * Dans les villes oasiennes, l'**habitat de « type marocain »** est répandu à plus de 90% dans les communes Figuig, Arfoud, Assa, Guelmim, et plus de 75% à Errachidia et Ouarzazate... Il s'agit d'un habitat adapté au milieu oasien, vu ses caractéristiques (logement spacieux, importance de 4 pièces et plus...) qui coïncident avec les traditions de cohabitation dans le cadre de la famille élargie.
- * L'habitat moderne reste faiblement représenté (moins de 10%), alors qu'il est presque inexistant dans les communes rurales. Le statut de propriétaire prédomine dans toute la région. Le statut de locataire existe dans les grandes communes urbaines correspondant le plus souvent au chef-lieu de province. C'est le cas de Ouarzazate (33,5%), Errachidia (40,3%) et Guelmin (31,5%)...
- * Le statut de propriétaire prédomine dans toute la région et notamment dans les communes rurales où il concerne en général plus de 90% des ménages. Le statut de locataire existe dans les grandes communes urbaines correspondant le plus souvent aux chefs-lieux de province. C'est le cas de Ouarzazate (34%), Errachidia (40%) et Guelmin (32%)...
- * Il s'agit de logements assez spacieux. En effet le nombre logements ayant 3 pièces et plus dépasse dans la plupart des cas 65% du total. Partout dans le Ziz, le Draâ, le Dadès, Guelmim et Figuig, la population opte vers la « grande maison ».
- * **L'habitat économique** est réalisé, depuis le début des années soixante-dix, à travers l'auto-construction, dans le cadre de lotissements initiés par l'administration, et depuis peu, par le privé et les coopératives. Ce type constitue l'essentiel du parc logement réglementaire des quartiers des centres de Tata, Ouarzazate (80%), Zagora (100%), Agdz (100%), Errachidia, Arfoud...
- * **L'habitat clandestin** est fortement représenté autour des noyaux anciens et ruraux de toute la zone oasienne, surtout ceux qui ont connu une forte croissance au cours des vingt dernières années.

A l'origine, c'est la Jmâa qui avait la prérogative d'une sorte de «réglementation» du cadre bâti traditionnel, aussi bien pour l'individuel au niveau du logement, que du collectif au niveau des bâtiments communautaires (mosquées, fours, hammam).

C'est elle qui octroyait le «droit de construire», d'occuper l'espace et désignait les parcelles constructibles.

Cet habitat devenu précaire, constitue la première couronne autour des noyaux anciens, en contribuant à former le substratum du clandestin. Il s'est formé ensuite une deuxième couronne. Ce sont de nouveaux citoyens qui ont acquis de petites parcelles dans ces éclatements pour construire des logements dans un cadre démunie de toutes infrastructures et sans pratiquement aucun encadrement administratif.

- * Depuis quelques années, on assiste à l'émergence des principales composantes de l'urbanisation moderne :
 - La distinction de l'habitat selon de la typologie conventionnelle : habitat économique, immeubles, villas, habitat non réglementaire, habitat insalubre...
 - La distinction des espaces par zonage : d'habitat, activités industrielles, artisanales, touristiques, équipement...
 - L'importance de la trame viaire, notamment les voies structurantes, les axes d'aménagement, les rues des lotissements...

- L'importance des réseaux d'infrastructure d'eau potable, d'électricité, de télécommunication et d'assainissement,...
- L'importance du réseau de transport urbain.
- Enfin, la fragmentation spatiale qui reflète les statuts sociaux et les revenus des ménages et non plus les stratifications ethniques et tribales traditionnelles.

2. LES KSOUR ET LES KASBAH

- La désertion concerne presque la moitié des anciens Ksour. Cela concerne bien plus les oasis de montagne que celles des plaines en aval.
- Cette désertion accompagnée par la dégradation des Ksour ne semble pas s'atténuer. Les anciens Ksour encore habités ont près de 35% de leurs maisons fermées ou en ruine. La majorité des familles restées sur place sont pauvres et attendent l'occasion d'avoir les moyens nécessaires pour construire ou acquérir une nouvelle maison à l'extérieur.
- Le développement des nouvelles formes d'habitat s'effectue notamment sur des terrains incultes tout au long des voies principales. Ce développement est drainé par la route et par les divers équipements installés à proximité.
- Là où il y a assez d'espace propice à l'urbanisation, les nouvelles formes d'habitat épargnent les terres cultivables des oasis. Mais lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'espace, les constructions tendent à empiéter sur les terres cultivables.
- L'utilisation accrue des matériaux industriels dans la construction de nouveaux logements constitue un signe de promotion sociale. De même, les nouveaux matériaux offrent de meilleures commodités esthétiques, avec une faible mobilisation de la main d'œuvre et à des prix abordables.

3. LES RESEAUX DE DESSERTE DES LOGEMENTS

L'EAU POTABLE : en milieu urbain, les efforts à accomplir concernent la consolidation du service pour approcher davantage le taux de 100% pour toutes les villes. A cela, il faut ajouter l'entretien des réseaux pour maintenir la qualité de l'alimentation en eau potable.

L'assainissement : la pollution des ressources hydriques et des sols par le déversement des eaux usées non traitées constitue une entrave au développement des oasis. La précarité générale, la gestion traditionnelle et les usages coutumiers de l'eau font que déjà, des quantités petites à moyennes peuvent générer des impacts néfastes sur l'environnement.

L'épuration des E.U. dans les bassins versants du sud constitue une condition de base pour le développement durable des bassins oasiens.

L'alimentation en énergie électrique : La configuration géographique et les fortes distances constituent des contraintes à l'extension du réseau électrique. Si le taux de desserte des populations urbaines se situe pour toutes les villes au-dessus de 80%, voire à près de 100% pour Ouarzazate et Errachidia, il n'en est pas ainsi pour la desserte des petites cités et douars qui se situe à moins de 60% en moyenne.

Une augmentation sensible du taux d'électrification rurale est en cours. Elle devrait atteindre 90% en 2006-2007.

II. PLAN D'ACTIONS

Dans le contexte précédemment décrit et la problématique posée, le plan d'actions proposé pour les villes oasiennes se présente selon trois grands axes :

1. Requalification de l'habitat et des zones urbaines
2. Actions concernant les ksour et kasbah et la restauration des monuments
3. Actions au niveau socio-culturel

1. REQUALIFICATION DE L'HABITAT ET DES ZONES URBAINES

a. Des Plans d'Aménagement à élaborer sur la base d'une méthodologie appropriée aux milieux oasiens

Dans ce domaine, la région oasienne est en proie à deux problèmes simultanés qui contribuent à dénaturer les oasis et à leur faire perdre leur cachet original :

- L'envahissement rapide des terres par un habitat récent, parfois regroupé mais aussi dispersé, qui ronge continuellement les palmeraies de l'intérieur et sur leurs abords ;
- L'abandon continu des Ksour par leurs anciens résidents, ce qui entraîne une dégradation insidieuse, atteignant des situations quasi irréversibles dans les locaux abandonnés et les constructions mitoyennes.

Cet impact négatif pèse à la fois sur le passé de la région et sur son avenir. Il est alors essentiel de disposer, pour chaque ville, d'un **plan d'aménagement spécifique** qui s'inscrit dans les logiques économiques, sociales et culturelles des valeurs oasiennes, et plus particulièrement des oasis frontalières isolées.

Ce plan d'aménagement doit s'inscrire dans le cadre légal, mais il ne doit pas être établi selon les normes courantes. Il sera élaboré selon les cachets particuliers de l'architecture des Ksour et de la culture oasienne. **Basé sur une méthodologie spécifique au contexte oasien**, il devra tenir compte des éléments essentiels suivants :

- Sauvegarder l'espace agricole qui doit être déclaré zone non aedificandi, et circonscrire l'espace à construire sur les sites non cultivables ;
- Tenir compte des réseaux d'irrigation traditionnelle ;
- Concevoir une voirie aussi économe que possible de l'espace, tout en reliant les différentes composantes de chaque agglomération ;
- Edicter des normes et des formes architecturales adaptées à l'environnement oasien, avec la nécessité d'utiliser les matériaux traditionnels de construction ;
- Résorber le sous-habitat et l'habitat non réglementaire ;
- Délimiter les espaces à lotir et les règlements de lotissement dans les oasis.

b. Objectifs en matière d'amélioration de l'habitat ancien

L'objectif du plan d'actions en matière d'habitat est de satisfaire la demande de toutes les couches de la population, selon leurs moyens, en faisant le meilleur usage des ressources foncières et financières. Pour ce faire, les trois axes suivants sont proposés :

- une meilleure adaptation de l'offre aux besoins de la population et une diversification donnant un choix plus large aux ménages, compatible avec leurs capacités financières;
- la densification de l'habitat : il s'agit là de la contrainte principale ; un usage plus efficace de l'espace s'impose. La densité pratiquée (30 à 35 logements à l'hectare) actuellement est insuffisante. Cette intensification des densités visant un objectif moyen de 40 à 45 logements à l'hectare est nécessaire car le potentiel foncier est physiquement limité, souhaitable à cause des économies de coût à tous les niveaux qu'elle peut réaliser (transport, énergie, etc..) et de l'intégration de la ville qu'elle facilite ;
- la sauvegarde du patrimoine immobilier et la réhabilitation des quartiers sous-équipés.

La mise en application de ces mesures peut requérir deux formes d'intervention de la part des pouvoirs publics :

- une forme indirecte, par l'intermédiaire de la réglementation qui peut concerner l'usage du sol, le financement de l'habitat, l'encadrement des opérateurs, la gestion du parc de logement, etc..
- une forme directe, en particulier sur le financement (par l'intermédiaire de subventions ou d'autres formes d'encouragement) et sur l'offre de terrains et de logements à travers les opérateurs publics ou privés.

Dans ce contexte, quatre grandes catégories d'actions sont proposées : (i) institutionnelles ; (ii) foncières (iii) marché du logement (offre/demande) ; (iv) financement du logement. Ces actions sont étayées ci-après :

c. Mesures d'ordre institutionnel

Les réajustements institutionnels à promouvoir doivent avoir pour objectif une meilleure coordination entre les différents intervenants dans l'aménagement de l'espace urbain, en vue de la préparation et la réalisation concertées des projets.

Jusqu'à présent, la politique d'aménagement de l'espace a été marquée par une dualité dans la conception et l'exécution :

- Il y a, d'une part, une approche de planification exprimée à travers les plans d'aménagement et le zoning de l'espace selon le type d'implantations.
- D'autre part, d'autres intervenants (ONE, ONEP, régies, ministères techniques...) adoptent une approche sectorielle exprimée à travers leurs plans directeurs et programmes de travail. Ces institutions obéissent à des logiques de fonctionnement souvent différentes. Leurs autorités de tutelle sont distinctes; les opérateurs, pourtant publics, ont une autonomie d'intervention ; ils font appel à des sources et modalités de financement différentes.

De tout cela, résulte une absence de coordination des programmes d'aménagement de l'espace et de l'habitat.

Les mesures suivantes sont susceptibles de remédier à cette situation :

- (i) Le renforcement de la coordination : clarification des rôles et des attributions des instances centrales agissant aujourd'hui sur le même champ (DAT, urbanisme, opérateurs sectoriels et instances régionales (provinces, communes);

(ii) La mise en place de mécanismes intégrant les précisions des PA et celles des secteurs afin d'avoir des outils de programmation et de coordination. Les objectifs principaux de ces mécanismes et procédures seraient les suivants :

- définir l'application concrète des plans d'aménagement dans le temps et dans l'espace avec un horizon de court terme : 3 ou 4 ans, 5 au maximum ;
- coordonner les prévisions financières et l'échéancier des travaux.

(iii) L'élaboration de plans d'investissement : il s'agit de l'établissement d'un bilan des réalisations et des opérations en cours, en vue d'effectuer des actions d'harmonisation.

d. Mesures relatives au foncier

Le rôle stratégique du «facteur foncier» dans le système de la production de l'habitat conduit à reconnaître l'importance de la densification des constructions en vue de fournir un volume suffisant de terrains viabilisés. Cela passe par :

- l'ajustement de la législation et la réglementation régissant l'usage du sol ;
- la constitution de réserves foncières suffisantes par les instances chargées de l'aménagement ;
- la levée de certains goulots d'étranglements financiers et techniques.

A. Les textes législatifs et réglementaires n'ont pas réussi à réaliser une régulation du marché foncier et enrayer, ou même limiter, les tendances spéculatives dans les zones à fort tropisme (notamment dans les villes actives comme Ouarzazate, K. Mgouna, Tinghir, Errachidia...). Ces outils d'encadrement du marché foncier sont soit dépassés, soit mal formulés, aboutissant à des effets inverses à ceux recherchés.

La régulation du marché foncier doit viser deux objectifs :

- augmenter l'offre des particuliers et en faire baisser le prix ;
- récupérer la plus-value foncière, pour répondre d'une part à un motif d'équité (la collectivité, qui a produit cette plus-value, doit en bénéficier) et assurer, d'autre part, le financement des coûts d'investissement.

Pour cela, certaines mesures sont à mettre en œuvre :

- (i) Réviser les plans d'aménagement et la réglementation de l'usage du sol en vue d'en intensifier l'utilisation, pour les zones restant à urbaniser.
- (ii) Introduire les notions de zone d'aménagement concerté et de zone d'aménagement différé avec les effets qui les accompagnent.
- (iii) Faire procéder à l'évaluation des prix des terrains situés dans les périmètres urbains, contrôler les mutations immobilières et leur compatibilité avec les plans d'aménagement.
- iv) Réviser la réglementation de la construction dans les zones déjà bâties pour en intensifier l'occupation; cela engendrera une meilleure utilisation des infrastructures et des équipements existants.

La valorisation des investissements en infrastructures (réseaux et transports) pourrait être augmentée par la densification du bâti des zones desservies. Cette mesure pourrait être accompagnée d'ajustements fiscaux, transférant au profit de la collectivité une partie de la plus-value foncière en résultant. Les fonds ainsi

dégagés pourraient être consacrés non seulement à un redimensionnement éventuel des réseaux existants mais aussi à l'extension des équipements et à l'agglomération de l'environnement.

B. L'intervention sur l'offre foncière peut se faire aussi de manière directe par la constitution de réserves foncières.

- Les agents peuvent être les suivants : les communes en priorité, puis les institutions chargées des opérations d'habitat et d'urbanisme. Cette action nécessite la mobilisation des financements nécessaires.
- Des textes sur les terres agricoles oasiennes devraient être promulgués, afin de privilégier l'aspect «potentiel agricole» des zones périphériques des agglomérations et éviter leur mitage par l'habitat.
- Une recherche active de terrains à usage d'habitat devrait être faite en dehors des zones agricoles. Certains terrains propres à la construction existent en effet autour des villes, sur des piémonts, dans des zones non agricoles.

Sur ce plan, il est donc recommandé de prendre des dispositions pour la protection des terres agricoles, afin de permettre la constitution de réserves foncières suffisantes en dehors des zones productives.

C. D'autres mesures importantes sont à promouvoir au plan foncier

- i) La mise en place d'un système de préfinancement des terrains qui peut être éventuellement fondé sur l'épargne des acquéreurs.
- ii) Une conception plus rationnelle des plans de lotissements (dimension des lots, normes de voirie, etc..) visant à la fois la densification de l'espace et une meilleure adaptation au terrain.

Cette adaptation de la taille des lots aux ressources financières des ménages est d'un intérêt particulier pour les couches à moyens et faibles revenus. Ces ménages, à défaut de produits accessibles au sein de l'offre légale, se sont tournés jusqu'ici vers le marché non réglementé, alimentant ainsi l'habitat spontané.

Cette action aboutira d'autre part à une meilleure utilisation de l'espace. Les lotissements économiques permettront en effet d'éviter le gaspillage de l'espace et les surcoûts de réhabilitation résultant d'une occupation anarchique des terrains par l'habitat spontané.

e. Mesures concernant l'offre et la production de logements

Des mesures devraient être prises en vue d'augmenter le volume de l'offre et mieux l'ajuster aux besoins des ménages et à leurs capacités financières.

i. La conception plus rationnelle des typologies de logements visant à la fois la densification de l'habitat et une meilleure adaptation aux besoins.

ii. La promotion des logements collectifs, dans les grandes villes oasiennes, particulièrement pour les couches moyennes et aisées qui ont été jusqu'ici attirées par le logement individuel fort consommateur d'espace. Cette promotion passe par :

- une offre accrue de logements collectifs qui nécessite le développement de la promotion immobilière ; à ce propos, le rôle marginal de la promotion

immobilière privée devrait être étudié, afin de lui trouver des solutions appropriées;

- une amélioration de la qualité des logements et de l'environnement pour concurrencer l'attractivité du logement individuel. Cela peut se faire par l'installation d'équipements collectifs suffisants tels que la création et l'entretien des espaces verts, d'ensembles culturels et récréatifs, afin d'accroître l'agrément des logements et la qualité du voisinage ;
- une résolution des problèmes de gestion des ensembles collectifs (révision éventuelle de la réglementation, meilleur suivi de la part des communes, création éventuelle d'opérateurs de gestion).

D'autres mesures concernant la production de logements:

iii. Pour les couches de population à faibles revenus, l'alternative est claire : soit l'habitat spontané, soit le logement évolutif autoconstruit sur des terrains préaménagés selon les normes adéquates. Une fois cette dernière formule reconnue, il s'agira de la promouvoir en particulier par la mise en place d'un système de financement tenant compte des spécificités socio-économiques des ménages concernés : aide à l'acquisition de parcelles, aide à la construction... Ces mesures permettront, outre l'encadrement de ce système de production, un traitement plus équitable à l'égard de ces ménages, en particulier les non salariés.

iv. Pour les ménages à revenus moyens, il s'agit d'augmenter la liberté du choix dans l'acquisition d'un logement, à travers:

- * **La reconnaissance des possibilités de l'autoconstruction** sur des terrains préaménagés, qui se pratique déjà dans un cadre non réglementé; cette formule offre plusieurs avantages : meilleure adaptation aux besoins, coûts plus réduits que celui du produit «clé en main» (inférieur de 20 à 30%).

La mise en place d'un système de financement fondé éventuellement sur une formule d'épargne terrain et la fourniture de lots de taille adaptée aux ressources des ménages, permettront de canaliser et d'organiser ce mode de production ;

- * **La diversification des produits des promoteurs institutionnels** qui doivent répondre à un éventail plus large des besoins. Cette diversification doit concerner aussi bien la gamme des prix que les aspects qualitatifs du produit (type architectural, matériaux, etc..) ;
- * **L'incitation de la promotion privée** à produire plus pour les couches à faibles revenus. L'accroissement de l'offre de cette catégorie d'opérateurs nécessite la levée des obstacles limitant leur préfinancement par les institutions financières : allègement des procédures administratives, conditions de prêt de délais de déblocage des crédits ;
- * **Le développement d'un parc locatif à loyers adaptés** aux capacités financières des ménages. Deux conditions simultanées semblent nécessaires pour ce développement :
 - un financement propre du bénéficiaire,

- une aide publique d'autant plus justifiée qu'elle doit conduire à des loyers modulés selon les revenus. Les organismes promoteurs de cet habitat locatif (organismes étatiques), les collectivités publiques et les associations socio-professionnelles, mais devraient respecter en même temps des règles d'équilibre financier, d'efficacité et de reproductibilité de ces programmes.

L'approfondissement de ces propositions nécessite la conduite d'études spécifiques qui traiteraient des aspects suivants :

- * Identification de l'éventail de la population concernée et de ses caractéristiques socio-économiques
- * Analyse de l'offre existante ou potentielle
- * Confrontation de l'offre et la demande et évaluation de la demande à satisfaire.
- * Propositions de programmes, devant préciser les aspects suivants :
 - types de logements, coûts et prix accessibles ;
 - financements, subventions et aides requises ;
 - mesures d'ordre réglementaire ou fiscal pour encourager l'offre ;
 - les opérateurs : types, rôle des collectivités locales.

- * **La réhabilitation des quartiers d'habitat spontané.** L'évaluation de l'ampleur de l'action à mener nécessite l'estimation du volume d'habitat à réhabiliter ; des études complémentaires sont à faire dans ce sens.

La réhabilitation est actuellement confrontée à deux types de problèmes :

- les limites des formules de financement des projets actuellement adoptées (lignes de crédit à taux élevés). Il s'agira de mettre en place une formule de financement propre.
- l'insuffisance du recouvrement des coûts, hypothéquant ainsi l'avenir de ces opérations. De ce fait, la mise en place de procédures de recouvrement est indispensable à leur durabilité.

- * **La rénovation urbaine** concerne plusieurs types de tissus urbains, elle intègre des interventions sur les infrastructures, le bâti, les activités ... et s'accompagne souvent de construction d'équipements, d'aménagement des espaces publics...

Dans le cas des villes oasiennes, elle s'impose notamment dans les centres anciens dont la dégradation est poussée. La rénovation de ce tissu, sa remise à niveau et sa réanimation sont devenues une nécessité afin de répondre aux besoins de la population et aux objectifs de développement du tourisme

La rénovation implique plusieurs types d'actions à définir en fonction du tissu urbain : on citera quatre types essentiels

- *La rénovation lourde* : intervention sur le bâti les infrastructures... etc et concerne notamment les ksours
- *La rénovation/restructuration* : nécessite une refunctionalisation et s'applique notamment aux espaces centraux qui n'ont plus de raison d'être au centre ville tels les casernes, les prisons les friches d'anciennes activités...
- *Les rénovations* : c'est le cas des quartiers anciens qui présentent un intérêt architectural urbain : actions d'embellissement
- *La rénovation des quartiers récents* et périurbains qui nécessitent des mesures d'entretien, d'embellissement, un complément d'équipement...

La rénovation est une opération économique ; elle permet de sauvegarder le patrimoine existant et induit de nombreuses activités dans les BTP, elle rentabilise les infrastructures et équipements existants. La libération d'emprises mal utilisée mettra sur le marché des réserves foncières bien situées.

La rénovation serait le fait essentiellement du secteur privé. L'Etat se limiterait à la définition de procédures et à la mise en place de mécanismes financiers, fonciers etc.

- Les communes seront fortement sollicitées notamment pour le contrôle de la construction.
- Le secteur privé : Les activités localisées dans le centre (hôteliers, restaurateurs, commerçants, entreprises...) ainsi que des partenaires financiers devront être intéressés par la rénovation des centres et apporter leur contribution soit par des prises de participation dans le capital d'une Société d'Economie mixte, soit par le financement direct d'opérations.

Dans ce cadre, les actions à conduire sont les suivantes :

- définir les périmètres des zones à rénover et donner des priorités
- définir les mécanismes liés à la procédure de rénovation : périmètre d'intervention, mécanismes fonciers, modalités de participation financière des Pouvoirs Publics (capital de la SEM...) mécanismes de compensation et de contrôle
- mener des études de faisabilité sur les périmètres d'intervention prioritaires.

F. Financement du logement

Les mesures à prendre, sur le plan du financement afin de réaliser les objectifs indiqués peuvent être résumées de la manière suivante :

- * Mesures en vue d'assurer une plus grande équité entre les bénéficiaires :
 - mise en place de formules de financement au bénéfice des ménages à faibles revenus et particulièrement les non salariés ; elles peuvent concerner l'acquisition de terrain et/ou la construction de logements dans le cadre d'une formule d'autoconstruction ;
 - modulation des taux d'intérêts et des modalités de remboursement en fonction des revenus ;
 - harmonisation des conditions de financement offertes par les divers intervenants.
- * Mesures en vue de couvrir l'ensemble des stades de la production des logements pour lever les goulots d'étranglement :
 - préfinancement des opérateurs pour l'acquisition de terrains ;
 - financement des ménages pour l'acquisition de parcelles.
- * Mise en place de formules appropriées pour le financement locatif
- * Elargissement de l'éventail des services offerts par les organismes de financement en particulier pour l'acquisition et la rénovation des logements anciens.

G. Services publics marchands

- * L'objectif recherché est d'assurer une meilleure couverture des besoins des populations urbaines en services publics marchands (assainissement, eau, électricité, téléphone). Les résultats escomptés se situent à plusieurs niveaux :

- **Au niveau institutionnel** : amélioration de la coordination avec les projets locaux et meilleure intégration des programmes des concessionnaires dans le programme de développement spatial des villes définis dans les SDAU,
 - **Au niveau de l'exploitation** : compression des coûts opératoires,
 - **Au niveau de l'investissement** : desserrement du rôle de l'Etat dans le financement des infrastructures et équipements,
 - **Au niveau de la tarification** : ajustement des mécanismes de péréquation.
- * Les intervenants impliqués sont les suivants :
- L'Etat : la tutelle de l'Etat devrait être moins lourde, et son rôle devrait se limiter à la définition des stratégies sectorielles en concertation avec les concessionnaires, et veiller à la mise en œuvre des contrats plans.
 - Les concessionnaires publics (ONE, ONEP, Régies...): en plus des missions de mise en œuvre, gestion et exploitation des réseaux dont ils sont chargés, ils seront appelés à développer et assurer la gestion des contrats de concession ou de sous-traitance avec les opérateurs privés.
 - Les Collectivités locales : leur rôle ne devrait plus se limiter à un rôle consultatif mais évoluer vers un rôle de partenaire vis-à-vis des concessionnaires publics.
 - Le secteur privé devrait avoir un rôle accru dans l'exploitation des services marchands à travers la sous-traitance auprès des concessionnaires publics,
 - Pour le financement des infrastructures et des équipements, le développement de formules de concession complète (COT) est recommandé.
- * A court et moyen terme, il s'agira de conduire les actions suivantes :
- Formalisation des mécanismes de coordination et concertation entre les opérateurs publics et les collectivités locales,
 - Evaluation des opérations pilotes de participation du secteur privé dans la gestion des services marchands,
 - Etudes sectorielles sur la tarification,
 - Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie pour la mobilisation des ressources financières du secteur privé.
- * A plus long terme, il s'agira de:
- Développer des formules de concession complète,
 - Réaliser des Etudes de faisabilité d'opérations pilotes où le concessionnaire privé se fait rémunérer directement par les usagers.
- * En matière de ressources à mobiliser, il conviendra de :
- renforcer les capacités des concessionnaires publics, dans la gestion des contrats avec les opérateurs privés,
 - renforcer les capacités techniques des communes.
 - mobiliser les financements sur le marché régional ou local
 - mobiliser les financements privés avec des formules de concession complète.

2. ACTIONS CONCERNANT LES KSOUR ET KASBAH ET LA RESTAURATION DES MONUMENTS ANCIENS

L'habitat dans les oasis traditionnelles est caractérisé par un absentéisme des propriétaires, peu motivés par la conservation de leur patrimoine pour deux causes principales :

- les problèmes de l'indivision et de la gestion collective des kasbah, des ksours et des maisons traditionnelles ;
- l'insuffisance des loyers, compte tenu de la faible attractivité de ce type d'habitat.

Le patrimoine urbain et architectural oasien mériterait d'être reconnu et conservé. Une réflexion devrait être engagée pour définir de manière approfondie :

- les causes de cette dégradation continue ;
- les moyens les plus adéquats pour y mettre fin et amorcer la rénovation du bâti.

a. Les Ksour et Kasbah

Deux types de recommandations peuvent être avancées :

* Au plan réglementaire :

- compléter les textes existants par des dispositions pratiques prévoyant la résolution des problèmes résultant de l'absentéisme des propriétaires, de leurs désaccords ou de leurs faibles moyens pour financer la rénovation de leur logement;
- appuyer les opérateurs existants ou créer de nouveaux opérateurs pour la gestion et le suivi.

- * **Au plan du financement :** mobiliser les sources de financement et assurer le remboursement des fonds investis ; pour ce faire, il convient de diversifier les interventions des organismes de financement (en particulier crédits pour l'amélioration des logements anciens). L'ajustement des loyers permettrait la récupération des investissements réalisés.

- a. La situation alarmante des Ksour et Kasbah appelle la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan destiné à réhabiliter et à sauvegarder ce patrimoine architectural millénaire non reproductible, qui se trouve en danger de disparition. Il s'agit d'une entreprise de portée nationale qui devra conduire à déclarer les oasis «Patrimoine National». La contribution de compétences et de mécènes nationaux, principalement oasiens, est tout à fait indispensable.

A ce propos, il convient d'établir une liste de priorités sur la base d'une stratégie : il n'est pas nécessaire d'intervenir sur tout le patrimoine, mais d'abord sur les sites touristiques, car ils sont déjà planifiés dans les circuits de visites et donc générateurs de recettes. Ensuite, il convient d'étaler le plan d'action sur d'autres destinations pour diversifier le produit touristique».

- b. Pour les Ksour, il est important de canaliser l'extension urbaine et de procéder à une restructuration comme suit :
 - identifier les Ksour les plus importants,
 - recenser la population qui veut rester dans son Ksar,

- réaliser des études sociologiques pour mesurer le degré d'attachement de la population à son Ksar,
- équiper au vrai sens du terme c'est-à-dire créer des équipements collectifs, de loisirs, culturels...

L'objectif est de garder la population sur place. Les collectivités locales devraient réserver un budget spécial pour les Ksour afin de créer des animations et de dispenser une assistance technique.

- c. L'Etat devrait ***réaliser un schéma directeur de mise en valeur les Ksour***, sur la base de critères de choix tels que l'ancienneté, le site, la situation, la valeur architecturale, la dimension, la beauté de la palmeraie où se trouve le Ksar, son utilité et ses rendements... Il sera procédé au classement de ces Ksour, à travers une approche juridique, suivie par une approche architecturale et urbanistique. Ensuite, les Ksour choisis selon une grille de priorité feront chacun l'objet d'un plan d'action et d'un plan de gestion.

Une commission technique destinée à faire respecter ces plans sera composée des Départements de la Culture, du Tourisme, de l'Urbanisme et de l'Habitat, de l'Environnement, du Sport et de la Jeunesse et de l'Intérieur. Le plan devra être en harmonie avec le document d'urbanisme qui couvre la zone à laquelle appartient le Ksar.

Le plan de gestion sera composé d'un document graphique et d'un rapport descriptif et justificatif. Ce document peut contenir plusieurs articles :

- Aspect architectural (texture, matériaux, couleur...);
- Aspect urbain (trame à préserver, ne pas intégrer les éléments exogènes...);
- Aspect environnemental ;
- Liaison du Ksar avec la ville à laquelle il appartient ;
- Animation du site, afin d'éviter de se limiter à l'option du Ksar-musée. Il convient aussi d'intégrer le Ksar dans un circuit touristique ;
- Création ou réhabilitation de l'infrastructure qui doit se faire dans le respect de l'environnement général du Ksar (physique, social, patrimonial...).

- d. L'Etat pourrait actionner le levier par le lancement d'un projet pilote avec la participation des Ministères du Tourisme, de l'Habitat et de l'Urbanisme, de la Culture, des Sports et de la Jeunesse... et en partenariat avec les Jmâa. Après la réussite du projet pilote, l'Etat n'interviendrait plus sur le plan financier, mais seulement technique et institutionnel.

Il convient également de créer des circuits touristiques qui englobent les Kasbah, les zaouïas, les Iggoudar, les sites de gravures rupestres et les paysages naturels. Les recettes seront au profit de la sauvegarde du patrimoine, de la réalisation d'études et de la vulgarisation de l'information. Un des objectifs est d'améliorer le niveau de vie de la population.

Associations, ONG, Autorités Locales, élus et sociétés civiles peuvent participer au recensement des ksours. La délégation de la Culture fera l'état des lieux dans le but d'établir des fiches techniques, de définir les types de matériaux à utiliser, les lieux à restaurer et d'élaborer une évaluation financière pour toute l'opération.

Le recours à l'action des associations locales est nécessaire pour sauvegarder ce qui peut l'être encore et réhabiliter l'essentiel du patrimoine afin de pérenniser cet héritage. Les ressortissants de la zone devraient s'organiser sous forme d'associations pour pouvoir participer à cette sauvegarde et éviter sa ruine progressive.

C'est l'Etat qui pourrait être l'intermédiaire, le facilitateur et le promoteur d'un dialogue avec les interlocuteurs locaux, notamment avec les associations. Ces dernières peuvent agir au niveau de la Kbila pour expliquer aux gens l'urgence de l'intervention. Il est essentiel de faire participer la population dans toutes les actions, car elle est concernée aux plans financier, technique et socio-culturel ; par conséquent, elle a des réactions positives rapides.

- e. Il convient aussi de mettre en place des structures qui peuvent, sous l'autorité morale des gouverneurs, entrer en dialogue avec les responsables du cinéma. L'objet est de contribuer à la sauvegarde des sites cinématographiques : après le tournage, les financiers du cinéma devraient laisser un montant pour marquer le passage du film. Pour cela, il est suggéré de monter une structure ou une association fiable et crédible avec un plan d'actions visant à gérer ce produit. Il conviendrait ainsi de vendre le label «Kasbah» aux agences de voyage, qui pourraient mieux commercialiser la destination. Moyennant des campagnes photographiques, il est possible de récupérer une partie des recettes pour la restauration du patrimoine. A l'entrée des douars, il est recommandé de poser des signalisations pour les visiteurs des sites.

La reconversion d'une partie de ce patrimoine à travers le tourisme culturel est une voie d'ouverture au développement des oasis, à condition d'éviter de dépraver les sites et les monuments. Ni la taille des oasis, ni les coutumes et les valeurs culturelles de leurs habitants ne permettent une telle déviation.

Selon un responsable de Ouarzazate, «l'avenir de la ville tel qu'il se dessine à l'heure actuelle, c'est le présent de Marrakech. La notion de patrimoine est liée à sa rentabilité. Pour les structures sociales traditionnelles, on ne peut revenir en arrière. Maintenant, il faut lutter contre l'analphabétisme, l'inégalité sociale et la pauvreté. Il faut créer une nouvelle société sur de nouvelles bases culturelles de savoir faire et d'efficacité».

b. La restauration des monuments

Le caractère d'une construction ancienne est fait d'une subtile harmonie entre :

- des formes et des matériaux déterminent un mode de construction spécifique ;
- une patine et un environnement végétal ancien.

- * La restauration (ou la modification) doit veiller à garder le caractère, les spécificités et l'aspect des constructions anciennes. Le critère d'une bonne restauration ou rénovation est donc de «passer inaperçue». La suppression d'un aspect vétuste doit se faire de sorte sans changer l'allure générale : le bâtiment donnerait ainsi l'impression d'avoir toujours existé sous cette forme. Il faut donc reprendre les volumes, les proportions, les matériaux et les couleurs utilisés par les constructeurs d'origine.

Pour ce faire, il est important de proposer des techniques de construction en terre qui sont plus durables et permettent en même temps l'introduction de l'assainissement. Il faut trouver un mixage entre modes d'habitat traditionnel et moderne.

- * Des textes réglementant la construction en terre du point de vue technique devraient être promulgués, car actuellement il y a une non reconnaissance de la sécurité de l'architecture en terre. Il faudra une loi pour réglementer la restauration aux plans technique et institutionnel».
- * Pour toute action de restauration, on fera particulièrement attention aux :
 - enduits qu'il faut confectionner à partir d'un mortier de chaux blanche et de sable peu lavé ; l'argile donne alors la couleur à l'enduit ;
 - toitures à soigner en faisant en sorte que le zinc ne soit pas apparent hormis au niveau des gouttières et descentes ;
 - couleurs : une maison trop claire détone sur le paysage, alors que le charme des paysages oasiens habités est fait de constructions dont les tons se fondent dans la campagne.

c. Mesures réglementaires concernant le patrimoine

- * Afin de pouvoir assurer toute action sur le patrimoine, des mesures réglementaires sont à prendre en considération. L'idée de l'expropriation des Kasbah dans le but de la restauration ou de la réutilisation, a été signalée plusieurs fois. Un responsable de Kalâa M'gouna explique que «L'Etat doit inciter de plusieurs manières les gens à vendre ou louer leurs Kasbah, car c'est un patrimoine national. Ces Kasbah doivent être utilisées comme des musées, des équipements récréatifs et culturels, des centres de formation pour sauvegarder le patrimoine... En tout cas, il faut leur trouver une fonction dans ce contexte. Pour cela, il faut faire un inventaire, et le choix des lieux se fera selon plusieurs critères (ancienneté, qualité architecturale, matériaux, site...). Ensuite, il faut procéder au classement de ces Kasbah par ordre de priorité et établir un programme de restauration. La commune pourrait participer par la main d'œuvre, le gardiennage et l'entretien continu.
- * Il est suggéré de promulguer une loi qui permettra à l'Etat d'intervenir en lui donnant le droit de préemption. L'Etat pourrait par exemple charger les promoteurs de rénover la Kasbah quand les héritiers refusent de la restaurer, ensuite il procède au classement. L'Etat peut aussi restaurer lui-même et passer à la vente aux enchères publiques à travers une loi ou un décret. Le produit de la vente est déposé au trésor en attendant l'apparition des héritiers.
- * Au plan réglementaire, plusieurs propositions ont été émises par certains intervenants concernés par le patrimoine, comme celle de refondre la loi 22-80 relative à la conservation du patrimoine culturel, dans le sens d'assouplir la procédure de classement. Cela pourra inciter les gens à sauvegarder les monuments les plus importants et les mieux conservés. Des textes sont à élaborer, qui donnent un délai court aux héritiers (1 an maximum) pour trouver un accord, sinon l'Etat exerce son droit de préemption.
- * L'intervention de l'Etat peut être sous forme de subventions pour la construction en pisé. Cette incitation peut se faire, par exemple, par le paiement d'une partie

des factures d'électricité ou de l'eau, ou d'autres avantages fiscaux. L'Etat peut aussi interdire les constructions en dur pour les projets touristiques.

Certains responsables vont jusqu'à exiger la construction en pierre, notamment pour les édifices publics. Chaque commune devra élaborer une réglementation à son niveau et en fonction de ses spécificités paysagères, environnementales et patrimoniales.

- * Il faudrait inciter les gens à restaurer leurs maisons à travers des aides mais aussi à travers une taxe sur le bâti. Les défaillants ou les absentéistes seront alors amenés soit à engager les travaux, soit à vendre afin de ne pas subir une taxation tous les ans. L'Etat, quant à lui, prendrait en charge les lieux publics et la mise en place des équipements pour retenir la population. On note toutefois l'absence du conseil de la Commune Rurale sur le terrain, car celle-ci est l'institution la plus proche du citoyen. La Commune Rurale peut obliger les citoyens à restaurer quand ils ont besoin d'un papier.

3. ACTIONS AU NIVEAU SOCIO-CULTUREL

- * Si les oasis ont bénéficié d'un effort louable en matière de scolarisation et disposent ainsi d'équipements relativement acceptables, il en va autrement pour la formation professionnelle qui nécessite d'être consolidée en mettant l'accent sur des filières porteuses. Celles-ci doivent sous-tendre le mouvement de renaissance des cités-oasis et les mettre en phase avec la modernisation sociale.
- * Une des clés du développement des oasis, c'est l'activité touristique, qui prend déjà de l'ampleur. Parallèlement, il est essentiel de développer l'artisanat de production et de services ainsi que les petites industries. Il y aura par conséquent une demande en matière d'habitat et d'infrastructure et on sera amené à restructurer les villes. Il est également nécessaire de mettre en place une loi pour valoriser et gérer le patrimoine, car la culture est un élément fondamental de développement.
- * Dans ce contexte, il est recommandé de réaliser un plan directeur des équipements collectifs, afin de rattraper les retards et de répondre aux besoins futurs des habitants et des visiteurs.

Par ailleurs, il serait important de créer des centres de formation pour infirmiers, instituteurs, techniciens... dans des villes occupant une place moyenne dans la hiérarchie urbaine afin d'étendre le panel d'équipements sur tout le territoire oasien. La création d'instituts de formations spécialisées dans l'agriculture oasienne et l'architecture en terre est aussi un besoin à court-moyen terme pour le développement durable des oasis.

En matière d'infrastructures urbaines, il faut renforcer la voirie, construire des réseaux d'assainissement, créer des espaces verts et exploiter les berges des oueds pour les loisirs et des espaces de rencontre.

- * **Dans le cadre de la promotion culturelle et patrimoniale**, les actions à conduire sont les suivantes :
 - Institutionnaliser des festivals des arts et de la culture dans les lieux, villes et sites présentant un intérêt et susceptibles d'être commercialisés.

- Construire des maisons de la culture au sein des Ksour (qui restent à identifier) ayant bénéficié d'une action de réhabilitation appropriée. Ces équipements devront abriter, entre autres, des bibliothèques nourries par les manuscrits appartenant aux familles, aux zaouias et aux mosquées, afin de les traiter et de procéder à leur valorisation.
- Réaliser des équipements à l'intérieur des Kasbah, leur donner des fonctions spécifiques à leur vocation et ouvrir le dialogue avec la population.
- Sensibiliser les gens en leur disant qu'ils ont un patrimoine en péril; ceux-ci devront créer des activités artisanales à domicile, afin de leur assurer une fonction génératrice de revenus.
- Créer des musées des arts et métiers et de la culture oasienne. La zone de Tata par exemple est riche en gravures rupestres, il faut donc penser à un musée en plein air avec un suivi des collectivités locales.
- Appuyer l'ouverture des oasis sur le monde extérieur, par les technologies modernes de communication et d'information (NTIC). Il est possible de conclure des conventions de partenariat entre les communes abritant les Ksour et Kasbah avec d'autres villes dans d'autres pays, tel que Yémen, dans le but d'un échange d'expérience et peut être d'aide financière multilatérale.
- Introduire dans les programmes scolaires des matières qui touchent au patrimoine à travers un cursus à définir par les éducateurs, pédagogues et spécialistes du patrimoine.
- Entretenir les monuments commémoratifs des faits historiques essentiels, vécus par les populations oasiennes.

Toutes ces actions nécessitent une sensibilisation de la population locale. A cet effet, l'Etat pourrait aussi animer des ateliers pour transmettre son message aux populations.

Il faudrait également encourager le tourisme par le multimédia et une campagne de sensibilisation pour que les oasiens acceptent l'accueil de la population touristique étrangère. Mais, en même temps, il faut assurer la sécurité, créer une animation touristique, imaginer un produit spécifique attirant, tout en assurant un bon confort aux visiteurs.

* en matière d'intégration sociale

Cette action concerne les quartiers cumulant les handicaps économiques, sociaux et urbains notamment dans les grandes agglomérations.

Les quartiers connaissant des dysfonctionnements particuliers, bénéficient de statut de « **zone d'intégration sociale prioritaire** ». Un projet de Développement intégré y sera mené avec :

- **un volet économique** : développement d'activités générant des emplois et des ressources : zones d'activités intégrées au tissu urbain, projets familiaux, mesures incitatives...
- **un volet aménagement** : aménagement des infrastructures de base et équipements socio-économiques.

- **un volet habitat** : amélioration des conditions d'habitat, mise à disposition de crédits ...

Les résultats attendus sont les suivants :

- Au niveau économique : intégration économique des populations défavorisées et génération de ressources durables
- Au niveau social : amélioration des indicateurs de développement humain
- Au niveau de la qualité de vie : amélioration des conditions d'habitat, et de l'environnement sanitaire.

La réussite de tels programmes nécessite la mobilisation de différents partenaires et de la population :

- l'Etat à travers les départements et les organismes publics spécialisés pour les composantes économiques
- les communes responsables du développement social et de l'aménagement des infrastructures
- la population : participation financière, concertation.

A court terme, il s'agira de mener, pour les 4 villes principales, des études permettant de préciser : (i) le type de projet à mener ; (ii) les quartiers concernés ; (iii) le type de convention et de partenariat ; (iv) le schéma de financement des composantes.

POLITIQUE URBAINE

I. CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

A. SPECIFICITES ET MUTATIONS DES VILLES OASIENNES

La ville, composante majeure de la réalité oasienne

Avec près de 40% de la population des oasis, les villes assurent avec leurs multiples activités, une part majeure du produit régional et réalisent, grâce à leurs activités et leur population, une grande partie de la consommation régionale.

La ville se présente actuellement comme un espace-clé des oasis, car en réalité elle a un rayonnement très large sur l'espace rural environnant.

La ville est le lieu privilégié des mutations économiques, écologiques et sociales.

Au cours des trois dernières décennies, la ville a été le théâtre de mutations économiques, écologiques et sociales sans précédent dans l'histoire des oasis. L'accroissement de la population y a connu un rythme particulièrement rapide, atteignant le taux de 3,5% par an durant la période 1970-2000. Dans certaines cités, cet accroissement a même atteint des taux à deux chiffres.

A l'origine de cet accroissement rapide : un dynamisme économique et fonctionnel soutenu.

La ville est le terrain d'accueil de la majorité des activités économiques "motrices"

Le tourisme, l'artisanat d'art, les petites industries, les équipements administratifs et publics, les services modernes, les transports se sont localisés exclusivement en milieu urbain où ils ont relégué au second plan les activités traditionnelles (commerce, propriété foncière, artisanat utilitaire...).

Une nouvelle typologie fonctionnelle des villes oasiennes s'est affirmée : une multitude de villes administratives se créent ainsi que des centres touristiques, de service et d'artisanat, et même des cités vivant essentiellement des revenus de l'émigration. Des besoins spécifiques sont apparus alors, impliquant pour la ville des réponses appropriées.

Le cadre de vie de la ville a totalement changé

A l'ancienne morphologie urbaine marquée par la prédominance du tissu de type kasbah entourée d'un ksar et par l'existence d'une dualité structurelle dans les grandes villes (tissu ancien d'un côté et zones d'habitat spontané ou bidonvilles de l'autre), un nouveau paysage urbain est mis en place, s'articulant sur des quartiers structurés (quartiers administratifs nouveaux, quartiers résidentiels planifiés, zones d'activités, espaces commerciaux et de services...).

Un environnement différent est apparu, avec des problèmes nouveaux, auparavant négligeables : pollution des nappes dues aux problèmes d'assainissement et d'enlèvement des ordures, désertification et ensablement, pénuries d'eau agricole...

La société s'est restructurée.

La structure segmentaire (à base familiale ou clanique et dans certains cas ethnique) qui a marqué la société urbaine a cédé devant une structure plus

moderne où le rang dans le monde du travail détermine le statut social de l'individu et règle les relations sociales.

Les anciennes solidarités sont affaiblies par l'apparition de nouvelles formes de solidarité à base professionnelle ou régionale.

Le développement de la vie quotidienne s'est accompagné du recul des anciennes formes d'entraide. Les mécanismes du marché y sont pour quelque chose, le développement du crédit bancaire favorisé par l'extension du réseau des banques en étant l'expression.

Une vie associative a émergé, même si elle est encore inachevée.

La ville est ainsi le théâtre d'un changement global, qui a modifié de manière radicale les paysages urbains et les logiques d'organisation sociales et spatiales.

Rythmes du changement et problèmes de la ville.

Le changement dans la ville s'est effectué selon des rythmes particulièrement rapides. Certaines composantes ayant peu évolué, ce changement a été inégal, il n'a pas permis le fonctionnement de mécanismes de régulation.

La croissance de la population a été plus rapide que la création d'emplois et la construction de logements. Les réseaux d'infrastructures et les équipements n'ont pas suivi selon le rythme voulu. Certains dysfonctionnements urbains sont ainsi la manifestation la plus évidente du changement dans la ville.

Les problèmes de la ville traduisent l'incapacité des activités modernes à s'auto-développer, en raison des caractères structurels de l'économie urbaine. Ces problèmes se manifestent entre autres par le développement d'une économie parallèle (secteur informel selon les uns, secteur non structuré selon d'autres), par l'extension de l'urbanisme sous la forme de constructions anarchiques, par des altérations écologiques (insalubrité du logement, problèmes d'assainissement, de desserte en eau potable, pollution...) et par des problèmes sociaux (pauvreté, marginalité...). Ils sont révélateurs d'une transition inachevée qui fait de la ville le théâtre de tensions sociales à l'atténuation desquelles l'aménagement urbain est appelé à contribuer.

Différentes politiques devront être menées pour gérer ce changement et dépasser ces problèmes : rénovation et réhabilitation des quartiers anciens, politiques d'aménagement, politiques foncières et immobilières pour favoriser l'accès au logement des populations défavorisées, politique de maîtrise de la croissance démographique, politique d'éradication de l'habitat insalubre, programmes économiques (promotion de l'artisanat et des petits métiers, projets de développement urbain intégré...), projets d'amélioration du cadre de vie (désenclavement, assainissement, équipements urbains, espaces de loisirs...). Autant d'actions pour tenir compte de la multiplicité des formes d'intervention de l'Etat dans la ville.

La gestion du changement (économique, écologique et social) s'impose ainsi comme une question centrale de l'avenir de la ville oasienne. La manière avec laquelle cette gestion est effectuée, le champ qu'elle couvre (sectoriel ou global), la nature des opérateurs impliqués (Etat, collectivités locales, associations, entreprises, particuliers...) montrent les aspects à travers lesquels devrait se faire l'évolution des villes oasiennes. Elles déterminent aussi une multitude de

dysfonctionnements dont le dépassement suppose, pour l'aménageur, la révision des objectifs et l'amélioration des outils.

Il est important de définir de façon claire et concise le contexte général dans lequel évoluent les villes oasiennes: contenu, structures, moyens de financement. Pour définir une politique de la ville, il s'agit de décrire les grandes évolutions et les problèmes-clés des villes oasiennes. Ainsi, les problèmes de la jeunesse, les questions de chômage et de sous-emploi, les risques de ségrégation et de tension sociale, les atteintes à l'environnement et à l'esthétique urbaine et le gaspillage des ressources naturelles devront être traitées. Un certain nombre d'objectifs qui permettent de définir une stratégie urbaine à l'horizon 2020 devront être proposés.

Ces objectifs seront mis en évidence de manière progressive :

- appréhender “les grandes évolutions”,
- mettre en évidence les “problèmes clés”,
- en cohérence avec “les stratégies régionales”, donner les “orientations majeures” pour répondre principalement à deux questions :
 - quel rôle économique et social peuvent et doivent jouer les villes?
 - comment améliorer leur équipement et la gestion de leur aménagement afin qu'elles soient mieux en mesure de jouer leur rôle?

B. PROBLEMES ET DEFIS DES VILLES OASIENNES

a. De faibles taux d'activité urbaine et de forts taux de chômage nécessitant une politique vigoureuse de formation et d'emploi

Les faibles taux d'occupation de la population active constituent le problème majeur des villes oasiennes, encore plus qu'ailleurs au Maroc. La croissance des villes oasiennes a précédé la création d'emplois ; le moteur de l'urbanisation est donc principalement démographique. La conséquence est qu'une grande partie de la population urbaine est dépourvue d'emploi, et n'a pas les moyens d'assumer les coûts réels de la production d'espace urbain.

Dans les oasis, environ 72% des jeunes chômeurs sont à la recherche d'un premier emploi. Depuis 1982, le taux de chômage en milieu urbain s'est sensiblement accru, Il est estimé en 2002, à 21,5%. De nombreux problèmes sont induits par cette situation :

- la résorption du chômage, qui est plus « visible » en milieu urbain qu'en milieu rural où la sous-occupation n'est pas être déclarée.
- la forte pression sur les établissements d'enseignement et de formation professionnelle
- la forte demande en logements, et partant en zones urbanisées viabilisées et dotées d'équipements collectifs
- la pénurie chronique de ressources financières pour répondre à tous ces besoins du fait de l'existence d'une importante population dépourvue de ressources stables.

b. l'encadrement des populations par les services urbains

Compte tenu des contraintes physique et de la promiscuité des oasis, les extensions de l'espace urbain sont problématiques ; mais les conditions de fonctionnement urbain posent aussi des problèmes : les services urbains doivent être assurés dans un contexte souvent difficile et avec des moyens modestes, sans commune mesure avec l'accroissement des besoins. D'où les difficultés constatées en matière de services d'assainissement solide : ramassage plus ou moins bien assuré, dépôt et traitement final des déchets ... De même, la médiocrité des transports publics inter-villes est patente ; les transports sont inconfortables et coûteux pour leurs usagers.

L'amélioration des conditions de vie et de l'emploi, l'aménagement de zones d'urbanisation nouvelles en dehors des palmeraies (qui constituent la raison d'être des oasis), la mise en place des infrastructures, la production et l'application de plans d'urbanisme et la protection de l'environnement urbain représentent autant de défis pour l'aménagement de la région oasienne.

Dans une vingtaine d'années, près des deux tiers de la population vivront désormais dans les villes. La qualité de vie en milieu urbain, la création d'emplois la construction de logements et d'infrastructures, la résorption de l'habitat spontané deviennent déterminantes pour le développement régional.

c. Une politique urbaine ambitieuse

La mise en place d'une politique urbaine efficiente et durable s'avère difficile à mettre en œuvre : face à une forte demande issue des besoins sociaux et économiques, les ressources restent insuffisantes. La gestion future des cités oasiennes demandera à la fois plus de moyens (humains, matériels, techniques) et une révision des comportements, encore trop marqués par les modes de vie ruraux.

L'aménagement des villes, où se localisent déjà près de 40% des habitants et qui forment la majeure partie du revenu régional, exigera à l'avenir des moyens financiers plus importants, ainsi qu'une nouvelle forme de gouvernance.

C. LA NOTION DE STRATEGIE URBAINE DANS LES OASIS

Les grandes options nationales, auxquelles il est demandé de se référer pour traiter de la question de l'urbanisme, sont communes à d'autres régions du Maroc, voire à d'autres pays; le problème n'est pas en soi original; mais le contexte des oasis, lui, est particulier.

Gérer la contradiction...

La stratégie urbaine consiste de plus en plus à gérer deux besoins contradictoires :

* Efficacité urbaine : dans un contexte d'ouverture économique, conduisant à des phénomènes de concentration, le Maroc doit mesurer l'importance que ces changements occasionneront sur les politiques urbaines menées localement. Une classification des villes, selon l'importance qu'elles auront à prendre dans la politique de "mise à niveau", devra être entreprise.

- S'il y a des changements, il y aura des retournements, c'est-à-dire émergence ou déclin: se distingueront les villes pluri-sectorielles et qualifiées, mais il faudra veiller cependant à ce que les villes de moindre rayonnement bénéficient des effets d'entraînement dont ne manqueront pas de profiter les villes extraverties.

- Les flux d'investissements vont également croître ou décroître selon les nouvelles politiques économiques mises en place. Les villes qui amélioreront et cibleront leurs facteurs de localisation seront celles qui seront les mieux à même d'attirer encore plus d'investissements. La recherche de nouveaux avantages comparatifs sera nécessaire.
- Les facteurs de coûts, de qualification et de qualité, du fait de ces politiques économiques, iront croissants dans les choix de localisation des entreprises.
- De là, pourra être confirmé ou infirmé le niveau d'insertion d'une ville par rapport à une autre dans un contexte régional ou national.

* Cohésion sociale, sans cesse menacée par les phénomènes d'exclusion, conduisant à creuser les écarts (sociaux, géographiques, sectoriels). Les risques sont :

- sociaux (exclusion et fracture sociale),
- technico-économiques (saturation des zones stratégiques, étalement périphérique, coût d'urbanisation élevé pour un résultat médiocre).

...et opérer une certaine remise en cause

Une remise en cause est toutefois nécessaire. Jusqu'à ces dernières années, il existait une stratégie "non dite" : la défense contre l'exode rural. Il existe également de nos jours de nombreux objectifs mis en avant: intégration, développement urbain, environnement...qui se posent parfois en contradiction avec des objectifs plus classiques qu'il faut maintenant penser autrement : les villes croissent désormais essentiellement sur elles-mêmes; et, de plus en plus, elles constituent le creuset du développement économique.

Dans ce contexte, il convient de concevoir une stratégie ambitieuse pour les villes oasiennes :

- ne devrait-on pas mettre sur pied une stratégie urbaine de cohérence des actions publiques, pour des politiques urbaines globales et des politiques sectorielles?
- en même temps qu'on devrait apporter une contribution pour les Schémas directeurs, notamment ceux concernant les agglomérations?.

Les interrogations suivantes devraient alors être posées :

- Comment intégrer au sein d'une communauté urbaine les différentes fonctions de la ville (sites d'habitation, sites industriels, sites de culture et de loisirs...)?
- Comment développer une politique des quartiers, des actions culturelles et d'intégration de la jeunesse ?
- Comment équilibrer les fonctions entre le centre-ville et banlieues (notamment dans les 4 grandes oasiennes) ?
- Comment mobiliser les acteurs économiques locaux à la stratégie de développement de la ville?
- Comment s'opèrera la modernisation du tissu économique en vue d'attirer l'investissement ? Autrement dit, comment rendre la ville attractive à l'implantation des entreprises ?

D. PROBLEMATIQUES ET ENJEUX

Il est important de souligner que la problématique regroupe des questions d'ordre économique, social et surtout urbain. Elle constitue une ossature qui va permettre de mettre en évidence les enjeux et d'élaborer les propositions stratégiques.

1. Problématique et enjeux économiques

On peut dégager la classification suivante, qui regroupe les villes en trois catégories:

- les villes de première importance (à l'échelle des oasis), qui sont marquées par leur population importante, leur caractère d'entraînement à l'échelle économique, social et culturel,
- les villes moyennes ou de second ordre, qui ont quelques activités économiques mais qui n'ont pas l'envergure suffisante pour développer certaines fonctions : la position géographique, le statut administratif, les conditions internes ou d'autres éléments externes (climat, aridité...) ne favorisent pas leur épanouissement. Il ne faut pas oublier les villages ruraux, qui se trouvent bien souvent proches des villes et sont de ce fait susceptibles d'être influencés par les politiques et les décisions prises dans ces villes.

2. Problématique et enjeux sociaux

Il est essentiel de relever le problème de la construction illégale, en périphérie des villes, de quartiers entiers. Ainsi, il y a orientation vers un partage de la ville entre deux processus d'urbanisation opposés, légal et illégal, et dans des proportions de 60% pour le légal et 40% pour l'illégal. Cette double urbanisation a fini par créer une société duale. Ce qui fait problème, ce n'est pas le caractère légal ou illégal des constructions, mais tout le processus d'urbanisation qui se développe à partir de là.

La solution devrait relever non pas de l'urbanisme, mais de la politique du logement, et plus précisément du financement de l'habitat social.

3. Problématique et enjeux urbains

Il s'agit de penser à l'articulation des fonctions au sein des espaces urbains: en effet, une ville est faite pour assurer un certain nombre de tâches, nécessaires au développement. Cela suppose que les différentes activités soient commodément reliées entre elles et qu'elles disposent d'un accès facile aux équipements structurants. Cela suppose dans le même temps, une bonne irrigation du marché de la main d'œuvre: les transports urbains doivent assurer aux entreprises la possibilité pratique de recruter sur l'ensemble de la ville.

Par ailleurs, si la ville est une "machine économique", elle est aussi un lieu de vie de ses populations : la diversité des comportements et des revenus est aussi une caractéristique de la vie dans les villes.

La notion de qualité de vie n'a pas le même sens pour les différentes couches sociales; pour les uns, c'est l'accès aux espaces de loisirs, pour les autres, c'est l'accès aux équipements élémentaires de santé. Elle est donc à prendre en compte dans la problématique urbaine et sa définition est extrêmement variée; il faudra distinguer:

- le foncier
- la qualité de l'habitat
- le niveau des équipements publics et des services privés

- L'existence et la qualité des espaces publics
- Les transports publics (inter-villes pour les zones rurales et intra pour les grandes cités).

II. PROPOSITIONS ET PLAN D'ACTIONS

Une des questions essentielles de l'aménagement du territoire oasien relève du domaine urbain : renforcement des équipements collectifs, des infrastructures et des services publics urbains, mais aussi renforcement de la base économique des villes. Afin d'éviter que la métropolisation suggérée par le SNAT ne conduise à des disparités territoriales, l'Etat devrait intervenir au moyen :

- de programmes d'équipement et de développement en fonction de la situation et des potentialités des villes
- d'initiatives de mise en réseau du système urbain dans les régions oasiennes, où dominent des villes moyennes insuffisamment équipées et des centres ruraux à fonctions économiques extrêmement faibles

Les principales propositions du plan d'actions vont dans ce sens :

- la promotion des villes moyennes
- l'encadrement du monde rural par l'appui au développement des petites villes
- la généralisation des équipements de base
- la mise en place d'équipements publics structurants en fonction de la hiérarchie urbaine
- la promotion de nouvelles mesures en matière d'urbanisme et de restructuration des centres villes

A. LA PROMOTION DES VILLES MOYENNES

Ce niveau regroupe des villes de profils variés et qui se situent en position de transition entre les métropoles régionales (Marrakech, Agadir, Fès) et le niveau urbain de base. Il s'agit, pour la région oasienne, de Ouarzazate, Errachidia, Guelmim et accessoirement Zagora.

Dans cette catégorie de villes, il serait opportun de concevoir des programmes de développement spécifiques, tenant compte aussi bien de leurs lacunes fonctionnelles que des opportunités régionales qui leur sont offertes, et ce, à l'instar de certaines actions de ce genre menées dans le Nord du royaume et dans le Sahara. Dans ces régions marginales aux plans géographique et économique, ces centres se distinguent essentiellement par leur vocation d'encadrement et accessoirement par un certain dynamisme socio-économique.

Les initiatives économiques à y prendre ne consistent pas seulement à faire des projets de développement (zones artisanales et de PME, zones d'aménagement touristique, équipements collectifs...). Il est important d'insister aussi sur la qualité urbaine de ces cités : au niveau des documents d'urbanisme et des actions de développement urbain, il faudra faire propositions spécifiques et précises sur la

qualité des centres-villes, empêcher le rejet des équipements publics en périphérie...

Dans le but de couvrir cette région oasienne encore peu polarisée et d'impulser son développement, il est proposé de promouvoir deux villes en capitales régionales, conformément aux recommandations du SNAT

- Errachidia pour le Tafilalet (extraits du SNAT)

Située sur la frange nord-est de la région oasienne, Errachidia est une ville à dominante fonctionnelle de Reproduction sociale, tout comme Guelmin, Figuig et Zagora. C'est également une ville mixte, associant les deux reproductions, simple et élargie : la présence forte de l'Etat y va de pair avec un bon niveau d'urbanité (modèle Oujda). Mais on y enregistre une faiblesse économique prononcée.

La diversification rurale, mesurée par le rapport entre l'indice de présence de l'agriculture et celui des activités non-agricoles donne un bon score à la zone du Tafilalet. Mais on y enregistre une grande faiblesse de l'emploi agricole : il s'agit en fait d'un sous-emploi massif.

Il convient de signaler sa situation relativement positive en matière de formation et de tourisme et la très forte présence de l'emploi public.

Promouvoir Errachidia comme capitale régionale permettra de structurer et d'organiser les espaces pré-désertiques du pays (qui sont assez peuplés) et d'en faire une région à part entière.

- Ouarzazate pour le Draa

La zone Sud-Est du pays étant très vaste, une seule ville ne suffit pas pour polariser tout cet espace. Pour cela, Ouarzazate est proposée aussi comme capitale régionale (au Sud-est de Marrakech), afin de remplir pour le Draa les mêmes fonctions qu'Errachidia pour le Tafilalet.

Il s'agit d'une ville à nette dominante reproductive avec une prédominance de la reproduction élargie (assez bon niveau de l'intervention de l'Etat). Mais comparée aux grandes villes du royaume, Ouarzazate est presque inexistante dans les domaines économiques (production de biens matériels, intermédiation, services aux entreprises...) et très faible en reproduction simple, d'où une déficience notoire en matière d'urbanité. La ville présente toutefois un certain intérêt pour le développement de l'artisanat de production et les PMI à destination du marché régional et du tourisme.

B. L'ENCADREMENT DU MONDE RURAL PAR L'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES PETITES VILLES

L'état du monde rural est déficient sur la majeure partie du territoire oasien. Mais ces provinces frontalières, de Figuig à Tata, sont l'objet d'un effort de l'Etat, ce qui leur confère de bons indices en reproduction élargie : depuis une vingtaine d'années, la croissance urbaine a été forte au niveau des petites villes. Cela traduit l'effort remarquable qui a été accompli pour desservir les populations rurales en infrastructures, équipements collectifs et services.

Cette politique doit être non seulement poursuivie mais approfondie. Mais désormais, leur avenir dépendra surtout du développement des services privés, étant entendu que ceux-ci ne seront pas répartis de manière égalitaire, comme le fait le public, mais au contraire de façon différenciée, en fonction des potentiels réels.

Dans une optique prospective, il convient de considérer que ces villes ne sont pas encore en mesure de fournir aux campagnes environnantes les services dont elles ont besoin : le désenclavement du monde rural doit alors s'accompagner d'un effort d'équipement urbain de grande ampleur de la part du secteur public.

Il s'agit des villes de niveau sous-régional ou local dont la taille se situe autour de 10 000 habitants. Ces cités se sont épanouies grâce à l'ouverture récente du monde

rural et d'une demande accrue de services et de produits de consommation. Ces petites villes ont crû de façon importante depuis le début des années 80 et elles forment aujourd'hui une trame de petites cités oasiennes qui réussissent tant bien que mal à réduire quelque peu les disparités entre le milieu urbain et le milieu rural. La plupart sont des petites villes d'Etat ayant :

- soit un certain dynamisme économique avec des faiblesses au niveau des équipements publics (Tinghir, Kalaa M'gouna, Arfoud, Jorf)
- Soit un bon encadrement public avec des faiblesses au niveau économique (Figuig, Tata),
- soit un encadrement public moyen, accompagnée d'une forte carence économique (Boumalne Dadès, Moulay Ali Cherif, , Goulmima).

La tendance sera à l'accroissement de ces villes en poids démographique et peut être en nombre. Il conviendra alors de canaliser cette croissance à travers diverses mesures aussi bien incitatives que réglementaires.

Un programme de promotion de ces petites villes oasiennes devra être élaboré dans le but d'améliorer leur fonctionnement, d'impulser leur économie. L'action de l'Etat y est décisive pour en faire des villes d'encadrement du monde rural, mais tout va dépendre de la capacité de développement économique de certaines d'entre elles. Les grands secteurs d'appui sont le tourisme, l'artisanat le commerce, les services mais aussi l'agriculture dans ce qui lui restera de base productive (amélioration de la productivité, services à l'agriculture, transformation des produits, agriculture « paysagère » au service du tourisme...).

les actions à mener sont les suivantes:

- un cadre réglementaire fixant les orientations et les grandes mesures incitatives, en direction de l'artisanat, du commerce et des services, dans la région oasienne, à l'instar des avantages dont bénéficient les régions sahariennes. Ces mesures peuvent relever du dégrèvement fiscal ou de subsides directes;
- une mise en œuvre déconcentrée, fixant au cas par cas, les projets précis, en y incluant la dimension urbaine.
- organiser l'urbanisation autour de la fonction commerciale, à côté des équipements administratifs et économiques.
- définir des normes d'équipements pour les différentes catégories de centres (- de 5000 ; 5 000 à 10 000 ; 10 000 à 15 000 habitants ...)

La synthèse des deux sphères (production/reproduction) permet de distinguer 8 profils de villes :

Profil-types	Centres urbains
villes mixtes associant les deux reproductions, simple et élargie	Ouarzazate ; Assa ; Tata
Villes d'Etat à dominante de reproduction élargie	Goulmima ; Boudnib
Petites villes de services courants, à dominante de reproduction simple	Rich ; Arfoud ; Tinejdad ; Kalaât Mgouna
Association entre l'intermédiation économique et l'industrie	Boumalne Dadès ; Fom Zguid
Centres urbains à dominante de services économiques	Guelmim ; Moulay Ali Chérif
Villes à dominante agricole et BTP	Agdz ; Taznakht ; Tinghir ; Tafraout
Villes à dominante de production de biens matériels	Jorf ; Iggherm ; Akka ; F. El Hisn ; Zagora
Villes marquées par une faiblesse dans tous les domaines	Figuig

La synthèse des fonctions économiques et sociales permet de classer les villes oasiennes selon les profils-types suivants :

Profil-types	Centres urbains
Villes mixtes	Arfoud
Villes d'Etat à fortes fonctions sociales	Errachidia ;Boudnib ; Rich ;Goulmima Moulay Ali Chérif ; Figuig ; Tata
Villes d'Etat à fortes fonctions de production	Ouarzazate ; Guelmim ; Fom Zguid, Taфраout
Villes d'Etat faibles	Assa ;Boumalne Dadès ; Zagora
Centres urbains locaux à développement économique et humain plus ou moins important	Agdz ; Tinghir
Petites villes faibles à développement humain plus ou moins important ; les autres fonctions sont nulles	Tinejdad
Petites villes à développement économique plus ou moins important	Jorf ; Kalaât Mgouna ;Taznakht ; Akka ; Fam El Hisn ; Igberh

L'analyse des fonctions urbaines montre que :

- les villes oasiennes fonctionnent selon deux principes : soit la production, soit la redistribution, orchestrée par l'Etat, La situation par bassin favorise le Ziz : le système de Errachidia fonctionne plus ou moins bien, dans le Draâ, le système de Ouarzazate reste médiocre.
- Il existe des entités urbaines dont les fonctions restent médiocres, malgré leur importance stratégique (chefs-lieux de province, villes frontalières, telles que Assa, Zagora, Figuig...).
- La faiblesse des fonctions économiques et du développement humain se conjugue avec la médiocrité des niveaux d'équipement dans ces villes. Doù un décalage global qui affecte autant l'économie que la société.

Un plan d'action global devrait être entrepris afin de renforcer les systèmes fonctionnels existants: système d'Errachidia, système de Ouarzazate, système de Guelmim-Assa....

(extrait du rapport de 1^{ère} phase de l'étude Oasis)

C. EQUIPEMENTS PUBLICS STRUCTURANTS : DE NOUVELLES LOCALISATIONS EN FONCTION DE LA HIERARCHIE URBAINE

De grandes lacunes sont constatées en matière d'équipement et d'infrastructures. Il est nécessaire de garantir la pérennité de l'eau et d'assurer l'infrastructure de base pour maintenir la population sur place. Il faut par exemple goudronner la route qui parcourt la vallée de M'gouna : il s'agit d'un site intéressant, où il y a plusieurs demandes d'investissement et de nombreuses visites touristiques, freinées par le manque d'infrastructure.

Les équipements de loisirs manquent aussi dans les villes moyennes et grandes : théâtre, grands souks, un hôpital bien équipé, en plus de l'enseignement et de la création d'emplois. En même temps, il y a les problèmes d'enclavement et de disponibilité en eau qui freinent l'investissement industriel.

L'économie des villes moyennes à caractère touristique et commercial est aussi basée sur la construction. Les meilleurs projets à promouvoir sont liés aux carrières pour les matériaux de construction, usines de peinture, de ciment et de fer. Mais il manque l'infrastructure et les routes pour pouvoir attirer les investisseurs.

a. Stratégie générale :

Les équipements structurants sont des équipements publics de niveau régional ou sous-régional dont la répartition détermine la hiérarchie des villes, leur rayon d'influence et le découpage du territoire. Ils sont appelés à constituer les fonctions de base des pôles régionaux et des villes intermédiaires à promouvoir.

Il est alors proposé d'engager un Plan Directeur des équipements structurants : une étude devra d'abord être menée, portant sur les équipements universitaires, les hospitaliers, les pôles culturels, les complexes sportifs...

La mise en œuvre de ce Plan directeur sera effectuée selon deux critères :

- un ordre de priorité, en commençant par les équipements à fort pouvoir d'entraînement;
- un critère d'efficacité, en commençant par les grandes villes.

Pour les centres sous-régionaux et locaux, leur niveau d'équipement sera établi en fonction de leur rayonnement sur les autres centres et en fonction de leur base économique.

La mise en œuvre du plan directeur devrait aboutir aux résultats suivants :

- l'organisation de la région oasienne autour de deux pôles ; Errachidia pour la sous-région orientale et Ouarzazate pour la sous-région occidentale;
- une meilleure organisation et un meilleur fonctionnement du système urbain oasien;

b. Mise en œuvre d'infrastructures et équipements à caractère intercommunal ou régional

- * Il s'agit des infrastructures et équipements dépassant le territoire d'une seule commune : voiries structurantes supra-communales, équipements de santé, d'éducation, sport, jeunesse, culture, loisirs.

L'objectif principal est la satisfaction des besoins eu égard au futur accroissement urbain soutenu, à la progression notable du confort des ménages et à l'amélioration générale des conditions de vie. Les résultats escomptés se situent à plusieurs niveaux :

- **Au niveau institutionnel** : meilleure cohérence et coordination avec les autres programmes (communes, concessionnaires, départements ministériels) et une plus grande implication des conseils régionaux.
 - **Au niveau financier** : développement des ressources propres des conseils régionaux ou des structures appelées à jouer à terme un rôle d'autorités urbaines pour les villes moyennes et intermédiaires.
 - **Au niveau de la gestion et de l'exploitation** : amélioration de la maintenance et de l'entretien des infrastructures et équipements.
- * Les partenaires impliqués sont nombreux. D'abord l'Etat comme partenaire des Conseils Régionaux doit évoluer selon un modèle qui s'apparente au cadre tracé pour le système communal. Ce partenariat doit se traduire par un « contrat-programme » d'investissement des villes à l'instar des contrats de plans français. Ensuite, les collectivités locales intermédiaires (ou conseils régionaux), ainsi que les communes proprement dites. Ces structures sont appelées à avoir plus de responsabilités dans la planification, le financement et la gestion des infrastructures primaires intéressant les territoires urbains. Enfin, le secteur privé doit avoir un rôle plus accru dans l'entretien des infrastructures et des équipements.
- * A court et moyen terme, il s'agira de conduire les actions suivantes :

- Redéfinition des rôles et partages des responsabilités en matière de planification, mise en œuvre et gestion de l'infrastructure primaire : prérogatives et rôle de l'Etat, des Conseils Régionaux, de l'autorité urbaine intercommunale et des communes.
- Définition des règles de financement de l'infrastructure primaire des grandes villes et des mécanismes de transfert de ressources entre l'Etat et les conseils régionaux.
- Transfert des compétences et des ressources au profit des Conseils Régionaux,
- Mise en place des autorités urbaines intercommunales,

LES PROFILS URBAINS EN MATIERE D'EQUIPEMENTS ET SERVICES

a. Profil 1 : dominante «équipements sociaux» : C'est le profil des villes moyennes «faibles», il est constitué par 3 villes : Figuig, Tiznit puis Tarmigt. Elles se caractérisent par la faiblesse de leur fonction économique et la médiocrité de leur encadrement urbain et administratif.

b. Profil 2 : dominante «encadrement administratif et urbain» : C'est le profil de chef-lieu de cercle incomplet, on trouve dans ce type 5 villes : Igherm, Assa Akka, et Fam El Hisn dans le bassin de Guelmim et Gourrama dans le Ziz. Ces villes se caractérisent par la faiblesse de leurs fonctions économiques et surtout par la banalité des équipements sociaux.

c. Profil 3 : dominante «équipements économiques» : Ce type est constitué uniquement par la ville de Ouarzazate qui s'individualise par rapport aux autres villes oasiennes par l'importance de ses activités économiques, notamment dans le domaine du tourisme, l'artisanat, le commerce et l'industrie.

d. Profil 4 : dominante «équipements sociaux et administratifs» : Ce profil se caractérise par la prédominance des services publics et la faiblesse des services privés ; il concerne 43% des villes oasiennes. Il s'agit de petites villes d'Etat à fonction économique faible : Errich , Bni Tadjite, Gourrama, Boudnib dans le Ziz (autour de Errachidia) ; Skoura, Agdz et Taznakht dans le Drâa.

e. Profil 5 : dominante «équipements sociaux et économiques» : Il caractérise des centres urbains provinciaux moyens, tels que Errachidia, Guelmim, Zagora et Tinghir. Ces villes se distinguent par l'importance des services publics sociaux et privés économiques. Il s'agit des villes plus ou moins fortes, mais à faible encadrement administratif et urbain.

f. Profil 6 : Dominante équipements administratifs et économiques : Les villes répondant à ce profil se caractérisent par l'importance des services administratifs et économiques ; par contre, on y note la faiblesse des services sociaux ; c'est le cas de Boumalne Dadès, Kalaât Mgouna dans le Draâ, Arfoud dans le Ziz et Tafraout dans le bassin de Guelmim

VILLES ET NIVEAUX D'EQUIPEMENT

Cette typologie est le résultat d'une analyse multidimensionnelle, réalisée à partir des notes affectées à l'ensemble des équipements étudiés. Elle permet de distinguer trois principaux types :

a. Type 1 : Les villes globalement bien équipées : Quatre villes sont concernées représentant plus de 200 000 habitants (soit 42,5% de la population urbaine oasienne). Il s'agit des chefs-lieux de provinces (Ouarzazate, Errachidia, Guelmim et Tiznit). La liaison avec la taille est donc forte, les grandes villes se caractérisant par le plus fort score total d'équipement.

b. Type 2 : des villes de taille moyenne à équipement intermédiaire : Ce type regroupe 8 villes représentant 28% de la population urbaine des oasis (soit environ 150 000 habitants). Si le niveau d'équipement y est globalement meilleur que dans le groupe suivant, les services d'encadrement urbain et administratif, ainsi que les équipements économiques demeurent encore faibles (sauf à Arfoud, Tinghir et Zagora). On y compte aussi Figuig, My Ali Chérif, Goulmima et Errich

c. Type 3 : des petites localités mal dépourvues en équipements : 60% des communes urbaines représentant 29% de la population urbaine sont concernées. Il s'agit de petites communes de moins de 15 000 habitants. La liaison avec la taille est donc forte, comme si les petites localités ne possédaient pas la masse critique nécessaire pour rassembler un bon niveau d'équipement.

CONCLUSION

Avec l'accroissement démographique des villes, les équipements se trouvent largement dépassés, malgré les récents efforts incontestables de l'Etat. La déficience des petits centres urbains en équipements pousse la population à s'orienter vers les villes provinciales, mais aussi régionales telles que Agadir, Marrakech...

Il existe des villes «relativement fortes» (Ouarzazate, Errachidia, Guelmim), mais aussi des villes trop faibles, tout comme le montre l'analyse des fonctions urbaines. Cela concerne à la fois les petites localités et les faibles villes provinciales (Figuig, Zagora, Assa, et Tata). Celles-ci se caractérisent par la faiblesse des services d'encadrement urbain et administratif et surtout des équipements économiques.

(extrait du rapport de 1^{ère} phase de l'étude Oasis)

D. GENERALISATION DES EQUIPEMENTS DE BASE : INFRASTRUCTURES, EQUIPEMENTS ET SERVICES A CARACTERE COMMUNAL

a. Stratégie générale :

Par leur diffusion spatiale, les équipements de base ont un double rôle :

- ils agissent comme un facteur de polarisation du territoire au niveau de base et comme un moyen d'encadrement de la population rurale;
- portant sur des services essentiels, ils sont un facteur majeur de cohésion sociale.

Dans les bassins oasiens méridionaux, la répartition spatiale des équipements de base est marquée par de fortes disparités surtout qualitatives entre milieu rural et milieu urbain, et ce malgré les progrès récents soulignés plus haut.

Il est alors proposé d'initier un plan directeur visant à généraliser les équipements de base et s'appuyant sur des cartes régionales à élaborer. Un programme global tenant compte des besoins de la population, des logiques de localisation, des complémentarités entre localités et des impératifs d'efficacité est à définir, incluant deux volets :

- l'établissement des cartes des équipements de base (école de base, centres de santé, bureau administratif pour le comité de quartier et l'état civil, bureau polyvalent de services regroupant poste, service des eaux, de l'électricité...);
- la définition des conditions de fonctionnement des équipements de base.

Une grille régionale des équipements devra être établie. Elle sera évolutive de manière à suivre la croissance des centres et le relèvement des objectifs de desserte.

Le plan devra définir les conditions de fonctionnement des équipements, les moyens humains la logistique nécessaire. Un système d'incitation pour certaines catégories de personnel pourra être mis en œuvre (primes à l'éloignement pour les cadres qui seraient affectés dans certaines régions).

les résultats attendus sont :

- la couverture généralisée du territoire en équipements de base;
- l'amélioration des conditions de fonctionnement des équipements et de l'efficacité des programmes de développement;
- l'impulsion d'un mouvement de regroupement de la population dispersée.

b. Mise en œuvre :

L'objectif essentiel est de faire rattraper aux villes les retards, surtout en matière d'infrastructures, et d'améliorer la gestion des équipements et services communaux. Les résultats escomptés se situent à plusieurs niveaux :

- **institutionnel** : amélioration dans le processus de planification et meilleure coordination entre les projets communaux, provinciaux, sectoriels et ceux des concessionnaires.
- **financier** : amélioration des ressources propres des communes, et du recouvrement des coûts des infrastructures et services auprès des usagers,
- **gestion et exploitation** : amélioration de la gestion et de l'entretien des infrastructures et équipements.

Plusieurs partenaires sont impliqués :

- L'Etat : son rôle comme partenaire des communes doit être consolidé. Toutefois, le poids des subventions doit progressivement diminuer.
- Les communes
- Le secteur privé : sa participation accrue suppose une volonté politique et administrative visant le désengagement du secteur public des services environnementaux, entretien des infrastructures, équipements communaux...

A court et moyen terme, il s'agira de conduire les actions suivantes :

- Appui à la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale
- Etude pour la mise en place d'un système de comptabilité analytique dans les communes
- Préparation d'opérations pilotes pour la mobilisation de ressources sur le marché obligataire
- Assistance technique à la direction chargée des collectivités locales en vue de définir et de mettre en œuvre un cadre de gestion des affaires communales (assainissement urbain, réhabilitation, amélioration de la voirie, décharges contrôlées...)

A long terme, il s'agira de conduire les actions suivantes :

- Généralisation du système de la comptabilité analytique dans les communes
- Restructuration du système de financement communal permettant l'accès au marché financier et une participation plus accrue du secteur privé.

Les ressources à mobiliser seraient essentiellement les suivantes

- Ressources humaines et institutions du Ministère de l'Intérieur et du Ministère des Finances
- Etudes et Assistance technique : bureaux d'études et consultants privés.
- Ressources financières :
 - . Renforcement des ressources propres des communes à travers une application rigoureuse du code de la fiscalité locale
 - . Accès progressif au financement du marché obligataire
 - . Participation du secteur privé au financement de certains équipements communaux

E. MESURES EN MATIERE DE ROUTES ET TRANSPORTS

Le schéma routier fait ressortir 4 grands axes traversant la barrière montagneuse de direction Nord-Ouest/Sud-Est et 2 corridors routiers Nord-Est/Sud-Ouest reliant les zones des oasis de piémont aux bassins de Figuig, Errachidia-Erfoud (Ziz et Rhéris), Ouarzazate-Zagora et au Sud-Ouest, presque ouvert sur le littoral atlantique, le bassin de Guelmim-Tata. Ce système de desserte en "H" est formé de deux axes horizontaux branchés sur un corridor vertical... La situation actuelle se présente comme suit :

- Ouarzazate et Errachidia sont assez bien intégrées au réseau routier national ;
- Par contre, Figuig et Guelmim sont moins privilégiées : la première se situe en marge des réseaux, «en bout de chemin» ; la deuxième fonctionne comme un relais sur le grand parcours Nord-Sud longeant la côte atlantique.

Par ailleurs, les liens sont assez moyens entre Ouarzazate et Guelmim, entre Zagora et Guelmim via Tata et Akka, entre Errachidia et Figuig, et ce malgré les efforts considérables déjà consentis par l'Etat.

Toutefois, en dépit de ces lacunes, l'«ancrage» du réseau inter-bassins oasiens (de Guelmim à Figuig) devra contrebalancer quelque peu l'axe de la côte atlantique (route, aéroports, ports...) et réduire le besoin de renforcement des axes traversant la montagne (Guelmim-Agadir-Essaouira ou Marrakech ; Ouarzazate-Marrakech ; Errachidia-Fès...). Ce renforcement pourra se limiter à des mesures de réfection, d'élargissement et de protection des routes.

Quant aux lacunes constatées entre Figuig et le bassin du Ziz, entre Erfoud et Zagora, entre les bassins de Guelmim -Tata et du Draâ (Guelmim-Ouarzazate ; Guelmim-Zagora via Tata et Akka), un renforcement des réseaux est nécessaire pour impulser le développement de ces zones oasiennes.

Cette hiérarchisation des réseaux doit permettre de dégager des priorités pour l'amélioration des niveaux de service et la praticabilité permanente des routes. La configuration géographique oblige, dans cette perspective, à considérer des régions fonctionnelles plus larges, correspondant aux couloirs susceptibles d'être desservis par les 4 grandes villes existantes : Guelmim, Ouarzazate, Errachidia, Zagora.

Les opérations en cours et prévues pour des interventions à court terme se concentrent sur la majorité des points et tronçons critiques. Ainsi, le comblement des lacunes qui gênent encore les échanges ajustera les performances des axes régionaux aux besoins actuels et futurs.

F. MESURES EN MATIERE D'URBANISME.

a. Au niveau des instruments d'urbanisme et de leur gestion

La réglementation urbaine marocaine a introduit des dispositions en matière d'élaboration, d'approbation et de suivi des documents de planification. Le problème essentiel en la matière est d'assurer une cohérence entre ces documents d'une part et la programmation sectorielle d'autre part, et ce, à travers :

- l'adhésion des différents partenaires de la gestion urbaine
- la mise en place de structures assurant la coordination.

Compte tenu de ces objectifs, il est recommandé de procéder aux actions suivantes:

1. Le SDAU devrait être généralisé, élaboré pour chaque bassin et institué en tant qu'instrument de référence

Le SDAU oriente l'implantation des programmes de l'Etat, des Collectivités Publiques Locales, des établissements et services publics ... Ce postulat a du mal à se concrétiser faute souvent de structures de coordination et de mécanismes de concertation. Il est alors proposé :

- de faire suivre le SDAU d'un document de programmation : le projet de développement urbain. Il regrouperait la programmation des investissements urbains à court et moyen termes.
- l'élaboration de ce projet donne lieu à une concertation suivie au sein d'un Comité Technique (régional ou provincial), chargé de coordonner la conception et la mise en œuvre du SDAU et de préparer les documents de base permettant aux différents partenaires et décideurs de statuer
- le suivi de ce document est à la charge de l'Agence Urbaine qui mettrait au point les outils de suivi nécessaire pour aviser à temps

Les partenaires impliqués sont principalement les suivants : Le ministère chargé de l'urbanisme, le Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire, de l'eau et de l'Environnement, ainsi que l'ensemble des Ministères et des opérateurs publics, appelés à se faire représenter dans les régions et les provinces.

Au niveau régional : partenaires impliqués sont principalement les Conseils Régionaux et les Communes

2. Le Plan d'Aménagement : un outil d'urbanisme opérationnel

Le PA est l'instrument opérationnel permettant aux collectivités locales de gérer leur territoire urbain : il s'agit

- **d'initier** un véritable processus de **concertation-consultation** avec les différents partenaires, lors de l'élaboration des PA.
- de faire suivre le PAU de zones d'aménagement concertées (ou assimilées) sur les zones d'extension identifiées ainsi que celle mitées par l'urbanisation de manière à éviter les occupations illégales.
- d'organiser des cycles de formation au niveau local

Les principaux partenaires impliqués les collectivités locales : elles se chargent de l'établissement du PA en collaboration avec le Ministère chargé de l'urbanisme. Elles consultent les établissements publics et services régionaux. Elles mènent par ailleurs des enquêtes publiques : consultation de la population et du secteur privé.

Les moyens à mettre en œuvre sont les suivants :

- Développer une méthodologie nouvelle pour l'élaboration des PA basée sur un véritable processus de concertation-consultation.
- Mener des actions d'information auprès des habitants pour les sensibiliser sur les mesures proposées dans le PA.
- Organiser des réunions de concertation avec le secteur privé.
- Délimiter de les zones d'extension et acquérir l'emprise des infrastructures et des équipements.
- Former les services à l'application de méthodes participatives.

- Elaborer un document d'information diffusable au grand public sur la nature des PA, montrant les objectifs, la procédure d'élaboration et les possibilités de participation des associations, entreprises privées, habitants...

D'autres recommandations sont proposées par ailleurs :

3. Concernant les études d'aménagement et d'urbanisme :

- Décentraliser la procédure d'instruction des plans de développement, les faire homologuer par les gouverneurs et donner aux intervenants les moyens humains et techniques pour les appliquer ;
- Encourager les schémas d'aménagement communal en coordination avec les schémas de développement et d'aménagement régional (SDAR) et les schémas d'armature rurale (SAR). Donner surtout à tous ces schémas un support juridique et les moyens nécessaires à leur application ;
- Compléter les plans de développement, par des plans particuliers d'aménagement (P.P.A.) qui définissent l'usage, la hauteur et le prospect des bâtiments, les superficies minimales des plantations à sauvegarder ou à planter, les zones où le recours à l'architecte est obligatoire ;
- Revoir le pourcentage de voies carrossables qui sont à la charge des communes.

4. Concernant la gestion :

- Créer des postes d'architectes et d'ingénieurs génie-civil au profit des communes et valoriser le travail conceptuel au niveau de celles-ci ;
- Instaurer avec clarté la procédure de concertation, de manière à faire participer les habitants à la gestion urbaine de leurs centres. Cela peut se faire par le biais de comités de quartiers, qui auront un droit de regard sur tout projet soumis à l'approbation du Conseil Communal. Ils faciliteront ainsi l'application des décisions prises au sujet de l'aménagement du quartier.
- Dans certains cas où la ville couvre une grande partie du territoire communal, il convient d'élaborer un Plan d'Aménagement qui ouvre toute la municipalité à l'urbanisation avec un zonage précis, répondant aux demandes de la population et des promoteurs économiques.

Les villes doivent progressivement bénéficier d'une meilleure qualité urbaine par la création d'espaces verts, d'alignements, de mobilier urbain... L'urbanisation dans la ville est basée sur le lotissement pour l'auto construction. Cela conduit à des quartiers ne disposant d'aucun équipement, avec une structure urbaine peu cohérente. Il faut alors conduire des opérations accompagnées (à l'instar de ce qui a été réalisé à Hay Riad à Rabat par exemple).

b. Au niveau de la restructuration des centres villes :

Cela concerne surtout les 4 grandes villes (Errachidia, Ouarzazate, Guelmim, Zagora) et les 9 villes moyennes ayant déjà une structure urbaine embryonnaire et/ou une dynamique économique relativement vigoureuse ou prometteuse (Tinghir, Kalaa M'gouna, Boumalne Dadès, Moulay Ali Cherif, Arfoud, Goulmima, Figuig, Tata, Jorf). Cette action tend à regrouper des activités économiques dans l'espace central, le noyau

ancien de la ville, qui doit garder une attractivité et une valeur sociale de premier ordre, puisqu'il attire l'ensemble de la population.

Les actions proposées concernent la mise en place de structures et de mécanismes permettant de doter ces cités d'un centre principal en mesure d'offrir des services de qualité à la population.

Les résultats attendus à travers la mise en œuvre de cette action sont les suivants :

- **Au niveau urbanistique** : structuration du paysage urbain et regroupement des activités par niveau, rentabilisation de l'occupation de l'espace.
- **Au niveau économique** : meilleure fonctionnalité de la ville par la limitation des déplacements entre les activités complémentaires et désengorgement du centre.
- **Au niveau social** : meilleure desserte de la population des quartiers par les centres relais.

La multitude des intervenants publics et privés implique la mise en place de structures spécialisées de type Société d'Economie Mixte (SEM) œuvrant pour le réaménagement des centres dans chaque ville, en commençant par les plus grandes. A court terme, il s'agira de conduire les actions suivantes :

- mener les études nécessaires pour définir la politique à suivre en matière de centralité par ville et tracer un programme d'actions,
- Matérialiser les limites urbanisables des centres par des voies (à l'exemple des enceintes des centres historiques), ensuite réaliser les axes et l'emprise des voiries et enfin délivrer les autorisations de construire ;
- Diffuser et faciliter la procédure d'arrêté d'alignement par une large publicité et une véritable concertation ;
- L'équipement en réseaux de V.R.D. devra être différé en fonction des réseaux électriques et d'assainissement disponibles dans les centres. Le recouvrement des dépenses auprès des acquéreurs et des riverains se fera (suivant un montage financier précis), par les communes intéressées. Les bénéficiaires peuvent éventuellement s'organiser en coopératives.
- définir les mécanismes financiers et les types de partenariat à instaurer (propriétaires, sociétés, professionnels, partenaires financiers),
- élaborer la réglementation et le type de recouvrement des coûts,
- définir les modalités de libération du foncier et les compensations notamment en cas de délocalisation d'un gros équipement (caserne, port, prison, ...).

A moyen terme, il s'agira de :

- Mettre en place de cadres législatif et financier, notamment pour les actions d'envergure,
- Préparer des plans de restructuration (notamment à travers des PPA : Plans Particuliers d'Aménagement) et une programmation des investissements, en partenariat entre le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, les Communes et les Associations (sans l'intervention de l'Etat, il est très difficile de monter ce type de programme à grande échelle).

Conclusion

La ville est un élément majeur de l'aménagement du territoire, du fait qu'elle constitue le pôle de production, de services et d'échanges par excellence et le lieu de résidence de la majorité de la population.

La grande mutation qui s'engage confère à l'Etat une responsabilité considérable; c'est sa fonction d'organisateur et de stratège qui devient décisive. La politique d'aménagement est une des grandes composantes de cette démarche stratégique.

En matière d'aménagement, on retiendra deux idées centrales :

- La politique urbaine est au cœur de la politique d'aménagement du territoire
- La bataille de l'emploi va se jouer aussi dans les villes : les campagnes vont perdre de la population et ne peuvent être créatrices d'emplois.

Il est donc essentiel de valoriser les atouts urbains sans se prêter à la facile opposition entre modernité et tradition.

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

INTRODUCTION

Situées dans une périphérie aride, les oasis sont le théâtre d'une évolution, sans précédent dans leur histoire, qui s'est traduite par une concentration géographique des hommes et des activités et par l'apparition de concurrence entre un milieu écologique fragile et une surpopulation, posant avec urgence les problèmes de régulation et d'aménagement.

L'enquête de la Phase 2 a démontré que l'environnement des espaces oasiens est dans une situation critique, surtout après les 5 années de sécheresse que vient de connaître la région. La situation est particulièrement alarmante, car partout les signes de dégradation se multiplient. A ce processus, se sont ajoutés les problèmes induits par l'urbanisation. Le constat est que l'environnement oasien est extrêmement fragile et les signes de dégradation sont nombreux :

- (i) La désertification est l'un des problèmes les plus aigus. Elle affecte le milieu pastoral ainsi que le milieu oasien (envahissement des oasis) et touche même les infrastructures, contraintes dans certains cas à l'arrêt (le cas de la circulation de certaines routes nationales, souvent dépendantes de l'intensité et de la fréquence des vents de sables).
- (ii) Les risques d'épuisement et de salinisation des ressources en eau tendent à se généraliser à l'ensemble de la zone en raison de la diffusion des extensions des périmètres irrigués. Ceux-ci induisent des prélèvements massifs et souvent incontrôlés effectués sur les nappes. Déjà diverses zones sont sujettes à la pénurie d'eau et à l'augmentation des coûts. Conjuguée à une croissance démographique rapide et à la compétition pour l'appropriation du sol, cette pénurie se présente comme la contrainte économique principale, engendrant même, dans certains secteurs, des comportements irrationnels de la population (multiplication des forages illicites).
- (iii) Les risques de dégradation des ressources naturelles (par la pollution des eaux des nappes suite à la multiplication des rejets d'eaux usées, particulièrement près des principales agglomérations comme Errachidia, Ouarzazate) posent le problème des coûts croissants de l'urbanisation (assainissement...) dans un milieu aux capacités de recyclage réduites.

Pour pallier ces handicaps plusieurs actions peuvent être menées, notamment celles relatives à :

- la protection des écosystèmes,
- l'instauration d'un cadre institutionnel et réglementaire approprié,
- la mise en place de programmes de formation, d'information et d'éducation,
- l'élaboration d'un livre blanc sur l'environnement,
- le renforcement des opérations en cours comme la lutte contre la désertification, l'ensablement et la lutte contre l'érosion, -
- le développement des énergies renouvelables,
- l'amélioration des techniques pour la collecte des eaux de pluies,
- la protection des ressources hydrauliques et l'amélioration de l'environnement urbain.

Dans le même sens, des programmes et des projets sont en cours dans l'aire d'étude comme la Stratégie Nationale pour la Protection de l'Environnement et le projet de mise en place d'une réserve de biosphère. Deux programmes structurants, pour lesquels cette étude est une occasion de rappeler leurs prescriptions et de souligner la nécessité d'adhérer à leurs objectifs.

Le plan d'actions proposé ci-après se décline en une douzaine de projets ou programmes qu'il est nécessaire de mettre en œuvre pour assurer le développement durable des oasis.

1. LA PROTECTION DES ECOSYSTEMES

La grande variété du milieu physique des oasis, leurs contrastes géographiques et climatiques, leur double appartenance au Sahara et à la Montagne expliquent la diversité et la richesse de leurs écosystèmes. Néanmoins, la prédominance de l'aridité et la persistance de la sécheresse, d'une part et les besoins de plus en plus importants de la population d'autre part, accentuent la vulnérabilité des milieux et augmentent et diversifient les causes qui mettent en péril leur existence.

L'enquête a mis en évidence les principales causes de cette altération :

- les conditions extrêmes du milieu ;
- la dégradation des pâturages ;
- la prolifération de l'habitat dans un milieu sensible ;
- l'aménagement parfois non approprié du milieu.

Pour répondre à l'objectif de protéger les écosystèmes, 3 programmes prioritaires sont proposés :

- (i) l'amélioration de la gestion des aires protégées et la création de nouvelles aires : elle revêt une importance capitale dans la préservation des espèces en voie de disparition. Ce programme devrait prévoir la dotation en moyens humains et matériels des aires protégées, la création de guides de gestion écologique rationnels et la mise en place d'un cadre institutionnel adéquat. Il prévoit également la création des aires protégées suivantes : Iriqui, Jebel Ouarkiz, Jebel Bani, Jebel Tadrart et Erg Chabbi
- (ii) le développement d'outils de prévention et de protection de la diversité biologique contre les pollutions. Ce travail de contrôle, de sensibilisation et de formation exige l'existence de structures appropriées et une réglementation bien étudiée. Ce programme nécessite la mise en place d'un outil de surveillance et de suivi pour évaluer les risques et prendre les dispositions nécessaires
- (iii) la mise en place d'un plan d'intervention d'urgence en cas de catastrophe pour rendre les interventions plus efficaces et plus rapides. Les résultats attendus sont donc un plan d'intervention élaboré et approprié pour chaque cas, des opérations "blanches" pour tester les mesures prises et un plan d'intervention finalisé.

2. INSTAURATION D'UN CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE APPROPRIE

Le respect du concept de la biodiversité et l'intégration du concept de développement durable dans les stratégies sectorielles s'appuie sur une démarche globale et intégrée qui s'articule autour du développement des connaissances, la gestion durable des ressources, la sensibilisation, l'éducation et la formation. Pour atteindre ces objectifs, il faut au préalable disposer d'institutions bien structurées, compétentes et possédant des ressources financières leur permettant de mener à bien leur projet.

L'Etat dispose d'institutions à caractère sectoriel chargées de la gestion des ressources naturelles alors que celles qui gèrent directement la diversité biologique sont peu développées. La conservation et la gestion des ressources biologiques se font généralement à travers la gestion des ressources agricoles, forestières, pastorales et halieutiques.

Les principaux problèmes qui caractérisent le cadre institutionnel sont les suivants :

- le manque de coordination et d'harmonisation entre les intervenants chargés directement ou indirectement des problèmes de la diversité biologique
- les difficultés d'application de la réglementation existante

Pour pallier à ces insuffisances, on préconise la mise en œuvre des projets suivants :

- révision du cadre institutionnel en relation avec la biodiversité et ce pour garantir une conservation et une gestion durable des ressources
- révision et actualisation de la législation avec l'élaboration d'un "Code du Patrimoine Naturel"
- réglementation des échanges génétiques et des technologies.

3. PROGRAMME DE FORMATION, D'INFORMATION ET D'EDUCATION

Il s'agit de renforcer la production de la connaissance sur la biodiversité, d'établir des programmes de formation destinés à des groupes cibles et de mettre en place des mécanismes et des systèmes pour la circulation de l'information.

Les résultats attendus de ces propositions consistent en l'élaboration **d'une banque de données** sur le thème, des inventaires floristiques et faunistiques sur la zone, des études complémentaires sur la biodiversité, des initiatives et des actions de conservation, des cycles de formation destinés aux agents de l'administration et la création d'un diplôme spécifique pour permettre la formation de spécialistes à la demande.

Il faudrait également prévoir l'enrichissement des programmes scolaires par la notion de diversité biologique et la simulation de la curiosité des élèves vis-à-vis de leur patrimoine environnemental. Il s'agit d'éduquer les générations futures à respecter et à protéger son patrimoine naturel.

4. UN LIVRE BLANC SUR L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES OASIS

En complément au livre Blanc sur les ressources hydriques proposé dans le volet relatif à l'eau, il est proposé de lancer une étude globale sur l'état de l'environnement dans les espaces oasiens.

Plusieurs études ont été menées sur ce thème parmi les dernières celles qui sont relatives aux monographies régionales de l'environnement initiées par le Département de l'Environnement et l'Observatoire National de l'Environnement. Le cadre d'intervention de ces études est les régions, ce qui nous semble trop vaste pour aborder des problématiques spécifiques comme celles des oasis.

En effet, le livre Blanc devrait dresser un inventaire de toutes les composantes de l'environnement dans les oasis, analyser les dysfonctionnements, repérer les sources de nuisances, dégager les problématiques et élaborer une stratégie pour un développement durable.

L'objectif de cette étude est de donner une image objective de la situation actuelle, de fixer les perspectives et d'orienter les décideurs sur les mesures à prendre. L'approche préconisée ne doit plus être sectorielle, mais horizontale en intégrant tous les éléments qui peuvent avoir de près ou de loin une influence négative ou positive sur les écosystèmes.

5. DEVELOPPEMENT DE LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION, L'ENSABLEMENT ET L'EROSION

Les pouvoirs publics ont commencé la mise en place d'un nombre non négligeable de mesures pour lutter contre ce fléau et minimiser ses effets négatifs. Les résultats de cette intervention ne sont pas encore satisfaisants et un grand effort reste à fournir.

Ci-après nous citons deux opérations qui peuvent contribuer à arrêter l'avancement du désert :

Fixation des dunes : Le phénomène d'ensablement est dans un stade très avancé, le sable a envahi les cultures, les voies de communication, les ksours... il faut une fixation rapide et efficace des dunes. Aussi, il faut une coopération entre les différents services travaillant sur la lutte contre l'ensablement.

Ceintures vertes: Pour lutter contre la désertification et l'ensablement, la réalisation des ceintures vertes autour des villages et des ksours aura sans aucun doute des effets positifs sur l'environnement. Cette opération de reboisement doit être faite avec des espèces à croissance rapide, celles qui s'intègrent facilement et ne posent aucune contrainte, ni environnementale. L'Eucalyptus, l'Acacia...sont des espèces qui s'adaptent aux conditions climatiques et édaphiques du milieu.

A ce sujet, la compréhension du phénomène éolien et ses mécanismes mérite une attention particulière. L'utilisation des photos aériennes, des images satellites, les SIG et autres nouvelles techniques feront avancer la recherche dans ce domaine et permettront de trouver des solutions efficaces.

Vu leur caractère aride, les oasis marocaines sont le théâtre d'un processus érosif très avancé. L'érosion hydrique s'observe sur l'ensemble des berges des oueds et

s'accroît pendant les périodes de crue, quant à l'érosion éolienne elle se manifeste sous forme de différentes accumulations sableuses.

Cette situation de dégradation nécessite des travaux de conservation des sols pour permettre la reconstitution des conditions édaphiques et par la suite de la flore correspondante. Parmi les travaux à prévoir pour lutter contre l'érosion :

- Traitement des ravins par édification des seuils en pierres sèches.
- L'installation des brises vent.
- Le reboisement.
- La mise en défens.

6. REDUCTION DE LA PRESSION ENERGETIQUE SUR LES ECOSYSTEMES

La pression énergétique exercée sur les écosystèmes devient de plus en plus alarmante compte tenu de l'augmentation des besoins d'une population en continuelle croissance. Pour faire face à cette situation de dégradation, il faut, d'une part, augmenter l'offre en bois de feu et diminuer la pression sur les combustibles ligneux par l'encouragement de l'utilisation d'autres sources énergétiques.

Dans ce contexte, trois actions peuvent être envisagées :

- Développer des technologies d'économie d'énergie (fours améliorés, fours à pain collectifs...). Pour encourager la propagation de ces techniques il faudrait subventionner la vulgarisation de ces techniques.
- Encourager l'utilisation du gaz : l'utilisation des bouteilles du gaz est souvent limitée dans le milieu rural en raison de l'enclavement des douars et de leur éloignement des centres de distribution de gaz.
- Le développement de villages autonomes sur le plan énergétique avec la vulgarisation et la généralisation de l'utilisation des technologies d'énergies renouvelables.

ENERGIE RENOUVELABLE

*LE BIOGAZ

La production de combustibles solides à partir de la biomasse intéresse principalement le charbon de bois, les copeaux, les granulés de bois et les déjections animales et humaines. Vu la précarité du couvert forestier dans les régions oasiennes (au contraire nous privilégions un effort soutenu en matière de reboisement), nous optons pour d'autres formes notamment les technologies des combustibles gazeux. Celles-ci comprennent la production de biogaz par décomposition de matières organiques (qui donne un mélange de gaz contenant environ 55 à 65% de méthane) et la fabrication de "gaz de gazogène" ou gaz pauvre par pyrolyse ou gazéification (combustion partielle) de la sciure de bois et les coquilles des noix (des amandes par exemple).

L'utilisation du biogaz est diversifiée. Il sert principalement à l'éclairage, à la cuisson des aliments, de combustible pour le chauffage, de l'énergie motrice et à la production de l'électricité.

Le biogaz s'obtient par un processus de fermentation dans un dégesteur, constitué d'une enceinte hermétique remplie d'eau et de déchets organiques, les résidus qui restent peuvent être utilisés comme engrais. Moyennant quelques réglages, la plupart des appareils construits pour le gaz en bouteille peuvent être adaptés à l'utilisation du biogaz. Des digesteurs peuvent être distribués individuellement.

* LE CHAUFFAGE SOLAIRE

L'intérêt pour les chauffe-eau solaires est entrain de croître rapidement. En effet, des capteurs utilisant des matériaux spéciaux peuvent produire des températures de l'ordre de 90°C.

* LES MOULINS A VENT

Leur application est aussi très diversifiée, ainsi des moulins à vent sont utilisés pour le pompage de l'eau, pour les services et pour moulin le grain. Ces éoliennes peuvent équiper des générateurs électriques de capacité unitaire égale à 15 kilowatts. Des éoliennes peuvent être installées dans les villages pour pallier aux éventuelles lacunes de réseau existant.

7. AMELIORATION DE LA COLLECTE DES EAUX DE PLUIE

10 mm de pluies équivalent à 100 000 litres par hectare, c'est une quantité énorme dans le contexte de déficit hydrique actuel qui caractérise les oasis.

La collecte des eaux de pluies suppose au préalable l'aménagement d'un bassin naturel pour rendre la surface du sol plus imperméable, et ce, pour augmenter le ruissellement et recueillir le maximum d'eau. En fait, on utilise à cet effet plusieurs méthodes :

- * L'aménagement du terrain en creusant des rigoles ou des murets de roche le long des versants. Le principal problème qui se pose est celui de l'érosion. En effet, pour accroître le ruissellement, il est conseillé d'enlever les roches et la végétation, ce qui pourrait entraîner l'aggravation des systèmes érosifs.
- * Le traitement chimique du sol pour obturer les porosités et accroître l'imperméabilité du sol. L'emploi des sels de sodium est le plus préconisé pour leur faible coût et leur grande disponibilité. D'autres produits sont aussi prometteurs, comme l'asphalte appliqué par pulvérisation et surtout la cire de paraffine qui permet en moyenne de faire ruisseler 90% de l'eau de pluie et la diriger vers un bassin de rétention.
- * La couverture du sol est plus avantageuse surtout sur des sols instables, ou trop poreux. Ainsi, des feuilles de matière plastique, de caoutchouc permettant de construire des bassins de collecte à bas prix. Ces couvertures doivent être protégées contre le vent en y disposant du gravier par exemple. La durée de vie de ces bassins est estimée à plus de 20 ans.

Les techniques de collecte doivent être entourées de tous les soins pour limiter les effets secondaires. En effet, des dispositifs mal conçus et mal gérés peuvent

entraîner irrévocablement l'érosion du sol et des inondations locales. La participation de la population (du fait de sa connaissance du terrain) dans la confection de ces techniques est une garantie de réussite.

Avec la mobilisation des eaux de pluies, on peut développer une agriculture de ruissellement avec d'appréciables performances.

Les spéculations qui s'adaptent le mieux à cette technique sont en général, les plantes vivaces à racines profondes, les arbres fruitiers à racines profondes et les céréales à cycle plus court. Dans le tableau suivant, nous donnons le rendement de certaines plantes cultivées par ruissellement.

Production par l'agriculture de ruissellement

<i>Cultures</i>	<i>Tonnes/hectare</i>
Pêche	6 - 12
Abricots	3 - 8
Raisins	12 - 15
Figues	6 - 8
Amandes (séchées)	0,3 - 1,8
Orge	1,3 - 4,8
Blé	1,1 - 4,5
Pois (grains)	5,4 - 6,9
Graines de tournesol	2,2 - 2,7
Luzerne	16 - 37,7
Avoine sauvage	20 - 31,2
Pistache	0,4 - 1,8

Source : EVENARI, SHANAN et TADMOR. 1971. The challenge of a desert. Harvard University.

LES TECHNIQUES TRADITIONNELLES

Il existe plusieurs techniques qui permettent une irrigation d'appoint :

- * La dispersion des eaux de crues qui permet de détourner les inondations de leurs cours naturels et les dispersent sur des plaines ou des vallées. L'eau est détournée moyennant des digues, des petits barrages ou des barrières de taillis.
- * L'agriculture par micro-réception ou la technique des jessours est en fait de petits bassins de réception construits autour des plantes pour en assurer la survie. Ces bassins ont en général une superficie qui varie de 16m² à 1000m². Ils sont entourés par un mur de sable, de boue ou de pierre de 0,50 à 0,70m et fertilisés avec du fumier.

8. PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

La dégradation de la qualité des eaux dans les milieux oasiens est un phénomène qui est appelé à progresser avec l'accroissement de la mobilisation et de l'exploitation de l'eau. Il faudrait faire face aux problèmes de dégradation de la ressource à mesure que s'intensifie son exploitation.

Parmi les mesures à entreprendre afin de faire face à la dégradation de la qualité des eaux, on envisage :

- Des mesures préventives qui consistent à contrôler le rejet des déchets solides et des eaux résiduelles dans le milieu récepteur ainsi que le contrôle des créations des puits afin de limiter la surexploitation des nappes. Dans ce cas, l'aspect législatif est à la base du système de contrôle.
- Des mesures techniques de traitement de cas visant la complémentarité entre les eaux de surface et les eaux souterraines afin de développer les réserves de nappes et de les soulager de la surexploitation.

Parmi les actions à promouvoir dans ce sens, on peut citer :

- **Contrôler et suivre les ressources en eau** : les mesures préventives pour la préservation de la qualité des eaux se basent essentiellement sur une gestion rationnelle de ces ressources. Cette gestion débute par la maîtrise du contrôle des écoulements de surface et des prélèvements sur les nappes. Il s'en suit un suivi des précipitations, des niveaux piézométriques et de la qualité chimique de ces eaux à travers des réseaux de contrôle bien répartis.
- **Mettre en place des mesures législatives pour décréter zones de protection des nappes phréatiques** (zone de sauvegarde et zone d'interdiction), les zones de barrages et les zones d'alimentation des sources. Dans les zones de sauvegarde, par exemple, les travaux de maintenance des équipements et ouvrages d'exploitation des nappes sont admis mais sans création de nouveaux points d'eaux, ni augmentation du potentiel exploité. Par contre, dans les zones d'interdiction, l'exploitation des nappes n'est permise qu'à l'aide des équipements existants.
- **Elaborer des cartes de vulnérabilité à la pollution** : ces cartes constituent un moyen graphique de représentation de la répartition des zones sensibles à la pollution et permettent d'envisager une approche pratique pour pallier à ces problèmes,
- **Recharger les nappes pour limiter les intrusions salines** : l'objectif étant de préserver le reste de la nappe de la dispersion des eaux salées. On procède en pratiquant une recharge en aval de la nappe sur une ligne parallèle aux courbes piézométriques et à différentes profondeurs du buseau salé de manière que l'eau injectée constitue une barrière hydraulique à faible salinité par rapport à la source de pollution. En augmentant le volume d'eau rechargée et avec sa dispersion vers l'aval, on arrive à mettre en place une plage d'eau à salinité plus faible.

9. AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN

L'avenir des oasis se jouera dans les villes, d'ailleurs l'accroissement de la population urbaine se fait à un rythme beaucoup plus rapide que la population rurale. Dans les décennies à venir, l'essentiel des problèmes se situera en milieu urbain. Il s'agit donc de résoudre dès maintenant les problèmes qui pourront subvenir au niveau de la gestion des déchets solides et liquides.

Le Royaume s'est déjà doté d'un Schéma Directeur National d'Assainissement Liquide qui concerne 24 grandes villes, 50 villes moyennes et 85 petits centres. Le SDNAL vise la réhabilitation de 50% des réseaux d'assainissement, l'extension de 50% des réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales et l'équipement des centres retenus de système d'épuration. Errachidia et Ouarzazate, sont retenues dans le cadre de ce schéma, il faudrait par contre l'étendre à d'autres villes comme Zagora, Erfoud, Guelmim et Akka qui connaîtront une forte croissance.

Dans la même optique, un **Schéma Directeur d'Assainissement des Déchets Solides** devrait être élaboré. Il devrait systématiser les décharges contrôlées, optimiser leur gestion et fixer leur implantation.

Des décharges contrôlées devraient être déjà implantées dans les principales villes comme Errachidia, Guelmim et Ouarzazate.

Des villes où le tourisme est une activité centrale devraient être dotées d'un **plan de gestion des ordures ménagères** comme Erfoud, Zagora et Tata.

10. APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA STRATEGIE NATIONALE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ETUDE "RESERVE DE BIOSPHERE DES OASIS DU SUD MAROCAIN

Dès 1995, le Maroc s'est doté d'un outil important qui est la Stratégie Nationale pour la Protection de l'Environnement qui a abouti à un Plan d'Action National pour la protection de l'environnement.

Actuellement, il s'agit de passer à l'acte et de rendre opérationnel le contenu de ces documents stratégiques qui se donnent comme objectifs la réparation des dégradations, la correction des pratiques et des tendances, la mise en place de moyens et de mesures pour la protection de l'environnement et l'élaboration d'un système global de prévention.

En ce qui concerne les oasis, notre action ne peut que s'insérer dans ce contexte pour mettre en application immédiatement les mesures arrêtées par ces documents. Il est important de rendre opposable ce document pour un espace aussi sensible que les oasis.

*** STRATEGIE NATIONALE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE***

La Stratégie Nationale pour la Protection de l'Environnement et le Développement Durable a pour objectif de définir les orientations et les grands axes de la politique nationale de l'environnement. Basée sur une approche économique et des objectifs de qualité, elle a été adoptée dans le cadre du Conseil National de l'Environnement en 1995. Afin d'élaborer une politique cohérente et une stratégie efficace répondant aux principes du développement durable, le Département de l'Environnement a adopté une approche qui a pour principe les quatre mots clés suivants : réparer, corriger, planifier et outiller.

- Réparer les dommages et les dégradations subis par l'environnement afin d'éviter les situations irréversibles ;
- Corriger les pratiques et les tendances du développement effréné au mépris de l'environnement ;
- Outiller le pays de moyens et mesures pour mettre en œuvre cette politique sur la base d'instruments fiables d'aide à la prise de décision ;
- Planifier et construire sur la base d'un système global de prévention intégrée, tant aux niveaux de la conception, de la planification, que de la mise en œuvre des programmes de développement socio-économique.

Ces axes stratégiques d'action s'articulent autour des principes d'action suivants :

- 1) La mise en place d'une banque de données dynamique permettant l'observation de l'environnement à l'échelle du pays.
- 2) Le renforcement du cadre juridique et institutionnel, afin d'assurer l'efficacité de la politique nationale en matière d'environnement.
- 3) La mise en place des mesures incitatives et financières basées sur partenariat participatif.
- 4) La promotion de la sensibilisation et de l'éducation afin d'asseoir une éthique environnementale au niveau de toutes les composantes de la société civile.
- 5) Le renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale en matière d'environnement afin d'assurer un transfert du savoir-faire et de concrétiser les engagements du Maroc à l'échelle internationale.

* Source : Rapport sur l'Etat de l'environnement du Maroc / Département de l'Environnement (octobre 2001)

*** PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (PANE)**

Le Plan d'Action National pour la Protection de l'Environnement (PANE), constitue la réponse des pouvoirs publics au constat établi de l'état de l'environnement du Maroc. Ce constat révèle en effet des niveaux de dégradation des ressources naturelles et d'atteindre au cadre de vie des populations préoccupantes.

Dans ce contexte fut lancé, avec l'appui du PNUD et du FNUAP, le projet ACTION 30 qui s'insère dans le cadre du programme capacité 21, visant à assister les pays en voie de développement dans le renforcement de leurs capacités.

Trois objectifs essentiels étaient assignés au Programme ACTION 30, à savoir :

- La promotion d'un processus de concertation, de participation et de mobilisation de tous les acteurs concernés par la problématique environnementale ;
- La formulation d'un plan d'action national qui intègre les décisions et les actions résultant de ce processus et qui réunit les conditions favorables à un développement durable aussi bien sur le plan humain, que sur les plans économique et écologique ;
- La mobilisation des ressources financières nationales, régionales et locales, pour bâtir de nouveaux partenariats avec la communauté internationale, en vue de financer et de gérer la mise en œuvre des actions du PANE.

Durant les années 1980 et 1990, l'Etat a élaboré de nombreux plans et programmes d'intervention visant la sauvegarde et le développement des ressources naturelles et à un degré moindre l'amélioration du cadre de vie des populations. La plupart de ces initiatives n'ont cependant connu qu'un succès relatif. C'est précisément cette situation que le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) souhaite changer. Tel qu'il est conçu, le PANE fournit un cadre à travers lequel la communauté peut utiliser ses ressources de manière efficiente, créer des infrastructures respectueuses de l'environnement, améliorer le cadre de vie et promouvoir une économie saine et durable.

L'élaboration du PANE s'est faite selon un processus participatif intégrant des acteurs gouvernementaux, de la société civile, des représentants des opérateurs économiques et des universités.

La région oasienne a fait l'objet d'une étude pour la réalisation d'une réserve de biosphère. La réserve s'étend sur deux grandes régions naturelles le Draâ et le Tafilalet, couvrant ainsi l'essentiel du système oasien.

L'objectif de cette réserve est d'adopter les normes de développement durable en tant que fondement pour toute intervention et de préserver et de développer cette ceinture de verdure, de vie, de travail humain et de patrimoine que constituent les oasis du Sud marocain.

Notre étude adhère totalement aux objectifs de ce grand projet, mieux elle les renforce et propose des solutions opérationnelles pour certains problèmes.

RESERVE DE BIOSPHERE*

Dans la R.B.O. l'approche utilisée est celle de l'intégrité des bassins versants, assurant un meilleur être à l'aval oasien à travers la protection de l'amont forestier, ou à vocation forestière, plus humide, en renforçant le couvert végétal et la pédogenèse ainsi qu'en diminuant l'évaporation et toute perte de matière, et en réhabilitant les terres qui ont perdu leur couvert végétal tout en gardant des atouts probants de repousse.

La RBO contient les zones suivantes :

- **Les aires centrales** : Parmi les activités devant être acceptées dans la réserve, car non contradictoires avec elle, il y a la transhumance, qu'il n'est pas possible d'interdire, mais dont l'aménagement dans un sens tout à fait durable peut être profitable pour la région. D'ailleurs, l'élevage concernant l'ensemble régional, fait l'objet d'un programme, considérable parrainé par la FAO, et trouve naturellement sa place dans le système intégré de la Réserve. Et de fait, la transhumance se pratique encore intensivement dans toutes les montagnes autour de la Méditerranée, qu'il y ait une réserve ou pas.

- **La Zone Tampon** comprend, trois types de régions :

a) les oasis traditionnelles, rangées le long des rivières pérennes, et qui sont pour la plupart structurées par les palmiers dattiers. Certaines des oasis des plaines subatlasiques, trop froides en hiver, sont des oasis sans palmier ;

b) les vastes parcours, également traditionnels, espace vécu des mouvements réguliers des tribus pratiquant la grande transhumance et le déplacement lointain ;

c) les espaces d'amélioration pastorale, de création moderne. Ils ne contreviennent pas à la durabilité tant qu'ils instaurent la mise en défens de sites et de fourrages sélectionnés, et qu'ils ne dégradent pas le milieu naturel.

Il en ressort que la zone tampon est la plus peuplée des secteurs traditionnels. Dans la mesure où elle peut profiter de la protection-réhabilitation des aires centrales, elle saurait recouvrer la vigueur première de ses palmiers, arbres fruitiers et arbustes. Elle forme un écran contre la désertification et l'ensablement, dans la meilleure tradition des zones tampon les plus classiques.

- **La Zone de Transition** a été élaborée ici, exactement à l'instar de la Réserve de Biosphère de l'Arganeraie, comme la zone concurrente des deux premières en matière de ressources naturelles, et surtout pour l'eau. Elle a été considérée à trois niveaux, d'apparences très différentes, mais dont les fonctions sont complémentaires :

a) les villes modernes, comme catégorie à part entière, dont l'utilisation de l'eau et de la matière biologique apparaît, dans ce milieu d'extrême rareté, comme une forme de gaspillage tout à fait inacceptable. Elles produisent de même des quantités énormes de déchets, dans un environnement où les dilutions sont normalement inconcevables. Elles ont pourtant tous les droits de priorités pour les prélèvements des ressources naturelles du fait qu'elles accaparent tous les centres de décision politiques, administratifs et techniques, et sont censées représenter la modernité et réunir les structures de l'économie dominante.

b) les périmètres irrigués modernes, également dits "oasis d'extension" et qui utilisent souvent les eaux fossiles des nappes souterraines. Il faudrait leur ajouter les installations industrielles et minérales.

c) les périmètres naturels d'accumulations sableuses instables qui menacent les établissements humains et particulièrement les oasis traditionnelles. Il faudrait leur ajouter, pour des raisons du même ordre, la haute montagne, dans la frange supérieure de la forêt, extrêmement dégradée par l'homme alors qu'elle est déjà fort éprouvée par un climat rude, aride et froid.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET D'APPUI

INTRODUCTION

La région oasienne est une région à la croisée des chemins, c'est une région à un tournant décisif de son histoire. Elle sera le lieu de grands changements qu'il faudrait dès maintenant canaliser.

Pour engager correctement l'avenir, la région oasienne doit absolument gérer son territoire avec plus de cohérence et redéfinir ses cadres de références économique, urbain, social, environnemental, etc.

Plusieurs propositions ont été avancées pour restructurer les secteurs les plus importants comme l'eau, l'agriculture, le tourisme, l'habitat et l'environnement. Toutes ces actions ne peuvent être menées à terme que lorsque des actions de « mise à niveau » seront menées en amont.

On peut regrouper ces actions autour des thèmes suivants :

- (i) – **les méthodes de gestion, de planification et de décentralisation** : il s'agit de renforcer la cohérence horizontale des programmes de développement, de décentraliser et de renforcer les capacités de gestion, d'intégrer le concept nouveau de « Pays » et de mettre en place de nouveaux outils de planification (contrats-plans, contrats-programmes, plans régionaux et locaux de développement),
- (ii) – **les institutions d'appui** : il s'agit de créer de nouvelles régions (la région du Ziz et la région du Draà) et nouvelles structures ad hoc comme un Conseil Supérieur pour le Développement des Oasis (CSDO) et une Agence Nationale pour le Développement des Oasis (ANDO),
- (iii) – **les outils d'analyse et d'aide à la décision** : consistent en la création d'un Observatoire du monde rural et de l'agriculture oasienne, la systématisation des tableaux de bord pour le suivi et l'analyse et l'élaboration de Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement.

1. RENFORCER LA COHERENCE HORIZONTALE DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT

Le Maroc a initié depuis longtemps des programmes de développement rural. Malheureusement, ces programmes étaient mal conçus et se sont traduits plutôt par une juxtaposition de projets sectoriels.

Changer les méthodes et les approches

Le Maroc présente une longue et riche expérience en matière d'actions et de développement rural. Des programmes importants ont été menés à bien et ont permis la mise en valeur de l'agriculture et l'équipement des campagnes.

Les réalisations sont importantes, on peut citer :

- les aménagements hydro-agricoles réalisés sur les principaux cours d'eaux de la région ;
- le Programme National de Construction des Routes Rurales (PNCRR) qui a permis le désenclavement des bourgs ruraux éloignés ;
- le Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales (PAGER) qui a sensiblement amélioré les taux de desserte en eau potable des populations rurales ;
- le Programme d'Electrification Rurale Globale (PERG) ;
- le Programme National de la Scolarisation qui vise la généralisation des enfants de 6 à 11 ans ;
- le Programme des Priorités Sociales (BAJ 1) qui vise l'accessibilité aux services sanitaires, la promotion de l'emploi et l'amélioration des taux d'accès à l'éducation de base ;
- la Stratégie Nationale pour la Protection de l'Environnement et le Développement Durable qui entre autres vise une la diversification des activités économiques pour générer des emplois et des revenus durables pour les populations rurales avec le développement du tourisme rural et l'artisanat.

Malgré leurs résultats tangibles et leurs impacts positifs dans l'amélioration des conditions de vie des populations, les contraintes structurelles des oasis demeurent. Une des raisons avancées c'est la portée limitée des programmes et leur approche largement sectorielle. On a vu des villages alimentés par le PAGER qui se vident de leur population faute de projets productifs créateurs de richesses économiques et d'emploi.

La stratégie rurale 2020, a longuement abordé dans son Chapitre 6 «Approches et Méthodes d'actions», les limites des programmes de développement à cause de leur approche essentiellement sectorielle et a suggérée d'adopter les notions d'intégration et d'approche multidimensionnelle dans le traitement des aspects de développement. Il est important de renforcer ces méthodes d'actions et surtout de les rendre opérationnels au niveau de la politique de planification de l'Etat.

Le concept «d'intégration» suppose une démarche multidimensionnelle qui est à la fois :

- démarche prospective et synthétique : le programme de développement doit constituer une synthèse des besoins, des atouts et contraintes (économiques et sociaux) dans la commune, cercles ou régions étudiés et dans les secteurs visés.

Un programme s'échelonne dans le temps. Les actions qui le ponctuent, ainsi que ses différentes composantes s'inscrivent dans une durée qui conditionne en large partie la réussite de leur mise en œuvre.

- démarche économique et financière: toutes proportions gardées, les économies locales sont appelées à évoluer vers une complexité de plus en plus grande (due à la modernisation des procédures et à la diversification des besoins). Le programme à mettre en place doit en tenir compte pour la commune dans laquelle il va s'appliquer. Le programme doit aboutir à des projets réalisables et dont les coûts sont recouvrables (sauf cas de dons). L'étude du programme devra donc s'attacher à évaluer les projets et à en faire le montage financier.
- démarche sociale et territoriale : le programme doit trouver un équilibre entre les villes et les campagnes, ainsi que les grandes utilisations du sol, dans le but de rationaliser les ressources existantes. La croissance de la population, l'impératif d'améliorer son niveau de vie, les besoins en emplois sont autant de composantes dont doivent tenir compte les dispositions du programme. Le "développement humain" et la lutte contre la pauvreté constituent les préoccupations essentielles de toute action.
- démarche institutionnelle : la réalisation du programme demande un effort considérable et soutenu. Les institutions qui y participent n'ont pas toujours une appréciation adéquate de la nature des problèmes et des solutions adaptées, ou si elles l'ont, elles ne possèdent pas toujours les moyens de jouer leur rôle. Le programme devra donc être "taillé" pour correspondre à l'organisation et aux capacités des institutions (et pour en améliorer les performances, et ce, dans le but d'assurer la pérennité des acquis).

Ainsi, l'élaboration du programme de développement devra tenir compte de l'interférence de ces multiples aspects. Pour sa conception et sa mise en œuvre, il devra s'inscrire dans un contexte de décentralisation, spatialement dans des unités territoriales correspondant à une expression politique.

2. DECENTRALISER ET RENFORCER LES CAPACITES DE GESTION DU DEVELOPPEMENT

Il n'y a pas d'antinomie entre décentralisation et participation. L'objectif est d'appuyer et d'accélérer un processus national de décentralisation démocratique déjà en cours.

L'idée de partenariat est la clé de voûte de la décentralisation et de ses modalités de mise en œuvre. Toutefois, c'est le montage de ce partenariat et les procédures d'application qui posent problème : de mauvais montages peuvent conduire un tel partenariat à l'échec, malgré toutes les bonnes volontés. Pour ce partenariat, il y a nécessité de renforcer les capacités, surtout aux niveaux régional et local pour accroître la vision intégrée et cohérente du développement.

Un véritable partenariat avec l'Etat central et le niveau régional et local nécessite un vaste processus d'explication et un appui à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires pour mettre en place la décentralisation sur une longue période.

Il semble opportun d'insister sur les difficultés de mise en œuvre de la décentralisation. En effet, à chaque dimension de problèmes et à chaque sous-secteur (d'activités de production ou de services), il existe une dimension correspondante en matière de décentralisation ; par exemple :

- la décision sur l'implantation des écoles ou sur une carte sanitaire de niveau sous-régional est du ressort d'une décision locale/régionale;
- l'articulation d'un système de transport ou la politique des barrages... sont liées à des décisions de l'Etat central, mais où les régions doivent être informées et sensibilisées en matière de priorités.

Pour ce partenariat, il y a nécessité de renforcer les capacités surtout au niveau régional et local pour accroître la vision intégrée et cohérente du développement.

3. MENER DE PAIR PLANIFICATION SOCIO-ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Concernant l'approche territoriale, il faut éviter de donner la primauté aux aspects territoriaux du développement aux dépens des priorités sectorielles. En effet, toutes les administrations et tous les opérateurs travaillent dans le cadre des secteurs classiques (éducation, santé, routes...).

Le but de l'approche territoriale est de montrer les éventuelles incohérences entre les différents projets sectoriels. De ce fait, il s'agit d'une approche "horizontale" qui relève beaucoup plus de la coordination que de la décision.

Au plan méthodologique, il faut donc trouver l'imbrication et la complémentarité optimales entre approche sectorielle et approche spatiale, sans oublier la dimension sociale : la nature des problèmes montre que la mise en œuvre du développement doit être basée à la fois sur :

- la coordination entre planification sectorielle, aménagement spatial et développement social;
- la définition de stratégies sectorielles, urbaines et régionales, en cohérence avec les grands objectifs nationaux.

4. INTEGRER LE CONCEPT DE «PAYS» DANS LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT

Ce n'est pas une nouvelle entité administrative que l'on propose, c'est simplement un niveau de base territorial qui pourrait servir de cadre d'intervention pour une meilleure efficacité des programmes de développement. Le «Pays» est un espace homogène au niveau des grands éco-systèmes, un espace de proximité économique et sociétale et un espace de communauté d'intérêts. C'est de critères que ne remplissent pas les communes, trop petites, ni les cercles, qui existent seulement sur le plan administratif et physiquement peu cohérents, ni les régions, qui sont une autre échelle. Le pays permet de mettre en place des circuits courts de décision pour renforcer la déconcentration de l'Etat, fédère les acteurs à travers la notion de projet commun de développement et devient à terme un véritable territoire de programmation,

Le «pays» est donc une entité territoriale appropriée au développement local, un espace cohérent pour porter un projet de développement économiques, culturel ou social.

Le Maroc doit à la fois assurer la compétitivité de son économie et répondre aux impératifs de cohésion sociale et de solidarité territoriale, tant au sein des grandes agglomérations que dans les espaces ruraux les plus fragiles à l'instar des oasis. Pour cela on se doit de faire évaluer les mécanismes traditionnels de l'aménagement du territoire longtemps sous-tendus par une vision purement redistributrice vers une politique d'incitation au développement de tous les territoires. Actuellement, la qualité de l'organisation et la gestion des territoires est devenue un facteur de développement économique et d'amélioration des conditions de vie aussi important que leur niveau d'équipement.

Des questions persistent, quelle est la taille idéale du pays ? un pays est-il une entité urbaine ou rurale ? un pays, peut-il inclure les grandes agglomérations ou doit-il exclure les zones fortement urbanisées et se composer à partir de villes moyennes ? quels sont ses objectifs réels et concrets ? constituent-il un cadre de programmation ou seulement de réflexion et d'études ?.

Le pays ne doit pas remettre en cause la libre administration des collectivités territoriales, il ne doit donc pas être un nouvel échelon administratif. Cadre judicieux de l'organisation des services, territoire adéquat pour maîtriser et planifier l'affectation des sols et les grands projets d'aménagement, le pays pourrait devenir le périmètre enfin adapté aux actions de développement local et aux interventions des pouvoirs publics.

5. METTRE EN PLACE DE NOUVEAUX OUTILS DE PLANIFICATION

A. Contrats-plans et contrats-programmes :

La planification décentralisée et participative est un processus où la planification émanant de la base, est gérée et prise en charge par les collectivités territoriales et les services décentralisés dans un cadre contractuel entre les différents intervenants, conformément aux orientations générales de l'Etat, notamment à travers le Plan national. Cette approche concerne à la fois deux niveaux :

- sectoriel : à travers les organismes étatiques et leurs services déconcentrés ;
- territorial : à travers les collectivités régionales et locales disposant d'organes.

Ce type de planification constitue une **approche** et un **préalable** de la **planification régionale**. Celle-ci consiste à assurer, sur le territoire, une répartition rationnelle des forces productives et des activités économiques, sur la base d'une stratégie globale de développement.

Il incombe au niveau central la responsabilité de définir la stratégie de développement de l'économie et la maîtrise des équilibres généraux.

Mais c'est aux collectivités décentralisées régionales et locales que revient l'initiative de l'identification des besoins hiérarchisés, de la préparation des **programmes de développement local et participatif** et de leur mise en œuvre.

Un autre aspect de la planification décentralisée consiste à inclure la notion de “contrat de développement” entre l’Etat et les collectivités décentralisées, d’où le terme “planification contractuelle”.

Celle-ci se concrétise par l’exécution négociée de programmes et projets de développement, en fonction des moyens disponibles, entre les différents partenaires : Etat, bailleurs de fonds étrangers, privés, collectivités locales, ONG...

L’engagement contractuel offre ainsi les moyens et les garanties d’études, de rationalisation et de réalisation de projets, tout en garantissant l’autonomie des parties.

Ces “contrats” doivent bénéficier d’une ferme adhésion politique. Des possibilités de leur renégociation doivent être laissées, afin de tenir compte des changements de conjoncture.

La planification contractuelle peut intéresser un secteur (entre Etat et organisme public ou privé, ou une ONG...), en donnant lieu à un **contrat de programme**. Elle peut intéresser aussi le territoire d’une collectivité locale ou régionale, donnant lieu à un **contrat de plan**.

B. Plans régionaux et locaux de développement

La juxtaposition de diverses études de planification régionale ne peut faire un plan national, lorsque des choix préalables et une harmonisation finale ne sont pas réalisés. A l’inverse, la régionalisation à priori et sans l’élaboration d’objectifs nationaux réalistes et viables ne peut donner naissance à des plans régionaux.

La cohérence qui doit être assurée entre ces deux niveaux est fondamentale, puisque chaque plan de développement régional doit être un élément du plan national, harmonisé avec les autres. Mais ce “plan” doit également et nécessairement représenter en soi un ensemble complet et cohérent.

La **Région** constitue un échelon intermédiaire et opérationnel entre le niveau central et le niveau local (cercle, commune). Elle prend une importance particulière dans la démarche itérative de planification entre les différents niveaux de décentralisation d’un côté et le plan national de l’autre.

La région présente au Maroc un cadre opérationnel pour le démarrage d’une planification décentralisée et le maintien de la cohérence globale du plan national.

Objectifs du Plan Régional/Local de développement

L'objectif premier du Plan Développement régional ou local est d'utiliser au mieux les potentialités, lever les contraintes et les blocages, intégrer la zone étudiée à l'économie nationale et la dynamiser. La définition d'une stratégie suppose que l'on dépasse le stade de coordination inter-sectorielle pour élaborer de véritables stratégies cohérentes de développement. Cela implique une réflexion sur les contraintes, les possibilités et les moyens. Quatre objectifs fondamentaux peuvent être assignés au Plan Régional ou local de Développement :

- exploiter les potentialités de façon rationnelle ;
- lever les contraintes et les blocages au développement
- assurer l'intégration supra-régionale et intra-régionale ;
- permettre un développement diversifié et équilibré.

6. METTRE EN PLACE DE NOUVELLES INSTITUTIONS D'APPUI

A. Deux nouvelles régions : la région du Draa et la région du Ziz

La région oasienne est un espace vaste (115 563 km²), qui a l'inconvénient de s'étendre sur 4 régions : Guelmim-Essemara, Souss-Massa-Draa, Meknes-Tafilalet et Oriental. En effet, la région oasienne a été intégrée dans un vaste conglomérat qui va de l'Atlantique, jusqu'au Sahara. Il est important actuellement pour coller aux problèmes spécifiques de notre espace d'étude de procéder à un autre regroupement régional.

Sauf pour Figuig, le rattachement d'Ouarzazate, d'Errachidia, de Tata et de Zagora à leurs régions respectives semble artificiel et injustifié. Les raisons qui ont soutenu ce découpage à l'époque (un débouché maritime à ces régions) ne sont plus d'actualité. A l'échelle nationale et régionale, cette raison n'a aucun sens.

Le SNAT a proposé la mise en place de deux régions, avec Errachidia et Ouarzazate comme supports de capitales régionales, aujourd'hui cette option est importante pour la mise en œuvre du «Projet Oasis».

Pour un souci d'efficacité, qui traduit simplement un souci de coller aux réalités du terrain lorsqu'on veut mener des actions précises et ciblées et pour un souci d'implication des acteurs locaux dans les décisions relatives à leur développement, nous proposons la création de la région du Draa et de la région du Ziz.. Ce sont des espaces homogènes dotés d'une forte intégration et qui présentent des problèmes similaires.

Critères et règles de régionalisation **(Extraits du SNAT. Chapitre : Quelles Régions)**

Le thème de la région économique est récurrent depuis vingt ans et il repose sur de solides confusions. On est parti de l'idée que le critère de la région économique était la complémentarité des activités, comme si la région était une nation en réduction. On a même poussé le zèle jusqu'à essayer de doter chaque région d'un port, ce qui est le contresens complet quant à l'idée même de région. Le dossier a été ré-ouvert en 1991, le débat qui a eu lieu à l'époque à propos de cette carte régionale a été plus intéressant que le résultat auquel il a abouti ; ainsi a-t-on débattu du problème de la «dix-septième région». On s'est interrogé sur la création d'une région «Ouarzazate-Errachidia» et l'on n'a pas osé franchir le pas. Fallait-il faire une région homogène dans la pauvreté ou maintenir le principe de l'association entre les «pauvres» et «les riches» ? Le vrai problème était posé, mais à l'époque on ne disposait pas des instruments pour le traiter correctement. Ces instruments sont de deux types, une vision claire du projet régional que l'on voulait élaborer, et une grille de critères opérationnels pour la mettre en œuvre.

*** Découpage et conception du rôle de la région :**

Aujourd'hui, on peut traiter ce problème de façon cohérente : les régions économiques sont des espaces de mise en œuvre contractuelle de la politique économique de l'Etat, en particulier à travers les programmes d'équipement et les projets de développement. Ces régions peuvent correspondre à des régions économiques réelles...quand elles existent, c'est-à-dire quand il y a une polarisation urbaine assez forte pour structurer un espace autour d'une ville ou d'un couple de villes. Cette forme de polarisation concerne essentiellement Casablanca, et à un niveau plus modeste, Agadir, Beni Mellal, Oujda et même Marrakech. Les systèmes bipolaires constituent une spécialité marocaine, qui résulte de son histoire, avec ses ruptures et ses tensions. Les couples peuvent être plus ou moins complémentaires, comme Tanger-Tétouan, Rabat-Kénitra, ou antagoniques, comme Fés-Meknés. En dehors de cela, il n'y a pas de véritable polarisation et on peut s'interroger sur les critères à utiliser.

*** Découpage et critères**

Les termes du débat sont bien connus : homogénéité ou complémentarité. Derrière ces deux notions, il y a deux logiques différentes. La complémentarité est en général privilégiée parce qu'elle renvoie à une logique d'association. L'homogénéité est souvent dépréciée, parce qu'elle exprime une logique de distinction. On définit un espace par ses singularités, donc par ce qui le différencie des autres, ce qui peut devenir déplaisant lorsque ces singularités sont négatives, pauvreté et sous-equipement.

Il n'y a pas à choisir entre ces deux options ; l'une ou l'autre est pertinente selon l'échelle à laquelle les problèmes se posent.

Si on a une poche de pauvreté à cinquante kilomètres d'une zone de croissance, il y a certainement intérêt à les associer et à jouer les complémentarités. Si on a une vaste zone de délaissement à trois cent kilomètres d'une aire de développement, il est inutile de chercher à les intégrer ; ce serait de la pure fiction, comme l'est le rattachement du Tafilalet à Meknès. Ce rattachement avait un sens précis pour les responsables militaires de la colonisation ; depuis, c'est un leurre.

A partir de cette loi de l'échelle, on peut définir une règle simple :

- quand les distances sont inférieures à 100 km, la proximité peut jouer et donc la complémentarité et la logique associative.
- quand les distances dépassent 200 km, surtout en espaces semi-désertiques et avec des barrières montagneuses, les complémentarités n'ont plus de sens et on est obligatoirement en logique de distinction.

Les deux facteurs que l'on vient de présenter s'emboîtent parfaitement. Les espaces délaissés cumulent tous les handicaps de l'éloignement, de l'aridité, du relief, du sous-équipement, et ce, sur de vastes espaces homogènes, et selon des critères négatifs. Si on les traite en logique d'association, comme c'est le cas actuellement, on les exclut a priori de la négociation des contrats de plan Etat-régions, qui sera le moment décisif pour le développement de tout le pays. En effet, les régions mixtes, associant des espaces riches et denses à des espaces pauvres et sous-peuplés, seront obligatoirement représentées par les premiers.

Dans le découpage actuel, les espaces délaissés ne seraient même pas présents lors d'une négociation entre l'Etat et les régions. Ce qui serait un contre-sens en matière d'aménagement du territoire.

Il faut prendre le territoire tel qu'il est et non pas tel qu'on le rêve et il faut le gérer en partant des contraintes et des difficultés que l'on doit affronter. Les critères de complémentarités et de synergie sont applicables dans le Maroc dense et urbanisé (ce qui condamne une région telle que le Grand Casablanca). Le critère d'homogénéité s'impose dans le Maroc aride et à peuplement ponctuel (ce qui condamne au moins deux des trois régions géantes, Souss-Massa-Draa et Meknès-Tafilalet, le cas de l'Oriental étant un peu différent du fait de la position singulière de Figuig).

B. De nouvelles institutions d'appui

La mise en œuvre de la stratégie de développement des oasis requiert une panoplie d'institution ad hoc pour sa réalisation.

Il faudrait également finir avec la pléthore d'institutions s'occupant des oasis. Pour harmoniser et coordonner les interventions, nous proposons de créer une institution unique dont les principales fonctions sont la gestion des ressources hydrauliques, l'allocation des ressources selon les besoins, la gestion des périmètres irrigués, l'élaboration et la conception des programmes de développement ; c'est **l'Agence Nationale de Développement des Oasis (ANDO)** qui sera sous la tutelle de la Primature.

Nous suggérons, également, la mise en place **d'un Conseil Supérieur pour le Développement des Oasis (CSDO)**. Il fixera les grandes options, arrêtera les

grandes décisions, arbitrera entre les différents intervenants et contrôlera les réalisations.

L'articulation de ce montage institutionnel est illustrée par l'organigramme ci-dessous :

7. PROMOUVOIR DE NOUVEAUX OUTILS D'ANALYSE ET D'AIDE À LA DECISION

A. Un observatoire du monde rural et de l'agriculture oasienne

Une connaissance profonde et objective des potentiels économiques, des conditions sociales et de l'état de la nature et des ressources de chaque bassin oasien, à diverses échelles, est nécessaire à la définition des actions de développement à court, moyen et long termes. La constitution d'un observatoire, source permanente de données et d'études actualisées, est la première obligation pour la mise en place des outils d'aide à la décision et à l'aménagement du territoire.

La clarté des enjeux, l'élimination des éléments subjectifs et une mise à plat des problèmes sont des préalables minimaux à toute stratégie de développement d'où l'importance de cette structure. L'observatoire doit s'intéresser en priorité aux exploitations agricoles et non seulement aux spéculations et doit être élargi au monde rural. Il fonctionnera également comme base statistique et géographique permanente pour l'évaluation des politiques et des correctifs à y apporter. Enfin, il sera un outil de connaissance fine de l'environnement et un outil de surveillance capable de tirer les sonnettes d'alarme pour la mise en place de toute une batterie d'actions capables de gérer les situations de crises et d'y répondre rationnellement en un temps relativement court.

En général, l'Observatoire est doté d'un «Tableau de Bord» qui est l'outil principal de connaissance et de savoir.

B. Un tableau de bord de suivi

Le tableau de bord est un outil de suivi de la mise en œuvre de la stratégie d'aménagement rural. Il a pour mission de fournir, en temps réel, des informations pertinentes permettant de suivre l'application des phases d'exécution proposées de la stratégie et particulièrement l'évolution du milieu rural.

La démarche adoptée consiste en une sélection d'une batterie d'indicateurs susceptibles d'être suivis régulièrement à l'aide d'un système de collecte des données préalablement mis en place. Celles-ci devront être centralisées et traitées de façon à pouvoir émettre un diagnostic rapide et apporter les réajustements nécessaires au cas où un dysfonctionnement est détecté.

a. La sélection des indicateurs de suivi

* SITUATION DE REFERENCE

La reconstitution de la situation de référence doit être faite au niveau de l'espace physique prédéfini et du cadre socio-économique de la zone étudiée.

* AU NIVEAU DE L'ESPACE

La reconstitution de la situation de départ est relativement aisée du fait que les documents des projets accordent une place importante aux conditions du milieu avec l'occupation du sol, les différents problèmes d'érosion. Une cartographie

assez complète illustre tous ces aspects. Par ailleurs un suivi par le GIS peut être utile. Certains aspects méritent toutefois d'être bien précisés. Il s'agit de l'occupation du sol et de l'adéquation entre le type de milieu et son affectation avant le projet, du degré et des types d'érosion.

L'aspect accessibilité du terroir et enclavement de la population est très important pour le développement des activités agricoles et pour les conditions de vie de la population. Il s'agit aussi d'évaluer la situation d'avant-projet.

*** AU NIVEAU DU CADRE SOCIO-ECONOMIQUE**

C'est à ce niveau que l'identification de la situation de référence est la plus difficile. Il s'agit d'une part, de reconstituer la situation de départ en faisant appel à la mémoire des chefs de ménages, en évitant tous les biais que peut introduire l'enquête et d'autre part, cette reconstitution constitue le seul moyen de mesurer les effets du projet d'aménagement ou du moins l'évolution de la situation des ménages et des exploitations depuis l'intervention du projet.

Il s'agit d'un entretien semi-directif qui doit permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- vérifier le niveau des besoins et attentes de la population avant le projet ;
- vérifier le niveau de correspondance entre les besoins et les attentes de la population avec le contenu du projet tel qu'il a été arrêté ;
- retracer l'évolution dans la mise en œuvre du projet ;
- évaluer l'état de réalisation et de satisfaction des besoins de la population ;
- dégager les attentes actuelles et les projets futurs de la population ;
- analyser les rapports de la population avec les agents d'aménagements et de développement ;
- estimer la capacité actuelle de la population à prendre en charge ses besoins de développement (degré d'autonomie).

b. Les Indicateurs de suivi

Pour chaque zone identifiée, un ensemble d'indicateurs viendra décrire les différentes particularités de la réalité et du contexte local. Les indicateurs utilisés peuvent être regroupés par catégorie d'indicateurs:

*** RESSOURCES NATURELLES**

Ressources en sol et érosion

- La part des sols profonds dans la superficie totale (en%)
- Taux de dégradation des sols,
- Superficie traitée en aménagement CES et type d'action,
- La part du couvert forestier (en %),
- Appréciation de l'état de dégradation de la forêt.

Ressources en eau

- Quantité mobilisée (eau potable, irrigation),
- Nombre de point d'eau (puits, sondage, lac collinaire, etc...),

- Niveau piézométrique de la nappe,
- Qualité de l'eau,
- Les risques de salinisation et de rabattement en cas de surexploitation, mesurés par un indice de 1 à 5 (0 correspond aux zones sans ressources additionnelles).

*** CADRE DE VIE**

Il s'agit des ratios suivants :

Sur les conditions d'habitat :

- Taux des logements en agglomération (en %),
- Nombre de personnes par logement,
- Taux de logements rudimentaires (en %),
- Taux de ménage disposant d'eau potable réseau AIC (en %),
- Taux de ménage disposant d'eau potable Sonede,
- Taux de ménages ayant l'électricité (en %),
- Evolution de l'utilisation des énergies renouvelables.

Sur le peuplement et démographie

- Densité rurale (en habitants/km²)
- Taux de dispersion, mesuré par le taux de ménages situés à plus de 2km d'une école primaire,
- Taux de croissance démographique,
- Le solde migratoire.

Sur le niveau social et équipement

- Taux de familles nécessiteuses,
- Taux d'analphabétisme,
- Etablissements sanitaires, capacités,
- Etablissements scolaires, capacités,
- Couverture postale.

*** POTENTIELS DE DEVELOPPEMENT (ECONOMIE RURALE)**

- Dépendance globale à l'emploi rural (nombre de personne vivant d'un emploi déclaré, toutes branches confondues),
- % d'emplois dans l'agriculture, élevage et forêt (saisonnalité et revenus),
- % d'emplois dans les services publics et privés,
- La densité d'emploi par rapport à la superficie utile (en emplois par km²), indicateur du taux d'intensification moyen local,
- Occupation du sol (plantation, cultures annuelles, parcours..),
- Rendements des cultures,
- Elevage : composition du cheptel et rendement.

c. La mise en œuvre

La constitution d'un tableau de bord de suivi de l'évolution du milieu rural nécessite la création d'une entité (cellule, service, ...), au sein de la DAT, chargée de coordonner la collecte, la centralisation, la vérification et le traitement des données. Cette entité de mise en œuvre du tableau de bord de suivi travaillera en

collaboration avec les services régionaux chargés de l'aménagement de l'espace rural. Elle pourrait, éventuellement, faire appel à l'assistance de consultants privés pour la réalisation de ces opérations.

La collecte des données sera effectuée selon des fiches préétablies relatives à chaque indicateur de suivi développé dans ce chapitre. Ces fiches constitueront les données de base pour le suivi, leur remplissage devrait faire preuve de clarté et de fiabilité.

L'exploitation des informations collectées, nécessite la mise en place d'un système adéquat de saisie, de vérification, d'affinement et de traitement.

Une fois les opérations de saisie et de vérification sont faites, les indicateurs de suivi seront élaborés et mis à jour. Tous les résultats seront, par la suite, regroupés et interprétés dans un rapport périodique de suivi. Ce rapport devrait permettre de tirer les conclusions pertinentes sur les projets d'aménagement réalisés et sur l'évolution du milieu rural dans toute sa diversité territoriale.

Le tableau de bord ainsi mis en place, donnera à la DAT un outil précieux qui servira au suivi, à l'élaboration des priorités et à l'engagement des procédures qu'elle jugera nécessaire à prendre (information, révision des priorités, études supplémentaires, alerte,...).

Toutes les opérations de collecte, de traitement et d'interprétation nécessitent l'engagement des moyens humains et matériels soit des services propres de la DAT ou par sous-traitance, ce qui implique des coûts et donc une ligne budgétaire à instaurer.

Tableau de bord : les indicateurs de suivi

Zone :

Indicateurs		Situation de référence	Situations ultérieures				
			Date :				
		Date :	Date : 1	Date : 2	Date : 3	Date : 4	
	<u>Ressources en sol et érosion</u>						
	• La part des sols profonds dans la superficie totale (en %)						
	• Taux de dégradation des sols,						
	• Superficie traitée en aménagement CES et type d'action						
	• La part du couvert forestier (en %)						
Ressources naturelles	• Appréciation de l'état de dégradation de la forêt						
	<u>Ressources en eau</u>						
	• Quantité mobilisée (eau potable, irrigation)						
	• Nombre de point d'eau (puits, sondage, lac collinaire, etc...)						
	• Niveau piézométrique de la nappe						
	• Qualité de l'eau						
	• Les risques de salinisation et de rabattement en cas de surexploitation						
	<u>Conditions d'habitat</u>						
	• Taux des logements en agglomération (en%)						
	• Nombre de personne par logement						
	• Taux de logements rudimentaires (en %)						
Cadre de vie	• Taux de ménage disposant d'eau potable réseau AIC (en%)						
	• Taux de ménage disposant d'eau potable Sonede						
	• Taux de ménages ayant l'électricité (en%)						
	• Evolution de l'utilisation des énergies renouvelables.						

Suite tableau

Indicateurs		Situation de référence	Situations ultérieures Date :			
		Date :	Date : 1	Date : 2	Date 3 :	Date : 4
	<u>Peuplement et démographie</u>					
	• Densité rurale (en habitants/km2)					
	• Taux de dispersion, mesuré par le taux de ménages situés à plus de 2km d'une école primaire (en %)					
	• Taux de croissance démographique					
	• Le solde migratoire					
	<u>Niveau social et équipement</u>					
	• Taux de familles nécessiteuses					
	• Taux d'analphabétisme					
	• Etablissements sanitaires, capacités					
	• Etablissements sanitaires, capacités					
	• Etablissements scolaires, capacités					
	• Couverture postale					
	• Dépendance globale à l'emploi rural (nombre de personne vivant d'un emploi déclaré, toutes branches confondues)					
	% d'emplois dans l'agriculture, élevage et forêt (saisonnalité et revenus)					
Potentiels de développement	• % d'emplois dans les services publics et privés					
	• La densité d'emploi par rapport à la superficie utile (en emplois par km2), indicateur du taux d'intensification moyen local					
	• Occupation du sol (plantation, cultures annuelles, parcours...)					
	• Rendements des cultures					
	• Elevage : composition du cheptel et rendement					

C. Schéma Régional d'Aménagement et de Développement (SRAD)

Dans le cadre des propositions, le SNAT rappelle que « les régions sont appelées à devenir des échelons importants en matière d'aménagement. Elles seront amenées à élaborer leur propre document d'aménagement. Ces documents n'ont de sens que s'ils sont conçus de manière homogène et en cohérence avec le schéma national. Les schémas régionaux auront à traiter des problèmes relevant de la compétence de la région, du développement local ; ils exprimeront de véritables politiques régionales dans de nombreux domaines ».

Il faut appuyer la mise en place des Schémas Régionaux qui s'inscrivent parfaitement dans la volonté de décentraliser les projets et les programmes nationaux vers les collectivités et les instances régionales ou locales.

Le SRAD est un document consensuel entre les différents opérateurs sectoriels et les acteurs régionaux, à ce titre il tient compte des documents de planification et d'aménagement, des études stratégiques et des projets d'investissement ayant une incidence sur l'aménagement et le développement de la région pour assurer la cohérence des politiques de l'Etat, des collectivités territoriales et des organismes publics dans la région. Le SRAD s'inscrit dans une perspective de long terme (horizon 2016). Il oriente les choix en matière de localisation des grands équipements, des infrastructures et services d'intérêt général, de développement

des fonctions du réseau urbain, veille à la mise à niveau des territoires sous-intégrés et à la protection de l'environnement, intègre dans l'aménagement la valorisation des sites, des paysages et du patrimoine culturel. Le SRAD doit amorcer des initiatives concrètes, et se traduire par un « Plan-programme ou un Projet de région », à ce titre il fixe des objectifs avec des délais de réalisation et des moyens de mise en œuvre. Sa réalisation s'appuie sur l'approche contractuelle à tous les niveaux d'acteurs, y compris le niveau déconcentré de l'Administration. Ces contrats concourent à la cohérence et à la concrétisation des Schémas.

Le SRAD renforce, l'approche globale du développement au détriment de la démarche sectorielle, l'ouverture des territoires en adoptant la démarche de « projets de territoire » qui contribue à atténuer la dichotomie rural-urbain au profit de nouvelles solidarités, le partenariat et la multiplication des systèmes de concertation interrégionale et entre les différents échelons de décision de la région.

Schéma Régional d'Aménagement et de Développement : Proposition pour le Contenu de l'Etude

L'étude du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement se déroule en trois phases :

Phase 1. Bilan-diagnostic, problématiques et orientations générales,

Phase 2. Stratégie de développement des régions économiques et plan-programme. Cette phase se déroulera en deux parties :

- partie 1 : Scénarios d'aménagement et de développement de la région,
 - partie 2 : Schéma Directeur d'Aménagement de la région et Plan Programme,
- Phase 3. finalisation du document final.

Phase 1 - bilan-diagnostic, problématiques et orientations générales

Le Bilan diagnostic établira l'état actuel du territoire régional et le présentera dans ses dimensions nationales et interrégionales, il retracera son évolution économique, sociale et environnementale au cours de la dernière décennie. Il insistera plus précisément, sur les opportunités de développement et les contraintes et menaces auxquelles est confronté le territoire régional, que sur un descriptif exhaustif. Il s'agira par ailleurs de procéder à l'élaboration d'indicateurs sectoriels de développement régional couvrant les principaux champs de la sphère socio-économique telle que la mobilité, le niveau de revenu, l'infrastructure, l'activité économique, la structure économique, l'infrastructure. L'analyse de chaque secteur ou domaine doit conclure sur les tendances d'évolution et la problématique posée.

1.1. Cadrage général : dimensions nationales de la région

La région est à positionner dans son contexte national et régional, l'analyse fera ressortir :

- son poids démographique et sa participation dans l'alimentation des migrations intérieures,

- la contribution de l'ensemble de l'activité économique de la région à l'économie nationale (part dans les investissements publics et privés, contribution à l'emploi et aux exportations).

1.2. le milieu physique

L'objectif de ce chapitre est de mettre en évidence le capital environnemental de la région, l'analyse du milieu physique comportera notamment l'étude :

- des grands ensembles morphologiques et des problèmes d'accessibilité de chaque territoire,
- le climat et l'hydrographie,
- les ressources naturelles : sol et sous sol, eau, couvert végétal, littoral...

1.3. le milieu humain

a. Le peuplement

- le poids démographique de la région,
- densités et répartitions sur le territoire régional,
- mobilité spatiale et migrations,
- structure de la population par âge et caractéristiques,
- la croissance de la population par milieu et les perspectives démographiques,

b. Population active et niveau de vie

- Evolution de la répartition de la population active ,
- la dynamique de l'emploi : structure et évolution de l'emploi par secteurs et par branches d'activités, coût de création d'un emploi selon les secteurs et les branches
- situation du chômage et problématiques spécifiques de l'emploi dans la région
- Niveau de vie de la population et cohésion sociale

c. Evolution de la société

Cette rubrique s'appuiera sur les points suivants :

- mode de vie : impact de l'urbanisation sur l'évolution des modes de vie,
- mobilité quotidienne notamment entre rural et urbain,
- structure de la famille et spécificités régionales,
- développement de la pluri-activité notamment dans le milieu rural (activité rurale et urbaine)
- rôle de la femme, activités et participation au budget familial.

1.4. développement économique de la région

L'objectif est de faire le bilan des activités économiques de la région et d'analyser le degré de compétitivité de la région. C'est sur cette base que seront prises les mesures de renforcement, de mise à niveau, d'accompagnement de la base économique de la région. Le Consultant procèdera à l'analyse de l'ensemble de l'activité économique de la région et de sa contribution à l'économie nationale.

1.5. infrastructures

L'objet de ce chapitre est d'identifier d'une part, les axes forts de l'organisation du territoire régional et les nœuds de polarisation de l'espace, et d'autre part le rôle des différents opérateurs et les mécanismes et procédures de mise en œuvre.

1.6. les équipements socio-collectifs

L'objet de ce chapitre est de mesurer à la fois le degré d'équité sociale atteint par la diffusion à tous les niveaux des équipements de base et les efforts de polarisation par l'implantation des équipements supérieurs dans les pôles de développement.

1.7. environnement, espace naturel et patrimoine

La notion de développement durable devra être considérée comme une notion centrale de cette première phase.

La protection du patrimoine national tant en ressources et paysages naturels, qu'en sites culturels et archéologiques, ainsi que l'amélioration de la qualité de vie constituent un enjeu important. Le bureau d'études établira l'inventaire de ces éléments du patrimoine régional, analysera la gestion et l'utilisation de ces ressources naturelles et des sites culturels et archéologiques et les pressions qu'elles subissent.

1.8. le réseau urbain régional

L'objet de cette analyse est d'identifier les insuffisances de chaque niveau hiérarchique et de définir des actions de nature à lui permettre d'exercer le rôle qui lui est dévolu : étoffer les services régionaux, les équipements du niveau correspondant, diversifier l'emploi...

1.9. problématiques et orientations

Sur la base du bilan - diagnostic établi, le BE présentera une synthèse des principaux problèmes qui se posent à l'aménagement et au développement de la région. Il mettra l'accent sur :

- l'inadéquation entre les atouts et les contraintes de la région,
- les tendances lourdes d'évolution économiques et les faits porteurs d'avenir,
- les problématiques de compétitivité et de complémentarité entre les gouvernorats de la région économique,
- le rôle de la région dans le développement économique national et dans l'intégration du pays à l'économie mondiale,
- le développement durable de la région,
- la promotion des ressources humaines.

A l'issue de ce chapitre le BE proposera les orientations générales d'aménagement et de développement de la région.

Phase 2: Stratégie d'Aménagement et de Développement et plan programme

Partie 1. les scénarii d'aménagement et de développement de la région

Partant d'une part, des tendances lourdes dégagées précédemment, des potentialités économiques et des secteurs porteurs identifiés pour la région, des contraintes environnementales, et d'autre part des orientations fournies par les différents documents stratégiques, le BE proposera des scénarios possibles de devenir de la région. Il explicitera pour chaque scénario les implications sur les principaux secteurs de vie de la région, notamment.

Chaque scénario fera l'objet d'analyse sur la base de critères (avantages, inconvénients) afin de faciliter la comparaison entre les différents scénarii. Les orientations pour chaque scénario seront argumentées et justifiées.

Partie 2 : Schéma Directeur d'Aménagement de la Région et Plan Programme

Sur la base du scénario retenu, le bureau d'études procédera à la formulation d'un certain nombre d'axes stratégiques et des enjeux spécifiques à la région qui permettront de réaliser les mutations souhaitées. Ces axes doivent être en conformité avec les orientations nationales en matière d'aménagement du territoire et des plans de développement économiques et sociaux.

Sur la base des orientations définies et des actions à entreprendre le BE élabore le Schéma Directeur . d'Aménagement de la Région (1/200 000), concrétisation de la répartition spatiale des options d'aménagement, des territoires à restructurer ou à organiser, des infrastructures et équipements de base à installer, des zones d'activités prévues...

Le Plan programme constitue une déclinaison des actions et mesures arrêtées, en distinguant le court, moyen et long terme et hiérarchisées en terme d'acteurs et de moyens financiers.

Phase 3. Etablissement du dossier définitif

A l'issue de la phase 2 et à la suite de la validation du document de cette phase , le BE prépare un document final constitué :

1. D'un rapport de synthèse pour les deux phases précédentes, établissant le bilan-diagnostic de la région économique et la problématique posée, la stratégie d'aménagement et de développement de la région, le plan-programme et les instruments de mise en œuvre.
 2. Un résumé du document en français et en arabe,
 3. Les documents graphiques comprenant :
 - le Schéma Directeur d'Aménagement de la Région au 1/200 000
 - un atlas cartographique comprenant des cartes thématiques et sectorielles de la région économique, ainsi que des graphiques et des tableaux statistiques illustrant les différents thèmes traités.
 4. Un référentiel pour la région, sorte de « plaquette » publicitaire présentant les principaux points forts, les enjeux et les défis à relever par la région, le programme d'action et le Schéma Directeur en arabe et en français,
- Un montage vidéo (PowerPoint) bien illustré et présentant le bilan diagnostic de la région, les orientations d'aménagement, le Schéma Directeur et le Plan-programme en arabe et en français.

RECOMMANDATIONS GENERALES

Les oasis constituent un espace de projets tout à fait particulier au niveau national. S'agissant d'un patrimoine qui se trouve en situation de poste avancé du territoire national, leur développement requiert une attention particulière.

A ce double titre, patrimonial et géostratégique, le développement des oasis appelle la mise à contribution de moyens humains et financiers aux niveaux national, régional et local.

Ces compétences et ces moyens sont potentiellement disponibles tant à travers le pays qu'à l'étranger, représentés notamment par l'importante «diaspora» oasienne. Celle-ci joue un rôle important au niveau économique dans la plupart des grandes villes marocaines et sa participation est tangible dans les domaines culturel et politique.

La situation actuelle des oasis se caractérise par un double dysfonctionnement :

- au plan économique, la complémentarité inter-sectorielle y est très faible ;
- au plan spatial, les formes de discontinuité sont multiples et les synergies territoriales demeurent ténues.

Cette situation résulte d'une forte dépendance des aléas climatiques et surtout d'un gâchis sensible des ressources naturelles et hydrauliques. Elle est en contradiction avec les conditions d'un véritable développement régional et d'un aménagement harmonieux de l'espace.

L'objectif de ce chapitre est d'aider à lever les obstacles en matière de développement urbain et de maîtriser les facteurs structurants, afin d'infléchir positivement les tendances en cours et d'asseoir les bases d'une croissance durable.

Les projets à proposer doivent alors s'inscrire dans une vision globale du développement national (SNAT, PDES...). En effet, cette approche qui revêt un caractère stratégique et opérationnel, s'appuie sur les concepts de gestion de proximité et de bonne gouvernance à des échelles différentes et emboîtées. Cela devra favoriser la valorisation des ressources naturelles et humaines locales et d'améliorer les conditions de vie, de travail et de production, afin de faire des oasis des espaces de rétention de la population et d'attraction des investissements.

Les projets à retenir dans ce cadre devront contribuer à augmenter la capacité productive de chaque espace, sur la base des principaux objectifs suivants :

- la cohérence et la durabilité du développement de la région ;
- la recherche d'une valeur ajoutée conséquente aux plans sectoriel et territorial;
- la mobilisation de ressources budgétaires au profit des communes de l'espace de projets (taxes, impôts, dons, coopération...);
- l'optimisation des effets sur l'emploi et la qualification des ressources humaines ;
- le renforcement de l'action au profit des couches sociales démunies et des espaces défavorisés (réductions des disparités sociales et géographiques, recherche d'une équité spatiale et d'une solidarité inter-communale....) ;

- l'augmentation des effets de l'investissement sur les conditions économiques, sociales et culturelles des citoyens;
- la stabilisation des populations et la réduction des mouvements d'émigration qui affectent les équilibres socio-démographiques de la région ;
- l'amélioration de la qualité et des conditions de vie de la population locale.

Afin de s'inscrire dans la réalisation de ces objectifs, les actions à mener devront converger vers les aménagements favorables à la réalisation des investissements (privés et publics, nationaux et internationaux), dans une région qui a été longtemps «en mal d'investissement».

1. Les institutions de mise en œuvre

Pour la mise en œuvre des recommandations, la région oasienne devra s'inscrire dans le cadre de la stratégie des pouvoirs publics qui vise essentiellement :

- * La mise en place d'un organe de promotion de l'investissement dans la région oasienne, comme structure de recherche d'investissement, d'encouragement, de concertation et de simplification des procédures administratives : mise à disposition de terrains, fiscalité locale, financement de l'investissement...
- * L'amélioration du niveau de compétitivité des entreprises, pour s'inscrire dans les processus d'intégration économique en cours. La mise à niveau des entreprises de la région devra constituer une priorité.
- * L'amélioration des méthodes de gouvernance : renforcement de l'efficacité de la gestion publique; mise en œuvre des prescriptions du pacte de bonne gestion; restructuration des administrations locales et extérieures, afin d'assurer les conditions favorables à l'investissement.
- * Les aspects budgétaires et financiers représentent un aspect considérable dans la réalisation des projets. Les diverses sources de financement devront être explorées pour promouvoir les projets dans des conditions optimales de délais, d'efficacité et de rentabilité. A cet égard, il y a lieu de mettre en place un dispositif approprié pour mobiliser la masse monétaire disponible dans la région : transferts MRE, bénéfices tirés du commerce... Dans ce sens, un responsable de la région souligne que «L'Etat peut intervenir auprès des organismes internationaux pour des prêts. La région, quant à elle, peut inscrire dans son programme d'action des dons pour promouvoir à la sauvegarde du patrimoine bâti».
- * Le découpage administratif contribue à rapprocher l'Administration des usagers dans le cadre d'une meilleure déconcentration administrative et financière. L'intervention de l'Etat consiste à transférer certaines de ses compétences dans le cadre de la décentralisation rendant plus fluide la coordination entre l'Etat, les collectivités, la société civile et les élus pour constituer des réserves foncières, et mettre une carte à la disposition des investisseurs.

2. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication

Le recours aux nouvelles technologies de l'information et de communication ouvre des horizons nouveaux dans les domaines culturel, social, économique et administratif. Cela est d'autant plus vrai pour une région périphérique comme celle des oasis, mais qui peut constituer une interface avec le Maghreb et la Méditerranée. L'accès à cet outil de développement aura des impacts positifs sur la population, les ménages, les entreprises publiques et privées et les diverses entités et collectivités régionales.

3. L'investissement comme moteur de croissance.

L'attraction des investisseurs privés marocains et étrangers passe par un certain nombre de conditions :

- la simplification des procédures administratives, tâche dont la mise en œuvre revient désormais au Centre Régional d'Investissement. Il faut faciliter la procédure d'investissement pour promouvoir les projets qui peuvent créer une activité ou une dynamique régionale. Mais compte tenu des distances, il conviendra de décentraliser encore les C.R.I. au niveau des provinces.
- la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée, notamment dans les secteurs les plus porteurs. Dans certains cas ou certaines zones, la main d'œuvre est expérimentée, mais la majorité est soit au chômage, soit des journaliers occasionnels. Il faut créer des opportunités afin que ces hommes prouvent leur savoir-faire.
- En matière d'incitations fiscales, financières et d'investissement, il faut éliminer les obstacles au niveau de l'acquisition des terrains, faciliter les procédures administratives et, revoir les modalités du crédit.
- La mise à disposition de terrains avec un statut foncier apuré et clarifié, disposant d'équipements adéquats. En effet, les terrains vides sont abondants, mais il faut tout d'abord assainir la situation foncière. L'équipement peut venir dans une étape ultérieure.
- La publicité et les actions de marketing à mener pour les projets annonçant les nouvelles perspectives prometteuses prévues pour la région et les atouts qu'elle offre. L'Etat doit aussi aider le secteur privé par le biais de la publicité et des médias, lui offrir les terrains équipés à leur prix de revient. L'Etat peut aussi intervenir dans l'organisation du tourisme en créant des réseaux avec l'Europe.

Si l'installation des CRI promet d'alléger les procédures pour créer et réaliser les projets, il n'est pas de même au niveau du foncier : les statuts fonciers prévalant dans la Région et les situations complexes qui en découlent ne sont guère de nature à encourager l'investissement. A terme, il faudra revoir le régime foncier.

Les accords et arrangements avec la municipalité doivent avoir un poids de manière à faciliter les crédits auprès des banques. Il faudra aussi revoir les textes de 1924 régissant les terres collectives. Ces dernières, si elles sont intégrées au

périmètre urbain, doivent être gérées en commun accord entre les collectivités ethniques et le conseil municipal.

La réforme du système judiciaire constitue également une condition capitale pour encourager les investisseurs, avec la mise en place des structures juridictionnelles nécessaires au développement de l'investissement.

Les provinces oasiennes s'inscrivent dans un environnement naturel et humain contraignant pour l'impulsion de l'investissement. Des mesures d'appui plus encourageantes sont nécessaires, instituant l'exonération totale de tous les impôts durant 10 années, avec la possibilité de reconduction au besoin. En effet, il s'agit d'une zone isolée qui est considérée comme un "exil". L'infrastructure y est défailante. Si l'on veut attirer des investisseurs, il faut bien leur donner des avantages qui n'existent pas ailleurs, telle que l'exonération totale des taxes.

CONCLUSION : LES CHANTIERS STRATEGIQUES

Les régions oasiennes constituent des espaces où se définit une problématique spécifique de l'aménagement du territoire et où s'expriment de nombreux enjeux. Leur développement passe par la mise en œuvre d'une politique de « mise à niveau » qui consiste à passer d'une économie de subsistance à une économie de production, susceptible d'élever le niveau de la population, réduire sa marginalisation géographique économique et sociale et l'intégrer à l'économie nationale, voire maghrébine.

La région possède de nombreux atouts ; mais des « chantiers stratégiques » doivent être entrepris :

1. La rationalisation de la gestion des ressources en eau et la nécessaire reconversion de l'agriculture

L'exploitation plus rationnelle des potentialités agricoles traditionnelles devient une nécessité. Dans cette région de vieilles traditions agraires et pastorales, la rationalisation de l'exploitation des ressources hydrauliques s'impose. L'ajustement des disponibilités en eau aux besoins de la population, ainsi que des restructurations à entreprendre en matière d'appropriation des droits de l'eau, comptent parmi les actions urgentes à entreprendre. Il n'est pas normal que devant la rareté de la ressource, on puisse enregistrer des pertes de l'ordre de 40% à l'entrée de la parcelle. Puisque l'agriculture accapare 96% de la consommation globale d'eau, il est temps d'opter pour d'autres techniques d'irrigation : goutte à goutte ou autres expériences inspirées des pays du Sahel Africain. Le système de gestion et de mobilisation de l'eau doit être revu pour s'adapter à la sécheresse et l'introduction progressive de la tarification de l'eau est d'actualité. Le pays s'est doté d'une bonne législation sur l'eau qui n'est pas encore appliquée. On ressent pour les oasis, l'urgence de la mise en œuvre de la loi sur l'eau.

Le modèle d'optimisation de l'utilisation de la ressource hydraulique fournit une réponse aux limites à ne pas dépasser. En fonction du potentiel hydrique, il permet de simuler les modèles de développement à promouvoir dans chaque bassin et peut fournir des réponses aux seuils à ne pas dépasser.

Dans un contexte restrictif, il est important de penser à la reconversion de l'agriculture. Nous suggérons, en fonction de la disponibilité des ressources hydriques, de mettre en place une agriculture de pleine irrigation avec deux ou trois niveaux de culture avec une dotation annuelle de 6500 m³ et une agriculture à dotation réduite (2000 m³/an), il s'agit clairement d'une agriculture paysagère.

D'autre part, la revalorisation de certains produits spécifiques de la région peut permettre une augmentation des revenus de la population (en plus des cultures de subsistance) et contribuer à produire des denrées diversifiées telles que les dattes, les plantes tinctoriales et médicinales, les plantes à parfum, les épices etc.. Une agriculture biologique avec un label « oasis » est un créneau précieux qui peut aider à diversifier et renforcer les revenus des agriculteurs.

2. Le développement d'un nouveau créneau : le tourisme saharien, accompagné des secteurs tertiaires

* Les potentialités touristiques des oasis sont diversifiées. Dans le but de les mettre en valeur, il est proposé de :

- Doter la région des oasis d'une infrastructure touristique adaptée aux besoins d'une clientèle spécifique et exigeante.
- Initier la population locale, en vue de changer ses comportements, par la mise en place d'un programme d'encadrement et de formation professionnelle ;
- Recourir à l'expertise nationale et internationale, afin de promouvoir des projets productifs rentables et respectant la sauvegarde des milieux ;
- Ouvrir la région aux firmes touristiques internationales, lancer des marchés transparents afin d'impulser la compétitivité ;
- Fournir des encouragements aux investisseurs touristiques nationaux et locaux ;
- Consacrer le tourisme comme secteur prioritaire et déterminer les intervenants et responsables des projets ;
- Impulser la professionnalisation des métiers. Une nouvelle démarche-qualité devra concerner tous les produits et prestations de services des différents maillons de la chaîne touristique.

Outre ces recommandations, des mesures institutionnelles d'accompagnement devraient être envisagées :

- réalisation de programmes d'infrastructures et d'investissements ;
- mise en place d'un cadre législatif et d'un dispositif incitatif à travers la Charte de l'Investissement (dispositif de financement spécifique au Tourisme oasien) ;
- mise en place de programmes de formation

* L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement se révèlent nécessaire pour la réhabilitation et la promotion des secteurs de **l'artisanat** et du **commerce**. Cette stratégie devra tendre à l'impulsion de :

- l'intégration effective de l'artisanat et du commerce oasien dans la planification du développement national ;
- l'amélioration des conditions d'installation et d'exercice des métiers ;
- la formation et le perfectionnement de qualité ouvert sur l'innovation ;
- la suppression des entraves par la mise en place de mesures incitatives (octroi de crédits attractifs, promotion des produits, distribution ...) ;
- l'encouragement de la constitution d'associations d'artisans par corps de métier.
- satisfaire les besoins en produits locaux tout en les valorisant ;
- améliorer le cadre de vie des populations rurales, la diversification des activités et l'augmentation des échanges ;
- favoriser la sous-traitance et l'intégration nationale afin de diminuer les importations.

Pour le **commerce** et **l'industrie**, les orientations sont les suivantes :

- lever les contraintes liées à la complexité des procédures administratives ; diminuer la pression fiscale sur les petites et moyennes industries ;
- faire de l'espace oasien un espace d'investissement prioritaire, en mettant en place une panoplie de mesures d'encouragement fiscal ;
- renforcer les actions de fixation des commerçants ambulants (accorder plus de micro-crédits) ;

- lutter et contrôler la contrebande ;
- supprimer la situation de rente dont bénéficient certaines entreprises (agréments quotas) ;
- organiser des séminaires et des rencontres pour mieux faire connaître les handicaps qui subsistent et les atouts de ces secteurs dans les oasis.

3. La valorisation des ressources humaines

Les populations oasiennes sont connues par de nombreuses qualités qu'il convient de valoriser l'entraide, la coopération et la solidarité ; la persévérance et l'attachement au sol ; le savoir-faire dans les métiers ayant relation avec la terre, l'eau, le commerce. Ces atouts devraient conduire à gérer les ressources humaines sous un angle nouveau, dans le cadre d'une approche systémique, impliquant tous les acteurs concernés. A ce titre, il est proposé :

- d'améliorer l'accessibilité géographique : désenclavement des populations isolées, interconnexion des centres locaux, des villes, des régions... Améliorer les conditions d'habitat et de vie ;
- renforcer les programmes de développement, les services sociaux: écoles, centres de soins, commerces, services administratifs, espaces culturels...
- diversifier les points d'appui au développement agricole, densifier les réseaux de collecte et promouvoir les centres ruraux ;

Pour l'emploi, la difficulté est de diversifier les ressources et de créer des emplois durables pour atténuer le chômage. Des créneaux peuvent être développés :

- la valorisation des productions de l'artisanat local : tissage, vannerie, poterie, travail du bois, etc..
- le développement d'une agriculture de terroir, productrice de produits biologiques, secteur actuellement en plein essor et qui a permis la réhabilitation de terroirs montagneux dans les pays de la rive Nord de la Méditerranée ;
- le développement de l'agro-tourisme et du tourisme rural, afin de valoriser les sites naturels, archéologiques...,
- la multiplication d'activités de services : restauration (avec possibilité de valorisation des spécialités culinaires locales), vente de produits agricoles de qualité, de produits de l'artisanat local, visites guidées...
- le développement autant que possible de la pluri-activité familiale ;
- la multiplication des petites entreprises d'exploitation, de transformation et de commercialisation des produits forestiers.

Un grand effort devra être fourni, pour améliorer les infrastructures de transport et de communication dans l'espace oasien.

4. L'articulation régionale par le transport et les communications

Dans les oasis, les liaisons entre villes, villages et avec le reste du pays sont les plus faibles de tout le Maroc. Leur désenclavement au plan des transports et des communications appelle à y conduire des actions d'envergure :

- La refonte du réseau routier. Ce projet demande la formulation d'un nouveau schéma directeur routier en concert avec les pays maghrébins avoisinants (Mauritanie et Algérie) ;
- L'élargissement des principaux axes routiers reliant les villes importantes aux autres centres urbains et ruraux de la région (Ouarzazate, Errachidia, Zagora et

Figuig d'une part, Guelmim, Akka, Tata, Erfoud, Boudnib, Bouarfa d'autre part) aux grandes métropoles régionales : Marrakech, Fès, Agadir et Oujda ;

- La réhabilitation des pistes en état de dégradation afin de les relever au niveau de routes secondaires. Cette tâche de seconde priorité, devrait être confiée aux communes rurales ;
- La dotation des régions enclavées en pistes carrossables pouvant contribuer à leur développement, et ce, en faisant appel à l'entraide et à la coopération entre communes, aux travaux de volontariat.

Les deux secteurs qui pourraient servir de locomotive au développement durable de cette région, sont sûrement le transport et le tourisme.

5. La mise à niveau des villes et la promotion d'une politique urbaine

Avec un taux de croissance moyen de près de 4%/an, la population urbaine est appelée à doubler d'ici vingt ans. Il conviendra de mettre en œuvre une politique urbaine permettant de maîtriser cette croissance et d'adopter de nouvelles prescriptions urbanistiques. Les raisons sont multiples ; les villes se présentent comme un espace clé pour les oasis, elles sont le lieu privilégié des mutations économiques, écologiques et sociales, accueillent les activités économiques « motrices » et changent à des rythmes particulièrement rapides.

Plusieurs actions devront être menées pour gérer ces changements et dépasser ces problèmes : rénovation et réhabilitation des quartiers anciens, restructurer les politiques d'aménagement pour s'adapter au contexte oasien, mettre en place des politiques foncières et immobilières pour favoriser l'accès au logement, initier des programmes économiques qui viseront particulièrement les centres-villes, également des projets d'amélioration du cadre de vie doivent être renforcés.

La gestion de ces changements devrait se faire par l'intermédiaire de documents de planification spatiale et urbaine « new look » dans leur conception, dans leur façon d'appréhender les problématiques oasiennes et dans leur souci d'impliquer les acteurs locaux dans les processus de négociation.

La mise à niveau des villes passe nécessairement par la maîtrise du foncier qui est un facteur stratégique dans la production de l'habitat. Cette maîtrise passe par l'ajustement de la législation et la réglementation qui est soit dépassée soit mal formulée, la constitution de réserves foncières qui requiert la mobilisation d'une forte enveloppe financière. Enfin, des mesures devraient être prises en vue d'augmenter le volume de l'offre et mieux l'ajuster aux capacités financières des ménages. Dans ce sens, il faudrait promouvoir les logements collectifs dans les grandes villes, encourager l'auto-construction, la diversification des produits des promoteurs institutionnels, l'incitation à la promotion privée pour viser les couches à faibles revenus, le développement d'un parc locatif à loyers adaptés aux capacités des ménages.

Viser les couches à faible revenu, nécessite la mise en place de formules de financement adaptées, une modulation des taux d'intérêts et des modalités de remboursement en fonction des revenus, le préfinancement des opérateurs pour l'acquisition des terrains, le financement des ménages pour l'acquisition des parcelles et l'élargissement de l'éventail des services offerts par les organismes de financement pour l'acquisition et la rénovation des logements anciens.

Enfin, des actions spécifiques doivent concerner les Ksours et les Kasbhs. On suggère deux types de recommandations. Sur le plan réglementaire, il faudrait

compléter les textes par des dispositions pratiques pour résoudre les problèmes d'absentéisme des propriétaires et appuyer les opérateurs pour la gestion et le suivi. Sur le plan financier, il faudrait mobiliser les sources de financement et assurer le remboursement des fonds investis pour toutes les opérations qui concernent ce patrimoine.

6. Le développement durable, un concept majeur pour la sauvegarde de l'environnement

La protection de l'environnement constitue axe stratégique incontournable si nous voulons sauvegarder ce patrimoine. En effet, l'environnement des espaces oasiens est dans une situation critique, surtout après les 5 années de sécheresse que vient de connaître la région. La situation est particulièrement alarmante, car partout les signes de dégradation se multiplient. A ce processus, se sont ajoutés les problèmes induits par l'urbanisation. Le constat est que l'environnement oasien est extrêmement fragile et les signes de dégradation sont nombreux.

Ceci est particulièrement vrai pour le capital foncier précieux et cher mais en voie de disparition en raison des crues dévastatrices des oueds, mais aussi de la mauvaise gestion. Par conséquent, il est urgent d'entreprendre la fixation mécanique et biologique des berges avant qu'elles n'atteignent un seuil de non retour, obligeant la population à quitter une terre à laquelle elle s'est attachée depuis des siècles.

Afin de maintenir une culture régulière, le recours à l'irrigation devient nécessaire durant presque toute l'année. A cette fin, les ressources en eaux nécessitent une maîtrise, une régularisation et une exploitation rationnelles. Pour les eaux superficielles, la réhabilitation des séguías et des dérivations au niveau des cours d'eau s'avère nécessaire. La construction de barrages collinaires permettrait aux paysans d'étendre les cultures sur les glacis. Les eaux souterraines nécessitent une exploration hydro-géologique, afin de les exploiter pour l'eau potable, le tourisme et les activités urbaines et éventuellement (mais très prudemment) dans l'agriculture, pour pallier les pénuries dans les années de sécheresse.

Ainsi, il est essentiel de réhabiliter les systèmes traditionnels de conservation et de gestion des ressources locales tout en les modernisant (en particulier les techniques et les traditions d'exploitation des ressources hydriques et pastorales qui contribuent à la sauvegarde de l'environnement). Dans les zones urbaines et pauvres en eaux souterraines de bonne qualité, on peut recourir aux techniques de dessalement les moins onéreuses.

Quant à l'amélioration des conditions actuelles de productivité des terrains de parcours, il semble important de recourir aux actions suivantes :

* En matière de gestion des ressources pastorales :

- rotation des parcours, pour augmenter la production fourragère en allégeant la pression sur un seul secteur,
- mise en défens, plantation d'arbustes fourragers, scarifiage sur les sols à croûte de battance pour améliorer l'efficacité des précipitations et donc la germination des plantes, etc.

* En matière de conservation du sol et du milieu :

- ouvrages de maîtrise des eaux et de conservation des sols ;

- maîtrise des eaux par captage d'une partie des eaux de ruissellement pour améliorer le bilan d'eau des sols et éviter leur érosion,
- fixation des dunes et protection des cours d'eau contre le sapement,
- traitement des rives et des bassins versants des retenues d'eau, etc.

En général, la stratégie d'intervention dans ces régions sahariennes et subsahariennes doit, par conséquent, s'articuler autour de la mobilisation concertée des ressources de développement local et la protection de l'environnement. Ce qui implique :

* Le développement du secteur agricole et la diversification des activités économiques en adoptant des stratégies locales appropriées et des systèmes de production qui valorisent aux milieux les ressources disponibles : le développement des activités non agricoles dans ces milieux fragiles est de nature à atténuer la pression sur les ressources et de limiter les effets de la dégradation du milieu. Dans ce sens, il est nécessaire de valoriser les ressources liées au tourisme culturel, écologique et sportif dont les zones désertiques regorgent, tout en veillant à exploiter les dimensions naturelles et culturelles de ces espaces fragiles de manière à sauvegarder les équilibres essentiels de l'environnement social et écologique. Par ailleurs, le tourisme doit être contrôlé surtout dans les écosystèmes de haute fragilité.

La réhabilitation des systèmes traditionnels de conservation et de gestion des ressources locales tout en les modernisant, en particulier les techniques et les traditions des ressources hydriques et pastorales de l'environnement.

Enfin, une attention particulière doit être accordée à la promotion des énergies revendables pour répondre aux besoins énergétiques sans cesse croissants et un moyen de protection de l'environnement. Chaque année le prélèvement du bois de feu pour les besoins domestiques conduit à des arrachages très importants des végétaux. Ces pratiques cumulées au surpâturage mettent en danger l'existence même des parcours et conduisent à la désertification.

Si l'aridité du climat constitue une contrainte majeure pour le développement d'une activité agricole dense et compétitive, elle présente, d'un autre côté, une potentialité énorme en matière d'énergies renouvelables. Cette énergie pourra alléger la pression, sans cesse croissante, exercée par les habitants locaux sur les ressources naturelles.

Les données climatiques à savoir le vent et la température nous renseignent sur l'importance de ces deux éléments comme ressources d'énergie renouvelable et non polluante. C'est ainsi qu'il est opportun d'encourager l'utilisation de l'énergie éolienne et surtout solaire par des facilités diverses (crédits...) pour permettre à une grande majorité de la population locale de s'en équiper. Les associations peuvent être déterminantes dans ce domaine en montrant l'exemple et en expliquant aux gens l'importance de ce genre d'énergie dans le domaine de protection de l'environnement. Outre la sauvegarde des ressources naturelles, cette énergie jouera un rôle majeur de développement en liant les habitants avec le monde extérieur et en permettant aux dispensaires, écoles et autres services publics non raccordés au réseau électrique d'avoir l'énergie.

7. La nécessaire redéfinition des cadres de référence : pour de nouvelles méthodes de planification, de nouvelles institutions d'appui et de nouveaux outils d'analyse et d'aide à la décision

La mise en œuvre de la stratégie de développement et des chantiers stratégiques ne peut être menée à terme que si des actions de restructuration seront menées en amont.

Il est impératif de renforcer la cohérence horizontale des programmes de développement. Plusieurs programmes, malgré leurs résultats tangibles et leurs impacts positifs, sont malheureusement mal conçus et se sont traduits par une simple juxtaposition de projets sectoriels. Les programmes de développement devront dorénavant constituer une synthèse des besoins, des atouts et contraintes des populations cibles et tenir compte de l'interférence de tous ces aspects. Ces programmes, dans leur conception et leur mise en œuvre, s'inscriront dans un contexte de décentralisation qu'il faudrait par ailleurs appuyer et accélérer.

Une nouvelle conception de la planification devrait également être mise en place comme l'intégration du concept de « Pays » dans les politiques de développement. Le pays pourrait servir de cadre spatial pour une meilleure efficacité des programmes de développement. Il faudrait également institutionnaliser la planification décentralisée et participative. Celle-ci est un processus où la planification émanant de la base, est gérée et prise en charge par les collectivités territoriales et les services décentralisés dans un cadre contractuel entre les différents intervenants, conformément aux orientations générales de l'Etat, notamment à travers le Plan national. Elle aboutirait à terme à des contrats-plans, des contrats-programmes et des plans régionaux et locaux de développement.

Le cadre spatial d'intervention devrait être changé. La région oasienne est un espace vaste (115 563 km²), qui a l'inconvénient de s'étendre sur 4 régions : Guelmim-Essemara, Souss-Massa-Draa, Meknes-Tafilalet et Oriental. Il est important actuellement pour coller aux problèmes spécifiques de notre espace d'étude de procéder à un autre regroupement régional. Nous proposons la création de deux régions : la région du Draa-Ouarzazat et la région du Ziz-Errachidia.

Pour harmoniser et coordonner les interventions, nous proposons de créer une institution unique, en fédérant les Offices, dont les principales fonctions sont la gestion des ressources hydrauliques, l'allocation des ressources selon les besoins, la gestion des périmètres irrigués, l'élaboration et la conception des programmes de développement; c'est **l'Agence Nationale de Développement des Oasis (ANDO)** qui sera sous la tutelle de la Primature. Nous suggérons, également, la mise en place **d'un Conseil Supérieur pour le Développement des Oasis (CSDO)**. Il fixera les grandes options, arrêtera les grandes décisions, arbitrera entre les différents intervenants et contrôlera les réalisations.

Une connaissance objective des potentiels économiques, des conditions sociales et des ressources de chaque bassin oasien est importante pour la définition des actions de développement ? Au stade actuel, les informations si elles existent sont dispersées, disparates et d'inégale qualité. Nous suggérons de doter la région d'un **Observatoire du Monde Rural et de l'Agriculture Oasienne (OMRAO)** qui sera en même temps un outil de connaissance et un outil de surveillance et de contrôle.

RECAPITULATIF DES PRINCIPALES MESURES DU PLAN D'ACTIONS

THEME	ACTIONS, PROJETS, PROGRAMMES	Observations
EAU	1- Etude sur l'actualisation des statistiques relative aux ressources hydriques	
	2- Livre Blanc sur l'eau	Bilan critique du dispositif hydraulique, Recommandations
	3- Application de la Loi 10-95	
	4- Création d'un Plan de Sauvegarde des Oasis	
	5- Campagnes de formation, de vulgarisation et de sensibilisation	
	6- Modernisation du dispositif hydraulique	Evaluation des systèmes d'irrigation
	7- Participation financière des usagers	Tarification de l'eau
	8- Création d'une Police de l'Eau	
	9- Mobilisation de la coopération internationale	
AGRICULTURE ET MONDE RURAL	1- Réduire la pression démographique	Objectif : sauvegarder les ressources
	2- Création des Groupements de développement agricole	Objectif : assurer le réalisme de l'Etat dans la gestion des ressources
	3- Diversifier l'économie et promouvoir l'emploi	Développement de petites unités pour le tri, de conditionnement et de stockage/Développement des unités agro-alimentaires/Encouragement des produits du terroir/Tourisme vert, de chasse, de randonnée, d'altitude et de découverte
	4- Améliorer le cadre de vie et réduire la pauvreté	Impliquer les associations dans les programmes de développement/ Création de villages ruraux intégrés pour généraliser la dotation en équipements et en infrastructures
	5- Réhabiliter la femme dans son rôle d'acteur économique	
	6- Réformer les dispositifs d'aide et de soutien	Mise en place d'un projet national des oasis avec un financement international
TOURISME	1- Création d'une charte du tourisme oasien	Un guide de comportement éthique, créer des projets durables, préserver le charme et l'écosystème, mise en place d'équipements appropriés
	2- Développer l'éco-tourisme	Tourisme du désert, de circuits, de montagne, sportif, culturel cinématographique et de cure
	3- Actions de promotion et de communication	Renforcer les actions de promotion et de marketing/Améliorer l'information et la communication/Création d'un pays d'accueil oasien
	4- Actions institutionnelles	Mise en place d'une agence foncière pour l'acquisition des et l'organisation des espaces pour attirer les investisseurs/ Aides au financement/Adapter le code des investissements touristiques/Alléger la fiscalité/Mise en place des infrastructures pour désenclaver les zones/Définir et contrôler les projets
	5- Formation et Qualité	Généralisation de la formation continue/Amélioration de la qualité hôtelière/Création de labels et de normes/Tourisme de qualité
	6- Développement de l'Artisanat	Sauvegarde du savoir faire/Création de villages d'artisans/Mise en place d'un système de brevet pour favoriser la création et la qualité
	7- Intégration des Ksours et des Kasbahs dans la politique de développement du tourisme oasien	

HABITAT ET PATRIMOINE	1- Requalification de l'Habitat et des Zones Urbaines : Mesures d'ordre institutionnel Mesures relatives au foncier Mesures concernant l'offre et la production de logements	Mise en place de plans d'aménagement sur la base d'une méthodologie appropriée aux milieux oasis/Mieux adapter l'offre aux besoins de la population/Densification de l'habitat/Réajustements institutionnels/Ajustement de la législation/Constitution de réserves foncières/Introduire la notion de zone d'aménagement concerté/Promotion des logements collectifs/Promotion de l'auto-construction/ Diversification des produits des promoteurs institutionnels/ Incitation de la promotion privée/Développement du parc locatif/Réhabilitation des quartiers spontanés/Financement du logement
	2- Promotion des actions concernant la réhabilitation des Ksours et des Kasbahs et la restauration des monuments anciens	Résoudre le problème de l'absentéisme des propriétaires/créer des opérateurs pour la gestion et le suivi/Mobiliser les ressources et assurer le remboursement des fonds investis/Réalisation d'un Schéma Directeur de Mise en valeur des Ksours/Réglementer la construction en terre et la restauration/Mise en place de mesures réglementaires pour la protection du patrimoine
POLITIQUE URBAINE	1- Promouvoir les villes moyennes	Objectif : fournir aux campagnes environnantes des services
	2- Encadrer le monde rural par l'appui au développement des petites villes	Objectif : promouvoir les infrastructures, les équipements et les services à caractère communal
	3- Généraliser les équipements de base	Objectif : garantir la pérennité de l'eau et assurer l'infrastructure de base pour maintenir la population sur place
	4- Instaurer de nouvelles localisations en fonction de la hiérarchie urbaine	Généraliser les SDAU/Nouvelles génération de PA/Décentraliser les procédures/Restructurer les centres villes
	5- De nouvelles mesures en matière d'urbanisme	Améliorer la gestion des aires protégées/Nouvelles aires protégées à Iriqui, Jebel Ouarkiz/Jebel Bani/Jebel Tadrart et Erg Chabbi/Développer les outils de prévention et de protection contre la pollution/Mettre en place un Plan d'Intervention d'Urgence en cas de catastrophe/
ENVIRONNEMENT	1- Protéger les écosystèmes	Réviser le cadre institutionnel/Actualiser la législation/Elaborer un Code du Patrimoine Naturel/
	2- Instaurer un cadre institutionnel et réglementaire approprié	
	3- Mettre en place des programmes de formation, d'information et d'éducation	
	4- Un livre blanc sur l'environnement	Dresser un inventaire des ressources de biodiversité
	5- Développer les moyens de lutte contre l'érosion, l'ensablement et la désertification	Objectif : renforcer les opérations en cours
	6- Réduire la pression énergétique sur les milieux	Développer les techniques d'économie d'énergie/Encourager l'utilisation du gaz/Développer des villages autonomes sur le plan énergétique (Biogaz, Chauffage solaire, Moulins à vent)
	7 - Améliorer la collecte des eaux de pluies	Objectif : collecter le maximum de quantités d'eau de pluies
	8- Protéger les ressources en eau	Mise en place de mesures préventives/Recharger les nappes/Contrôler et suivre les ressources
	9- Améliorer l'environnement urbain	Mise en place de Schémas Directeurs d'Assainissement des déchets solides/ Création de décharges contrôlées/Plan de gestion des ordures ménagères
	10- Appliquer les prescriptions de la Stratégie Nationale pour la Protection de l'Environnement et de l'étude de Biosphère	

MESURES D'ACCOMPAGEMENT ET DE SOUTIEN	1- Renforcer la cohérence horizontale des programmes de développement	Changer les méthodes et les approche en matière de planification et de développement/ Systématiser l'intégration et l'horizontalité des approches
	2- Décentraliser et renforcer les capacités de gestion du développement	Instaurer un véritable partenariat entre l'Etat central et le niveau régional et local
	3- Mener de pair planification socio-économique et aménagement du territoire	Coordonner entre planification sectorielle, aménagement spatial et développement social/Définir des stratégies sectorielles en cohérence avec les grands objectifs nationaux
	4- Intégrer le concept de "Pays" dans les politiques de développement	Le "Pays" un espace homogène propice aux à la mise ne place de programmes de développement
	5- Mettre en place de nouveaux outils de planification	Instauration des Contrats-Plans et des Contrats-Programmes/ Mise en place de Plans Régionaux et Locaux de développement
	6- De nouvelles institutions d'appui	Création de deux nouvelles régions : Draà et Ziz/Création de l'ANDO et du CSDO
	7- Promouvoir de nouveaux outils d'analyse et d'aide à la décision	Création d'un Observatoire du monde rural et de l'agriculture oasienne/ Tableau de bord et de suivi/Schéma Régional d'Aménagement et de Développement (SRAD)